This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Pacquot, Jean Noël, abbé

MEMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE LITTERAIRE

DES DIX-SEPT PROVINCES DES

PAYS-BAS,

DE LA PRINCIPAUTÉ DE

LIEGE,

ET DE QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

TOME SEIZIÈME.

A LOUVAIN,
DE L'IMPRIMERIE ACADEMIQUE.
M. DCC. LXIX.

Z
2410
D22
V.16

Les Approbations paroitront à la tête du dix-huitième Tome.

577021-128

MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE LITTERAIRE
DES DIX-SEPT PROVINCES DES
PAYS-BAS,
DE LA PRINCIPAUTÉ DE
LIEGE,
ET DE QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

Jean de Gruutere, ou *de la Gruytere*, ou *Janus Gruterus*,

Que les François nomment communément *Gruter*, naquit à *Anvers* le 3. décembre 1560. Son père, *Gautier de Gruutere*, originaire de cette ville, avoit embrassé la Religion Protestante, & ayant été proscrit en 1566., pour avoir signé la fa-

meuse Requête, qui fut présentée à la Duchesse de Parme, il se retira avec sa famille à *Norwich* en Angleterre, d'où il se rendit à *Middelbourg*. Révenu à *Anvers*, il y refusa d'abord les charges qu'on lui offroit : mais le Duc d'Alençon y étant venu, on le fit Prévôt d'un quartier de la ville, & ensuite Commissaire des vivres avec *Philippe Marnix de St-Aldegonde*, un *Leefdael*, & un *Roose*. Il retourna à *Middelbourg*, après la Pacification de *Gand*, qui fut conclue le 8. novembre 1586. Sa femme, mère de notre Auteur, étoit une Angloise nommée *Cathèrine Tishem*, qui outre l'Anglois, le François, & l'Italien, possèdoit fort bien la langue Latine, & à qui la Grecque étoit si familière, qu'elle lisoit Galien en Grec, ce que très-peu de Médecins sont aujourd'hui en état de faire. *Jean Gruter*, dont il s'agit ici, suivit ses parens à *Norwich*, agé d'environ six ans, & y fut élevé avec beaucoup de soin par sa mère, qui fut son prémier Précepteur, & qui lui apprit à lire, à écrire, les principes du Latin & du Grec, & l'Arithmètique. Il fut dans la même ville sous la conduite de quatre Maitres, nommés *Isbrand Thalus*, Frison, *Pierre Everaerts*, *Matthieu de Rycke*, ou *Ryquius*, & *Richard Swayle*. Il passa avec ce dernier à *Cambridge*, où il demeura quelques années au Collège

de *Gonville* & *Caius*. (a) En 1576. il se rendit à *Leyde*, où l'on venoit d'établir une Université, & il y étudia la Jurisprudence sous *Hugues Doneau*, qui le revêtit du grade de Docteur en Droit. Pendant son séjour en cette ville, il s'amusa à la lecture des Poëtes François, Italiens, & Anglois : il lut aussi quantité de Romans, & fit plus de cinq cens Sonnets en langue Flamande. Il ne quitta *Leyde*, qu'après s'être lié d'amitié avec *Janus Douza*, avec *Jacques Arminius*, avec *Jean Esychius*, *Pierre Bertius*, & *Rombaut Hogerbeets*. Il forma ensuite le dessein de s'établir à *Anvers*, & il y révint avec son père, dans le tems que les Etats s'en étoient rendus les maîtres. Il fut même sur le point d'y être élu Echévin. Mais comme cette ville étoit menacée d'un siège de la part du Duc de Parme, son père ne voulut pas qu'il y demeurât, & l'envoya achever ses études en France. *Gruter* ne borna point son voyage à ce Royaume; il parcourut, dit-on, la plus grande partie de l'Europe; ce qui me fait croire qu'il vit l'Italie. Quoi qu'il en soit, ses Lettres m'apprènent qu'il alla à *Rostock*, au plus tard en 1586.: qu'il

(a) *Si circa vos versatur D. Robertus Swayle, velim mille aliquot salutibus meis mactes; fuit enim mihi Tutor in Collegio Gunvelli at Caii Cantabrigiæ.* Gruterus Camdeno, die Paschatis 1611.

s'y déplaisoit, dès le 7. septembre de cette année, faute d'y trouver des Savans : & qu'il s'apprêtoit à en sortir le 16. février suivant. Il y étoit apparemment Professeur d'Histoire ; du moins il est sûr qu'il y fit des leçons sur Suètone. Je pense qu'il alla tout droit de cette ville en Pologne, d'où il fut appellé à *Wittenberg*, où il étoit Professeur en Histoire le 2. août 1589. Il paroit qu'il passa le gros de l'année suivante à *Dantzic*, où je le trouve le 16. janvier, le 21. juin, & le 8. septembre 1590. Mais il est sûr qu'il retourna à *Wittenberg* quelque tems après. C'étoit *Christian*, Duc de Saxe, (*b*) qui l'avoit appellé en cette ville, & l'y avoit pourvû d'une chaire publique. Ce Prince étant mort le 25. septembre 1591., l'administration de l'Electorat fut dévolue à son agnat *Fréderic-Guillaume*, qui ordonna à tous les Professeurs du pays de souscrire au livre de la *Concorde*, (c) sous

(*b*) Et non pas *Christiern*, comme le nomme le P. *Niceron*. Il faut réserver ce dernier nom pour les Danois.

(*c*) C'est un Livre, composé de pièces de différens Auteurs, & de différentes dates. Les Luthèriens le publièrent en 1579., après leurs assemblées de *Torgaw* & de *Bergh*. Ils y ont voulu rassembler ce qu'il y avoit de plus autentique chez eux. Il fut autorisé par *Auguste*, Electeur de Saxe, & par quelques autres Princes de la même communion. *Jacques Andreæ*, ou *Schmidelein*, qui avoit eu le plus de part à la publication de ce livre, le fit souscrire, de gré ou de force, par plus de 8000. personnes, mais dont beaucoup n'étoient pas Théologiens. Plusieurs, tant Luthèriens, que Calvinistes, le rejettèrent, & cet ouvrage fut une *pomme de discorde* parmi les Protestans d'Al-

peine de décheoir de leur emploi. *Gruter* le refusa sous prétexte qu'il ne connoissoit pas ce livre, & que ce seroit une témèrité à lui, que de signer des choses qu'il n'entendoit point. Il fut donc congèdié avec trois autres, (*d*) mais avec cette diffèrence, que ceux-ci furent gratifiés des gages de la moitié d'une année, comme on en use dans ce pays-là à l'égard de ceux qu'on licencie honorablement : au lieu que *Gruter* ne fut pas même remboursé des frais de son voyage. Le peu de soin qu'il avoit eu de faire sa cour à ceux qui disposoient des finances, fut apparemment la cause de cette distinction désobligeante. Il se retira à *Heidelberg*, où il arriva vers le 8. mai 1592. L'Electeur Palatin *Fréderic IV*. l'y fit Professeur extraordinaire en Histoire : &, après la mort du Poète *Paul Melissus*, ou *Schedius*, arrivée le 3. février 1602., on joignit à son prémier emploi celui de Bibliothècaire de la fameuse Bibliothèque Palatine, qui fut dépuis transportée à *Rome*.

lemagne. *Hospinien* l'attaqua dans son *Concordia discors*, qui parut en 1607., où il rapporte les violences, dont on usa pour le faire admettre. *Bellarmin* l'avoit déja réfuté très-solidement dans son *Judicium de libro Concordiæ Lutheranorum*, & dans sa *Brevis Apologia pro libello suo de libro Concordiæ Lutheranorum*, qui se retrouvent parmi ses Controverses, *edit. Paris.* 1608. *T. IV. coll.* 1171--1223.

(d) *Weihius*, & *Weesenbeeck*, Professeurs en Droit, & *Albert Voit*, Professeur en Poësie. Ce dernier dévint très-peu après Recteur du Collège de *Bernburg*, sa patrie, puis en 1597. Professeur & Recteur des Ecoles de *Zerbst*.

A la prise de *Heidelberg* en 1622., il eut le chagrin d'en perdre une fort riche, qu'il avoit assemblée avec beaucoup de peine, & qui lui avoit coûté douze mille écus. Son gendre, *Oswald Smendius*, Bailli de *Bretten*, s'efforça inutilement de la lui conserver. Il écrivit pour cela à un des prémiers Officiers du Duc de Bavière : mais la licence du soldat fut plus forte, que la bonne volonté de cet officier. *Smendius* ayant appris que la maison de *Gruter* avoit été pillée, courut à *Heidelberg*, & vit la dissipation de ses livres. Il tâcha de sauver du moins ceux que le Copiste de *Gruter* avoit transportés dans la Bibliothèque Electorale, & fit prier le Commissaire du Pape de lui permettre de les retirer. On lui répondit qu'à l'égard des Manuscrits le Pape avoit donné ordre de les chercher tous avec soin : mais que pour les imprimés on permettroit qu'ils fussent rendus à *Gruter*, pourvû que le Comte de *Tilly* l'approuvât par un billet de sa main : mais ce Génèral n'y voulut pas entendre, & cette démarche fut entièrement inutile. *Gruter* avant le pillage de ses livres, & la prise de *Heidelberg*, s'étoit refugié chez *Smendius* à *Bretten*, patrie de *Mélanchton*. (e) Il passa de là à *Tubinge*, & ne revint à *Bretten*, que quand le calme

(e) Il y étoit dès le mois de septembre 1620., & délibèroit alors de passer à *Nuremberg*, où plûtôt à *Schafhouse*. (*Ep. ad Camdenum*, 21. *sept.* 1620.)

commença à se rétablir dans le Palatinat. Ne s'accommodant pas en cette petite ville avec les Catholiques, qui en étoient maitres, il se retira dans une maison de campagne, qu'il acheta au voisinage d'*Heidelberg*, d'où il alloit de tems en tems faire un tour dans cette ville. Etant allé voir *Smendius* à *Bernhold*, maison de campagne de ce dernier à une lieue de *Heidelberg*, il y tomba malade le même jour, 10. septembre 1627., & il y mourut le 20. de ce mois dans la 67e année de son age. On transporta son corps à *Heidelberg*, & on l'enterra dans l'église principale, qui est celle de S. Pierre. Dans le tems qu'il mourut, la nouvelle vint que l'Université de *Groningue* l'avoit nommé à une chaire d'Histoire & de Langue Grecque. On lui avoit fait auparavant des offres semblables. Ceux d'*Iène* avoient souhaité de l'avoir chez eux, avant qu'il se rendît à *Wittenberg*. *Sweertius* dit que *Juste-Lipse* ayant abandonné (en 1591.) la chaire (d'Eloquence) qu'il occupoit à *Leyde*, on la destina à *Gruter*, au cas que *Joseph Scaliger* la refusât. Le 17. février 1593. on avoit déliberé dans la même Université, s'il n'y falloit pas établir une Profession de Morale, & y appeller *Gruter*. *Ortelius* dit même (*f*) qu'il y fut invité. Après la mort d'*Antoine Riccoboni*, Professeur des Belles-Lettres à

(*f*) Dans une Lettre adressée à *Juste-Lipse* le 9. juin 1593. *in Sylloge Burmanni I.* 163.

Padoue, c. d. en 1599., on l'avoit choisi pour remplir sa place, dont les gages étoient de 1200. ducats, & on lui avoit promis une entière liberté de conscience. Les Curateurs de l'Acadèmie de *Franequer* lui avoient offert en 1624. une chaire d'Histoire, qu'ils avoient dessein d'ériger en cette ville. Vers le même tems, & lorsqu'il étoit à *Bretten*, *Christiern IV.*, Roi de Danemarc, voulut l'attirer à *Coppenhague*, non pour y enseigner, ni pour y présider à des disputes : mais uniquement pour aider de ses conseils la jeunesse, qui étudioit dans cette Université. Il refusa tous ces postes. Ayant dédié son Recueil d'Inscriptions à l'Empereur *Rodolphe II.*, ce Prince loua beaucoup l'Ouvrage, & laissa au choix de *Gruter* la recompense, dont il vouloit le gratifier. Mais notre Savant lui répondit qu'il l'en laissoit le maitre, pourvû que la recompense ne consistât pas en argent. Cependant lorsqu'il sçut qu'on songeoit à lui donner des Armoiries, pour rélever dans l'Empire la noblesse de son extraction, il témoigna que, bien loin de souhaiter de nouvelles Armoiries, il se sentoit trop chargé de celles, que ses Ancêtres lui avoient laissées. Là-dessus on conseilla à l'Empereur de lui accorder un Privilège pour tous les livres qu'il publieroit. *Rodolphe* y donna les mains, & voulut que *Gruter* eût un caractère qui lui donnât le

droit d'accorder de ſemblables privilèges. Il lui deſtina la dignité de *Comte du ſacré Palais :* mais comme il mourut avant d'en avoir ſigné les Patentes, cette affaire n'aboutit à rien. Il faut qu'elle ait trainé bien en longueur, puiſque cet Empereur ne mourut que le 23. janvier 1612., c.d. plus de huit ans après la publication du livre dont il s'agit. *Gruter* avoit épouſé le 12. juin 1592., environ cinq ſemaines après ſon arrivée à *Heidelberg*, *Jeanne*, fille de *Henri Smetius* d'*Aloſt*, dont il ſera parlé dans ces Mémoires. Cette femme tomba du haut en bas de la maiſon, & ſe tua : & une mort ſi tragique ne cauſa au mari qu'une douleur médiocre. Il ſe conſola auſſi facilement de la perte de ſes trois autres femmes. (*g*) Ainſi il entroit beaucoup d'indifférence dans ſon caractère. On verra plus bas qu'il n'y entroit pas moins d'impoliteſſe. Mais, comme cette mauvaiſe qualité n'étoit guères connue, qu'à ceux qui le voyoient de plus près, elle ne l'empêcha pas d'avoir des liaiſons, & des correſpondances avec la plûpart des gens de Lettres de ſon tems : comme *Douza*, *Doneau*, *Suſius*, *Meetkercke*, *Lernutius*, *Lipſe*, *Ortelius*, *Buchanan*, *Scali-*

(*g*) Dont on ne marque pas les noms, &c. Ses Lettres m'apprènent qu'il portoit le deuil pour la troiſième le 21. ſeptembre 1611., & pour la quatrième le 20. ſept. 1612. Il n'avoit vécu que quatre mois avec cette dernière, & il l'avoit trouvée fort ſoumiſe. En 1620. il avoit deux filles, dont l'une mariée à *Smendius* lui avoit donné un petit-fils.

ger, *de Thou*, *Brisson*, *Dorat*, *Cujas*, *Mercier*, *Barthius*, *Taubmann*, *Weesenbeeck*, *Monavius*, *Cambden*, *Victorius*, *Caselius*, *Bruceus*, les *Chytrées*, *Bersmannus*, *Casaubon*, *Velser*, *Fréher*, *Lingelsheim*, *Bongars*, *Anne Pallant*, savante dame Allemande, &c. *Gruter* avoit une grande passion pour les fleurs, & les cultivoit avec un soin particulier. (*h*) Il avoit aussi du gout pour les bâtimens. (*i*) Ce que je lui trouve de plus louable du côté du cœur, c'est qu'il étoit fort désintèressé. (*k*) Quelques-uns l'ont accusé d'irreligion & d'Athéïsme ; le P. *Niceron*, copiant *Bayle* sans le citer, prétend que cette accusation est mal-fondée ; parce qu'elle vient

(h) *Neque facilè videor ad alium laborem ultrò adducendus ; præcipuè cùm me hortulus & mane & vespere teneat adsiduum.* Gruterus Camdeno, 16. maii 1616.

Furor alius invasit jecur meum. Bulbos verso & flores : circa eos adsiduus sum, imò & accubuus manè ac vesperi ; etiam meridie, ubi sub nube aliquâ sol. Hinc manus habeo callosas, ùt arator : cutem fuscam, ùt nauta. Interim, Deo laus, valetudine sum optimâ, expers senectutis incommodis omnibus. Idem eidem 9. julii 1617.

(i) *Quotidie me recreo in hortis suburbanis, ubi & habeo domicilium. Imò ut nôris quàm altum adhuc longumque spirem, ædifico jam modò porticum pedes XL. excipiendis salutatoribus meis.* Idem eid. 22. sept. 1614.

(k) *Non incurvabo cervicem jam senex, sed contra erectior ibo, utì constet toti orbi meipsum me, resculasque meas ferè universas impendisse studio Litterarum, conscientiæ unius caussâ, non honorum, non opum ; cùm à nullo unquam ullo adfectus fuerim honorario ; & heic consequar, quid? alimenta carceris : quod non dico exprobrandi caussâ ; nancisci enim possem plura, si peterem : sed sum tam superbæ humilitatis, utì arbitrer satis eùm petere, qui bene servit.* Gruterus, ep. ad Camdenum 21. sept. 1611.

des ennemis de *Gruter*, parce qu'il a donné assez de preuves de son attachement à la Religion Protestante, & enfin parce qu'il réfusa de signer le livre de la *Concorde*, jusqu'à aimer mieux perdre un poste avantageux, que d'agir contre sa conscience. La prémière de ces preuves n'est pas décisive : la séconde mériteroit elle-même d'être bien prouvée; la troisième suppose peut-être un motif différent de celui qu'eut *Gruter* en refusant la signature dont il s'agit. *Bayle* & *Niceron* se taisent d'ailleurs sur la facilité avec laquelle notre Auteur passa du Luthèranisme au Calvinisme, en quittant *Wittenberg* pour *Heidelberg*. Au reste je ne trouve pas de preuve suffisante de son Athéïsme, & l'on peut voir comment *Thomas Crenius* l'en justifie dans ses *Animadversiones Historicæ & Philologicæ*, *parte IV. pag. 142.* Pour ce qui regarde les études & le génie de *Gruter*, le nombre de ses Ouvrages & de ses éditions montre qu'il étoit fort laborieux. Il étudioit tout le jour, & une bonne partie de la nuit, & toûjours débout. *Spizelius* dit qu'il publioit un livre presque tous les mois. Quoi que cela soit exagèré, on doit convenir qu'il eut une grande démangeaison de multiplier ses ouvrages, & qu'il s'en faut de beaucoup que le choix & le jugement n'y ayent toûjours présidé. On

doit encore convenir qu'il avoit une prodigieuſe avidité de ſavoir, & qu'il embraſſa cinq ou ſix genres d'érudition, quoi qu'il fît ſon capital de ce qu'on comprend ſous le nom de Belles-Lettres. Sa déviſe étoit : *Labor & Mors.* Il a publié :

1. *Andreæ Schotti Laudatio funebris Antonii Auguſtini, Archiepiſcopi Tarraconenſis..... Acceſſerunt Judicia & Eulogia doctorum hominum de eodem Archiepiſcopo, & Elegia Jo. Gruteri in illius laudem. Antv., Offic. Plantiniana, in-4°.* ſans date : mais l'Epitre dédicatoire eſt de 1586. L'Elègie de *Gruter* s'y trouve pag. 41---43.

2. *Jani Gruteri Pericula; id eſt, Elegiarum libri quatuor. Manium Gulielmianorum liber unus. Epigrammatum libellus. Harmoſynes, ſive Ocellorum liber. Heidelb.*, 1587. 12°. ſans nom d'Imprimeur, mais plein de fautes d'impreſſion. Ces Poëſies ſont d'un mérite diffèrent, dit le P. *Niceron* d'après *Venator* : mais elles portent toutes le caractère de leur Auteur, qui eſt une douceur naturelle. Ce Père ajoute que ce ſont des productions de diffèrens ages : cela ne peut étre, puiſque l'Auteur n'avoit pas vingt-ſept ans, lorſqu'il les livra à l'impreſſion. Les Epigrammes ſont ce qu'il y a de meilleur dans ce Recueil. Les *Ocelli* doivent avoir paru dès l'an 1581. L'Auteur publia enſuite : *Pericula ſecunda. Heidelbergæ*, 1590. 12°.

C'eſt un autre Recueil d'Elègies, & d'Epigrammes, qu'il adreſſa à ſes amis, répandus en diffèrens Etats. On ne fait pas grand cas des Poëſies de *Gruter*. Voyez l'échantillon que je raporte p. 38.

3. *Jani Gruteri Suſpicionum libri novem; in quibus varia Scriptorum loca, præcipuè verò Plauti, Apuleii, & Senecæ Philoſophi, emendantur & illuſtrantur. Witebergæ, Zachar. Lehman*, 1591. 8°. *Venator* dit qu'on trouve dans ce livre une variété agréable, une élègance telle que la matiére peut ſouffrir, de la délicateſſe, de l'érudition, & un mêlange de plaiſant & de ſérieux. On auroit vû encore toute autre choſe, ajoute cet Auteur, ſi l'on avoit publié les trente livres, que *Gruter* promettoit. (*l*) Il eſt bon de ſe rapeller, que c'eſt un Panègyriſte, qui tient ce langage. Le dixième livre de ces *Suſpiciones* a été imprimé pour la prémière fois dans les *Miſcellanea Lipſienſia nova* de *Menckenius*, *Part. III.*, *Tomo 3*. Au reſte *Douza* faiſoit peu de cas de ces *Suſpiciones*.

(l) *Subſecivis horis emendo augeoque* XXX. *Suſpicionum libros, toties promiſſos : ſed parum proficio, deſtitutus vel ſocio, vel inſtigatore, vel adjutore laborum, vel quod dicam neſcio : adeò otium mihi jucundum eſt, degeneratque in ignaviam mirè deſidem. Verùm iſtud in me utcunque ferendum, qui Brabantus ſum; hoc eſt, quò ſenior, fiam etiam ſtultior; ne degenerem à proverbio ſcilicet.* Gruterus Camdeno 16. maii 1616. Le Ms. des trente livres, dont il s'agit, parvint au Conſeiller *Sarrau*, avec quelques autres ouvrages de *Gruter*. *Iſaac Voſſius* les acheta en 1651., quand on vendit la Bibliothèque de ce Magiſtrat. (*)

(*) *Adi Burmannum in Sylloge Epiſtolar.*, *III.* 617.

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

aussi amoureux de ses mauvaises productions, (*o*) que l'étoit *Gruter*. Il paroit que celui-ci se repentit dans la suite d'avoir si peu ménagé son Adversaire. Mais il n'en étoit pas encore là le lundi de Pâques 1592., lorsqu'il écrivoit à *Juste-Lipse* : *Huic* (Godofrido) *non maledixi, sed remaledixi; quod licere Equiti, cui res cum Senatore, voluit Vespasianus Suetonii tui.* Les deux Antagonistes se reconcilièrent en 1600., lorsque l'Electeur *Fréderic IV.* eut attiré *Godefroy* à *Heidelberg* pour y professer le Droit, & par conséquent que ce Savant fut dévenu le Collègue de *Gruter*.

5. *Emmetron in Nuptias Frederici IV. Electoris Comitis Palatini, & Loisæ Julianæ Comitis Nassoviæ, modulatum à Paulo Melisso. Adjecta Epigrammata Posthii, Freheri, Gruteri: & Elegia Melissi.* 1593. 4°. sans nom de ville, ni d'Imprimeur.

6. *Jani Gruteri Animadversiones in L. Annæi Senecæ Opera. Heidelb.*, 1594. *fol.* It. *Cum Notis Nicolai Fabri* : (Génève) *Joannes le Preux*, 1595. 12°. 2. vol., & quelques autres fois dépuis. *Scaliger* ne regarde ces remarques & ces corrections de *Gruter*, que comme un Ouvrage d'Ecolier.

7. *Plauti Querolus, sive Aulularia ad Joach. Camerarii codicem veterem denuò col-*

(o) *In monstra sibi nata.*

lata. Eadem à Vitale, Blesensi, elegiaco carmine reddita; cum Notis Petri Danielis, Conradi Rittershusii & Johannis Gruteri. (Heidelbergæ) *Typis Hieron. Commelini*, 1595. 12°. Cette Comèdie, diffèrente de celle de Plaute, qui porte le même titre, avoit paru pour la prémière fois à *Paris* chez *Robert Etienne*, 1564. 12°. par les soins de *Pierre Daniel.* On ne sait qui en est l'Auteur: mais il est sûr qu'elle est au plus tard du IV. siècle, puisque *Servius* l'a citée sur le troisième livre de l'Enéïde.

8. *Notæ ad L. Flori libros quatuor rerum Romanarum. Heidelb.* 1597. 8°.

9. *P. Papinii Statii Opera, ex recensione Gruterianâ. Heidelb.*, 1600. 12°.

10. *M. Valerii Martialis Epigrammata; cum Notis Jani Gruteri. Heidelb.*, 1600. 12°. It. *Francof.*, 1602. 16°. It. *Lugd. Bat.*, 1619. 12°.

11. *Commentarius in Onosandri Strategicum, seu de Imperatoris institutione. Heidelbergæ*, 1600. 4°. It. *Helmstadii*, 1619. 4°. (Voyez le *n. 16.*)

12. *Lampas, sive Fax Artium Liberalium, hoc est Thesaurus Criticus, in quo infinitis locis Theologorum, Jurisconsultorum, Medicorum, Philosophorum, Oratorum, Historicorum, Poetarum, Grammaticorum scripta supplentur, corriguntur, illustrantur, notantur; ex otiosâ Bibliothecarum custodiâ, erutus*

tus & foràs prodire juſſus à Jano Grutero. Francofurti, è Collegio Paltheniano, ſumptibus Jonæ Rhodii, Bibliopolæ, 1602. grand *in-8°.* pp. 1464.——*Tomus ſecundus. Ibid., idem*, 1604. 8°., de même que les Tomes III. & IV.——*Tomus V. Ibid. idem*, 1605. 8°. ——*Tomus ſextus, Francof., Nicol. Hoffmannus*, 1612. 8°. *Gruter* a raſſemblé dans ces ſix volumes un fort grand nombre de Traités, compoſés par les plus excellens Critiques du XVI. ſiècle, & que l'on auroit mille peines à trouver, s'il ne les eût publiés enſemble. *Jean-Philippe Pareus* (p) y a joint en 1623. un ſeptième volume, qui n'eſt pas du mérite des autres, & où il ſemble n'avoir eu en vûe que de maltraiter *Gruter*. Auſſi ce volume ne contient-il preſque que ſes *Analecta Plautina, in quibus Plauti editiones Pareanæ à Jani Gruteri cavillationibus & ſtrophis ritè vindicantur*: & une Réponſe de 96. pages à l'écrit, marqué ci après *n. 31.* Cette Réponſe a pour titre : *Præfatio ad Chriſtoph. Pflugium, &c.* Il a paru une nouvelle édition du Recueil de *Gruter* ſous ce titre: *Lampas, ſive Fax Artium Liberalium, hoc eſt, Theſaurus Criticus, quem ex otiosâ Bibliothecarum cuſtodiâ eruit, & foràs prodire juſſit Janus Gruterus. Tomus primus continens Annotationes varias Laurentii Abſtemii*

(*p*) Et non pas *Daniel*, comme le dit le P. *Niceron*.

Maceratensis, & *Valentis Acidalii Divinationes & Interpretationes in Plauti Comœdias. Accessit his Caroli Neapolis Anaptyxis ad P. Ovidii Nasonis Fastos*, & *horum omnium Additamentum Joannis Felicis Palesii Patavini. Scriptæ sunt præterea singulorum Criticorum Vitæ. Florentiæ, sumptibus Societatis*, 1737. *fol. fig.* Ce n'est ici que le prémier Tome du Recueil, qui a été suivi au moins de trois autres. Si je les avois vûs, j'en marquerois le contenu, suivant ma coutume. J'ai vû seulement le prémier tome de l'autre édition : les Ouvrages critiques, qu'il renferme, sont d'*Ange Politien*, de *Marc-Antoine Sabellicus*, de *Philippe Béroalde*, de *Domitius Calderinus*, de *Baptiste Egnace*, de *Jean-Baptiste Pio* de *Bologne*, de *Corneille Witellus*, de *Jacques à Cruce*, Bolonois, de *Pie-Antoine Bartolinus*, de *Janus Parrhasius*, de *Laurent Abstemius* de *Macerata*, de *Lucius-Joannes Scoppa*, de *Ptolomée Flavius* d'*Ancone*, de *François Floridus*, *Sabinus*, de *Pierre Nannius*, & de *François Robortel*. On s'est étonné de ce que *Gruter* n'avoit rien mis dans son recueil de *Scioppius*, ni d'*Antonius Nebrissensis*, ou *Antoine de Lebrixa*. Il n'a guères fait entrer que des Italiens dans ses deux prémiers volumes.

13. *Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani, in absolutissimum corpus redactæ, auspiciis Josephi Scaligeri ac Marci Velseri. Ac-*

cedunt XXIV. Scaligeri Indices. Typis Hieron. Commelini, in-fol. sans date & sans nom de lieu : mais sûrement à *Heidelberg*. Le P. *Niceron* dit que cette édition parut en 1601. *Jean-Albert Fabricius* la met en 1603. C'est un Ouvrage des plus utiles que *Gruter* ait donnés au public. *Juste-Lipse* avoit publié en 1588. un recueil d'Inscriptions rassemblées par *Martin Smetius*, & par *Hubert Goltzius*, dont je parlerai ailleurs. Mais différens Curieux ayant ramassé quantité d'autres Inscriptions, on souhaita d'avoir un Recueil plus complet. *Joseph Scaliger*, qui étoit alors à *Leyde*, & qui avoit lui-même recueilli beaucoup d'inscriptions dans ses voyages, engagea *Gruter* à y travailler. Celui-ci l'entreprit, & fut aidé par *Marc Velser*, bourguemaitre d'*Ausbourg*, & par divers autres Savans. Il augmenta extrêmement le Recueil, en y faisant entrer ce que ses amis lui fournirent, & toutes les inscriptions qu'il put trouver dans un grand nombre d'Auteurs, qui en avoient rapporté. *Scaliger* voulut bien employer dix mois à faire les vingt-quatre tables, qui accompagnent l'édition de *Gruter*, à laquelle il joignit aussi de courtes remarques. Elle n'a pas laissé d'être effacée par celle de *Jean-George Grævius*, qui est fort correcte, & magnifique pour le papier, & pour les caractères : mais dont les

eſtampes ne ſont que d'une beauté médiocre. Voici le titre de celle-ci: *Inſcriptiones antiquæ totius orbis Romani, in abſolutiſſimum corpus redactæ olim auſpiciis Joſephi Scaligeri & Marci Velſeri, induſtriâ autem & diligentiâ Jani Gruteri, nunc curis ſecundis ejuſdem Gruteri & notis Marquardi Gudii emendatæ, & tabulis æneis à Boiſſardo confectis illuſtratæ : denuò curâ viri ſummi Joanni Georgii Grævii recenſitæ. Accedunt Adnotationnum Appendix, & Indices XXV. emendati & locupletati, ùt & Tironis Ciceronis liber, & Senecæ Notæ. Amſt., Franc. Halma*, 1707. 4. vol. *in-fol.* Le titre eſt précédé d'un frontiſpice, qui repréſente les ruines de Rome, & ſuivi d'une Epitre Dédicatoire à *Thomas Herbert*, Comte de *Pembrocke* & de *Montgomeri*, Vice-Roi d'Irlande, &c. en ſtile lapidaire. Après vient une Préface de *Pierre Burman* (pp. 14.) datée d'*Utrecht* le 1. mars 1707.

Un Mauſolée en gravûre, conſacré à *Grævius* [*J. Goerée del. J. van Vianen ſec.*] avec cette inſcription au bas :

D. M. (DIs Manibus)

Te ſacros inter cineres, ævique prioris
Rudera Pierius, contumulavit honos :
Unica facundæ, Grævi, tutela Minervæ :
Unica dos, priſcis par manus ingeniis.
Te Latium, te Palladii dolor urget Erechthei, (*)
Udaque commixtis buſta rigant lacrimis.

(*) Nom d'un Roi d'Athènes.

ressembler assez à *Juste-Lipse :* mais il a le front plus élevé.) On lit dans le tour de l'Ove : *Janus Gruterus Antwerpiensis demerendis Literis natus anno M. D. XL. III. decembris. Obiit XX. septembris anno M. DC. XXVII.*

Au bas :

Cui tantùm Latium vetus, & vetus Attica nota,
Patria, vel quantùm nota cuique domus :
Talis erat, tantùm docto notissimus orbi,
Quantùm illi notus maximus orbis erat.

B. Vulcanius.

Page 29. *Panegyricus Jano Grutero scriptus à Balthasare Venatore,* précèdé d'une dédicace de *Venator* à *Pierre de Villars*, seigneur d'*Esnoy*, datée de *Génève* en août 1630.

Page 47. *Vita, mors, & Opera maximi virorum Jani Gruteri, recensita à Friderico Hermanno Flaydero*, suivi

Page 56. d'une Epigramme Grecque de *Casaubon* à la louange de *Gruter.*

Suivent les Inscriptions, qui tiennent dans la 1ère partie du I. tome pp. CCLXXXVIII.

Tomi I. pars secunda, pp. CCLXXXIX--DCCXLVIII.

Tomi II. pars prima, pp. DCCXLIX--MCLXXIX., & XXVII. pour les fausses inscriptions (*Spuria & Supposititia.*) On a gravé le portrait de *Scaliger* à la tête de ce volume, qui est orné, comme les

précèdens, de quelques planches en taille-douce.

Tomi II. pars secunda, continens Indices XXV., auctos & emendatos, (pp. CCCLVI.) *ùt & Notas Tironis ac Senecæ, ære sculpto expressas*, pp. 21. *Raphaël Fabretti*, savant Antiquaire, natif d'*Urbin*, & mort à 80. ans le 7. février 1700., avoit publié *Inscriptionum Antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, Explicatio, & Additamentum : Romæ, ex offic. Dominici Ant. Herculis, 1699. in-fol., pp. 759.*, où il raportoit beaucoup d'Inscriptions inconnues à *Gruter*, & marquoit les corrections qu'il falloit faire au Trèsor de celui-ci. Cette espèce d'*Errata* tient quatorze grandes pages.

14. *Notæ Tullii Tyronis, & Annæi Senecæ : sive characteres, quibus utebantur Romani veteres in Scripturâ compendiariâ, ubi Littera verbum facit. Opus mirabile, & quod præterea optimi Glossarii vicem præstare possit. Francof.*, 1603. *fol.* It. dans l'édition des Inscriptions anciennes, publiée par *Grævius*. Les chiffres contenus dans ce Recueil, quoi qu'attribués à Tiron & à Sénèque, ont été inventés, ou du moins augmentés, longtems après eux ; puisqu'on y voit non seulement la liste des Empereurs Romains, mais encore quantité de mots, qui n'ont été d'usage que chez les Chrêtiens. Il sera bon de lire sur cet-

te matière l'*Alphabetum Tironianum*, que M. l'Abbé *Carpentier* de l'Académie des Inſcriptions nous a donné en 1747. C'eſt un ancien Monument écrit en *Notes*, & que ce Savant a publié avec ſes Remarques.

15. *L. Annæi Senecæ Tragœdiæ. Accedunt ejuſdem, ùt & Publii Syri Mimi Sententiæ ſingulares, centum aliquot verſibus nunc primùm auctiores, ac nitidiores. Studio Jani Gruteri.* (Heidelbergæ) *In Bibliopolio Commeliniano*, 1604. 8°. It. avec les Notes de divers autres Savans, recueillies par *Pierre Scriverius. Lugd. Bat.*, 1621. 8°. It. ſous ce titre : *Lucii Annæi Senecæ, & Publii Syri Mimi, forſan etiam aliorum ſingulares Sententiæ, centum aliquot verſibus ex codicibus Palatinis & Friſingenſibus auctæ & correctæ, ſtudio & operâ Jani Gruteri ; cum Notis ejuſdem recognitis & caſtigatis. Accedunt ejuſdem Notæ poſthumæ: ùt & nova Verſio Græca Joſephi Scaligeri. Nunc primùm ex utriuſque autographis adornatæ. Lugd. Batav., Johan. du Vivié*, 1708. 8°. *Scaliger* eſtimoit davantage les Notes de *Gruter* ſur Sénèque le Poëte, que celles qu'il a faites ſur Sénèque le Philoſophe.

16. *Onoſandri Strategicus, ſive de Imperatoris inſtitutione. Acceſſit Urbicii Inventum, ſive Commentum ingenioſum, quo Pedites Romani Barbarorum equeſtres copias de-*

bellare securè possunt. Græcè ac Latinè, interprete Nicolao Rigaltio cum Notis. Adjiciuntur Jani Gruteri Discursus varii, sive prolixiores Commentarii ad aliquot insigniora loca Taciti atque Onosandri. Lutetiæ Paris., Bibliopolium Commelinianum, 1604. 4°. It. *Francof.,* 1607. 8°. It. *Amst.,* 1673. 8°. It. sous ce titre : *Jani Gruteri Discursus Politici in Tacitum, & Notæ maximâ ex parte Politicæ in Titum Livium. Accessere Balthasaris Venatoris Panegyricus Jano Grutero scriptus, juxta exemplar recusum Genevæ, apud Petrum Aubertum,* 1631. *Fridericus-Hermannus Flayderus de ejusdem Gruteri vitâ, morte, & operibus ex Musæo Christiani Friderici Franckensteins vel Frandensteins, juxta exemplar excusum Tubingæ, typis Theodori Werlini,* 1628. *Lipsiæ, Christ. Scholvinus,* 1679. 4°. *Baudius,* & *Amelot de la Houssaye* ont parlé avec beaucoup de mépris du travail de *Gruter* sur Tacite. Il faut autre chose que de la Littèrature, pour faire de bonnes Remarques Politiques sur un Ecrivain aussi profond & aussi rafiné que cet Ancien.

17. *Duodecim Panegyrici veteres, ad antiquam, quà editionem, quà scripturam infinitis locis emendati, aucti, nuper quidem ope Johannis Livineii* (q) : *nunc verò operâ Jani Gruteri. Præter quorum Notas accedunt etiam Conjecturæ Valentis Acidalii, & Conradi Rit-*

(q) J'ai parlé ailleurs de *Livineïus.*

tershusii. Francof., *Nicolaus Hoffmannus*, 1607. 16°. Cette édition se trouve dans la Bibliothèque du Roi de France, *cum Notis quibusdam, manu Cl. Salmasii exaratis*, cottée *X*. 2024. It. *Quatuordecim Panegyrici veteres emendati, aucti : ex editione Jani Gruteri, & cum Commentariis, Notis, Emendationibus, & Conjecturis diversorum. Parif.*, *Claudius le Beau*, 1643. 12°. 2. vol. Il y a ici de plus que dans l'édition précèdente, les notes de *Cataneus*, de *François Bauduin*, de *Juste-Lipse*, & de *Herman Rayanus* sur le Panègyrique de Pline : celles du même *Bauduin* sur le Panègyrique d'Eumène, & sur celui de Pacatus : celles d'*Elie Vinet*, & de *Joseph Scaliger* sur le Remercîment d'Ausone : celles d'*André Schottus*, & de *Jacques Sirmond*, Jésuites, sur les harangues d'Ennode : celles de *Claude du Puy*, de *Théodore Pulman*, & d'*André Schonhovius*, sur tout le Recueil : enfin quelques remarques de *Petrus Faber*, & de *François Juret*. On a publié séparément : *C. Plinii Panegyricus Trajano dictus; cum Notis Dominici Baudii, Justi Lipsii, Joannis Livinæi, Jani Gruteri, & Conradi Rittershusii. Lugd. Batav.*, *Hackii*, 1675. 8°.

18. *Velleii Paterculi Historiæ Romanæ; ex recensione Jani Gruteri. Francof.*, 1607. petit *in*-12.

19. *C. Sallustii Crispi Opera omnia; cum*

Johannis Riccii, Henrici Loriti Glareani, Aldi Manutii, Ausonii Popmæ, Jani Melleri Palmerii, Petri Ciaconii, Fulvii Ursini, Eliæ Putschii, Jani Dousæ, Janique Gruteri castigationibus & notis. Francof., 1607. 8°. Edition assez estimée, quoi que *Jean-Frédéric Gronovius* en ait fait peu de cas, aussi bien que du *Stace* de *Gruter.* (r)

20. *Delitiæ* (Deliciæ) cc. *Poetarum Italorum hujus superiorisque ævi illustrium; collectore Ranutio Ghero* (Anagr. *Jano Gruthero.*) *In Officinâ Jonæ Rosæ*, (à Francfort) 1608. 16°. 2. vol. Le choix de ces Poësies est assez bon; on auroit pu en faire un meilleur : mais un Editeur ne trouve pas sous sa main tout ce qu'il souhaite.

21. *Historiæ Augustæ Scriptores Latini minores; cum notis Politicis. Francof.*, 1609. *fol.*, ou *Hanoviæ*, 1611. *fol.* (Ce n'est qu'une même édition) *Gruter* corrigea le texte de ces Historiens sur les Mss. de la Bibliothèque Palatine. Son Recueil comprend *Florus*, *Velleïus Paterculus*, *Suètone*, *Spartien*, les cinq autres Ecrivains de l'Histoire Auguste, *Ammian Marcellin*, *Julius*, ou *Lucius Exsuperantius*, *Aurelius Victor*, l'*Historia Miscella* de *Paul Diacre* & de *Landulphus Sagax*, en 24. livres, *Jornandès*, l'Histoire Lombarde de *Paul Warnefride*, & l'Abrègé de *Sextus Rufus*. On a réimprimé : *Historiæ Augustæ Scrip-*

(r) *In Sylloge Burmanni, II.* 540., *& III.* 2.

tores sex ; cum notis Isaaci Casauboni, Claudii Salmasii & Jani Gruteri. Lugd. Bat., Hackii, 1671. 8°. 2. vol. Bonne édition. *Corneille Schrevelius* avoit publié (*Lugd. Bat.*, 1661. 8°.) ces six Historiens avec un abrègé à sa mode des notes de *Casaubon*, de *Gruter*, & de *Saumaise.*

22. *Delitiæ C. Poetarum Gallorum hujus superiorisque ævi illustrium. Partes tres, collectore Ranutio Ghero. In officinâ Jonæ Rosæ*, 1609. in-16°. 3. vol.

23. *Titi Livii Patavini, Historiæ Romanæ Principis, libri omnes superstites, post aliorum omnium emendationes nunc præterea castigati ad fidem vetustiss. manu exaratorum codicum Bibliothecæ Palatinæ à Jano Grutero. Accessit Index rerum & verborum copiosissimus. Francof.*, 1609--1612. 2. vol. 8°. & 1628. *fol.* It. *Paris., Societas minima*, 1625. *fol.* It. *Editio tertia*, (quarta) *& melior. Francof., Caspar Rötelius*, 1634. 8°. 2. vol. pp. 739. &.... Nous avons aujourd'hui de meilleures éditions de *Tite-Live.*

24. *Jani Gruteri Florilegium Ethico-Politicum. Cum Gnomis Parœmiisque Græcorum: Proverbiis Germanicis, Belgicis, Britannicis, Italicis, Gallicis, Hispanicis. Francof., Jonas Rhodius*, 1610--11--12. in-8°. 3. vol. *Gruter* a fait quelques notes pour expliquer les termes, & les phrases obscures de ce Recueil, ou plûtôt de ce Fatras. Ce fut *Cambden*, qui lui fournit les Proverbes

Anglois, & les Italiens. Un quatrième volume étoit prêt pour l'impreſſion en 1613., & l'Auteur en prometroit un cinquième, qui dévoit paroitre en 1614., mais aucun Imprimeur ne voulut en faire les frais.

25. *C. Plinii Secundi Epiſtolæ; cum Notis Jani Gruteri, Iſaaci Caſauboni, Henrici Stephani. Francof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1611. in-16°. Les Notes de *Gruter* ont paſſé dans l'édition des Lettres de Pline, donnée par *Jean Veenhuſius : Lugd. Bat. & Roterd.*, *Hackius*, 1669. 8°.

26. *Delitiæ c. Poetarum Belgicorum hujus ſuperiorisque ævi illuſtrium : Partes IV.*, *collectore Ranutio Ghero. Françof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1614. 16°. 4. vol. (Et non pas 3. vol., comme dit le P. *Niceron.*) Le ſoin qu'a eu *Gruter* de nous donner ces ſortes de Recueils, doit avoir été gouté, puiſque d'autres ont publié à ſon exemple : *Delitiæ Poetarum Germanorum, hujus ſuperiorisque ævi illuſtrium : Partes ſex, collectore A. F. G. G. Francof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1612. 16°. 6. vol.——*Delitiæ Poetarum Scotorum hujus ævi illuſtrium. Amſt.*, *Joan. Blaeu*, 1637. 16°. 2. vol.—— *Delitiæ Delitiarum; ſive Epigrammatum ex optimis quibusque hujus & noviſſimi ſeculi Poetis, in Bibliothecâ Bodleianâ, & alibi extantibus, Anthologia, in unam corollam connexa; operâ Abrahami Wright. Oxoniæ*, *Joannes Lichfield*, 1637. 12°.——*Deliciæ*

quorundam Poetarum Danorum, collectæ, & in duos tomos divisæ à Friderico Rostgaard. Lugd. Bat., Jordanus Luchtmans, 1693. 16°. 2. vol.

27. *Chronicon Chronicorum Ecclesiastico-Politicum; Collectore Johanne Gualtero Belgâ. Francof., Joan. Aubrius*, 1614. 8°. 2. vol.

28. *Chronicon Chronicorum Politicum. Collectore Johanne Gualthero Belgâ. Francof., Joan. Aubrius*, 1614. 8°. vol. *Gruter* prend dans ces deux ouvrages le nom de son père. Il n'y donne qu'un Journal des plus maigres, compilé de différens Auteurs, commençant à la naissance de J. C., & finissant en 1613. On y trouve quantité d'inexactitudes, beaucoup d'inutilités, & encore plus d'omissions.

29. *M. Tullii Ciceronis Opera, ex Manuscriptis emendata à Jano Guillielmio, & Jano Grutero; cum Notis. Accedit in tertio volumine Penu Tullianum collectum à Georgio Ludovico Frobenio. Hamburgi, Bibliopolium Frobenianum*, 1618. *fol.* 3. vol., à la tête desquels on trouve *Ciceronis Historia per Consules descripta, & in annos LXIV. distincta; per Franc. Fabricium, Marcoduranum.* (Voyez ci-devant T. XIV. p. 189.) Cette édition est fort correcte. *Jean-Albert Fabricius* la préfère à toutes les autres. On l'a suivie dans quelques-unes publiées en Hollande & à *Bâle. Gruter* n'eut pas entre les mains l'exemplaire, qui *Guilielmius*

avoit apprêté pour livrer à l'Imprimeur : mais seulement le recueil des Variantes, que ce savant avoit amassées en parcourant diverses Bibliothèques, *adeò ut ipsius ingenio judicioque uti frui nequeam*, disoit notre Auteur, *sed solummodo labore.* Il dit ailleurs : *Plures voces, plures clausulas Ciceroni detraxi, quàm addidi : & vel illud aliquid inveniet laudis apud vos* (Anglos.) Il avoit fort bonne opinion de son travail, & prénoit de bonnes mésures pour le faire débiter. (*s*) On a réimprimé *M. Tullii Ciceronis Opera omnia; cum Jani Gruteri & variorum Notis & indicibus. Ex editione Cornelii Schrevelii. Amst.*, *Ludov. Elzevirius*, 1661. 4°. 2. vol. It. *M. T. Ciceronis Opera, quæ extant, omnia, ex solâ ferè Codicum manuscriptorum fide emendata studio Jani Guilielmii & Jani Gruteri. Accedit Frobenii Penu Tullianum, decem Indicibus comprehensum. Hamburgi, Bibliopolium Frobenianum*, 1618. *fol.* 5. vol. It. *juxta exemplar Hamburgense. Londini, J. Dunmore*, 1681. *fol.* 2. vol. [On a fort mal fait d'ôter dans cette édition la distinction des chapitres que *Gruter* avoit mise dans la sienne.] It. *Marci Tullii Ciceronis*

(*s*) *Cicero noster tandem prodit..... Oportet autem autem editionem istam nostram passim prædices..... Fuerit Britanniæ vestræ summum dedecus, non posse discernere æs Lambinianum, aliorumque, ab nostro auro obryzo.* (Gruterus Camdeno, 21. sept. 1617.) Quand *Grævius* travailla sur Cicèron, il trouva encore beaucoup d'alliage dans l'or de *Gruter.*

Opera quæ extant, ex Manuscriptis emendata; cum Notis Jani Guilielmii & Jani Gruteri; denuò recognita à Jacobo Gronovio, cujus adjectæ emendationes. Accedunt Asconius Pedianus, & vetus Scholiastes. Lugduni Batav., Petr. van der Aa, 1692. 4°. 2. vol.

30. *Orationes Politicæ Dinarchi, Lesbonactis, Lycurgi, Herodis, Demadis, Græcè & Latinè; Interpretibus Guilielmo Cantero, M. B. Ischano, Johanne Lonicero, & Hermanno Cruserio. Editæ curâ Jo. Gruteri. Hanoviæ, typis Wechelianis*, 1619. 12°.

31. *Christophori Pflugii* (nom de guerre) *Epistola monitoria, novæ editioni Plauti quæ modò adornatur, præfigenda; in quâ fatuitas Apologiæ Joannis Philippi Parei contra Janum Gruterum detegitur. Witeb.* 1620.(1619.) 12°. *Plaute* étoit l'Auteur favori de *Pareus*: *Gruter*, qui n'aimoit pas ce Professeur, avoit attaqué quelques-unes de ses explications. *Pareus* se défendit, & cette défense lui attira la Lettre dont je parle, & dont le titre seul manifeste l'emportement. *Gruter* y traite son adversaire d'âne, de mulet de bagage, de cochon, de bouc, de hibou, de fou à lier. Le P. *Gretzer* s'est diverti à ramasser cent-trente-six injures semblables, tirées de cet ouvrage, injures qui font plus de tort à celui qui en est l'Auteur, qu'à celui à qui elles s'adressent. *Pareus* eut la foiblesse d'y opposer une brochure intitulée: *Ad Senatum Criticum*

Criticum, adversùs personatos quosdam Pareo-Mastigas, Provocatio pro Electis Plautinis. Francof., 1620. 12°. , où il rend à *Gruter* injure pour injure. Celui-ci y répliqua par la pièce suivante, qui n'est pas moins satyrique.

32. *Asini Cumani fraterculus, è Plauti Electis electus; per Eustath. Su. P.* (Janum Gruterum) 1619. 12°. pp. 136. sans nom de ville ni d'imprimeur. *Jean-Philippe Pareus*, fils de *David Pareus*, Professeur en Théologie à *Heidelberg*, naquit à *Hemsbach* près de *Wormes* le 24. mai 1576. Il fit ses études à *Heidelberg*, à *Bâle*, à *Génève*, & à *Paris*, fut Recteur de differens Collèges d'humanités, & exerça en dernier lieu cette fonction à *Hanau*, où il mourut vers 1648. Il a beaucoup travaillé sur Plaute; car on a de lui: 1°. *Plauti Comœdiæ, cum fragmentis deperditarum; ex Philippi Parei recensione; cum ipsius Dissertationibus, & Notis perpetuis. Francof.*, 1610. 8°. It. *M. Accii Plauti Comœdiæ XX., ex mss. Palatinis, notis tam practicis quàm criticis illustratæ; adjectis fragmentis, & Pseudo-Plauti Querolo; curis secundis Joannis Philippi Parei. Neapol. Nemetum, Henr. Starckius*, 1619. 4°. (Et non pas à *Spire*, comme dit le Continuateur de *Niceron.*) It. *Francof.*, 1641. 8°. Ces éditions ne sont pas à mépriser. On en a réimprimé les Prolégomènes à la tête du *Plaute* Dauphin;

ils roulent ſur la vie de cet Auteur, ſur ſa verſification, & ſur le caractère de ſes plaiſanteries. 2°. *Lexicon Plautinum, in quo elegantiæ omnium ſimplicium vocabulorum antiquæ linguæ Romanæ, velut Indice quodam abſolutiſſimo, accuratè eruuntur & explicantur: paſſim quoque variorum Authorum, Latinorum juxtà ac Græcorum, loca enodantur & illuſtrantur. Francof., Nicolaus Hoffmannus, ſumptibus Jonæ Roſæ*, 1614. 8°. pp. 538. non chiffrées. It. *Editio 2ª emendatior & auctior. Hanoviæ, David Aubrius*, 1634. 8°. pp. 567. 3°. *Electa Plautina, in quibus, velut in Theſauro Antiquitatis, quidquid eſt rerum memorabilium, rituumque Romanorum in Plauto, ſub univerſales titulos locorum communium refertur. Neapoli Nemetum, Henr. Starckius*, 1617. 4°. (Et non pas à *Francfort*, comme dit encore le Continuateur de *Niceron.*) 4°. *Commentarius de Metris Comicis, & præcipuè Plautinis. Francof.*, 1638. 8°.

33. *M. Accii Plauti Comœdiæ; ex recognitione Jani Gruteri, qui cum manuſcriptis Palatinis contulit. Accedunt Commentarii Friderici Taubmanni auctiores. Witebergæ, Zachar. Schurerus*, 1621. 4°. *Jean-Albert Fabricius* préfère cette édition à toutes les autres. Outre le commentaire de *Taubmann*, on y trouve des fragmens des Comèdies perdues de Plaute, & d'autres tirés de pièces fauſſement attribuées à

ce Poëte, le tout avec de bonnes remarques.

34. *Florilegium magnum, ſive Polyanthea Tomus ſecundus. Argentorati, Lazarus Zetznerus*, 1624. *fol.* C'eſt une continuation de la Polyanthée de *Joſeph Langius. Gruter* en avoit fait deux autres volumes : mais le Public ne les a pas vûs, & n'y a pas beaucoup perdu. On a donné un Abrègé du prémier ſous ce titre : *Loci communes, ſive Florilegium rerum & materiarum, ex Autorib. vetuſtis ſelectarum; ex Jani Gruteri Florilegii magni Tomo ſecundo contractum. Argentorati, hæredes Lazari Zetzneri*, 1624. 8°. On peut voir ce que j'ai dit de ces ſortes de Recueils à l'article *Beyerlinck.*

35. *Jani Gruteri Bibliotheca exulum; ſeu Enchiridion divinæ humanæque prudentiæ. Argentorati*, 1624. *in*-12. It. *Francof.*, *hæredes Lazari Zetzneri*, 1625. petit in-12°. (Je doute ſi cette édition diffère de la précèdente.) Ce ſont des Maximes de la façon de *Gruter*, dont pluſieurs ſont en vers. Il les avoit déja inſérées dans ſon *Florilegium Ethico-Politicum.*

36. *Publii Ovidii Naſonis Opera; Daniel Heinſius textum recenſuit. Accedunt breves Notæ ex collatione codicum Scaligeri, & Palatinis Jani Gruteri. Lugd. Bat., Offic. Elzeviriana*, 1629. 3. vol. *in*-16°. *Nicolas Heinſius*, & d'autres Savans nous

ont donné de meilleures éditions d'Ovide.

37. Il y a vingt-quatre Lettres de *Gruter* à *Cambden*, dans le Recueil intitulé: *V. cl. Guilielmi Camdeni, & illustrium Virorum ad G. Camdenum Epistolæ. Londini, Richardus Chiswellus*, 1691. 4°. Les voici selon l'ordre du tems.

Page 34. *Wittenberg*, 2. août 1589. *Gruter* prie *Cambden* de lui procurer le privilège de la Reine d'Angleterre pour l'impression de ses *Suspiciones*.

Page 40. *Dantzic*, 16. janvier 1590. Il le prie de lui ménager des amis en Angleterre.

Page 42. *Dantzic*, 21. juin 1590. Rien de particulier, non plus que dans les deux suivantes.

Page 43. *Dantzic*, 8. septembre 1590.

Page 47. *Francfort*, 14. avril 1592.

Page 132. *Francfort*, 24. septembre 1610. Il y parle de *Jacques-Auguste de Thou*, qu'il appelle *son principal ami*, (*t*) de l'Histoire de *Van Meteren*, dont la hardiesse le surprend, &c.

Page 134. *Francfort*, jour de Pâques,

(t) *Amicus meus summus Jacobus Thuanus.* Je trouve ce Président lié avec beaucoup d'autres Protestans, qui lui fournissoient des Mémoires pour son Histoire; aussi est-elle beaucoup plus Protestante que Catholique. Il y fait en cent endroits l'Apologie des Calvinistes : il se déclare hautement pour la Tolèrance. Il décrie tous les Papes : Il fait le plus affreux portrait du Cardinal de Lorraine : enfin il ne fait dire du bien d'aucun de ceux qui ont combattu les Huguenots.

1611. Il lui envoye le *Florilegium magnum*, & l'*Histoire Auguste*: & marque que l'édition de ce dernier ouvrage lui a coûté des peines incroyables.

Page 136. *Francfort*, 21. septembre, 1611. C'est là qu'il dit qu'il se roidira contre sa mauvaise fortune, afin que l'Univers sache, qu'il a employé tout son bien & tous ses talens aux Belles-Lettres, sans chercher l'honneur, ni le profit. Il ajoute qu'il n'a jamais reçu aucun présent de personne.

Page 138. *Francfort*, 20. septembre, 1612. Il y déplore la mort de *Bongars*.

Page 140. *Heidelberg*, 24. juillet 1613. Il parle de son édition de Cicèron.

Page 141. *Francfort*, 20. septembre 1613. Même sujet.

Page 148. *Heidelberg*, 22. sept. 1614. Il y parle de la mort de *Casaubon*, de *Freher*, & de *Velser* : & exhorte *Cambden* à publier l'histoire de la Reine *Elisabeth*.

Page 159. *Francfort*, 25. septembre 1615. Il le loue d'avoir entrepris ses Annales Britanniques.

Page 164. *Heidelberg*, 16. mai 1616. Rien de particulier.

Page 170. *Francfort*, 26. septembre 1616. Il lui annonce la mort de *Lingelsheim*, décèdé huit jours auparavant à *Heidelberg*.

Page 190. *Heidelberg*, 9. juillet 1617.

Il parle de son édition de Cicèron, & de la mort de *Jacques-Auguste de Thou*, qu'il nomme *le grand Varron de la France.*

Page 198. *Francfort*, 21. septembre 1617. Il lui adresse une Ode funèbre sur la mort de *de Thou*. C'est une pièce détestable. En voici les dernières strophes :

Sed nec Thuanum pro merito satìs
Laudet lyrarum ulla harmonia, etsi ei
Se dia jungat lingua Homeri,
Osve poetifici Maronis.

Augusta quin heic Mnemosydum parum
Possit propago; Pleïade quin parum
Possit creatus; quin Apollo
Heic sileat titubante labro.

Ergo tacere nos quoque verius,
Camdene, de more Harpocratis. Satìs
Summam approbant devotionem,
Qui gravius subiere pondus,

Quàm ferre possint; sicut & exhibet
Majorem honorem Cœlitibus, mero
Silentio hos qui adorat, oris
Quàm tumido petulantis orsu.

Page 227. *Heidelberg*, 30. mars, 1618. Rien de remarquable, non plus que dans les trois suivantes.

Page 265. *Heidelberg*, 20. novembre, 1618.

Page 275. *Heidelberg*, 21. juin, 1619.

Page 289. *Francfort*, 23. septembre, 1619.

Page 292. *Heidelberg*, 17. octobre 1619. Il parle de la guerre de Bohème, de mê-

me que dans la ſuivante. On voit dans toutes deux qu'il craignoit les Comètes.

Page 303. *Francfort*, 14. avril 1620.

Page 307. *Bretten*, 21. ſeptembre 1620. Il dit un mot de la guerre du Palatinat.

38. Il y a treize Lettres de *Gruter* dans *Marquardi Gudii & doctorum virorum ad eum Epiſtolæ : adjectis aliis variorum, præcipuè Cl. Sarravii ; curante P. Burmanno. Ultraj., Franc. Halma*, 1697. 4°. Voyez ce Recueil pp. 200. & 349.

39. Il y a quelques Lettres du même dans le Recueil intitulé : *Epiſtolæ celebrium eruditorumque virorum. Amſt.*, 1705. 12°.

40. On trouve cinq Lettres de *Gruter* à *Juſte-Lipſe* dans le grand Recueil de *Pierre Burman*, imprimé à *Leyde*, 1727. 4°., T. I. 267---274. La prémière eſt datée de *Roſtock* le 7. ſeptembre 1586. *Gruter* y dit qu'il ne ſait trouver ſur les côtes Baltiques un ſeul *homme*, qui mérite ce nom. Il y parle auſſi de ſa familiarité avec *David Chytrée*. Dans la ſeconde, datée de la même ville, le 16. février 1587., il mande à *Lipſe*, qu'il eſt ſur le point de quitter *Roſtock* : & lui demande conſeil ſur le genre d'étude, auquel il doit s'appliquer : ſavoir s'il lui convient d'étudier l'Hiſtoire, ou la Juriſprudence. La 3e Lettre eſt datée de *Wittenberg* le 2. mars 1592. Il y dit que le bruit court, qu'on fera ſigner le livre de la Concorde à

tous les Professeurs de cette ville. La 4e Lettre est écrite de *Heidelberg* le 13. juin 1592. *Gruter* y annonce son prémier mariage, & raporte ce qui s'est passé à *Wittenberg* au sujet du livre de la Concorde. La dernière Lettre, datée de *Francfort*, le lundi de Pâques 1602., regarde l'état de ses affaires, & son démêlé avec *Dénis Godefroy*.

Dans le même Recueil *T. II. 377--379.*, il y a deux Lettres de *Gruter* datées de *Francfort* le 24. septembre 1608., & le 12. décembre 1619. La prémière est adressée à *Gaspar Barthius*, à *Fréderic Taubmann*, & à *Adam Siberus*. Elle ne contient rien de remarquable, non plus que la seconde, qui s'adresse à *Jean Meursius*.

41. Il y en a trois adressées à *Michel Piccart*, (*u*) dans les Aménités Théologiques de *Schelhorn*, T. IV. pp. 532--537., & T. V. pp. 177--181. La prémière est datée du 23. février 1618.: & la seconde, d'*Heidelberg*, le 15. mars 1619. *Gruter* y parle en Crocheteur : *Joannes Philip-*

(*u*) Né à *Nuremberg* le 29. septembre 1574., & mort en 1620., après avoir enseigné d'abord la Logique, ensuite la Poësie & la Métaphysique dans l'Université d'*Altorf*. On a de lui un Commentaire sur la Politique d'Aristote : *Idea Hominis : Observationes Historico-Politicæ : Laudatio funebris Scipionis Gentilis, Norimbergæ*, 1617. *in-4.*: *Periculorum Criticorum Liber singularis, alterâ vice editus à Joanne Sauberto. Helmestadii, Joh. Heitmullerus*, 1663. *in-4.* Un Traité *de Ortu primo, & migrationibus veterum Germanorum, &c.*

pus Pareus, dit-il, *verè est Atlas in lapidem mutatus, cujus omnia scripta à minimo ad maximum resipiunt furtum, plagium, inscitiam, ignorantiam, insolentiam, impudentiam, asinitatem, aut suilitatem meram. Hæc ideo scribo, quia is iterum, me dissuadente, edere vult Plautum, compositum cum mstis Palatinis omnibus. In specimine quidem ad me transmisso ita se insulsè, & puerilliter gesserat, ut ei consulerem adhæreret editioni secundæ Taubmanni, cui ego ultimam imposueram manum. At homo ad id ita fremere, ut præ se ferret orbi toti se palam facturum, Taubmanni exemplar constare ex meris Gruteri Pistorisque mangoniis. Inde conjicias de mente hominis, qui tamen præfatione editionis primæ ita se meum fecit, atque si prodiisset è podice meo, aut ego ipse ipsius. Nempe Asinus, cùm pelle meâ aliquam auctoritatem se nactum putat, mihi jam obvertit dentes. At vos, quæso, ne patiamini tam temerariam petulantiam. Ego puerum nunquam amavi, ob furta: Juvenem, ob judicii ingeniique sterilitatem scævissimam.* La 3e Lettre de *Gruter* à *Piccart* est datée de la veille de l'Ascension, 1607. Il y parle de diverses choses, entre autres de ses fleurs.

Nous avons trois ouvrages originaux, qui regardent *Gruter*. 1°. *Jani Gruteri de la Gruytere, piè denati, Manes; novis Threnodiarum alloquiis, ab Ernesto Stida, Erfurtensi, collectis, salutati, placati. Erphor-*

dia, Georgius Hertzus, 1628. *in-8°*. 2°. *Vita, mors, & opera maximi virorum Jani Gruteri, recensita à Friderico Hermanno Flaydero. Adjecta sunt quoque Epicedia. Tubingæ*, 1628. *in-16*. 3°. *Panegyricus Jano Grutero scriptus à Balthasare Venatore*, (x) dans les *Memoriæ Philosophorum* de *Henning Witten, decade II., pp.* 212--293. It. avec le précèdent *ubi sup. p.* 22. Tout cela n'est que panègyrique; le dernier apprend peu de choses, & ennuye à mort.

☞ *Voyez ces ouvrages, les Lettres de l'Auteur indiquées ci-dessus, & Sweertius*, 380. 381. *Valère André*, 438. 439. *Niceron, IX.* 388--410.

(x) *Venator* régentoit les Humanités à *Heidelberg* dans l'Ecole dite *zum Kloster* en 1617. On le trouve à *Génève* en 1630., lorsqu'il fit ce Panègyrique.

Lambert Gruter, ou *Gruterus*,

ECRIVAIN du XVI. siècle, étoit natif de *Venraed*, petit bourg du Duché de Gueldre, à quatre lieues de *Venlo*, & deux de la Meuse. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il a été Suffragant d'un Archévêque de *Mayence* pour le district d'*Erford*. *L. Gruter* a publié:

Clementina, hoc est, B. Clementis Opera, quæ à variis Auctoribus collecta, conversa, emendataque, Latinè extant, omnia; cum

novâ Præfatione de veris, falsisque B. Clementis scriptis, & locorum difficilium explanatione. Ex emendatione Lamberti Gruteri Venradii. Coloniæ, Joannes Birckmannus, 1570. *fol.* On a attribué au Pape S. Clément 1°. Les *Constitutions Apostoliques*, livre ancien & utile, mais où l'on a ajouté & changé quantité de choses en différens tems. 2°. Les *Recognitions*, autre ouvrage ancien, & cité par Origène, mais plein d'erreurs, & de fables, & mis par le Pape Gélase au rang des livres apocryphes. 3°. Une collection de plusieurs pièces, dites *les Clémentines*, qui sont peut-être la seconde partie des Recognitions. 4°. Un Abrègé de ces deux ouvrages, & de la Lettre dont je vais parler. Les Critiques conviennent aujourd'hui que rien de tout cela n'est de S. Clément. Restent 5°. Une *Lettre aux Corinthiens*, qui est indubitablement de lui, & qui doit être regardée comme un des plus précieux monumens de l'Antiquité. Et 6°. Une autre *Lettre* aux mêmes, dont il ne nous reste qu'un fragment, publié en Latin par le docte *Godefroi Vendelin*, & en Grec par *Patricius Junius*. Cette Lettre n'est pas aussi incontestable que la précèdente ; elle a pourtant été citée par plusieurs Anciens.

☞ *Val. André*, 613. Il ne dit presque rien.

Thomas Gruter, ou *Gruterus*,

ETOIT, à ce qu'on croit, de Zélande, & vraiſemblablement de la ville de *Ziriczée*. Je crois qu'on peut mettre ſa naiſſance vers l'an 1520. Ayant embraſſé de bonne heure le parti des P. R., il abandonna ſa patrie, où les Hérètiques ne pouvoient vivre tranquillement, & chercha, comme beaucoup d'autres Flamands, un azile dans le Palatinat. Après quelque ſéjour dans cette contrée, il paroit qu'il lui prit envie de voyager, & qu'il parcourut la Suiſſe, l'Italie, & la plus grande partie de l'Allemagne. Il paſſa enſuite à *Duysbourg*, dans le Duché de Clèves, où il eut une chaire de Théologie, qu'il rempliſſoit en 1560. Il demeura apparemment en cette ville juſqu'en 1578., qu'il fut appellé à *Ziriczée* pour y faire les fonctions de Miniſtre. On ne marque pas la date de ſa mort : mais on ſait qu'il laiſſa après lui au moins quatre fils, dont les Articles vont ſuivre. Il laiſſa auſſi les Ouvrages ſuivans, qui exiſtoient en 1629.

α. *Hodœporicon Belgicum*, *Helveticum*, *Italicum*, *Germanicum*, *Weſtphalicum*. En deux livres.

β. *Ephemeris rerum*, *&c*. Peut-être un Journal de ce qui s'étoit paſſé de ſon tems.

γ. *Historia Davidis Georgii, Hæresiarchæ.* En deux livres. Je parlerai ailleurs de cet Imposteur.

δ. *Refutationis Sectæ Davidis Georgii Pars secunda* : la prémière perdue. Ce Fanatique ne méritoit pas d'étre réfuté.

ε. *Commentarius in Hesiodi Opera & dies.*

ζ. *Opera Theologica varii generis.*

η. *Index Vocabulorum rariorum in Plinii Naturali Historiâ*, suivant l'édition de *Froben, Basileæ*, 1525. *in-fol.*

θ. *De Genealogiâ Gruterorum.* Ouvrage perdu.

Il y a quelques Lettres de *Thomas Gruter* au bout de la seconde *Centurie* de son fils *Pierre*, pp. 194--200. Voyez l'Article qui suit.

☞ *Valère André*, 741. *Smallegang, Chronyck van Zeeland*, p. 769. *Bayle, Diction.*, 1e *édit.*, I. 1314. *La Rue*, 332.

Pierre Gruter, OU *Gruterus*,

FILS AÎNÉ du précèdent, naquit dans le Palatinat (*a*) vers l'an 1555. Après ses prémières études, il se tourna du côté de la Médecine, & pour se perfectionner en cette science, il se rendit en Italie,

(*a*) Et non pas à *Zirietzée* en Zélande, comme le disent *Gouthoeven* & *Sweertius*.

où il fit un séjour de quelques années. De ce pays-là, il alla en Flandre, & fit ses essais de pratique à *Dixmude*. Il continua sa profession dans divers autres lieux de la Flandre, & parut vouloir se fixer à *Ostende*, où il fut pensionné en qualité de Médecin de la bourgeoisie & de la garnison. Mais ne se plaisant non plus dans cette ville, que dans les autres de cette province, il passa en 1620. à *Middelbourg*, & s'y arrêta quelque tems. Enfin après avoir tenté la fortune en trois ou quatre autres endroits, il s'établit à *Amsterdam*, où les Magistrats lui furent fort favorables. C'est là qu'il mourut le 26. septembre 1634. dans un age assez avancé. On le fait passer pour un bel esprit, & pour un homme de savoir : mais on ne nous donne pas de bonnes preuves de ces qualifications. Nous avons de lui :

1. *Epistolarum Centuria* (prima :) *Accessit Apologia pro eâdem; quâ instituti sui, & styli ab usu & Latinismi puritate abhorrentis, rationem reddit. Lugd. Bat.*, 1609. 12°. Cette édition est très-fautive, & l'Auteur s'en plaint plus d'une fois dans la *Centurie* qui suit.

2. *Epistolarum Centuria secunda; edente Isaaco Grutero, P. F. Amst., Paulus à Ravesteyn*, 1629. 12°. Ces Lettres ne contiennent rien de fort remarquable.

☞ *Sweertius*, 618. *Val. André*, 741. *Bayle*, *Diction.*, 1e *édit.*, *l.* 1314. 1315. *La Rue*, *Geletterd Zeeland*, 331. 332.

Jacques Gruter, ou *Gruterus*,

SECOND fils de *Thomas Gruter*, & frère de *Pierre* qui précède, naquit, ou du moins fut élevé à *Ziriczée*. Il étoit Professeur en Histoire dans *l'Ecole illustre* de *Middelbourg* en 1604. : & c'est à quoi se réduit ce que l'on sait de sa vie. Il a laissé :

Quelques *Lettres* Latines, insérées dans la seconde Centurie de son frère aîné.

2. Quelques pièces Manuscrites, dont il est parlé dans le même recueil.

Il faut distinguer ce *Jacques Gruter* de celui, dont je parlerai ci-après.

☞ *Bayle*, *ubi sup.*

Regner Gruter, ou *Gruterus*,

FRÈRE des deux précèdens, fut Recteur du Collège de *Heidelberg*, qui portoit le nom du Prince *Jean Casimir*, son fondateur. On a de lui

1. Quelques *Lettres* jointes à celles de son frère *Jacques*.

2. Il a encore laissé quelques Opuscules, dont il est parlé au même endroit.

☞ *Bayle*, *ubi sup.*

Jean Gruter, ou *Gruterus*,

FRÈRE des trois précèdens, s'appliqua d'abord aux Belles-Lettres, renonça ensuite à l'étude, & fit un voyage de curiosité en Italie, où ayant lâché quelques traits contre le dogme de la Présence réelle, il fut obligé de prendre la fuite, pour échaper aux poursuites des Inquisiteurs. Il se sauva de nuit à *Naples*, & peu après il se mit en route pour regagner son pays : mais une maladie l'arrêta, & il mourut avant d'y être arrivé.

Il y a quelques *Lettres* de lui, imprimées avec celles de ses frères.

☞ *Bayle, ubi sup.*

Philippe de Gruthere, ou *Gruterus*,

SWEERTIUS & *Valère André* disent que cet Ecrivain étoit de *Diderixlant* en Hollande : & c'est tout ce qu'ils nous apprennent de sa vie. J'ajouterai seulement qu'il naquit dans les dernières années du XVI. siècle, ou tout au commencement du XVII., qu'il descendoit d'une famille fort distinguée, & qu'il fit du moins une partie de ses études dans l'Université de

de *Leyde*, où il étoit en 1618., lorſqu'il y prononça le Diſcours ſuivant:

Oratio de priſcâ Batavorum virtute. Lugd. Batav., 1618. *in-fol. Pierre Bertius*, dont j'ai parlé ailleurs, publia à l'occaſion de ce diſcours : *Ad Leonem Batavum Allocutio, poſtquam de priſcâ Batavorum virtute dixiſſet publicè nobiliſſimus juvenis Philippus de Gruthere. Ibid., Iſaacus Elzevirius, 1618.* 4°.

Philippe de Gruthere pourroit bien être le père de *Jacques* & d'*Iſaac Gruterus*, dont les Articles vont ſuivre.

☞ *Sweertius*, 642. *Val. André*, 773.

IL NE FAUT pas confondre ce *Philippe Gruterus*, avec un autre du même nom, mais plus ancien, qui étoit natif de *Boiſle-duc*, qui fit ſes baſſes-claſſes à *Gand* ſous *Adrien Dammant*, dont je parlerai ailleurs, & de qui l'on a quelques Vers Latins à la louange de l'Ouvrage intitulé : *Omnium penè gentium Imagines* &c. publié à *Cologne* 1577. *fol.*, & compoſé par le même *Dammant*, par *Abraham Bruyn*, *&c.*

☞ *Voyez ces vers.*

IL Y A encore un *Philippe Gruter*, natif de *Rome*, & de l'Ordre des Clercs Réguliers Mineurs, qui a mis au jour : *Tractatus de Arte bene deſiderandi, ſeu de validitate voti non ambiendi. Romæ, Rocchus Bernabò*, 1711. *in-fol.*

☞ *Voyez ſon livre.*

Jacques Gruterus,

DESTINÉ de bonne heure aux études, apprit les langues Latine & Angloise, & en acquit une connoissance raisonnable. Il se trouvoit à *Middelbourg* le 1. septembre 1648., étant alors étudiant en Médecine. C'est ce qui paroit par la dédicace du livre intitulé :

Sylva Sylvarum, sive Historia Naturalis, in decem Centurias distributa; Anglicè olim conscripta à Francisco Bacono, Barone Verulamio, Vice-Comite sancti Albani, Angliæ quondam Cancellario : nunc Latio transscripta à Jacobo Grutero, P. F., Medicinæ Candidato. Amst., Ludov. Elzevirius, 1648. *in*-16. pp. 612. Cette traduction, qui n'est pas fort littérale, est dédiée à *Pierre van Reygersberg,* Jurisconsulte, seigneur de *Couwerven.*

☞ *Voyez ce livre.*

Isaac Gruterus,

FRÈRE du précédent, démeuroit chez *Théodore van Graswinckel* à *la Haye* en 1644., & lui servoit apparemment de Lecteur. Peu après, il passa à *Nimègue,* où il enseigna les Belles-Lettres en qua-

lité de Recteur, ou du moins de Con-Recteur, c. d. de Sous-Principal & de Régent de Poësie. Il quitta cet emploi en 1657., ou l'année suivante, ayant obtènu le Rectorat du Collège de *Roterdam*, qu'on nomme *l'Ecole d'Erasme*. Il garda longtems ce dernier poste, car il le remplissoit encore en 1680., & il pourroit bien y avoir fini ses jours. On a de lui :

1. *Epistola Jacobo Grutero fratri.* A la tête du *Sylva Sylvarum*, dont j'ai parlé à l'Article précèdent. Cette Lettre est datée du 8. août 1648.

2. Il y a un fragment d'une Lettre d'*Isaac Gruter*, datée de *la Haye*, *ex ædibus clarissimi Graswinckelii.... XIII. cal. octob. CIↃ. IↃC. XLIV.* à la tête des Poësies de *Constantin Huygens*, édition de 1655. C'est un éloge peu mérité de ces Poësies.

3. Il a traduit les Remarques de *Henri Savill* (a) sur Tacite : & cette traduction a été imprimée avec les Œuvres de cet Historien Romain, *Amstelod.* 1649. *in*-12. Il a encore traduit :

4. *Cogitata & visa de interpretatione Naturæ, sive de Inventione rerum & operum.* C'est la version d'un Opuscule du fameux *Bacon*. Elle se trouve dans *Francisci Ba-*

D 2

(a) Anglois, Chevalier, mais assez pauvre, & Prévôt du Collège d'*Eaton* proche *Windsor*, mort le 19. février 1622. On le connoit par son édition Grecque de S. *Chrysostome*.

coni de Verulamio Scripta in Naturali & universali Philosophiâ. Amstel., *Ludov. Elzevirius*, 1653. *in*-16°. pp. 1--61. Il y a à la tête un *Monitum*, ou Avertissement du Traducteur, & une Dédicace du même à *Pierre Bursius*, ou *Bors*, Maitre-ès-Arts, & Médecin à *Middelbourg*, datée de *la Haye* le 26. novembre 1653. On trouve à la fin du même Opuscule : *Epistola Thomæ Bodlei ad Franciscum Baconum, quâ candidè expendit ejus Cogitata & visa, Latinè versa ex Anglico ab Isaaco Grutero*, pp. 62--74.

α. Isaac Gruter promettoit dans le *Monitum* que je viens d'indiquer, de publier *Sylloge Epistolarum*,.... *quas Hugo Grotius scripsit ad Belgas, Germanos, Italos, Suecos, Danos, Gallos; exceptis quas Cl. Sarravius, Senator, Parisiis edidit.*

☞ *Voyez ses Oeuvres, & Phil. Munckeri liber de Intercalatione, in Præfat. Thomæ Crenii Commentationes Philol. & Historicæ, parte II. p. 20. Vita Gerardi Noodt, operib. ejus præfixa.*

Arnoul, ou *Arnold de Louvain*: *Arnulfus* ou *Arnoldus de Lovanio*,

QU'AUCUN Bibliographe n'a mis au rang des Auteurs, tiroit son nom de la Capitale du Brabant, où il naquit

dans les prémières années du XIII. siècle, d'une famille noble de cette ville. *Guillaume*, deuxième du nom, qui fut Abbé de *Villers* dépuis 1221. jusqu'en 1237., étant venu à *Louvain* pour parler au Duc de Brabant, *Arnold* assista à une Messe, qu'il célèbra dans la chapelle du Château, & pendant laquelle on dit que la Vierge s'apparut à cet Abbé, & lui révèla qu'il alloit acquèrir un excellent sujet pour son monastère. Quoi qu'il en soit de cette vision, les parens d'*Arnoul* le présentèrent, & l'Abbé *Guillaume* fut charmé d'accepter ce jeune homme, qui étoit de bonne mine, & qui avoit reçu une bonne éducation. Il prononça les vœux solemnels à *Villers*, & son mérite l'éleva dans la suite à la charge de Sous-Prieur. Il remplissoit encore cette charge en 1240., lorsque le douzième Abbé, *Nicolas de Sombreffe*, vint à mourir. *Arnoul* fut élu pour le remplacer, & répondit à l'idée qu'on avoit de sa vertu. Le Duc *Henri II.*, qui en étoit bien persuadé, l'appelloit ordinairement *son père*, & se gouvernoit par ses conseils. L'Abbé lui ayant un jour témoigné son étonnement de se voir au milieu des Juges & des Grands de la Cour, lui qui n'avoit aucune connoissance des affaires civiles, le Prince lui dit : *Mon cher Père, je vous ai appellé avec eux, afin qu'ils soient té-*

moins de mon affection pour vous & pour votre communauté : & pour les engager à ne vous inquièter en aucune manière, mais au contraire à vous aider, & à vous protèger. Le même Duc, interrogé, après avoir reçu les derniers Sacremens, où il désiroit être ensèveli : *A Villers*, dit-il; *car c'est le monastère, pour lequel j'ai toûjours eu le plus d'estime : & je me recommande aux prières de la Communauté, & de mon cher Abbé Arnoul.* Trois ans après la mort de ce Prince, je veux dire en 1250., *Arnoul* démanda instamment d'être déchargé de sa dignité. Le Chapitre de Cîteaux en fit difficulté : mais voyant qu'il persistoit, on lui accorda sa démande. (*a*) Alors il se retira dans le *Scriptorium*, (b) qui étoit dans l'appartement du Prieur de *Villers*, pour se livrer à la vie contemplative. Il se rendoit encore à tous les Offices : & dans le tems, que les autres Religieux alloient travailler aux environs du monastère, encore fort pauvre, il se tenoit dans sa cellule, priant, étudiant, lisant, ou confessant ceux qui se présentoient. Il n'alloit à l'infirmerie, que dans les cir-

(a) *Eamus hinc*, dirent les Capitulaires, en se frappant la poitrine; *absolvimus sanctum virum ab officio suo.*

(*b*) Ces *Scriptoria* étoient des chambres, ou cellules, que l'on donnoit aux Ecrivains du monastère : elles étoient séparées, pour leur ôter la tentation de s'entretenir ensemble, & de violer la règle du silence. On voit encore de ces cellules à *Clairvaux* & à *Cîteaux*.

conſtances, où la Règle le permet : & il ſe contentoit chaque jour d'une pinte de vin. (*c*) Son terme ne fut pas long ; il mourut la même année qu'il avoit abdiqué, étant dans un age encore floriſſant. On l'enterra près de la place du Chapitre, ſous la fenètre du milieu : & l'on planta une vigne ſur ſon tombeau, afin d'empêcher qu'il ne fût déterré dans la ſuite. L'Abbé *Arnoul* avoit été lié d'amitié avec *S. Boniface*, ancien Evêque de *Lauſanne*, retiré à l'Abbaye de *la Cambre* près de *Bruxelles*, qui à ſa prière conſacra en 1243. un autel de l'Egliſe de *Villers*, dédié à la ſainte Trinité. On peut mettre *Arnoul* au nombre de ceux qui ont favoriſé le ſentiment du Réformateur de *la Trappe* touchant les Etudes monaſtiques. L'Abbé de *Clairvaux* l'ayant preſſé de contribuer à la fondation du Collège des Bernardins à *Paris*, il le refuſa conſtamment, regardant cette *nouveauté*, comme contraire à l'eſprit de l'Ordre (*c*) Un Viſi-

(*c*) Ou, comme l'on voudra traduire *Heminâ vini*, terme ſur lequel on ſait qu'il y a eu une diſpute fort vive entre D. *Claude Lancelot*, & les PP. *Mabillon* & *Martène*, tous trois Bénèdictins.

(*c*) *Domnus* (Arnulphus,) *admirans hanc novitatem, obſtupuit ; ſciebat namque Ordinem in magnâ ſimplicitate fundatum, laudabiliter perſeveraſſe uſque ad tempus illud in ſuâ humilitate & puritate, & mirabiliter profeciſſe in ſpiritualibus & temporalibus : nec hactenus conſuetudinis fuiſſe, quòd Monachi, miſſo exercitio clauſtrali, quod potiſſime convenit voto profeſſionis eorum, operam darent ſtudio Litterarum ; juxta*

teur ayant dit à *Villers* que l'Abbé *Arnoul* étoit *fort simple*, les Religieux lui répondirent qu'ils aimoient mieux avoir à leur tête un homme simple & de bonne conduite, qu'un homme rusé & malicieux. Aussi l'Historien de la Maison observe, que, vingt ans après son décès, elle alloit plûtôt en déclinant, qu'en augmentant.

α. Il y a très grande apparence qu'*Arnoul de Louvain* est Auteur de la prémière partie des Annales de *Villers*, que les PP. *Martène* & *Durand* nous ont données en 1717. sous le titre d'*Historia monasterii Villariensis in Brabantiâ, Ordinis Cisterciensis, libris tribus distincta. Ex duobus Manuscriptis, uno monasterii Boni-Fontis, altero Dunensi.* (d) Dans le *Thesaurus novus Anec-*

illud beati Bernardi : Non est opus Monachi docere, sed lugere. Timens etiam ne personæ Ordinis, causâ studii, plùs insolescerent, & superbirent, quàm antea fecerant; juxta illud Apostoli : Scientia inflat, constanter dixit se nihil daturum : quod verbum Domnus Claræ-Vallis ægre tulit. Utrùm hic vir Dei verum senserit, & an tanta sit humilitas & religio in Ordine, quanta fuerit (fuit) *ante ordinationem studiorum, judicet generatio ventura.* Ainsi parle l'Annaliste de *Villers*. Si l'on me permet de proposer mon sentiment sur cette question, qui a fait tant de bruit, je dirai qu'à la vérité les études un peu profondes ne convenoient nullement aux Cisterciens, non plus qu'aux Bénédictins, suivant leur prémière institution : mais qu'elles conviennent, & qu'elles sont même nécessaires à un grand nombre d'entre eux, dépuis que les uns & les autres sont dévenus une Congrègation d'Ecclésiastiques, par la permission, avec l'approbation, enfin par ordre, & au grand avantage de l'Eglise.

(*d*) L'Auteur y parle en Abbé, qui avoit été témoin des actions de *Guillaume II.*, l'un de ses prédécesseurs. Il dit de l'Abbé *Conrad*, col. 1275. & 1276. *De hoc viro*

dotorum, *Parif.*, *1717. fol.*, *Tomo III.* On peut compter cette prémière partie dépuis la fondation du monaftère en 1146., ou 1147., jufqu'à la mort de *Nicolas*, douzième Abbé, arrivée en 1240., *col. 1269--1288.* On ignore l'Auteur, ou les Auteurs, de la continuation dépuis cette époque jufqu'en 1333., c.d. jufqu'à l'élection du XXX[e] Abbé, nommé *Jean de Bruxelles.* La dernière partie, *col. 1302--1307.*, eft de *Francon Calabre*, dont l'article fuit. Au refte il regne dans toute cette Chronique beaucoup de fimplicité, & beaucoup de crédulité.

β. L'Annalifte de *Villers* dit, en parlant d'*Arnoul de Louvain : Fertur etiam Summam Raimundi metricè feciffe, quæ eft in libro, qui intitulatur : Excerptum Speculi caritatis.* Si cet *Excerptum* fe trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque du monaftère, on pourra examiner fi l'Abrègé de la Somme de S. Raimond, attribué ici à l'Abbé *Arnoul*, eft diffèrent du *Summula Raimundi*, qui fut imprimé à *Cologne*

excellentiffimo illud dictu mirabile ab Abbate Villarienfi Willelmo probatiffimâ veritate COGNOVI, *quòd digiti manuum ejus, quos in confecratione Chrifti extendebat, ad ftudium & infpectionem librorum, nocte inftar candelarum in tenebris relucebant.* De l'Abbé *Gautier*, col. 1278. *De eo venerabilis Robertus, Abbas Vacellenfis,* ME CORAM POSITO, *referebat, &c.* [*Robert* étoit Abbé de *Vaucelles* en 1236.] Enfin en parlant de l'Abbé *Guillaume II.*, col. 1281. *Hunc fpecialiffimè deditum lacrymis* VIDIMUS. Et col. 1282. *Hic, poftea factus Abbas Claræ-Vallis,* PERMISSIONE NOSTRA *vifitavit Abbatiam de Camerâ* (près de Bruxelles.)

en 1502., (*e*) & qui commence par ce vers :

Summula de Summâ Raimundi prodiit ista.

On n'auroit pas mal fait de joindre cet Abrègé à la Somme de S. Raimond, aussi bien que le Supplément, qu'y fit *Jean de Hasselt*, & dont j'ai parlé ci-devant T. XI. p. 153. (*f*)

☞ *Historia monasterii Villar.*, *ubi sup.* *Fisen*, *Flores Ecclesiæ Leod.*, 133. 134. *Gallia Christ.*, *III.* 587.

(*e*) Voyez *le Mire*, *scholio ad cap.* 48. *Henrici Gandavensis*, *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, *ult. edit. pag.* 126.

(*f*) *S. Raimond de Pegnafort* avoit été élu Général des Dominicains en 1238. Il mourut le jour des Rois, 1275. Sa *Summa de Pœnitentiâ & Matrimonio* parut pour la première fois a *Louvain* chez *Jean de Westphaliâ*, en 1480. *in-fol.* Il y en a une belle édition *cum glossis Joannis de Friburgo* (ou plûtôt de *Guillaume de Rennes*, plus ancien que *Jean de Fribourg.*) *Romæ*, *Joan. Tallinus*, 1603. *fol.* Mais la meilleure de toutes a pour titre : *Sancti Raymundi de Pennafort*, *Ordinis Prædicatorum*, *Summa ad manuscriptorum fidem recognita & emendata*, *sacrorumque Canonum*, *qui in codicibus & anterioribus editionibus tantummodo allegantur*, *testimoniis aucta*, *juxta editionem anni* M. DCC. XX., *quam P. Honoratus Vincentius Laget*, *ejusdem Ordinis*, *Sacræ Theologiæ Professor*, *procuravit.* *Veronæ*, *Augustinus Carattonius*, 1744. *fol.* grand papier, pp. 576., y compris *Observationes in nonnullos Summæ titulos*, qui commencent à la p. 537. On voit à la tête deux Préfaces, l'une de LVII., l'autre de XVI. pages. Celle-ci est du P. *Laget* : l'autre est du nouvel éditeur, & renferme la vie de *S. Raimond.*

Francon Calabre,

NÉ A *LOUVAIN*, comme le précèdent, mais dans le XV. siècle, & apparemment vers 1420., entra dans l'Ordre

de Cîteaux, & en fit profession à l'Abbaye de *Villers.* Il étudia en Théologie, d'abord à *Louvain*, puis à *Paris*, où il reçut le grade de Bachelier en cette Faculté; ce qui l'obligea d'y *lire la Bible*, ou d'y faire des leçons publiques sur l'Ecriture sainte. Il étoit *boursier*, c. d. entrètenu aux frais de son monastère, à *Louvain* en 1459., lorsque des séculiers de sa connoissance, & peut-être de sa parenté, agirent en sa faveur auprès du Duc *Philippe le Bon*, pour lui procurer la dignité Abbatiale, qui vaquoit dépuis le 23. ou le 24. novembre de cette année. Ils réussirent, & *Francon* prit possession de son Abbaye en 1460. Il la trouva endettée par la négligence de ses deux Prédécesseurs, (*a*) & il eut le chagrin d'en voir désoler la plupart des métairies par la guerre allumée entre les Liègeois & les Bourguignons. Cela ne l'empêcha pas de s'employer avec beaucoup, & peut-être avec trop de zèle, à réparer ce qui étoit endommagé, & même à élever de nouveaux édifices au dedans & au dehors de son Abbaye. Il se fit un magnifique quartier à *Villers*, & un autre dans son hospice de *Louvain.* (b) Il vendit la vieille maison, que son mo-

(a) *Gérard*, quatrième de ce nom, natif de *Louvain*, & *Gautier* d'*Assche*, Bachelier en Théologie, né dans la même ville, & enterré à *Villers* le 26. novembre 1459.

(*b*) Qui est aujourd'hui le Collège de *Villers*, l'un des plus beaux de l'Université. On l'a rébâti à neuf en 1760.

naſtère avoit à *Anvers*, & en acheta une plus belle & plus ſpacieuſe dans la même ville. Ses Religieux trouvèrent à redire, qu'il ſe procurât beaucoup de commodités, ſans ſonger à eux. On doit cependant le louer d'avoir affermi la réforme établie au *Val-Duc*, Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, à deux lieues, Sud-Eſt, de *Louvain*. C'étoit un Moine de *Villers*, Confeſſeur des Religieuſes d'*Argenton* proche *Namur*, qui avoit entamé cette bonne œuvre, & engagé les ſœurs [on dit aujourd'hui *les dames*] du *Val-Duc* à garder la clôture. L'Abbé *Francon* fit cela ſur les inſtances de la pieuſe *Iſabelle de Bourbon*, ſeconde femme de *Charles le Hardi*. (c) Après avoir gouverné ſon monaſtère environ vingt-ſix ans avec beaucoup de courage, mais un peu moins paternellement, que ſes Religieux ne l'auroient ſouhaité, il mourut à *Louvain* des douleurs de la gravelle le 26. novembre 1485. Le lendemain ſon corps fut reporté à *Villers*, qui en eſt éloigné de ſept lieues vers le Sud-Oueſt, & inhumé dans la ſale capitulaire, où on liſoit autrefois l'épitaphe ſuivante :

Hoc ſub ſarcophago jacet Abbas Calabre Franco,

(c) Cette Réforme ne ſubſiſta pas longtems ; car les Evêques des Pays-Bas perdirent leurs peines dans le XVI. ſiècle, quand ils voulurent introduire la clôture chez les Bernardines & chez les Bénédictines, quoique la choſe eût été ordonnée au Concile de Trente.

Quem Baccâ dignum præclara Lutetia donat :
Magnum , subtilem , nitidum , doctumque , facundum ,
Moribus, ingenio, vitâ quoque, dogmate, verbo.
Hic septem, viginti simul ferè, (d) *præfuit annis.*
Mille quadringentis cumque octoginta da quinque,
Sæcula dum liquit, decembris sexta kalendas.

J'ai dit à l'article précèdent que *Calabre* étoit auteur de la troisième partie de l'Histoire de *Villers*, ou de ce qui s'y est passé dépuis l'an 1333. jusqu'en 1459. C'est ce qui est marqué dans sa vie, (*e*) qui est à la suite de cette partie, & qui termine le prémier livre. Les deux suivans, dont on ne connoit pas l'Auteur, roulent sur les personnages de ce monastère, qui se sont distingués par leur piété. En voici les titres : *Liber secundus, de Viris illustribus, ac sanctitate conspicuis.* col. 1309--1360.——— *Liber tertius, de Fratribus Conversis, qui in Villariensi cœnobio præ aliis sanctitate claruerunt.* col. 1359--1374.

Je ne doute presque point que cet Ab-

(*d*) Ce nombre n'est pas exact.

(e) *Specialiter ad instantiam monachi Villariensis.... pro tunc Confessoris Vallis-Ducis, ipse idem Abbas* (Franco Calabre) *has præsentes Chronicas conscribendo prosecutus est, videlicet à tempore domni Johannis de Bruxellâ, doctoris sacræ Theologiæ, XXXV.* (corrigez XXX.) *Abbatis Villariensis, usque ad domnum Valterum de Aschâ XXXX. inclusivè.*

bé n'ait été parent de *Jean Calabre*, Secrètaire de la ville de *Louvain*, qui épousa *Helwige van den Berghe*, & en eut un fils, nommé aussi *Jean Calabre*, qui prit à *Louvain* le bonnet de Docteur en Médecine, & dont on voyoit autrefois l'épitaphe chez les *Dames Blanches*, proche l'autel de la S^te^ Croix. Elle étoit conçue en ces termes : *Hoc conditus est sepulcro Joannes Calaber, natione Lovaniensis, vir & doctrinâ & pietate in Divos insignis, Medicæ Professor artis, & summo Rectoratûs honore ter* (f) *functus : in pauperes quoque, & egestate pressos homines, quamdiu vixit, liberalis. Obiit, multùm senex, anno salutis humanæ* cIↄ. Iↄ. XXVII., *die* XIV. *julii.* Ce Docteur s'étoit marié avec *Cathèrine s'Nevens*, ou *Cathèrine van Assche*, fille naturelle de *Guillaume van Assche*, Prévôt de S. Pierre. (g) Il fonda chez les Religieuses, que j'ai nommées, une Messe journalière, que *Léon X.* a érigée en bénèfice.

☞ *Historia monasterii Villar.*, *ubi sup.*, *col.* 1307···1310. *Gallia Christ.*, *III.* 590.

(f) En 1514., 1517., & 1519.

(g) Il avoit sa maison dans la rue dite *de Dorpstraet*, à l'endroit où loge aujourd'hui M. (*Gérard*) *Joris*, Echevin, & Licencié en Droit.

Jean Tack,

RELIGIEUX de l'Ordre des Alèxiens, autrement nommés Frères Cellites, qui suivent la règle de S. Augustin, & sont destinés à servir les malades, & à enterrer les morts. (*a*) Le F. *Jean* étoit né à *Clèves* vers 1638. Il entra en religion au couvent de *Bruxelles*, à l'age de vingt ans. Il fut fait Supèrieur du couvent de *Louvain* en 1662., puis Vicaire gènèral de son Ordre le 12. octobre 1673., & enfin Provincial en 1691. L'Archevêque de *Malines*, *Alfonse de Berges*, ayant nommé *Gommar Huygens*, Docteur en Théologie, & *Guillaume Willemans*, Supèrieur de l'Oratoire de *Lou-*

(*a*) Ces Religieux, établis dans les villes Flamandes des Pays-Bas Catholiques, à *Liège*, à *Cologne*, & ailleurs, étoient autrefois des séculiers vivans dans le Célibat, mais sans vœux, sous l'approbation des Papes *Grégoire XI.*, *Boniface IX.*, *Eugène IV.*, &c. Ils ont embrassé dépuis la Règle de S. Augustin, & la profession des vœux monastiques; ce qui fut approuvé en 1462. par *Sixte IV.*, à la sollicitation de *Charles le Hardi*. Ce Pape leur permit d'élire un Visiteur génèral de leur Congrègation. Ils tinrent leur prémier Chapitre à *Liège* (*) en 1464. Outre la Règle de S. Augustin, ils ont des Statuts particuliers dressés par leurs supèrieurs. Quelques-uns, entre autres ceux de *Gand*, avoient embrassé l'Ordre mitigé de S. François en 1459., de l'aveu de Pie II. (*Le Mire*, *Hist. de l'origine des Ordres, qui gardent la règle de S. Augustin. Anvers*, 1611. *pp.* 51. 52. *A Ryckel*, *Patriarchæ familiar. Religiosar.*, 605---608.)

(*) Où on les appelle *les Frères Lollards*.

vain, pour être les Directeurs des Frères Cellites de cette ville, le F. *Tack* suivit leurs avis sur la discipline de son couvent, tant que ce Prélat vécut : il fallut qu'il s'adressât à d'autres, lorsque l'Archevêque *Humbert de Précipien*, successeur d'*Alphonse*, eut condamné la *Méthode* de *Huygens*, & ôté à ce Docteur le pouvoir d'entendre les confessions. *Jean Tack* mourut le 10. novembre de l'an 1694. Il a laissé un ouvrage, dont la morale est assez bonne, mais un peu rigoureuse. En voici le titre :

a. Le véritable Religieux, ou Traité abrégé des vertus & de la perfection nécessaires dans la vie claustrale. En flamand. (*b*) Ms. chez les FF. Cellites de *Louvain*, copié en 1724. J'ai eu cette copie entre les mains ; elle tient cent-onze feuillets *in-12.* d'un caractère fort propre & fort serré. L'Ouvrage étoit achevé dès 1686., puisqu'on trouve à la fin une Approbation du Docteur *Pasmans*, datée du 24. décembre de cette année.

☞ *P. Sweertii Necrol., pag. Indicem sequente.* [Il n'est pas exact.] *Information prise chez les Alèxiens de Louvain.*

(b) *Den oprechten Religieus, dat is, Kort begryp van de deughden en volmaeckthedeu noodigh tot het Kloosterlyck even.*

Jean

Jean de Tongrie, ou *Joannes de Tongriâ*, *Tungrensis*, ou *Tungrius*.

QUE M. *FOPPENS* fait à tout hazard originaire de *Tongres-Notre-Dame* près d'*Ath* en Hainaut, (*a*) naquit, selon les apparences, vers l'an 1260., & se consacra à Dieu dans l'Ordre de Prémontré. Il prit à *Paris* le bonnet de Docteur en Théologie, & y professa, dit-on, cette science. *Jean des Ponts*, seizième Abbé de *Vicogne*, diocèse d'*Arras*, ayant été obligé de renoncer à sa dignité, dont il ne savoit porter le poids, *Jean de Tongrie* fut élu à sa place le 23. août 1301. Il ne garda cet emploi que deux ans, au bout desquels il passa dans l'Ordre de S. François. Une Lettre de son successeur, *F. Jakemès* [ou *Jacques*] *Mallet*, *par le souffrage* (la tolèrance) *de Dieu*, *humble Abbé de Vicogne*, datée du 1. octobre 1303., fait mention de *Religieux & honnorable Maistre Jean de Tongrie*, *de l'Ordre des Frères Mineurs*, *jadis Abbé de nostre ditte Eglise*. *Jean de Tongrie* vivoit encore le dernier février 1311. Après sa mort, on reporta son corps à *Vicogne*, avec les livres,

(*a*) Outre l'ancienne ville de *Tongres*, il y a divers endroits qui portent ce nom, en Brabant, & en Hainaut.

qu'on lui avoit permis d'emporter de la maison, & on l'enterra dans le cloître, devant l'issue de la sale Capitulaire. Cet Abbé se distingua par la pureté de ses mœurs, & par sa doctrine : mais il étoit peu au fait de l'Œconomie. Il reste de lui :

α. In tres priores libros Petri Lombardi, seu Magistri Sententiarum, Libri sex.

β. Quæstionum Quodlibeticarum, Liber unus.

γ. Quæstionum Ordinariarum, Liber unus.

☞ *Miræi Chronicon Ord. Præmonstr.*, 192. 193. *Sweertius*, 445. *Brasseur, illustria Hannoniæ sidera*, 48. 49. *& in Originib. Cœnobior. Hannoniæ, p.* 197. *Val. André*, 550. *Waghenare, Scriptores Ord. Præmonstr.*, 325. 326. *Hugo, Annales Præmonstr., II.* 1079. 1080. *Gallia Christ., III.* 464.

Jean de Prisches, ou *Joannes Prichesius*,

ETOIT sans doute natif du village de *Priches*, qui est dans le Hainaut à deux lieues de *Landrecies*, & un peu moins d'*Avènes*. Il entra dans la Cléricature, étudia en Théologie, prit le bonnet de Docteur à *Paris*, & y enseigna publiquement, & avec réputation. Je ne sais s'il étoit dès-lors dans l'Ordre de Prémontré: mais il est sûr qu'il y fut dans la suite, & qu'il succèda en qualité d'Abbé de *Vicogne*

à *Jacques Mallet*, qu'une paralysie avoit enlevé le 20. octobre 1307. Son savoir & sa bonne conduite le firent aimer de *Guillaume de Bavière*, ou *Guillaume le Bon*, Comte de Hainaut, & de son épouse *Jeanne de Valois*, sœur de *Philippe IV.*, Roi de France. Cette Princesse s'étant retirée, après la mort de son mari, (*a*) à l'Abbaye de *Fontenelles*, Ordre de Cîteaux, proche *Valenciennes*, l'Abbé *Jean de Prisches* alla souvent la voir, pour l'affermir dans sa pieuse résolution, & pour l'avancer dans la vertu. Il lui en revint des pré-

(*a*) Dont on voit le tombeau chez les Récollets de *Valenciennes*, avec l'épitaphe suivante :

Guillaume, de trois pays Comte,
Du quart Sire, si bien les compte,
Hainaut, Hollande en sa main tint,
Zélande, & Frize : & les maintint
En paix, & en plante d'honeur:
Et moult eut en lui large d'honneur.
Preux fut, & *courtois, & humains :*
Aussi peu de dangier, ou moins,
Qu'en ung pôvre homme, en lui avoit;
Dont chascun coer séur avoit;
Qu'on debvoit moult le vie aimer
En tel Prince : & que trop amer
Est as bon droict, *de ce que Mort*
De sa griefve morsur' l'a mort
Après mil iij c., à ce jour
Il mena mort, que n'a séjour,
En l'an XXXVII. tout à poinct,
Sept jours en juingt : & printe à point;
Si qu'en la vigille expira;
Que le nom du S. Esprit a,
Qu'on dit de Penthecoust à court.
Soit avecq Jésu-Christ à court
Terme : & tel pardon Dieu lui face,
Qu'il le puist véoir face à face.

ſens conſidèrables, parmi leſquels on compte deux grands baſſins, qu'elle lui donna pour ſervir à des uſages ſacrés. (*b*) En 1310. il députa vers le Pape *Clément V*. le P. *Godefroi de Bavai*, qui fut dépuis ſon ſucceſſeur, & auquel ſe joignirent *D. Matthieu*, Abbé de *Sélincourt*, & le P. *Arnoul*, Chanoine-Régulier de l'Abbaye de Prémontré, comme on le voit par une lettre adreſſée au Pape, que je viens de nommer. Fatigué des embarras, que lui attiroit le gouvernement de ſon monaſtère, par raport aux affaires temporelles, *Jean de Priſches* abdiqua ſa dignité au commencement de l'année 1312., que l'on comptoit alors 1311. Son deſſein étoit de vaquer plus tranquillement à l'étude des ſaintes Lettres, & aux exercices ſpirituels. On ne ſait pas au juſte combien il vécut dépuis ſon abdication. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il étoit mort l'an 1320., lorſqu'un Religieux de ſon Abbaye fit les vers ſuivans à ſon honneur :

Virtutis magnum ſpecimen, quem laurea ſacra
Reddidit inſignem, ſimul & prudentia ſumma:
Conſenſu unanimi electus; re jam bene geſtâ,
Officium feſtus (lætus) *Prelati ſponte reſignat.*

(b) *Jeanne de Valois* mourut à *Fontenelles* le 7. mars 1340. (ou 1342.,) & fut enterrée au milieu du chœur de cette abbaye. On y voit auſſi le tombeau de ſa fille *Iſabelle*, épouſe de *Robert* Comte de *Namur*, & celui d'*Anne de Bavière*, troiſième fille de l'Empereur *Louis de Bavière*, & de ſa troiſième femme *Marguèrite*, Comteſſe de Hainaut.

La mort de cet Abbé eſt marquée quelque part au 3. de juillet. Il compoſa pluſieurs Ouvrages en proſe & en vers, & en adreſſa quelques-uns au Comte & à la Comteſſe de Hainaut, que j'ai nommés ci-deſſus. Mais on ne ſpécifie de ces Ouvrages, que celui qui a pour titre :

Alphabetum vitæ religioſæ, diviſé en ſix livres.

Pluſieurs ont confondu mal-à-propos cet Auteur avec celui qui précède.

☞ *Hugo*, *Annales Ord. Præmonſtr. II.* 1080. 1081. *Gall. Chriſt.*, *III.* 464.

Berthold ou *Bertoul van Akkerlaecken*,

ÉTOIT natif de *Dordrecht*, & floriſſoit au commencement du dernier ſiècle. Il étudia la Juriſprudence, & prit quelque part le grade de Licencié, ou de Docteur en Droit. *Louïs*, Comte *d'Egmond*, le choiſit pour ſon Conſeiller. *Van Akkerlaecken* s'appliqua auſſi à l'étude des Généalogies. Il mourut en 1646., du moins ſi nous nous en rapportons à M. *Foppens*. *Valère André*, qui le nomme *Bertholdus ab Akelaken*, dit qu'il a écrit :

1. *De jure Ludovici*, *Comitis Egmondani*, *in Ducatum Geldriæ*, *ac Comitatum Zut-*

phaniæ, sans marquer où, ni quand cet Ouvrage a été imprimé.

2. Je trouve un autre Ouvrage de cet Auteur, écrit en Flamand, & dont le titre signifie : *Généalogies des Ducs de Gueldre, de Juliers, de Clèves, & de Bergues, & des Comtes de la Marck. Ensemble celles de divers autres Souverains, comme Empereurs, Rois, Ducs, Princes, Comtes, & Seigneurs, descendus par alliance des susdits Ducs de Gueldre, &c.* (a) 1627. grand in-fol. avec quantité de figures d'armoiries.

☞ *Val. André*, 112. *Foppens*, 138.

(a) *Genealogien, ofte Geslachts Afkomsten der Hertogen van Gelre, Gulick, Cleve, Berghe, ende Graaven van der Marck; mitsgaders Afkomsten van verscheyde andere Vorsten, als Keysers, Koningen, Hertogen, Princen, Graaven, ende Heeren, door alliancien van de zelfde meede afdaalende. Door M. Barthout van Akkerlaecken.*

Jacques Bording, ou *Jac.* Bordingus,

FILS DE *Nicolas Bording*, & d'*Adrienne Adriaenssen*, marchands d'*Anvers*, naquit en cette ville le onze juillet 1511. Lorsqu'il eut atteint sa neuvième année, son père le mit au Collège sous la conduite de *Nicolas de Boisleduc*, ou *Nicolaus Buscoducensis*, qui passoit pour bon

humaniſte, mais qui ayant donné vers 1521. dans les erreurs de Luther, fut arrêté à *Bruxelles*, & conduit dans une priſon, d'où il trouva le moyen de ſe ſauver. Le jeune *Bording* vint enſuite étudier à *Louvain* au Collège *du Chateau*. Peut-étre y acheva-t'il ſes humanités. Il y fit ſûrement ſon cours de Philoſophie; après quoi il s'appliqua à l'étude des Langues ſavantes. Il ſe perfectionna dans l'Eloquence & dans la Langue Latine ſous *Conrade Goclenius*: il apprit le Grec, partie ſous *Rutger Reſcius*, partie ſous *Nicolas Clénard*, qui lui donna auſſi les principes de l'Hébreu. En 1529., agé de dix-huit ans, il paſſa à *Paris*, où ſon père ſouhaitoit qu'il étudiât en Médecine. Il le fit en effet, & ſe rendit, pendant près de deux ans, aſſidu aux leçons de *Jacques Silvius*, qui profeſſoit cette ſcience avec beaucoup de réputation. Il prit encore celles de *Jean Copus* ſur la Philoſophie. Cependant une ſomme d'argent, que ſes parens lui avoient envoyée, ayant été dérobée en chemin, il ſe trouva fort à l'étroit. Dans cette circonſtance, *Jean Sturmius*, & quelques autres amis lui conſeillèrent de faire uſage des connoiſſances qu'il avoit acquiſes, & lui procurèrent une place de Régent au Collège de *Liſieux*, où il enſeigna publiquement les langues Grecque & Hébraïque du conſentement de *Jean de*

Tartes, Principal de ce Collège. Il étoit dépuis environ deux ans dans cette fonction, lorsqu'il apprit la mort de son père. Alors il trouva à propos de se mettre au service de *Jean de la Rochefoucauld*, (a) qui avoit pris possession de l'Evêché de *Mende* (b) en 1532. *Bording* gagna les bonnes graces de ce Prélat, chez qui il demeura près de deux ans. On dit qu'un jour l'Evêque l'ayant interrogé sur le sens d'un passage obscur de l'Epître aux Romains touchant le salut des Gentils, *Bording* en donna une explication fort ample, & s'étendit sur toute la matière de la Justification. Le Prélat surpris de sa facilité, lui demanda s'il avoit lû les écrits des Théologiens de *Wittenberg*. Sur cela *Bording* tira de sa poche le Commentaire de *Mélanchthon* sur S. Paul, & prouva qu'il avoit bien rétenu l'explication de ce Protestant. L'Evêque lui témoigna qu'il étoit satisfait: mais qu'il lui conseilloit de cacher ces sortes de livres, pour ne pas s'exposer lui & ses amis à de mauvaises affaires, surtout pendant que *Jean-Baptiste Centenario*, Légat du Pape, se trouvoit en ces quartiers. Le même Evêque l'envoya en-

(*a*) Et non pas *de Roschefault*, comme l'appelle *Melchior Adam*.

(*b*) En Latin *Mimate*. C'est la Capitale du Gévaudan, qui est un mauvais pays, avec titre de Comté, dans le Languedoc. L'Evêque de *Mende* est Suffragant de l'Archévêque d'*Albi*.

ſuite achever ſes études de Médecine à *Montpellier*, où il l'entretint à ſes dépens. *Bording* y ſuivit les leçons des Docteurs *Jean Scironiüs*, *Dénis Fontanus*, & *Antoine Saporta*. Après la mort de ſon Patron, arrivée le 24. ſeptembre 1538., il ſouhaita de voir l'Italie. Mais s'étant arrêté quelque tems à *Carpentras*, où il avoit des connoiſſances, l'Evêque *Jacques Sadolet* lui confia la Principalité du Collège de cette ville, avec des appointemens conſidèrables. *Bording* y enſeigna les langues Grecque & Latine avec réputation. En 1539., agé de vingt-ſept ans, il ſe maria dans la même ville, & épouſa *Françoiſe Negroni*, fille de *Termo Negroni*, Patricien de *Gènes*, & de *Jeanne de Roſchelle*. Le feſtin ſe fit chez un Avocat, nommé *Jean Julien*, beau-frère de la nouvelle mariée, & fut honoré de la préſence de *Paul Sadolet*, de tous les gens du Cardinal ſon oncle, de *Paul Sagredo*, de *Pierre Bachet*, célèbre Juriſconſulte & Poëte (qui fit l'épithalame de *Bording*) d'*Etienne Negroni*, oncle de *Françoiſe*, de *Gabriel Iſuardi*, & d'*Antoine Dalmatius*. Un peu après ce mariage, dont notre Auteur eut neuf enfans qui lui ſurvêcurent, il vint faire un tour à *Anvers* pour mettre ordre à ſes affaires. Enſuite il retourna à *Carpentras*, où il avoit laiſſé ſa femme chez ſon oncle *Etienne*, & ſe rendit ſur la fin de 1540. à *Bologne*

pour y prendre le bonnet de Docteur. *Sadolet* l'avoit recommandé par une lettre du 28. septemb. à *Romulo Amaseo*, qui lui témoigna beaucoup d'amitié, de même que *Matthieu Curtius*, bon Médecin, & toute la Maison de *Campège*. *Bording* retourna ensuite à *Carpentras* : mais le Luthèranisme qu'il avoit embrassé, lui ôtant l'espèrance d'y vivre tranquillement, il prit le parti de révenir à *Anvers*, où il exerça pendant cinq ans la profession de Médecin, faisant dans le même tems des leçons de Chirurgie & d'Anatomie. Ne se trouvant pas encore libre dans cette ville à cause de sa religion, il passa à *Hambourg*, & y pratiqua près de cinq ans, au bout desquels il fut appellé à *Rostoch* par *Henri*, Duc de *Meckelbourg*, pour être son Médecin Aulique, & en même tems pour enseigner dans l'Université. Il demeura sept ans dans cet emploi, occupé principalement à présider à des thèses de Médecine. Enfin *Christiern I.*, Roi de Danemarc, n'ayant qu'un seul Médecin pour sa personne, & pour l'Acadèmie de *Coppenhague*, l'attira en cette ville l'an 1556. *Bording* y passa le reste de ses jours, partagé entre les exercices Acadèmiques, & le service de la Cour. Il avoit amassé beaucoup d'argent, lorsqu'il y mourut le 5. septembre 1560., dans la cinquantième année de son age. *Jean Spithovius* fit son

Oraison funèbre. *Bording* avoit été deux ou trois fois Recteur de *Coppenhague*. Il étoit bon ami, & il eut des liaisons avec quantité de personnes de mérite en Allemagne, en France, & en Italie. Outre la science dont il faisoit profession, il entendoit très-bien la Musique, pour laquelle il avoit une inclination particulière. On a de lui les Ouvrages suivans, qui n'ont paru que longtems après sa mort:

1. *Jacobi Bordingi Physiologia, Hygieine, Pathologia; prout has Medicinæ partes in Academiis Rostochiensi & Hafniensi publicè enarravit. Rostochii, Steph. Miliander*, 1591. 8°.

2. *Enarrationes in sex libros Galeni de tuendâ sanitate. Accessere Autoris Consilia quædam, illustrissimis Principibus præscripta. Rostochii, Laurent. Albertus*, 1595. 4°.

☞ *Melch. Adam, Vitæ Medicor. German., edit. Francof.* 1706. *in-fol., pp.* 44-49., où l'on trouve aussi quelques morceaux de *Lettres* de *Bording*.

Jacques van den Vyver, ou *Jacobus Vivarius*,

HUMANISTE du XVI. siècle, étoit natif de *Loemel*, village du Brabant dans la Campine à deux fortes lieues au midi d'*Eyndhove*. Il passa sa vie à régen-

ter les Belles-Lettres en qualité de Principal, d'abord à *Herenthals*, bourg du diocèse d'*Anvers* sur la petite Nèthe, ensuite à *Anderlècht*, autre bourg voisin de *Bruxelles*. *Vivarius* florissoit en 1580., & en 1585. Il a publié :

1. *Redemptio nostra; Comœdia nova, in quâ ostenditur afflictos esse majorem consolationem consecuturos. Antuerpiæ*, 1580. 12°.

2. *Petrus Pœnitens*. Autre Comèdie. *Antv.*, 1580. 12°. Ceux qui auront ces pièces, pourront examiner si l'Auteur y fait allusion aux évènemens marqués dans l'Histoire Belgique de ce tems-là, tels que sont l'union du Hainaut & de l'Artois pour s'attacher au Roi & à la Religion Catholique, 6. janvier 1579. : l'union des sept Provinces à *Utrecht*, 23. du même mois: *Cambrai* entre les mains du Duc d'Anjou, 1580. : Edit de proscription contre le Prince d'Orange, 15. mars de la même année.

3. *Origo, institutio, inauguratio Aurei Velleris, ad illustrissimum Alexandrum Farnesium, Belgii Proregem*. En vers héroïques. *Antuerpiæ, Henricus Henricius*, 1585. 4°.

4. *Querela Belgica*, ou Complainte sur les maux, qui affligeoient les Pays-Bas. A la suite du précèdent. En vers Elègiaques.

5. *Oratio Ecclesiæ*. Avec le précèdent.

☞ *Gazet, Bibliothèque sacrée, page* 136. *Sweertius*, 376. *Valère André*, 434.

Jacques-Théodard Cleermaeckers, ou *Jac. Theodardus Sartorius*,

ETOIT, ce me semble, fils du nommé *Paul Cleermaeckers.* (a) Il naquit à *Bolsweerd*, petite ville de la seigneurie de Frise, vers le milieu du XVI. siècle. Ayant pris l'habit Ecclésiastique, & reçu les Ordres sacrés, il dévint Curé de la ville de *Dorsten* en Westphalie, située à quatre lieues à l'Est de *Wesel*, sur la rive gauche de la Lippe. Ce fut à la sollicitation des Magistrats du lieu, qu'il obtint ce poste, dans lequel il succèda à un Prêtre, nommé *Clamor Middendorpius. Sartorius* continuoit d'y exerçer les fonctions Pastorales en 1598. & en 1602., comme il paroit par l'ouvrage suivant, qu'il a donné au public :

R. P. Joannis Osorii, Lusitani, (b) *Societatis Jesu, Concionum Epitome. Pars Hyemalis, ab Adventu usque ad Pascha, operâ ac studio Jacobi Theodardi Sartorii, Bolswerdiensis Frisii, P. D.* (Pastoris Dur-

(*a*) Voyez le titre de la troisième partie de sa Version.

(*b*) Le P. *Jean Osorio*, n'étoit pas Portugais, mais Espagnol, étant né à *Villa-Sandino* dans la vieille Castille en 1540. Il mourut en 1594., après avoir été Recteur du Collège de *Soria*. Ses Sermons Latins remplissent cinq volumes, dont il s'est fait deux éditions à *Vénise*, & d'autres en Espagne, à *Anvers*, & à *Cologne*.

stensis.) *Coloniæ Agripp., Arnoldus Mylius*, 1602. 8°. pp. 325. —— *Pars Æstivalis, à Dominicâ Paschatis usque ad Adventum Domini. Ibid., idem*, 1602. 8°. pp. 371. (quoi que le dernier chiffre porte 317.) —— *R. P. Jo. Osorii.... Concionum Epitome de Sanctis Ecclesiæ Dei, quorum Festa per totum annum in Catholicâ Ecclesiâ celebrantur; operâ ac studio Theodardi Pauli, Bolswerdiensis Frisii, P. D. Ibid., idem*, 1602. 8°. pp. 277. La Dédicace de cette version est datée de *Dorsten* le 6. février 1598. *Valère André* n'a point connu l'édition que je viens de marquer. Il se contente de dire (c) que *Sartorius* a donné un Abrègé des Sermons du P. *Osorius*, imprimé à *Cologne* en 1598. & en 1613. in-8.

☞ *Voyez les Prélimin. de sa version.*

(c) *Biblioth. Belg.*, p. 430.

Philippe Gherinx, ou *Philippus Gæringius*,

ETOIT DE *S. Trond*, ville Flamande de la Principauté de Liège, où il naquit vers le milieu du seizième siècle. Après les études ordinaires, il se tourna vers la Médecine, & alla prendre dans une Académie étrangère, (peut-être en

France) le bonnet de Docteur en cette Faculté. Son ſavoir l'ayant fait connoitre à *Erneſt de Bavière*, Archévêque de *Cologne*, Evêque de *Liège*, &c., ce Prince l'appella à ſa Cour, & l'honora de la qualité de ſon prémier Médecin, & de ſon Conſeiller domeſtique. *Gherinx* conſerva cet emploi juſqu'à ſa mort arrivée à *Liège* le onze novembre 1604. On ignore s'il laiſſa des enfans de ſon mariage avec *Ide Haghen*, qui lui ſervécut, & qui ſe remaria avec *Thomas de Rye*, dont l'article va ſuivre. Nous avons de *Philippe Gherinx* un petit ouvrage intitulé :

Deſcription des Fontaines acides de Spa, & de la Fontaine de fer de Tungre. Liège, Guill. Morberius, 1583. 12°. *Thomas* de *Rye* a mis ce Traité en Latin. On prétend que la *Fontaine de Fer*, autrement la *Fontaine de S. Gilles*, proche les vieux rempars de *Tongres*, eſt celle dont Pline a parlé en ces termes : *Tungri, civitas Galliæ, Fontem habet inſignem, plurimis bullis ſtillantem, ferruginei ſaporis, quod ipſum nonniſi in fine potûs intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres diſcutit, calculorumque vitia. Eadem aqua, igne admoto, turbida fit : ad poſtremum rubeſcit.* Hiſt. Nat. XXXI. 2.

☞ *Sweertius*, 642. *Val. Andreas*, 773. *Foppens*, 1033.

Thomas de Rye, ou *Thomas Ryetius*,

NAQUIT à *Malines*, vraisemblablement vers 1560. Il étudia la Médecine, & s'y rendit assez habile pour mériter de succèder à *Philippe Gherinx* en qualité de prémier Médecin du Prince *Ernest de Bavière* en 1604. Il paroit qu'il vécut très-peu de tems dans cet emploi. J'ai déja dit qu'il avoit épousé la veuve de *Gherinx*; il eut de son mariage une fille, qui épousa *Henri van Heer*, dont je vais parler. *Thomas de Rye* a publié:

Philippi Gæringi..... Fontium acidorum pagi Spa, & ferrati Tungrensis accurata Descriptio, è Gallicâ Latina facta à Thomâ Ryetio; cujus etiam accesserunt in Descriptionem, & super naturâ & usu eorumdem Fontium, Observationes. Leodii, Henr. Hovius, 1592. 12°. Nous avons un autre Traité sur la Fontaine minèrale de *Tongres* par *Jean-François Bresmal.* Il en sera parlé dans la suite.

☞ *Sweertius*, 695. *Val. Andreas*, 773. & 839.

Henri

Henri van Heer, ou *Henricus ab Heer*,

GENDRE DU précèdent, étoit d'une famille patricienne de *Tongres*, où l'on peut ſuppoſer qu'il naquit vers l'an 1570. On ne ſait pas où il fit ſes études : mais on ſait qu'il acquit une grande connoiſſance de la Philoſophie, des Mathèmatiques & de la Médecine. Il voyagea beaucoup, & il paroit qu'il parcourut l'Allemagne, l'Italie, l'Eſpagne, la France, l'Angleterre, & qu'il pouſſa juſques dans l'Iſlande. Il ſçut les langues de tous ces pays-là, & il entendit encore le Latin, le Grec, & l'Hébreu. Ayant pris quelque part le bonnet de Docteur en Médecine, il fut pendant plus de trente ans Médecin des Princes *Erneſt* & *Ferdinand de Bavière*, Electeurs de *Cologne*. Sa demeure ordinaire étoit à *Liège*, où il exerça la profeſſion de Médecin au moins dépuis l'an 1605. Tous les ans il alloit paſſer quelques ſemaines à *Spa*, dont il a beaucoup vanté les Eaux. Il exerça, au moins durant huit ans, la fonction de Médecin ordinaire dans l'Hôpital de *Bavière*, fondé en 1606. par les libèralités du Prince *Erneſt*, de *Martin Diddenius*, Doyen de S. Pierre de *Liège*, & d'autres perſonnes

pieuſes. Je crois qu'*Henri van Heer* mourut vers l'an 1636. On dit que dans ſes derniers momens, il prononça & dicta ces beaux vers :

Exi, anima, i, nimiùm creperis exercita curis
Immundi, à puero ad vitæ ſpatia ultima, mundi.
Quæsîſti in libris lucem, lucrumque; tuliſti
Fumos. Luſtraſti terras, maria: ultima Thule
Te vidit, ſtupuitque ſuo ſermone loquentem:
Octonæ & gentes aliæ; ſed & illa relinquunt
Te miſeram, primi repetentem oblivia lapsûs.
At tu, primævi lapsûs reparator, Jeſu,
Redde animum huic animæ, vitalique adfere vitæ,
Morte triumphatâ. Vivam tecum, optime Jeſu.
Tollite me, Genii. Jeſu, ô Jeſu, ultima ſaltem
Vota ſuos habeant, nam deſino vivere, Divos.

Valère André le qualifie : *Vir omnigenæ eruditionis, lectionis indefeſſæ, judicii atque ingenii acerrimi :* Mais, ſoit que *Van Heer*, ait été un peu négligent, ſoit que ſa pratique l'ait trop occupé, ſes talens ont été preſque enſèvelis avec lui, & il ne reſte de ſa façon, que les Opuſcules ſuivans :

1. *Spadacrene, hoc eſt, Fons Spadanus : ejus ſingularia : bibendi modus : Medicamina bibentibus neceſſaria. Leodii, Arnoldus de Corſwaremiâ*, 1614. 12°. It. ſous ce titre: *Spadacrene; de Spadano, viciniſque Fontibus acidis, & eorum ad ſanitatem ſervan-*

dam, recuperandamve, *bibendi modo. Ibidem, idem*, 1622. 12°. It. *Lipsiæ, Andr. Kühnen*, 1645. 12°. It. sous ce titre: *Spadacrene, hoc est, Fons Spadanus, accuratissimè descriptus: Acidas bibendi modus: Medicamina Oxypotis necessaria, & Observationum Medicarum oppidò rararum liber unicus. Authore Henrico ab Heers, Tungro, Ser. Principis Ferdinandi Colon. Electoris, Principis Leodiensis, &c. Medico Cubiculario. Lugd. Bat., Franc. Moïardus & Adrianus Wyngaerden*, 1645. 16°. pp. 159. & 254. It. sous le même titre: *Secunda Batava editio, correctior & auctior. Ibid., Adr. Wyngaerden*, 1647. 16°. pp. 159. & 254. (Je doute si cette édition diffère de la précèdente.) It. sous ce titre: *Spadacrene, hoc est, Fons Spadanus, accuratissimè descriptus: Acidas Acidulasque bibendi modus: & Medicamina Oxypotis necessaria. Ut & Observationes medicæ oppidò raræ in Spa & Leodii animadversæ; cum Medicamentis aliquot selectis, &, ut volunt, secretis. Editio novissima, auctior. Lugd. Bat. Petrus vander Aa*, 1685. 16°. 2. vol. It. *Ibid.*, 1689. 16°. 2. vol. (si toutefois c'est ici une nouvelle édition.) L'Auteur traduisit lui-même cet Ouvrage en François, & en donna deux ou trois éditions, qui parurent de son vivant. Il s'en fit d'autres après sa mort. Enfin M. *Chrouet*, dont il sera parlé dans la suite de ces Mémoi-

res, en fit paroitre une nouvelle édition, revûe, corrigée, & augmentée à *la Haye*, 1739. 12°. sous le titre de *Spadacrene*, *ou Dissertation Physique sur les Eaux de Spa*, *par Henri de Heers*, *Docteur en Médecine*.

2. *Jean-Baptiste van Helmont*, fameux Chimiste, dont je parlerai ailleurs, ayant publié ses *Paradoxa de Aquis Spadanis*, & son *Supplementum de Spadanis Fontibus : Leodii*, 1624. 12°., où il attaquoit le *Spadacrene*, *Van Heer* lui répondit par un opuscule intitulé : *Deplementum Supplementi de Spadanis Fontibus ; sive Vindiciæ pro suâ Spadacrene : in quibus etiam Aroph*, *certissimum Paracelsi remedium*, *sincerè explicatur. Leodii*, *Arnoldus de Corswaremiâ*, 1624. 12°. Notre Auteur y tombe rudement sur son Adversaire, qu'il nomme, suivant la signification de son nom, *Os Inferni*. Il lui attribue d'avoir soûtenu qu'il n'y a point d'Acide dans les eaux de *Spa* : *Je lui ai si bien répondu*, dit-il dans son *Spadacrene*, (a) *qu'il a abandonné sa folle opinion*. Mais M. *Chrouet* (b) remarque qu'on ne trouve point cette opinion dans les Œuvres de *Van Helmont* : que les prémières brochures de ces deux Antagonistes, publiées avec le *Spadacrene* en 1622., ne sont qu'un amas d'invectives réciproques, & qui ne méritent aucune

(*a*) Edition Françoise de 1739., pages 66. & 67.
(*b*) Dans sa note sur l'endroit, que je viens de citer.

attention : enfin que *Van Helmont* au commencement de son Traité *de Lithiasi* suppose manifestement de l'Acide dans les Eaux en question, & le regarde comme le principal agent dans la mixtion des élèmens dont elles sont composées.

3. *Observationes Medicæ, oppidò raræ, in Spa & Leodii animadversæ; cum Medicamentis aliquot selectis.* Avec le *numero* 1: dans plusieurs éditions, entre autres dans celle de *Liège*, 1622. & dans celle de *Leyde*, 1685. [Ici : *Cui accessit ejusdem Spadacrene in publicum emissa à Joanne Michaelis.*] It. avec l'Ouvrage de *Jean-Baptiste van Helmont*, intitulé : *Propositiones notatu dignæ, depromptæ ex ejus Disputatione de Magneticâ vulnerum curatione Parisiis editâ; quibus subnectuntur Henrici ab Heer Considerationes : & Judicia Doctorum Medicorum. Leodii, Arnoldus de Corswaremiâ*, 1624. 12°. It. séparément : *Ibid.*, *idem*, 1631. 12°. It. *Lipsiæ*, *Andreas Kühnen*, 1645. 12°. It. traduit en François par M. *Chrouet*, & imprimé à la suite du *n. 1.* : *La Haye*, 1739. 12°.

☞ Voyez ses Ouvrages, & *Sweertius*, 330. *Val. Andreas*, 355. *Merklini Lindenius renovatus*, 394. 395. *Note de M. le Baron de Clerc, de Liège.*

Philippe de Lattre, ou *de Latre*,

NATIF DE *Douai*, étoit fils de *Jean de Lattre*, qui fut quelque tems Vice-Gouverneur de la Flandre Wallone dans le XVI. siècle, & qui se distingua sur-tout par sa conduitte édifiante. *Philippe* prit l'habit de Bénédictin dans l'Abbaye de *S. Vaast* d'*Arras*, où il ne tarda pas de faire éclater sa vertu. Il y remplit longtems la charge de Sous-Prieur, & réussit admirablement à faire régner le bon ordre dans cette maison, où il mourut en réputation de sainteté, au plus tard vers l'an 1610. Ce Religieux a laissé:

α. *Opusculum à P. F. Gerardo, de Cordis doctrinâ conscriptum, in epitomen reductum.* *François de Lattre*, Licencié en Droit, Chanoine de *S. Amé* de *Douai*, & frère de *Philippe*, a mis cet Abrègé en François. *Buzelin* le qualifie *Religiosi laboris monumentum insigne, ac purissimis moribus* (de l'Abbréviateur) *consentaneum.*

β. *Regula S. Benedicti, eruditis ac piis lucubrationibus illustrata.*

γ. *Stadium spirituale; sive Diurnum Monachi.* En deux livres.

δ. *Meditationes sacræ. Egregium volumen*, dit *Locrius.*

Et peut-être d'autres ouvrages.

Dom *Philippe de Lattre* peut avoir été neveu du P. *Jacques de Lattre*, natif de *Douai*, & Profès du couvent des Dominicains de cette ville. Ce Père vécut saintement, prêcha avec réputation, réfusa plusieurs fois l'emploi de Prieur, ne voulut point recevoir le Doctorat, dont il étoit capable, & se contenta de la charge de Maitre des Novices, qu'il remplit avec le plus grand succès.

☞ *Locrii Chron. Belgicum*, 694. *Buzelini Gallo-Flandria*, *pp.* 178. 179. *Haefteni Disquis. Monast.*, *p.* 162.

Hubert van Giffen : Obertus, ou *Hubertus Giphanius*,

NAQUIT vers l'an 1533. à *Buren*, petite ville du Duché de Gueldre dans le Betuwe, à une grande lieue de *Tiel*. Il commença ses études à *Louvain*, les continua à *Paris*, & les acheva à *Orléans*, où il se rendit, au plus tard en 1566. Il y établit une Bibliothèque pour la Nation Germanique, c. d. à l'usage des Allemands (& des Flamands,) qui iroient faire leurs études dans cette Université. En 1567. il y prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. Après cela il passa en Italie à la suite de l'Ambassadeur

de France à *Vénise*. Ayant parcouru cette savante contrée, il prit le chemin de l'Allemagne, & s'arrêta à *Strasbourg*, où il professa le Droit-Civil, & se fit beaucoup de réputation, surtout par les exercices auxquels il présidoit. Il y enseigna aussi la Philosophie en qualité de Professeur public. On le trouve dans cette ville en 1572. & en 1577. Il passa dépuis à *Altorf*, Université Luthèrienne de la République de *Nuremberg*, & il y remplit avec applaudissement une Chaire de Droit-Civil. Enfin il alla prendre possession d'un emploi semblable à *Ingolstad*, où il fut appellé par le Duc de Bavière : mais ce ne fut qu'après avoir abjuré l'Hérèsie, à laquelle il avoit été attaché dépuis son séjour en France. Sa réputation s'étant encore accrue dans ce dernier poste, qu'il occupa près de quinze ans, *Rodolphe II.*, qui étoit monté sur le Trône Impèrial en 1576., l'attira à sa Cour, où il l'honora des charges de Conseiller & de Réfèrendaire. *Giphanius* jouït quelques années de l'une & de l'autre, & mourut à *Prague* le 26. juillet 1604. agé de plus de 70. ans. Il avoit fait une profonde étude des Belles-Lettres, de la Politique, & des Antiquités Grecques & Romaines. *Dénis Lambin* l'accusa de plagiat, prétendant que *Giphanius* l'avoit pillé dans son Lucrèce : & il se vengea très-durement de ce crime

vrai ou faux, dans la troisième édition qu'il donna de ce Poëte. *Janus Dousa* lui fit une pareille imputation au sujet de *Luc Fruterius*, qui avoit légué ses Mss. à notre Auteur pour les publier. *Giphanius* accusa à son tour *Lambin*, *Dousa*, & quelques autres. Il soûtint qu'il ne lui étoit parvenu que fort peu de chose des écrits de *Fruterius*, & qu'une partie de ces écrits avoient été derobés par *Dousa*, &c. Pour ce qui regarde le savoir de *Giphanius* dans la Jurisprudence, il me paroit qu'il a plûtôt écrit pour l'Ecole, que pour le Barreau; c'est ce qui paroit surtout par ses *Antinomiæ*, espèce d'Ouvrage, qui ne sert guères que pour la Dispute. On trouve deux Loix, qui paroissent se contredire : on imagine un moyen de conciliation. Voilà l'état d'une Question, la preuve d'un sentiment, & la réponse à une objection : par conséquent tout ce qu'il faut pour une these. Les bons Jurisconsultes d'aujourd'hui ne font guères plus de cas d'un Ouvrage rempli d'*Antinomies*, que nos Théologiens de la plupart des Opuscules intitulés : *Contradictions apparentes de l'Ecriture.* Feu M. *Bynkershoek* (a) comptoit *Giphanius* parmi ces disciples de *Cujas*, qui ont attaqué Tribonien *tam effusâ liberalitate, ut sibi viderentur plus sapere, quò magis scirent secernere sacra pro-*

(a) *Præfat. in quatuor libros ultimos Observationum Juris Romani.*

Philippe de Lattre, ou *de Latre*,

NATIF DE *Douai*, étoit fils de *Jean de Lattre*, qui fut quelque tems Vice-Gouverneur de la Flandre Wallone dans le XVI. siècle, & qui se distingua sur-tout par sa conduite édifiante. *Philippe* prit l'habit de Bénèdictin dans l'Abbaye de *S. Vaast* d'*Arras*, où il ne tarda pas de faire éclater sa vertu. Il y remplit longtems la charge de Sous-Prieur, & réussit admirablement à faire régner le bon ordre dans cette maison, où il mourut en réputation de sainteté, au plus tard vers l'an 1610. Ce Religieux a laissé:

α. *Opusculum à P. F. Gerardo, de Cordis doctrinâ conscriptum, in epitomen redactum.* *François de Lattre*, Licencié en Droit, Chanoine de *S. Amé* de *Douai*, & frère de *Philippe*, a mis cet Abrègé en François. *Buzelin* le qualifie *Religiosi laboris monumentum insigne, ac purissimis moribus* (de l'Abbrèviateur) *consentaneum*.

β. *Regula S. Benedicti, eruditis ac piis lucubrationibus illustrata.*

γ. *Stadium spirituale; sive Diurnum Monachi.* En deux livres.

δ. *Meditationes sacræ. Egregium volumen*, dit *Locrius*.

Et peut-être d'autres ouvrages.

gentiam, sed judicium desideres. Multos evolvit libros, promisit multa : sed nihil effecit promissor iste tanto hiatu dignum. Et, si edidisset Annotationes, procul dubio haberemus, quæ magis displicerent. Ce jugement est un peu sévère, puisqu'apres tout *Giphanius* surpasse les Editeurs qui l'ont précèdé, & qu'on fait encore cas de son Index sur Lucrèce. L'Ouvrage de ce Poëte fut d'abord imprime à *Verone* sous ce titre : *De rerum Naturâ libri sex, ad Epicuri mentem descripti*, 1486. *in-fol.* Neuf ans apres, il reparut à *Venise : per Theod. de Ragazonibus de Asulâ, in-4°.* *Alde Manuce*, fameux Imprimeur de la même ville, en fit en 1500. une autre édition in-4°. avec les corrections de *Jérôme Avancius* de *Vérone*. On vit un peu après : *Raphaëlis Franci, Florentini, in Lucretium Paraphrasis : & Appendix de Animi Immortalitate. Bononiæ, Joan. Antonius*, 1504. 4°. En 1512. il s'en fit une nouvelle édition à *Florence. Cum Præfatione Petri Candidi, & Authoris Vitâ; typis Philippi Giuntæ*, petit *in-12. Alde-Manuce* réimprima Lucrèce la même année in-8°. avec la même Préface. Les six livres de ce Poëte furent ensuite imprimés à *Paris* chez *Josse Badius*, 1514. in-fol. avec les Remarques de *Jean-Baptiste Pio* de *Bologne* : & l'année suivante à *Vénise* chez *Alde-Manuce*, in-8°. Ils reparurent à *Bâle* chez

Petri, 1531. 8°. *ad verorum exemplarium fidem castigati* (vel, castigatos se ferentes.) Il s'en fit une nouvelle édition à *Lyon*, 1540. 12°., & une autre *Ibid.*, *ap. Sebast. Gryphium*, 1558. 16°. En 1563. *Dénis Lambin*, Professeur Royal, fit des Notes sur Lucrèce, & publia cet Auteur sous le titre suivant : *T. Lucretius Carus, à Dion. Lambino locis ferè innumerabilibus, ex auctoritate XV. codd. mss. emendatus, ac redintegratus, & præterea commentariis perquàm utilibus illustratus. Accedit Vita Lucretii, eodem Lambino auctore, Paris., G. Rouillius*, in-4°. Cette édition fut suivie dans une autre, dont le titre porte : —— *Accesserunt Adriani Turnebi Emendationes aliquot. Ibid., Idem*, 1564. in-16°. sans Notes. Le même *Lambin*, aidé des lumières d'*Adrien Turnèbe*, & de *Jean Disnematin*, ou *Disnemardi*, surnommé *Daurat*, en donna une nouvelle édition qu'il publia à *Paris* in-8°. & in-16°. en 1565. puis encore *Ibid.*, *typis Joan. Benenati*, 1570. in-4°., & *Lugduni ap. Anton. Gryphium*, 1576. in-16. On vit encore reparoître : *T. Lucretii... libri sex, à Dion. Lambino emendati, & commentariis illustrati : Francof., hæredes A. Wecheli*, 1583. in-8°. Suivirent d'autres éditions : *Antv.*, 1589. in-16. : *Lugduni*, 1606. in-16. : *Amst.*, 1616. in-32°. & *Ibid.*, *Guill. Janssonius*, 1620. in-24°. *Daniel Pareus*, fils de *Jean-Philippe*, dont j'ai parlé ci-devant pag. 33.,

donna en 1631. *Titi LucretI Cari, Philosophi & Poetæ antiquissimi de rerum naturâ Libri sex, Notis brevioribus ex ipso potissimùm Auctore succinctè & perspicuè illustrati; cum Lexico, sive indice absolutissimo omnium elegantiarum Lucretianarum; curâ & labore Dan. Parei. Accesserunt Scipionis CapicI, de principiis rerum Libri duo: nec non AonI PalearI, Verulani, de animorum immortalitate, Libri tres. Francof., excud. Wolfgang. Hofmannus*, in-12°., pp. 262. pour Lucrèce, & 576. non chiffrées pour le Lexicon, qui est tiré en grande partie de l'*Index* de *Giphanius*. Après vinrent *T. Lucretii Cari libri sex, cum Paraphrasticâ Explanatione, & Animadversionibus Joannis Nardii: Florentiæ, Amator Massa*, 1647. 4°. *Tannegui le Fèvre* en donna une nouvelle édition à *Saumur*, chez *Jean Lénerius*: *Additis conjecturis & emendationibus... cum Notulis perpetuis*: 1660. 4°. Celle qui fut faite par ordre de Louis XIV. *ad usum Delphini*, parut chez *Fréd. Leonard* en 1680. 4°. Elle est de *Michel de la Faye*, & peu estimée des Savans. L'une des meilleures est celle d'*Oxford*, *è Theatro Sheldoniano*: *T. Lucretii C. libri VI., interpretatione & Notis illustrati à Thomâ Creech*, 1695. 8°. It. *Ibid., Jac. Tomson, &c.* 1713. petit *in*-12°. It. *Ibid., Maria Matthews*, 1717. 8°. pp. 367. On a encore enchèri sur cette édition en donnant celle qui suit: *Titi Lucretii Cari de rerum Naturâ libri VI.*;

cum Notis diversorum ex editione, & cum Adnotationibus Sigeberti Havercampi; qui & Adnotationes Abrahami Preigeri adjecit. Accedunt Interpretatio Thomæ Creech : Variæ lectiones ex Notulis Isaaci Vossii, & Indices, cum figuris. Lugd. Bat., Janssonius van der Aa, 1725. 4°. 2. vol. Enfin nous avons une jolie édition de Lucrèce sans notes sous ce titre : *Titi Lucretii Cari de rerum Naturâ libri VI. Accedunt selectæ Lectiones dilucidando Poemati appositæ. Lutet. Paris., Antonius Coustelier*, 1744. petit in-12°. Venons aux Traductions. Il y a en Italien : *Breve Spositione di tutta l'Opera di Lucretio ; nella quale si disamina la dottrina di Epicuro ; fatta per Girolamo Frachetta. In Venetia, Pietro Paganini*, 1589. 4°. Et *Di Tito Lucrezio Caro della natura delle cose libri sei, tradotti da Alessandro Marchetti. Prima edizione. Londra, Giov. Pickard*, 1717. 8°. *J. Evelyn* a publié en 1656. son *Essai sur le prémier livre de Lucrèce traduit en vers Anglois ; avec des Remarques.* (c) *Londres, Gabriel Bedle, &c.* in 8°. Nous avons aussi *Le Poëte Lucrèce, Latin & François, de la traduction de Mr. de Marolles*, Abbé de *Villeloin, Paris, Toussaint Quinet*, 1650. 8°, réimprimé sous ce titre : *Les six Livres de Lucrèce de la nature des choses, traduits par Michel de*

(c) *An Essay on the first book of T. Lucretius, &c.*

Marolles. *Seconde édition*, *augmentée de tables & de remarques*; *à quoy sont adjoutées les petites notes Latines de Gifanius*, *& la Vie d'Epicure tirée de Diogène Laërce*. *Paris*, *Guill. de Luyne*, 1659. 8°. En 1677. il parut une autre Traduction en Vers François, *in*-4°. sur celle de M. *de Marolles*. Mais le langage de ces Traductions vénant à vieillir, le Baron *des Coutures* en fit une nouvelle, qui parut pour la prémière fois sous ce titre : *Lucrèce de la Nature des choses*; *avec des Remarques sur les endroits les plus difficiles*. *Traduction nouvelle*. *Paris*, *Th. Guillain*, 1685. *in*-8°. 2. vol. It. *Amst.* 1692. 12°. It. *Paris*, *Pierre Ribou* (& *Michel David*,) 1708. 12°. 2. vol. pp. 450. & 510. On a ajouté à cette dernière édition de nouvelles Notes, les unes pour expliquer les passages les plus obscurs : les autres pour critiquer, ou pour défendre le Traducteur. En 1714. on imprima pour la prémière fois (*d*) une Traduction du commencement de Lucrèce en Vers François, faite par le Poëte *Hesnaut*, fort connu par le fameux Sonnet de l'Avorton. Cette traduction prouve que *Hesnaut*, quoi que fort blâmé par *Boileau*, connoissoit toutes les délicatesses de la Poësie Françoise. Je laisse à d'autres

(*d*) Dans le *Recueil de Pièces choisies tant en Prose*, *qu'en Vers*, *rassemblées en deux volumes*. *La Haye*, *Van Lom*, *&c*. in-12. pp. 415--478.

le soin de marquer les versions Allemandes, Flamandes, &c. de Lucrèce, pour dire un mot de ce célèbre Auteur. Il descendoit d'une famille Romaine, noble, & ancienne. On croit qu'il naquit l'an 658. de Rome, 93. ans avant J. C. Il étudia sous Zénon, Chef de la Philosophie Epicurienne à Athènes, & différent de l'Auteur du Stoïcisme. Sa femme Lucilia, qui l'aimoit éperdûment, lui donna un philtre, qui lui causa une phrénèsie, dont il mourut à 42. ans. Ce fut dans les intervalles de cette maladie, qu'il composa son Poëme. Pour l'entendre, il faut étre au fait de la doctrine d'Epicure, que *Gassendi* a très-bien expliquée. M. *Pluche* a démontré que Lucrèce étoit beaucoup plus Poëte, que Philosophe : & le Cardinal de *Polignac* l'a excellement réfuté dans son *Anti-Lucrèce.*

2. *Homeri Ilias, seu potiùs omnia ejus, quæ quidem extant, Opera, Græcè ; cum Latinâ versione ad verbum, emendatâ ab Oberto Giphanio, & illustratâ Scholiis. Argentorati, Theodosius Rihelius*, 1572. 8°. 2. vol. It. *Ibid., Lazarus Zetznerus*, 1602. (ou 1608.) 8°.

3. *De Imperatore Justiniano Commentarius ; cui subjicitur Index historicus rerum Romanarum, & Disputatio de Actionibus, empti & venditi. Ingolstadii*, 1591. 4°. It. *Huberti Giphanii, & Francisci Guineti, de Justiniano*

Justiniano Imperatore, Commentarii duo; Noribergæ, 1660. 12°., publiés par les soins de *Christophe Arnold*, Professeur des Belles-Lettres, & Ministre à *Nuremberg*. (*e*) Beaucoup de Jurisconsultes modernes se sont intèressés en faveur de Justinien, qui a été le restaurateur de la Jurisprudence. On ne peut nier que ce Prince n'ait exècuté de grandes choses. Il battit les Perses, il défit les Maures, il dompta les Goths, il extermina les Vandales, qui avoient conquis l'Afrique; en un mot il remit l'Empire dans son ancienne splendeur. D'un autre côté il protègea les sciences, & rétablit le Droit Romain. Il fit taire les Hérètiques, il répara les églises ruinées, il se déclara hautement Protecteur de l'Eglise. Dans son particulier il vivoit fort sobrement, & passoit le Carème plus austèrement, que ne font aujourd'hui les Religieux les plus réformés. Mais il fit beaucoup de maux à l'Eglise & à l'Etat par son inquiètude, par sa legèreté, & par son avarice. Les violences dont il usa envers les Papes Silverius & Vigile, sont inexcusables. Sa curiosité, & son empressement à entrer dans le détail des choses, qui regardent la religion, aboutirent à le précipiter dans l'erreur des *Aphtartes*, ou *Incorruptibles*, bran-

(*e*) Il étoit natif de cette ville, & il y mourut le dernier juin 1685.

che de l'Eutychianiſme : & l'on croit qu'il mourut dans cette héréſie, après avoir perſécuté le ſaint Patriarche Eutychius, qui tâchoit de l'en déſabuſer : & étant ſur le point de traiter de même S. Anaſtaſe d'Antioche, qui ſe préparoit à lui réſiſter avec la même fermeté, mais qui fut délivré par la mort de l'Empereur.

4. *Notæ in Corpus Juris Civilis.* Pour l'édition faite à *Ingolſtad* en 1594. *in-fol.* & *in-4°.*

5. *Commentarius ad Inſtitutiones Juris Civilis. Ingolſtadii*, 1596. 4°. It. *Argentorati*, 1606. & 1630. 4°.

6. Il a publié quantité de Thèſes aſſez étendues ſur les matières les plus embrouillées du Droit, entre autres : *de Sponſalibus, de Teſtamentis ordinandis*, &c. *Argentorati*, &c.

7. *Antinomiarum Juris Civilis, ſive Diſputationum, ex Huberti Giphanii, J. C., ſupremi ſacræ Cæſareæ Majeſtatis Conſiliarii, &c. prælectionibus deſumptarum, libri quattuor; quibus, ſervatâ ſerie Titulorum Inſtitutionum imperialium, artificioſâ methodo, medulla univerſæ Juriſprudentiæ continetur: additis ex toto Jure Objectionibus, & Solutionibus, iiſdemque certum in ordinem redactis ab Eximio D. Conrado Olemanno, S. Francofurti*, *Nicolaus Hoffmannus*, 1605. 4°. pp. 320. & 300. It. ſous ce titre : *Huberti Giphanii, olim Conſiliarii Cæſarei, An-*

tinomiarum Juris Civilis libri quatuor; quibus artificiosâ methodo, medulla universæ Jurisprudentiæ continetur : additis ex toto Jure Objectionibus, Solutionibus, Explicationibus, in certum ordinem redactis à Conrado Olemanno J. C. Ibid., Paulus Hummius, 1666. 4°. pp. 300. 195. & 99.

8. *Lectura Altorphina in aliquot Titulos Digestorum, & Codicis. Francof., Nicol. Hofmannus*, 1605. 4°.

9. *De Renunciationibus. Francof.*, in-4°. It. dans le Recueil, qui a pour titre : *Tractatus præcipui de Renunciationibus, utpote Gifanii, Dalneri, Breulæi, & Kellenbenzii; cum notis & Præfationibus Johannis Schilteri. Argentorati*, 1701. 2. vol. *in*-4°. *Schilter*, éditeur de ce Recueil, étoit un habile Jurisconsulte, né à *Pegaw* en Misnie le 29. août 1632. Il mourut à *Strasbourg* le 14. mai 1705., après y avoir rempli pendant environ dix-neuf ans les charges de Pensionaire de la ville, & de Professeur honoraire de l'Acadèmie. Il a beaucoup écrit sur le Droit Germanique.

10. *Antinomiæ Juris Feudalis; sive Disputationes undecim, ex Huberti Giphanii, J. C. summi, sacræ Cæsareæ Majestatis Consiliarii, &c. prælectionibus desumptæ; quibus, artificiosâ methodo, medulla totius Juris Feudalis continetur : additis ex toto Jure Solutionibus & Explicationibus, iisdemque certum*

in ordinem redactis ab Eximio D. Conrado Olemanno, J. C., S. Accedit Tractatus Feudalis Huberti Giphanii. Francof., Nicolaus Hoffmannus, 1606. 4°. La prémière partie tient 99. pages.

11. *Œconomia Juris; seu Dispositio methodica librorum ac titulorum totius Juris Civilis. Francof., Nicol. Hoffmannus*, 1606. 4°. It. *Ibid.*, & *Argentorati*, 1612. 4°.

12. *Huberti Giphanii à Giffen, JC^ti celeberrimi, & S. Cæsareæ Majestatis Consiliarii Imp. Aulici, Tractatus de diversis Regulis Juris antiqui, utilissimus. Argentorati, Lazarus Zetznerus*, 1607. 8°. pp. 261.

13. *Aristotelis Politicorum libri octo; Oberto Gifanio, J. C^to, interprete. Argentorati* & *Francofurti, Lazarus Zetznerus*, 1608. 8°. It. *Cum Proœmio Hermanni Conringii, & in Politica Aristotelis Introductione. Helmæstadii, Jacobus Lucius*, 1637. 12°. pp. 432. It. *Ibid.*, 1656. 4°. La Préface de *Conringius* est assez étendue, & curieuse. *Naudé* faisoit cas de cet ouvrage de *Giphanius:* & dans sa *Bibliographie Politique* (*p.* 79.) il met l'Auteur au rang de ceux, *qui nihil unquam ineptè moliti sunt.*

14. *Oberti Giphanii, Philosophi & J. C. celeberrimi, Commentarii in decem libros Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, post sat bene longam suppressionem, boni publici gratiâ jam primùm in lucem editi. Opus, enarrationis subtili perspicuitate, perspicaci-*

que subtilitate, styli eleganti puritate, historiarum allegatione, variarum magni momenti quæstionum παρέργως *insertarum solidâ discussione, quàm commendatissimum. Francofurti, Lazarus Zetznerus*, 1608. 8°. pp. 840.

15. *Explanatio difficiliorum & celebriorum Quæstionum in octo libris Codicis occurrentium. Basileæ*, 1615. 4°. It. *Francofurti*, 1631. 4°.

16. *Libellus de Pactis; auctore Joanne Ludovico Langio. Accessit Disputatio eâdem de re Oberti Giphanii. Francof., Erasmus Kempfferus*, 1620. 8°.

17. *Tractatus duo de Ordine Judiciorum; sive Processus Juris. Ienæ*, 1624. 4°. It. *Schlusingiæ*, 1626. 4°. It. *Ienæ*, 1628. 4°.

18. *Observationes singulares in Linguam Latinam. Francof., Cunradus Eyfridus*, 1624. 8°. It. Insérées dans le Recueil intitulé : *Thesaurus cultæ Latinitatis, adornatus per clarissimos linguæ Latinæ Observatores, scilicet Hadrianum Cardinalem, Antonium Schorum, Casparem Scioppium, Obertum Giphanium, & alios : collectus à Joanne Verwey, Gymnasiarchâ. Goudæ, Lucas Kloppenburgh*, 1701. 4°. Ce Recueil est utile, & dévroit étre plus commun. Ceux qui veulent se perfectionner dans la belle Latinité, pourront y joindre : *Doleti Commentarii Linguæ Latinæ. Joan. Vorstius, de Latinitate meritò & falsò suspectâ. Tursellini & Steweçhii Particulæ*

Linguæ Latinæ. Croci Farrago sordidorum vocabulorum, sive Augiæ stabulum repurgatum. Praschius, de Barbarismis. Jacobi Cellarii Index, in quo verba innumera, ferè Barbara : vel Latina quidem, sed non Ciceroniana, indicantur; quibus elegantissima ex ipso Cicerone subjiciuntur. Corn. Loos Scopæ Latinæ ad purgandam linguam à Barbarie. Vossius, de vitiis sermonis. Olai Borrichii Cogitationes de Scripto Vossii de vitiis sermonis. Niesse, de occasu Linguæ Latinæ. Christoph. Cellarii Antibarbarus. Ejusdem Curæ posteriores de Barbarismis & Idiotismis Latini sermonis. Vavassor, de vi & usu quorundam verborum, tum simplicium, tum conjunctorum. Joannis Ker, selectarum de Linguâ Latinâ Observationum libri duo, &c.

19. Il y a six Lettres fort courtes de *Giphanius* dans le *Sylloge Epistolarum d'Antoine Matthæus. Lugd. Bat., Fred. Haaring*, 1695. 8°. It. *Ibid., Henr. de Swart*, 1708. 8°. It. *Ibid., Joan. van der Linden*, 1711. 8°. It. *Hagæ Com., Gerard. Block*, 1740. 4°. Elles sont toutes adressées à *Théodore Canterus*. Les trois prémières sont datées d'*Orléans* en 1566. & 1567., & n'offrent que des Conjectures sur quelques passages de Festus, de Plaute, de Virgile, & de Cornelius Nepos. Dans la 4e., datée de *Strasbourg* en 1577., *Giphanius* accuse *Juste-Lipse* de s'être approprié dans son Commentaire

sur Tacite les notes, que *Muret* avoit faites sur cet Historien, & plus encore celles de *Claude Chifflet*, Professeur en Droit à *Dole*. Il dit que ce dernier s'en étoit plaint à lui (*Giphanius*) dans une lettre, où il lui marquoit qu'il s'apprêtoit à donner une édition de Tacite avec d'amples remarques, où il vengeroit son travail du plagiat de *Juste-Lipse*. *Giphanius* se plaint, dans la 5e lettre, de *Louis Carrion*, qui avoit attaqué son Commentaire sur Lucrèce. Cette lettre est datée d'*Orléans* le 23. mai 1567. La 6e, qui est sans date, contient des plaintes contre *Dénis Lambin*, qui avoit censuré *Giphanius* dans son édition d'*Æmilius Probus*, & qui avoit pillé ses remarques.

Dans *Georgii Buchanani, Scoti, ad viros sui sæculi clarissimos, eorumque ad eumdem Epistolæ, Londini*, 1711. 8o., la cinquième Lettre est de *Giphanius*, & datée d'*Orléans* le 14. janvier 1567. Notre Auteur y donne de grandes louanges à *Buchanan*, promet une édition des Commentaires de César, & démande les observations, que son ami avoit faites sur les endroits difficiles de cet Ancien. Pour obtènir cette grace, il promet de lui faire honneur de la part qu'il auroit à l'ouvrage, & d'empêcher par ce moyen, qu'un certain *Dénis* (c'est *Lambin*) ne l'accuse (lui *Giphanius*) de se parer du bien d'autrui. La

faveur, ajoute-t'il, fera portée au comble, si vous y ajoutez vos notes sur Tite-Live, sur Ovide, & sur d'autres Anciens. *Giphanius* n'a point donné cette édition de César : &, si *Buchanan* lui envoya ses remarques, elles tombèrent en mauvaises mains, puisqu'on n'en a point entendu parler.

20. On trouve deux Lettres de *Giphanius* dans *Francisci Hotomani, & Joannis filii Epistolæ, &c. Hagæ Com.*, 1730. in-4°. Dans la 1e, écrite du 27. mars 1587., *Giphanius* implore les lumières de *François Hotman* pour quelque ouvrage auquel il travailloit ; & lui fait part de quelques nouvelles. La 2e est du 4. décembre 1588. Il y loue les Observations d'*Hotman* sur le Droit, & sur Cicèron.

21. Il y a quelques *Lettres* de *Giphanius* dans les *Animadversiones Philologicæ & Historicæ* de *Thomas Crènius*, *Parte III. Lugd. Bat., Frider. Haaringius*, 1698. 8°.

22. Il y en a une à *Henri Estienne* dans *Philologicarum Epistolarum Centuria una* de *Goldast. Francof.*, 1610. 8°. pp. 250--261.

Dans les *Amœnitates Literariæ* de *Schelhorn*, T. XII. 587--591. on trouve une courte requête, par laquelle *Jean Giphanius*, fils de *Hubert*, supplie le Roi T. C. (Henri IV., ou plûtôt Louïs XIII.) de lui accorder un privilège exclusif pour

l'impreſſion des ouvrages, que ſon père avoit laiſſés en état de paroitre, en ſorte que perſonne n'en puiſſe publier aucun ſans ſa permiſſion expreſſe. Voici la liſte de ces ouvrages, telle qu'elle étoit annèxée à la requête.

α. *Corpus Juris Civilis, ſive Cæſarii; cum Notis.*

β. *Explanationes Legum Codicis difficiliorum, & in uſu frequentiorum.*

γ. *Explanationes Inſtitutionum Juris; omiſſis longioribus ac difficilioribus Diſputationibus, ùt alienis: earumque loco adhibitis rationibus & principiis Juris, ùt ſuis, & ad captum tyronum, aptis & neceſſariis.*

δ. *Obſervationum Juris & Philologicarum libri* XII.

ε. *Commentarii, ſive Tractatus de Judiciis; in quo verus & vetus Ordo Judiciorum, uſuſque Forenſis, cum novo & nuper inducto comparatur: in quo & de Officio Judicis, Appellationibus, & Retractionibus &c.*

ζ. Commentarius ſive Tractatus de *Renunciationibus Juris.*

η. *Feudis.*

θ. *Criminibus & Judiciis publicis.*

ι. *Præmiis & Pœnis, Dotibus, Donationibus propter nuptias, Morganaticâ,* (f) *&c.*

(f) *Morganatica*, ou *Matrimonium ad legem Morgengabicam*, eſt une eſpèce de Mariage reçue en Allemagne, dans lequel le mari donne à ſa femme la main gauche au lieu de la droite: ou ſtipule expreſſément qu'il ne la prend pas pour femme de condition égale. Les enfans qui naiſſent de ces

κ. *Pignoribus & Hypothecis.*

λ. *Fidejussoribus.*

μ. *Jure & Facto, deque Fictionibus, Abductionibus, & Retrotractionibus Juris.*

ν. *Pactis controversis.*

ξ. *Differentiis & similitudinibus Juris.*

ο. *Comitiis, sive Conciliis publicis Imperialibus, à Karolo Magno usque ad Rudolphum II.*

π. *De Actionibus humanis, sive Civilibus, earumque causis & principiis, libri IV.*

ρ. *Examen, sive consideratio communium opinionum Pragmaticorum.*

σ. *Œconomia Librorum Juris; in quâ Ordo primùm veteris libelli Legum XII. Tab. & Edicti perpetui: deinde Pandectarum, Institutionum, & Codicis, non modò librorum ac titulorum, sed etiam Legum in Pand. & Cod.: & ordinis ratio exponitur.*

τ. *Chronica Eusebii, Hieronymi, Prosperi, Victoris, Pauli Diaconi, in unum volumen conjecta, & innumerabilibus in locis, antiquissimorum Codd. ope, castigata; cum Notis.*

υ. *Cornelii Nepotis Opuscula & Fragmenta, diligenter ex vet. Codicibus collecta & emendata. In eadem Commentarii.*

φ. *Symmachus cum Notis.*

sortes de mariages, ne portent ni le nom, ni les armes de la maison, & n'ont pour tous droits successifs, que le *don* que le mari (ordinairement Prince) fait à sa femme *le lendemain* de ses nôces. Ainsi ces enfans, quoique légitimes, sont réputés bâtards par raport aux effets civils.

χ. *Explanationes Ethicorum & Politicorum Aristotelis, ad Græcum exemplar accommodatæ.*

ψ. *Agellii (vulgò Auli Gellii) Noctium Atticarum libri, aliquot veterum codicum ope diligenter emendati; cum Notis.*

ω. *Chronicon Germaniæ, ab ultimis usque temporibus repetitum, & ad nostra tempora deductum.*

αα. *Index Historicus generalis.*

ββ. *Chronicon Scriptorum, ac doctorum hominum, veterum & recentiorum, ex omni orbe terrarum.*

γγ. *Prudentius, aliquot veterum codicum ope emendatus; cum notis, &c.*

Il est parlé avec éloge de *Giphanius* à la page 44. de l'Ouvrage intitulé : *Gloria Academiæ Altdorfinæ; sive Orationum fasciculus, Universitatis Noricæ ortum, progressum, & cuncta memorabilia..... exhibens: concinnatus operâ Magni Danielis Omeisii, Philosophiæ Magistri, &c.* à *Altorf*, 1683. 4°.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Sweertius*, 586. 587. *Val. Andreas*, 702--704. *Miræi Scriptores sæculi XVII. n.* 161., *ult. edit. p.* 264. *Le Moreri de* 1759. *T. V, p.* 192.

Jacques Raewaerd, ou *J. Ræ-vardus*,

NAQUIT de parens commodes & honnêtes à *Lisseweghe*, village du territoire de *Bruges*, vers l'an 1534. (*a*) Dès qu'il fut en age d'apprendre le Latin, on l'envoya commencer ses études en cette ville sous la conduite de *Jean Geldrius*, qui venoit d'y ouvrir une école, qu'il fit fleurir par son assiduité à instruire la jeunesse. Agé de quinze ans, *Rævardus* vint à *Louvain*, & y employa près de trois ans à se perfectionner dans la Littèrature Grecque & Latine. Dans le même tems il apprit les principes de la Jurisprudence. D'ici il alla continuer ses études à *Orléans*, où il reçut au bout de deux ans le grade de Licencié, ou de Docteur en Droit. Il auroit souhaité de faire un plus long séjour en France : mais la guerre survenue entre Charle-Quint & Henri II., l'obligea d'en sortir, & de révenir dans sa patrie. Il n'y démeura pas longtems sans emploi. On le fit Echevin, ou Conseiller de *Bruges*, & cet honneur lui fut confié à différentes reprises. Je ne sais si ce fut pour quelque né-

(a) *Valère André* dit: Vers l'an 1536. Cela n'est pas exact.

gociation, ou simplement pour voir des Savans, qu'il se rendit en Angleterre vers l'an 1559. Mais il est sûr qu'il fit alors un voyage dans ce Royaume, & qu'il en étoit révenu vers le commencement de l'année suivante, lorsqu'il publia ses deux livres *De Præjudiciis*. Le tems que lui prénoient les fonctions attachées aux emplois publics, ne l'empêcha pas de donner coup sur coup divers ouvrages, qui lui firent bientôt une brillante réputation. C'est ce qui engagea l'Université de *Douai* à lui offrir une chaire Royale de Droit. *Rævardus* s'y rendit en 1565. : mais le changement d'air, joint à la continuïté de son application, lui causa une phthisie, qui le força au bout de 18. mois de retourner à *Bruges*, où il ne fit plus que languir jusqu'au 1. juin 1568., qui fut le jour de sa mort. Il étoit encore dans sa 34e année. Son corps fut transporté à *Lisseweghe*, où l'on voit, dit *Valère André*, les tombeaux de quelques-uns de ses Ancêtres en marbre; ce qui fait entendre qu'on n'en dressa point pour celui de toute la famille, qui méritoit le mieux cette distinction. *Rævardus* s'étoit lié d'amitié avec diverses gens de mérite & de savoir, particulièrement avec *Hubert Goltzius*, & les *Laurins*. Le commerce qu'il eut avec ceux-ci fortifia son goût pour l'étude des Antiquités Grecques & Romaines, dans les-

quelles il se rendit habile. Il ne l'étoit pas moins dans les Belles-Lettres, & malgré le peu de tems qu'il vécut, il fit de si grands progrès dans la Jurisprudence Romaine, que *Juste-Lipse* l'appelloit *le Papinien des Pays-Bas.* Nous avons

Jacobi Rævardi, Brugensis, Jurisconsulti egregii, & Antecessoris Duaceni Opera, quæ reperiri potuerunt omnia, in tomos II. digesta. Editio secunda, cum Indice rerum, verborum, & Authorum locupletissimo. Francof. in Offic. Wechelianâ apud Danielem & Davidem Aubrios, & Clem. Schleichium, 1622. 12°. It. *Lugduni, Lud. Prost,* 1623. 8°. On trouve ici suivant l'édition de *Francfort :*

TOME I. Page 4. *Ad Leges XII. Tabularum liber singularis, veram prisci Juris, Antiquitatumque ad hunc usque diem incognitarum, explicationem continens.* [Prémière édition : *Brugis, Hubertus Goltzius, 1563. 12°.* It. dans les *Tractatus magni universi Juris. Venet., Franc. Zilettus, 1584. fol. T. I. p. 244. & suiv.* It. *Ienæ, 1586. 12°.*] Précédé d'une Dédicace à *Marc Laurin,* seigneur de *Watervliet*, datée de *Bruges* le 1. janvier 1563.

P. 121. *Ad titulum Pandectarum, de diversis Regulis Juris antiqui, Commentarius.* Dédié à la Régence de *Bruges*, le 16. juin 1567. [1e édit. *Antv. Christ. Plantinus, 1568. 12°.* It. avec *Jerôme Cagnolus. Lugd. 1593. fol.*]

P. 475. *Variorum, sive de Juris ambiguitatibus, libri quinque.* Avec une dédicace à *Joachim Hopper*, du 25. juillet 1564. [1e édit. *Brugis, Hub. Goltzius, 1564. 12°.*]

P. 759. *Tribonianus, sive de veris Usucapionum differentiis, adversus Tribonianum, liber singularis.* Avec une épitre dédicatoire de l'Auteur à *Gui Laurin*, datée de *Bruges* le 1. janvier 1560., & un Avertissement de *Jacques Cruquius*, Régent d'Humanités à *Bruges*. [Cet ouvrage parut d'abord avec le suivant : *Antv. Chr. Plantinus, 1561. 12°.*]

P. 791. *Ad Legem Scriboniam, liber singularis.* Dédié à *Cruquius*, dont je viens de parler, à *Bruges* le 15. mars 1560.

P. 810. *De Præjudiciis, libri duo.* Dédiés à *Jean Caesembroot*, seigneur de *Beckerzeel*, en 1559. ou en 1560., [1e édit. *Brugis, Hub. Goltzius, 1560. 12°.* It. corrigés, augmentés, & dédiés une seconde fois au même, par une Lettre datée de *Bruges* le 1. avril 1565. : *Ibid., idem, 1565.* & *1569. 12°.* It. *Ienæ, 1586. 12°.*]

P. 868. *Protribunalium liber singularis.* Dédié au Président *Viglius* à *Bruges* le 29. août 1564. [1e édit. *Brugis, Hub. Goltzius*, 1565. 12°. Voyez aussi les *Tractatus magni universi Juris, T. III. parte I. p. 87.* & les *Declarationes Juris Variorum.*] *Rævardus* ayant écrit le prémier sur cette

matière, il lui est échapé quelques fautes, qui ont été remarquées par *Sibrand Siccama.* Voyez ci-devant T. I. p. 348.

P. 943--1043. *De auctoritate Prudentum, liber singularis.* [1e édition : *Antv., Christ. Plantinus, 1566. 12°.*] Dédié à *Christophe d'Assonville*, Conseiller du Roi, &c. par une lettre datée de *Douai* le 24. février 1566. Ce livre est suivi d'une liste des Auteurs qui y sont cités, & d'une table des matières contenues dans tous les ouvrages marqués jusqu'ici. Il a été réimprimé à *Helmstad*, 1660. 4°.

TOME II. *Jacobi Ravardi, J.C., Operum pars postuma, in qua Conjectaneorum libri tres, nunc primùm in lucem editi ex Bibliothecâ Jani Lernutii, Brugensis, Poetæ egregii; cum gemino indice, altero capitum, altero rerum memorabilium. Francof., 1601. 12°.* It. *Ibid. in Offic. Wechelianâ, ùt sup. 1622. 12°.* pp. 115. sans les tables, &c. It. *Helmstadii, 1660.* 4°. *Rævardus* avoit composé quatre autres livres de *Conjectanea*, qui n'ont point vû le jour. Ceux que nous avons, parurent par les soins de *Janus Lernutius*, à qui le Ms. original avoit été confié par *Pierre Rævardus*, l'un des enfans de l'Auteur. (*b*) Au reste ces *Conjectanea*, & les cinq livres *Variorum*, marqués

(*b*) C'étoit un jeune homme qui promettoit beaucoup, mais que la Mort enleva dans sa jeunesse.

marqués plus haut, sont ce que *Jacques Rævardus* a fait de plus savant, & de plus curieux. On pourroit donner à ces Traités le titre d'*Amœnitates Juris.* Les Antiquaires les liront avec autant, ou plus, de fruit & d'agrément, que les Jurisconsultes.

☞ *Miræi Elogia Belgica*, 1ª *edit.* 104. 106. [Le portrait de *Rævardus* se trouve dans la seconde édition, & dans la Biblioth. de M. *Foppens*, p. 533.] *Val. André*, 426. 427.

Berthold de S. Joseph,

NOMMÉ dans le siècle *Van Afferden*, & issu de la noble famille de ce nom, dans le Duché de Gueldre, naquit vers l'an 1624., entra dans l'Ordre des Carmes de l'ancien institut, & y fit profession à l'age de dix-huit ans. Il fut le prémier Vicaire de l'Ermitage de Nôtre-Dame *ter Muylen* dans la forêt de *Liedekerke*, à 2. lieues de *Ninove* en Flandre, & il mourut dans cette maison le 6. octobre 1653., agé seulement de vingt-huit ans. On a de lui une

Relation, ou Description abrègée de l'origine & de la fondation de l'ancien couvent des Carmes, dit de Nôtre-Dame ter Muylen dans la forêt de Liedekerke. En Flamand. *Gand*, *Antoine Sersanders*, 1653. 12°.

☞ *Ms. du P. Norbert de Ste Julienne.*

Henri van Huldenberghe, dit *van der Borch*,

FUT LE quatrième fils de *Jean van der Borch*, (**) seigneur de *Moerseke*, (a) & de *Castèle*, Bourguèmaitre de *Tenre-*

(a) Village de Flandre dans le territoire de *Tenremonde*.

(**) Descendu en sixième génèration d'un autre *Jean van der Borch*, qui tiroit son nom d'un chateau situé à *Ysche* dans la forêt de *Soigne*. Celui-ci étoit neveu maternel de *Gérard van Nieuwenhove*, Prêtre, qui lui céda la seigneurie de *Smeyersberge* par acte du 15. avril 1393. Voici sa postérité.

Jean van der Borch, *I.*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. *Marie van den Calstre*.	*Jean van der Borch*, *II.*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. *Cathèrine van Raedtshove*.	*Jean van der Borch*, *III.*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. *Cathèrine van Liefkenrode*.	*Louis van der Borch*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. 1. *Marie van Dongelberghen*. 2. *Cathèrine van Potsnynsberghe*.

Gilles van der Borch, ép. en 1519. *Theodora van Berchem*, dame d'*Assche*, de *Moerseke* & de *Castele*.	*Jean van der Borch*, *IV.*, chevalier, seigneur de *Moerseke*, ép. *Cathèrine van Duffle*.	*Jean van der Borch*, *Ve*, seigneur de *Moerseke*, père de notre Auteur.

monde, & d'*Odile Roelants*, dame à *Olmen*, fille de *Martin Roelants* (jadis *de Hamere*) Bourguemaitre de *Malines*. Il naquit ſelon quelques-uns en cette dernière ville, (*b*) vers l'an 1585. Son père s'étoit ſignalé pendant les troubles de la Flandre par ſon attachement à ſon Roi, & à ſa Religion. S. M. le chargea

(*b*) Feu M. *de Caſtro* croyoit qu'il nâquit plus vraiſemblablement à *Moerſeke*.

Les Quartiers de *Jean van der Borch* ſont *Van der Borch*, *van Berchem*, *Berthout-Duffle*, *Bauſele* : *Roelants*, *Pels*, *van der Poorten*, *van Bockhoven*.

Gilles van der Borch, ſeigneur de *Smeyersberge*, Echevin, & Lieutenant-Mayeur de *Louvain* : marié à *Theodora van Berchem*, dame d'*Aſſche*, &c.	*Corneille Berthout*, dit *van Duffle*, Echevin de *Louvain*, mort en 1542. : enterré à S. Pierre, avec ſa femme *Cathèrine van Bauſele*.	*Joachim Roelants*, mort le 14. août 1558. : enterré chez les pauvres Clariſſes de *Malines*, avec ſa femme *Cornèlie Pels*, morte le 20. ſept. 1557.	*Matthieu van der Poorten*, ſeigneur d'*Audevoorde* & d'*Hulshout*, mort en 1571. : enterré à *Geſtel* avec ſa prémière femme *Gertrude van Bockhoven*, dame à *Olmen*.

Jean van der Borch, Chevalier de Jéruſalem, ſeigneur d'*Aſſche*, *Moerſeke* & *Caſtèle*, mort le 17. févr. 1582., & enterré à *Moerſeke* avec ſa femme *Cathèrine Berthout*, dite *Van Duffle*.	*Martin Roelants*, Conſeiller du Roi, & Echevin de *Malines*, mort le 12. nov. 1598., enterré chez les pauvres Clariſſes avec ſa femme *Agnès van der Poorten*, dame à *Olmen*, qu'il avoit épouſée le 13. janvier 1550., & qui m. le 13. ſept. 1606.

Jean van der Borch, ſeigneur de *Moerſeke* & de *Caſtèle*, mort le 1. février 1610. : enterré à *Moerſeke* avec ſa femme *Odile Roelants*.

du ſoin de réformer la Magiſtrature de *Tenremonde :* il n'y réüſſit, qu'après avoir beaucoup ſouffert de la part des rébelles, qui dans le deſſein de s'emparer de ſa caiſſe, le pendirent les pieds en haut dans une cheminée de ſa maiſon. Son fils *Henri*, qui fait le ſujet de cet article, prit d'abord le parti de l'épée, & fut Capitaine de Cavalerie au ſervice du Roi. Dégoûté du mêtier de la guerre, il ſe jetta dans la Robe, & dévint Echevin de *Malines* en 1633. 1634. 1637. 1644. 1645., Bourguemaitre de la même ville en 1646., &, enfin Tréſorier en 1643. 47. & 49. Il épouſa *Marie van den Nieuwenhuyſen*, fille de *Gaſpar van den Nieuwenhuyſen*, fondeur de l'Artillerie Royale à *Malines*, & de *Marie van Overbeke.* (c) Il eut de ſon mariage des enfans de l'un & de l'autre ſexe, (*d*) & fit conjointement avec ſa

(*c*) *Marie van den Nieuwenhuyſen* étoit arrière-petite-fille de *Henri*, frère d'*Helvige*, qui étoit mariée avec *Rémi d'Hallut*, Chevalier, Vicomte de la ville & chatellenie de *Bergues-St-Winoc*, fondeur de l'Artillerie du Roi à *Malines.* On a vû autrefois le nom de *Henri van den Nieuwenhuyſen* ſur un vitrage de la paroiſſe de *Gaſtel*, où on liſoit *Joncker Henrick van den Nieuwenhuyſen, ende Jouffr. Willelmyne van den Walle, aliàs van Campenhoudt*, 1529. Il portoit d'Argent, au lion de ſable armé & lampaſſé de gueules; & ſa femme : de Sinople, au chef d'argent.

(*d*) Entre autres *Matthias van Huldenberge*, dit *van der Borch*, qui mourut ſans alliance le 17. avril 1654., & fut enterré à *Waelhem*, où l'on voit l'épitaphe ſuivante ſur une pierre bleue : *Hier leyt begraven Jonckheer Matthias van Huldenberge, gheſeyt Van der Borch, ſoone van wylent M'her Hendrick van Huldenberge, gheſeyt Van der Borch van Moeſiek, in ſyn leven borghemeeſter der ſtadt Mechelen: die ſterft den 17. april 1654. Ende Vrau Marie van Nieuwenhuyſe, ſyne moeder, die ſterf den 28. december 1663.*

femme un teſtament daté du 22. janvier 1640., & un codicille, qu'il ſigna le 15. ſeptembre 1650. Dans ce dernier acte il déclara qu'il vouloit être inhumé à *Moeſick* auprès de ſes parens & de ſon frère aîné *Charles*, ſeigneur dudit lieu. Sa femme lui ſurvécut juſqu'au 28. décembre 1663., & fut enterrée à *Waelhem* proche *Malines*, comme on en juge par ſes armoiries, qu'on voit dans le chœur de cette paroiſſe à côté de celles de ſon mari : elles ſont entourées des quartiers ſuivans : *Van Nieuwenhuyſen*, *Suls* : *Van Overbeke*, *Peeters*. *Van der Borch* parloit auſſi dans ſon codicille de la peine qu'il avoit priſe de raſſembler nombre de pièces, qu'il avoit tirées d'anciennes hiſtoires, regîtres, documens &c., & qui pouvoient être d'un grand ſecours, ſurtout aux Généalogiſtes. Il ajoutoit qu'il déſiroit que ſa femme gardât le tout, juſqu'à ce qu'elle pût le remettre à celui de leurs enfans communs, qu'elle jugeroit le plus capable d'en faire uſage. J'ai vû une partie de ce recueil, intitulée :

α. *Courte déduction de la Généalogie d'Adon, Comte de Malines, & d'Eliſe de Haſbaye ſon épouſe, père & mère du ſaint Martyr Libert. Avec la généalogie des Berthouts, anciens ſeigneurs de Malines, de Grimbergue, du territoire de Malines, de la terre & cour de Beſſeren, de Duffel, Gheele, Berlaer,*

Grammues, *Neckerspoele*, *Audenborch*, *Helmont*, *Keerberghen*, *Assche*, *&c. Le tout vérifié par des épitaphes, titres, & autres monumens, comme aussi par d'anciens écrits, & autres preuves valables.* En flamand (*e*) C'est un Ms. *in-fol.* qui se conserve dans l'Abbaye d'*Averbode*, & qui tient 598. pages d'un caractère peu serré, & avec quelques vuides par-ci par-là. L'Ouvrage est divisé en sept livres, & ne contient presque autre chose, que des Généalogies, des chartres, & des Extraits d'Archives de villes & de Monastères, & de quelques Auteurs imprimés, comme *Gramaye*, *Burkens*, *Jean-Isaac Pontanus*, &c. Le Compilateur y ajoute peu du sien: mais son Recueil ne laisse pas de pouvoir être utile à ceux qui veulent approfondir l'histoire du Brabant.

β. M. le Comte *de Cuypers*, seigneur d'*Alsinghen*, établit à *Bruxelles* possède beaucoup de *Généalogies* écrites de la main de *Henri van der Borch*, & quantité de

(*e*) *Corde beleydt des geslachts affcomste van Graef Ado, Grave van Mechelen, ende Elisa van Haspegauwe syne huysvrouwe, vader ende moeder van den heylighen Martelaer Libertus. Mitsgaders de geboorte-linie des Huys Berthous, wylen heeren van Mechelen, Grimberghen, lande van Mechelen, lande ende hove van Befferen, Duffel, Geele, Berlaer, Grammues, Neckerspoele, Audenborch, Helmont, Keerberghen, Assche, ens. Alles bewaricht, soo by kerckelycke bescheeden, titulen, handfesten, als by oude schriften ende andere loffelycke thoonen. Beschreven door Jonckheer Hendrick van der Borch van Moesick, oudt Commoniemeester ende Weekhouder der stede ende provincie van Mechelen.*

Lettres, que lui adressa *Christophe Butkens*, qui le consultoit sur ses *Trophées du Brabant.*

γ. Il a aussi une copie de l'Ouvrage intitulé : *Généalogie de la Maison de Berthout, par Henri van der Borch, &c.* (f) En flamand, contenant environ 470. pages.

δ. Feu M. *de Castro*, Ecuyer, seigneur de *Villers-Perwin*, *Puyvelde*, &c., Haut-Echevin du pays de Waes, avoit dans sa bibliothèque une *Description Généalogique, contenant les familles illustres, issues tant des Berthouts, seigneurs de Malines, que d'autres seigneurs de cette province, &c. justifiée par des preuves autentiques, tirées des Archives de cette ville. Ensemble la liste des Ecoutètes, Echevins, Magistrats, Commandeurs de Pitzenbourg, Prévôts du Val-des-Lys, Trésoriers du territoire de Malines, Abbesses, Prieures, Supérieures de différentes maisons Religieuses, &c. Par Henri van der Borch.* (g) Gros vol. *in-fol.*

(f) *Beschryvinghe des Gheslaches-afkomste, ofte Geboort-linie van het Huys Bertout; door Hendrick van Huldenberghe, geseydt van der Borch van Moesick, Ridder, Communе-Meester, ende Wethouder der stadt Mechelen.*

(g) *Geboort-Lienische Beschryvinghe, behelsende de Ridderlyke ende edele Gheslachts afkomsten, gesproten soo uyt die heeren Berthouders, heeren van Mechelen, als andere; alle bevestichs met hunne documenten, getrecken uyt Stadts-regifteren, berustende ter Traserye aldaer. Mede oock alle die Schouteeden, Communi-Meesteren, Magistraeten, &c. Commandanten van Pitsenborch, Proosten van Leliendael, Rentmeesters van het lande van Mechelen, Abdissen, Priorinnen, Vrouwe moeders van Cloosters &c.*

e. Ce gentilhomme possèdoit encore un gros rouleau de *Généalogies des principales familles de Malines*, par le même.

On ne connoit d'imprimé de nôtre Auteur qu'une Carte de quinze feuilles, qui a pour titre : *Généalogie des seigneurs Hauts-Voués de Malines, avec les noms des Evêques de Liège, qui ont en même tems gouverné cette ville. On y a joint des descriptions de leurs armoiries, & de leurs avènemens, la date de leur mort, & le lieu de leur sépulture. On marque aussi comment cette Seigneurie est tombée entre les mains du Duc Charles le Hardi, & ensuite de S. M. Catholique.* En flamand (*h*) *Malines*, *Henri Jaye*, 1638. It. avec une continuation. *Ibid. J. F. van der Elst*, 1768. 4°. pp. 36. Dédiée au Magistrat de cette ville le 23. août 1638. La 1e édition est ornée de blasons gravés en bois. L'Auteur y promet de publier dans la même forme une suite des Seigneurs de *Malines* dépuis l'an 1100., jusqu'au tems des Archiducs *Albert* & *Isabelle*.

(h) *Geborte-linie, ofte Geslachts afcompste der heeren Vooghden van Mechelen; met die naemen der Bisschoppen van Luydick, als te saemen geregeert hebbende van wederzyde; met uytdruckinghe van hun lieder stam-huys, aencomen, sterfdach, ende begraefenisse: oock hoe de selve Vooghdye, heerlyckheydt, jurisdictie, ende landt van Mechelen syn gevallen in de handen van Hertogh Karel van Bourgondien, uyt wiens hoofde de selven beseten worden van Syne Koninckly cke Majesteyt van Spagnien, &c. Aldus by een vergaedert, te saemen gevoeght, ende in dese order gestelt door Jonckheer Hendrick van Huldenberghe, Wethouder der selver stede. Met Voornemen van alhier afdaelende te brengen allen die heeren van Mechelen, beginnende van den jaere 1100.*

Nôtre Auteur porta le titre de Chevalier. Ses armes sont d'Or à trois maillets de gueules, à la bordure crénelée de même. Il eut trois frères plus agés que lui : 1°. *Jean van der Borch*, sixième du nom, né le 13. novembre 1580. 2°. *Charles van der Borch*, seigneur de *Moerseke*, & de *Castele*, homme savant & curieux, qui épousa sa cousine germaine *Agnès de Hertoghe*, fille de *Charles*, seigneur de *Belleghem*, & de *Paddeschoot*, Haut-Echevin du pays de Waes, & de *Gertrude Roelants*. (i) 3e *Matthieu*, dont *Butkens* parle en ces termes : (k) *Matthæus van der Borch, dominus de Moerseke, studio nobilitatis ingenuus, apud omnes Antiquitatum amatores summâ laude dignus habendus.* Celui-ci épousa *Jeanne van Pee*, morte le 18. mars 1670., & enterrée dans l'église Collègiale de *Tenremonde*. (l) Elle n'a point donné de postèrité à son mari. *Matthieu van der Borch* aida le célèbre *Butkens* dans ses recherches généalogiques. Il aida aussi son frère, & tous deux dressèrent pour *Butkens* le *Catalogue des Magistrats de Malines*;

(i) *Agnès* mourut le 10. octobre 1666., vingt ans après son mari, & fut enterrée auprès de lui à *Moerseke*.

(*k*) Dans un tableau Généalogique, que ce Prélat fit pour lui, & qui contient une filiation des seigneurs anciens & modernes de *Moerseke*.

(*l*) Où l'on voit son blason funèbre sur un pilier de la Croisée. L'Ecu est d'Azur à un morion d'argent, fourré de gueules, crêté d'une griffe d'aigle d'or : parti au premier des armes de son mari.

avec les années de leur administration, & divers autres *Mémoires*, que ce dernier inséra dans ses ouvrages.

☞ *Davidis Lindani Teneramunda, ult. edit. p. 78. Butkens, Preface des Trophées de Brabant, & Suppl. T. II. p. 345—348. A Gurnez, Vita S. Liberti, diss. II. ad fin. J. Bapt. Jeoffroy, Beschr. van Mechelen, p. 69. Mém. envoyé de Bruxelles. Autre envoyé de S. Nicolas au pays de Waes.*

Hilaire Ozanne,

FRANCOMTOIS, né d'une famille noble à *Dole* vers le commencement du XVII. siècle, fit apparemment tout le cours de ses études en cette ville, & prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. Peu de tems après, il vint dans les Pays-Bas, où il obtint la charge d'Auditeur, ou Juge Militaire du Régiment de Bourgogne, ainsi que de la ville & du territoire d'*Ypres*. Il fut continuellement dans les armées du Roi en Flandre pendant les années 1644. & les deux suivantes, & il y exerça les fonctions d'Auditeur général durant la campagne de 1647., au bout de laquelle il publia :

Vita Christi, ordine chronologico, epigrammatis intertexta. Ipris, Philippus Lobelius, 1647. petit in-12. pp. 79. C'est un Re-

cueil d'Epigrammes sur les points les plus remarquables de la vie, & de la doctrine de N. S. J. C. *Ozanne* le dédie à *Dom Miguel de Luna y Arellano*, Docteur ès Droits, Chevalier de S. Jacques, Conseiller du Roi en la Chancèlerie de Grénade, Echevin perpètuel de *Séville*, du Grand-Conseil de l'Amirauté, seigneur de *Tordesalas*, & Intendant de la Justice militaire en Flandre. Je ne trouve ni goût, ni sel, ni élevation, ni jugement, ni élègance dans la plupart de ces Epigrammes. Je n'y vois même presque rien, qui puisse servir à l'édification; l'Auteur y court sans cesse après de mauvaises pointes, qui ne sont propres qu'à amuser des esprits frivoles. On en jugera par ces morceaux:

Sur la Conception du Verbe Divin, page 17.

Angelus alloquitur: mox Spiritus almus obumbrat:
Hæc Virgo credens concipit, inde parit.
Res mira; omne suam cùm corpus procreet umbram,
Attamen hæc corpus procreat umbra suum.

Sur le Jeûne de N. S., p. 22.

Cur tot stricta pius jejunia servat Iesus?
Edere magna parans, vix edit ille cibos.

Sur la Samaritaine, p. 25.

Dum perquirit aquas, flammis mortalibus ardens,
Ad fontem vitæ Samaritana venit.

Scilicet ex undis Venus; attamen has fugit undas,
Cùm sit amara Deæ, dulcis at unda Dei.

Sur la Transfiguration, p. 44.

Vincebat candore nives argentea vestis,
Splendidior facies lumine solis erat.
Perdere debuerant oculos tres, ista videndo;
Hinc lumen visum disgregat, inde color.

Sur le tremblement de terre à la mort du Sauveur, p. 70.

Centro immota suo quamvis stet terra, recondi
In terrâ primum mobile stante nequit.

☞ *Prélimin. de cet Ouvrage.*

Jean l'Evangèliste de Boisleduc,

RELIGIEUX de l'Ordre des Capucins, natif de la ville, dont il portoit le nom, florissoit au commencement du dernier siècle. Il fut Maitre des Novices du couvent de *Louvain*, (*a*) où il s'acquit une grande réputation de piété. On le fit depuis Gardien de la même maison, & Définiteur de sa province. Ce Père mourut à *Louvain* le 2. novembre 1635., comme il paroit par l'épitaphe suivante, gravée dans l'église des PP. Capucins sur un marbre blanc :

(*a*) Fondé vers 1593., principalement par les libèralités du Docteur *Jacques de Bay*, dont il sera parlé dans la suite de ces Mémoires.

R. P. F. Joannes Evang. Sylvad., Definitor, Guard. F. F. Capucin. Lovany. Obyt 2. novemb. a. 1635.

On a de lui :

1. *Le Règne spirituel de Dieu dans l'Ame.* En Flamand. *Louvain, Jean Messius* (ce nom doit être fautif,) 1637. 16°. (Wadd.)

2. *La vie éternelle.... divisée en deux parties ; la première contient un Exercice devant recevoir le S. Sacrament* (Sacrement) *de l'Euchariſtie : la seconde contient auſſi un Exercice tant en la réception du même très-auguſte Sacrament, qu'après l'avoir receu.* En flamand (*b*) *Louvain*, 1645. (*Wadd.*) It. *Ibid.*, *Bernardin Maes*, 1651. *In*-16. Gothique, pp. 327. It. *Troiſième édition. Ibid.*, *Martin Hullegaerde*, 1687. 16°. pp. 241. It.... *Composée en la langue Flamande par le R. P. Fr. Jean Evangeliſte de Boiſleduc...... Définiteur, & Maitre des Novices de la Province de Flandre, & maintenant traduit en la langue Françoiſe* (sous le titre que j'ai marqué d'abord) *par F. H. D. B., Religieux du même Ordre & de la même Province. Louvain*, 1650. 16°. & *Ibid.*, *Martin Hullegaerde*, 1687. 16°. pp. 276. It. sous le titre d'*Etrenne spirituelle*,

(b) *Het eeuwigh Leven..... verdeelt in twee deelen, het eerste inhoudende Oeffeninghen voor het nutten des Heyligh Sacrament : het tweede inhoudende Oeffeninghen soo in, als naer het nutten des selve H. Sacraments.*

ou chemin de la Vie éternelle, &c. *Anvers*, 1662. 16°. It. en Latin: *Vita æterna*, &c. *Coloniæ Agripp.* 1723. 16°. Cette édition ayant été dénoncée au Vicaire-général de *Cologne*, celui-ci démanda l'Avis de la Faculté de Théologie de la même ville. Les Docteurs assemblés répondirent qu'il en falloit défendre la lecture; ce qui fut exècuté le 18. août 1735.

3. *Reverendi Patris Joannis Euangelistæ, Capucini quondam Lovaniensis, Divisio animæ ac spiritûs, sive anagogicus Sponsæ ad osculum Sponsi per casti amoris scalas Ascensus. Libellus omnibus veræ Theologiæ Mysticæ studiosis perquàm utilis. Lovanii, Hieron. Nempæus*, 1652. 4°. A la suite du Commentaire de *Froidmont* sur les Cantiques, pp. 99--142. It. dans les éditions suivantes de ce Commentaire. It. à part: *R. P. Joannis Euangelistæ, Capucini Sylvæducensis, Diffinitoris, quondam Guardiani Lovaniensis, Divisio.... sive Anagogicus Sponsæ per casti amoris scalas ascensus; Libellus. Lovanii, Hier. Nempæus*, 1661. *in*-16. pp. 153., y compris les *Eclaircissemens* d'un autre Père Capucin sur cet ouvrage. Ces Eclaircissemens commencent à la page 128. Le P. *Jean l'Evangèliste* partage son livre en huit chapitres. Dans le 1. il décrit en peu de mots l'intèrieur d'une ame, qui tend à la perfection. Je suppose, dit-il, une ame qui a déja reçu l'effet &

saisi le but des Méditations, qu'elle a faites sur les souffrances de l'Homme-Dieu, & sur d'autres objets de piété, & qui est parvènue à détester tout ce qui peut l'éloigner de la perfection, & à s'attacher uniquement & fermement à Dieu. Cette ame, si elle a la foiblesse de s'écarter de ses résolutions, n'a plus besoin de se redresser par des réflexions & des motifs; le souvenir de la Passion ou des autres bienfaits de Dieu, &c. suffit pour l'engager à se rélever, & pour la garantir des rechûtes. Si vous l'obligez de s'occuper ultèrieurement des objets, qu'elle méditoit auparavant avec goût & avec fruit, elle éprouvera, dans son Oraison ordinaire, un grand dégoût, & même de l'aversion pour la Prière. C'est parce qu'elle s'appercèvra qu'en poursuivant ses méditations, elle perd son tems, tombe dans des distractions, & ne fait que s'éloigner d'avantage de Dieu. Au lieu de ces méditations, il se présente à elle une certaine tranquillité, une sérènité, une union spirituelle, à laquelle elle ne peut penser, qu'elle ne soit incomparablement plus portée à l'amour de Dieu, à la mortification de ses sens, à la parfaite pureté de vie, &c. qu'elle ne l'avoit été par ses exercices du passé. Je laisse à d'autres le soin d'examiner cette doctrine. Voici les titres des chapitres suivans : 2. *de recollectione virium*

ad se. 3. de introversione animæ. 4. de suiipsius penetratione. 5. de elevatione Animæ supra se. 6. de difficultate se elevandi Animæ supra se. 7. de modo quo elevatur Anima supra se. 8. de modo operandi Animæ supra se elevatæ. Peu de personnes sont à portée de lire utilement ce Traité. *Froidmont* a mis quelques Notes au bout, pour en expliquer les endroits les plus obscurs. Il dit vers la fin: *Nec, quia rarissimi talia experiuntur, oportet fidem expertorum illico suspectare, & ad eorum somnia statim ista relegare; præsertim ubi S. Bernardus, Thaulerus, Rusbrochius, Harphius, aliique Theologiæ Mysticæ Coryphæi plurima consentanea narrant. Certè enim candor, & vitæ sanctitas R. P. Joannis Euangelistæ, multis adhuc viventibus nota, eum extra omnem hypocrisis, fictionis, aut etiam Diabolicæ illusionis suspicionem longè ponit. Annos enim circiter viginti inter istas mentis abstractiones, & cælestes contemplationes vixerat; & tamen gratias istas tam parvi æstimabat, ut inter familiaria colloquia sæpe mihi dixerit: Utinam totum quod ego in eo genere à Deo accepi, tibi resignare, & in te transferre possim! Scio enim in istis gratiis veram sanctitatem non consistere.*

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Wadding, Scriptores Ord. Minorum*, 205. *Hartzheim, Prodromus Historiæ Univ. Colon.*, 38. 39. [Ces Ecrivains disent fort peu de chose.]

George

George Maigret,

ÉTOIT DE *Bouïllon*, petite ville de la Principauté & du diocèse de *Liège*, présentement soumise à la France, où il naquit vers l'an 1573. Parvenu à l'age de dix-sept ans, il entra chez les Augustins, qui venoient de s'établir en ce lieu, & il y prononça les vœux solemnels. Je crois qu'il acheva ses études à *Louvain*, où après les prémiers grades, il prit celui de Docteur en Théologie le 17. novembre 1604. (*a*), étant alors Prieur de *Tournai*. Il l'étoit encore en 1611.: mais cette année, ou la suivante, il alla prendre possession d'un emploi semblable à *Liège*, & le conserva douze ans de suite. En 1614. il obtint de l'Évêque-Prince *Ferdinand de Bavière*, la Cure de *S. George* de *Hui*, qui fut unie à un couvent de son Ordre, sans discontinuer d'étre une paroisse de cette ville. L'année suivante

(*a*) Et non pas le 17. octobre, comme le dit *Valère André*. Le P. *Maigret* fut passé Docteur avec trois Dominicains, *Pierre de Ruy*, *Nicolas de Reux*, & *Jacques de Roucourt*. Le prémier, profès de *Lille*, mourut dans son couvent le 26. août 1622., après avoir été en pélèrinage à la Terre-Sainte. Le second, profès d'*Arras*, fut Provincial des Pays-Bas en 1610., & mourut à *Lille* le 10. octobre de la même année. Le troisième avoit aussi fait sa profession au couvent d'*Arras*, dont il fut quatre fois Prieur. Il mourut de la peste en servant les pestiférés, le 24. avril 1636.

il y ouvrit un Collège d'Humanités, qui subsiste encore aujourd'hui, & qui seroit plus florissant, si la ville étoit moins dépeuplée. Le P. *Maigret* fut élu Provincial de la Basse-Allemagne au Chapitre tenu à *Anguien* le 15. avril 1622. Il eut aussi le rang de Définiteur & de Visiteur, & il présida à quatre différens Chapitres de sa province. En 1624. on le fit le premier Prieur de *Hui*. Il y mourut pieusement, après une longue maladie, le 15. mai 1633. dans la soixante-unième année de son age. Son corps répose à l'entrée de l'église de S. George, où l'on voit l'inscription suivante gravée sur un pilier:

Hic jacet Rev^dus^ atque Eximius Pater F^r^ Georgius Maigretius, S. Theol. Lovanii Doctor, Germ. infer. Ordinis F F. Eremitarum S. Augustini Ex-Provincialis, Collegii & Conventûs auctor, promotor, & primus Prior. Vitâ decessit ætatis LXI., *religionis* XLIV., *Christi* M. DC. XXXIII., *idibus maii. R. I. P.*

On a de ce Religieux:

1. *Le Noviciat, ou Niveau de la vie Monastique, pour l'instruction des Novices. Douay*, 1602. & 1609. 12°. It. *Liège*, 1615. 12°.

2. *Le Trèsor, ou coffret honoraire de Jésus-Christ & des Saints; auquel est déclarée l'institution & excellence de la Confrèrie de*

la Ceinture de S. Augustin. Douay, 1604. 12°. It. *Liège*, 1611. 12°. It. traduit en Latin par le P. *Melchior van Daelhem* sous le titre d'*Arca honoraria Christi ac Sanctorum*, &c. Ci-devant T. IX. p. 222. *Eugène IV.* institua cette Confrèrie le 7. juin 1446., & la mit sous la protection de la Ste Vierge, de S. Augustin, de Ste Monique, & enfin de S. Nicolas de Tolentin, que ce Pontife canonisa la même année.

3. *Petit Ray, ou Atome de la splendeur Monastique, sur les fruicts, que recueillent les Fidelles par la bien-venue & joyeuse entrée des Religieux dans les villes, pour contrepoison au Réagal de Sathan, & des Hérètiques ses Ministres. Douay, Balth. Bellère*, 1608. 12°.

4. *La Vie du Bienheureux Jean de Sagahun, de l'Ordre des Frères Ermites de S. Augustin, Canonisé par N. S. P. le Pape Clément VIII. Tournay*, 1610. 12°. It. traduite en Latin, & dédiée à l'Auteur, sous ce titre : *Vita B. Joannis Sagahuntini, ex Ordine FF. Eremitarum S. Augustini, per Clementem VIII. beatificati; Gallicè concinnata per Rever. P. F. Georgium Maigretium, S. Th. D. Lovan., & per Germaniam inferam Provincialem : Latinè reddita per P. F. Nicasium Baxium, Antuerpiensis cœnobii Vicarium, Antv., Hier. Verdussius*, 1625. 12°. pp. 226. Cette Vie est tirée des Mémoires du P. *Augustin Antolinez*, Au-

gustin, Evêque de *Ciudad-Rodrigo*. (b) Le P. *Maigret* la dédie à l'Infante *Isabelle*.

5. *Rejettons sacrés, pullulants de la Palme triumphante des prémiers Martyrs de l'Ordre, dit des Frères Eremites de S. Augustin, recueillis par Frère George Maigret, Buillonoy, Doct. The., & Prieur du mesme Ordre au couvent de S. Augustin lés Liège.* (Liège) *Christian Ouwerx*, 1612. petit in-12°., pp. 103. non chiffrées. Cet ouvrage est dédié à *Arnoult de Wachtendonck*, Archidiacre de Brabant dans la Cathèdrale de Liège, & Prévôt de *Santen :* La Lettre est du 25. juin 1612. Le P. *Maigret* nous donne vingt-sept Vies abrègées de Martyrs de l'Ordre des Ermites Augustins, ou du moins que l'Auteur présume tels. Ces vies sont accompagnées de belles estampes, gravées par *Adrien Collaert*. Voici les noms de ces Martyrs : *Evode*, *Martinien*, *Saturien*, *Libèrat*, *Boniface*, *Serf*, *Rustique*, Sous-Diacre, *Rogatien*, *Sétyme*, *Maxime*, tous mis à mort dans le V. siècle par les Vandales, maitres de l'Afrique. *Bonaventure*, Cardinal, tué à *Rome* en 1396. *Jean de Sagahun*, empoisonné, en annonçant la parole de Dieu, l'an 1479. *Philippe Aymil*, à *Rhodes*, en 1522. Un Anonyme, exècuté à *Londres*, par ordre

(*b*) Et ensuite Archévêque de *Compostelle*, mort le 19. juin 1626., à 73. ans. Il avoit professé la Scholastique & l'Ecriture dans l'Université de *Salamanque*.

de Henri VIII. en 1534., *Jean Stone*, & *George de Rose*, mis à mort pour la même cause, l'un en 1535., & l'autre en 1537. *Nicolas de Castille*, tué par les Turcs en 1538. *Antoine d'Elvas*, *André Quatièbre*, & *Augustin Guarin*, tué par les Huguenots en Languedoc, 1561., 1567. & 1568. *Jacques de Herrera*, par des Indiens, en 1575. *Gérard Rydder*, & *Henri Zegers*, par des Calvinistes Flamands dans la forêt de *Soigne*, proche *Bruxelles* en janvier 1587. *Augustin du Rosaire*, Portugais, par les Mores, en 1598. *Simon Moralès*, de la même nation, noyé en allant prêcher en Perse & aux Indes en 1600. *Ildephonse*, massacré dans l'Isle de Manille, en 1600. *Raphaël de la Mère de Dieu*, tué par les Indiens de la ville de *Jor*, dans la province dite *Sunda*. L'Ouvrage a paru aussi en Latin sous le titre d'*Iconographia Martyrum Ordinis Eremitarum S. Augustini, sculpta Antuerpiæ per Adrianum Collaert.* 1615. 12°. It. sous ce titre : *Martyrographia Augustiniana ; auctore F. Georgio Maigretio, Bullionæo.... Editio nova, cæteris multo auctior. Antv.*, *Hieron. Verdussius*, 1625. 12°. pp. 191.

6. *Les Larmes, ou gémissemens de l'Héraclite Chrestien, ressuscité miraculeusement de l'Enfer, & baptisé; pour apprendre à un chascun l'art de déplorer sa misère, selon l'un & l'autre hommes. Liège*, 1613. 12°.

7. Il a revu l'*Antiphonaire* & le *Procesſionel* de ſon Ordre, imprimés à *Anvers* chez *Jérôme Verduſſen*, 1625. 4°.

8. *Auguſtino-Pyctacium Provinciæ Flandriæ, ſeu Germaniæ inferioris. Bruxellis*, *Hubertus Antonii*, 1625. 12°. C'eſt une Carte de cette Province. L'Auteur la préſenta au Chapitre génèral des Auguſtins, tenu à *Rome* la même année.

9. *Litaniæ Auguſtinianæ. Lovanii, Gerardus Rivius*, 1625. 16°.

10. *Abrègé de la Vie de S. Thomas de Ville-neuve, Archéveſque de Valence, de l'Ordre des Frères Ermites de S. Auguſtin. Liège*, 1626. 12°.

11. *La Vie de S^te^ Eliſabeth, Reine de Portugal; avec les cérèmonies faictes à Rome en ſa Canonization. Liège*, 1626. 12°. L'Auteur avoit été témoin de cette ſolemnité.

12. *Oraiſon funèbre de Madame Joſine l'Aumoſnière, Comteſſe de la Marc, &c., eſpouſe de Monſeigneur le Comte de Rocheſort, prononcée publiquement.... Liège*, 1627. 12°.

13. *Tractatus brevis, quo clarè oſtenditur Religioſos Mendicantes ad alium Ordinem, etiam ſtrictiorem, tranſire non poſſe (excepto ſolo Carthuſianorum) abſque ſpeciali ſummi Pontificis licentiâ. Leodii*, 1630. 12°.

14. *Théatres Tragi-Comiques & anatomiques, auxquels ſont expoſées les principales*

misères, que les Provinces Belgiques ont endurées par guerre civile l'espace de quarante ans ou environ. C'est un Carême que l'Auteur avoit prêché à *Bruxelles*. Des raisons de Politique en ont arrêté l'impression.

Le P. *Athanase Maigret*, Augustin, neveu, & compatriote du P. *George*, se fit recevoir Docteur à *Louvain* le 17. (*c*) novembre 1648. Il enseigna la Théologie à *Cologne*, & à *St-Guislain*, & mourut le 5. juin 1686. On l'a enterré à *Hui* aux pieds de son oncle, avec cette épitaphe: *Hìc jacet Revdus atque Eximius Pater, Fr. Athanasius Maigretius, S. T. D. Lovan. Fuit secundus Prior, bis Provinciæ Visitator, & Diffinitor. Jubilarius obiit V. junii M. DC. LXXXVI. R. I. P.*

☞ *Val. Andreas, Bibliotb. pp.* 265. 266., *& Fast. p.* 135. *Elssius, Encomiastici Augustin.*, *pagg.* 86. 87. 236. *&* 683. *Tombeur, p.* 174. *Archives de la ville de Louvain.*

(*c*) Et non pas le 18., comme marque *Valère André*, *Fast. p.* 146.

Louïs Overdatz

ETOIT d'*Anguien*, ville du Hainaut Flamand, où l'on peut supposer qu'il naquit vers l'an 1630. Son père se nom-

moit *Pierre Overdatz*, & sa mere *Jeanne de Clercq*. Sorti de ses prémières études, il s'appliqua à la Médecine, & alla prendre quelque part le bonnet de Docteur en cette faculté. Après cela il se fixa à *Bruxelles*, où il étoit en 1668. Médecin du Marquis de *Castel-Rodrigo*, Gouverneur des Pays Bas. Il est qualifié *Médecin du train de l'Artillerie du Roy au Pays-Bas* dans les patentes de Charles II., signées le 20. juillet 1677., par lesquelles ce Prince l'annoblit, & lui permet de porter pour Armoiries un Ecu d'Argent, à trois papillons de gueules : écartèlé de même, à une hache-d'armes d'argent, emmanchée d'or, posée en bande. *Overdatz* finit ses jours à *Bruxelles* : mais j'ignore la date de sa mort, qui doit étre arrivée au plûtôt en 1682. Il s'étoit marié, & il laissa deux enfans : 1°. *François-Louïs*, Licencié ès Loix, Greffier, & Auditeur de la Chambre des Comptes à *Bruxelles*, qui a eu deux filles, mariées dans la même ville. 2°. *Jeanne*, qui épousa le 16. avril 1682. (a) N. *Overdatz*, son parent en troisième degré, Licencié ès Loix, Avocat au Conseil souverain de Hainaut, & Bourguemaitre d'*Anguien*. Cette dame étant morte en 1714., son époux se remaria avec N. *de Vroede*, native de *Marcq-lés-Anguien*, & en eut plusieurs enfans, dont il reste un

(a) Notre *Louïs Overdatz* fut présent au contrat.

fils, actuellement Prieur des Augustins d'*Anguien*, deux filles, Béguines dans la même ville, & une troisième, mariée à M. *Clément*, Greffier de *Rebecq*. Nous avons de *Louïs Overdatz* un

Traité abrègé de la Peste, avec les moyens de la guérir, à l'usage des pauvres. En flamand. (*b*) *Bruxelles*, *Jean Mommaert*, 1668. 12°. pp. 87.

☞ *Prélimin. de ce Traité. Théatre de la Noblesse de Brabant, asterisque* 34., *ou page* 504. *non chiffrée. Mémoire envoyé d'Anguien.*

(b) *Kort Verhael van de Peste, met haere genees-middelen; dienstigh voor alle aerme menschen.*

Jacques van Ham, ou *Jacobus Hammius*,

ETOIT DE *Gand*, où il naquit avant le milieu du XVI. siècle. Après ses prémières études, il se tourna vers la Jurisprudence, & alla prendre quelque part le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. Revêtu de ce grade, il retourna dans sa patrie, y fréquenta le barreau, & s'y fixa en épousant la fille de *Gilles Braeckelman*, homme éloquent, qui étoit Avocat au Conseil provincial de Flandre. *Van Ham* exerça la même profession, au moins dès l'an 1573., & donna une partie de son tems à la Poësie Latine, pour

laquelle il avoit beaucoup d'inclination. Nous avons de lui :

Epigrammata varia, & *Epitaphia*. *Gandavi*, *in-12°*. Ces pièces sont, dit-on, en assez grand nombre. L'Auteur en avoit laissé quantité d'autres, qui se trouvoient chez ses héritiers en 1624., & que *Sanderus* disoit être *indubitablement dignes de voir le jour*. On ne se formera pourtant pas une grande idée de la Poësie de *Van Ham*, en lisant les vers suivans, que je trouve à la tête de l'*Aldenardias* de *Jacques Yetzweirts* :

Jacobi Hammii, Juris utriusque Doctoris, & in supremo Flandriæ Senatu Advocati, Carmen.

Sicut Alexander meritò dicebat Achillem
Fœlicem, quòd erat præconem nactus Homerum,
Ejus qui laudes celebrasset & inclyta facta
Carmine perpetuo : sic tu quoque jure beata,
Aldenarda, potes dici, sortita Poetam,
Cujus ab ingenio, venâ quod divite manat,
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.
Ergo tibi gratare, tuo gratare Poetæ,
Qui cecinit casusque tuos, casusque tuorum,
Et meritas tribuit docto tibi carmine laudes,
Quòd Christo Regi steteris patriæque fidelis,
Hostica cùm diris te turba invaderet armis,
Inque tuos ferro, laqueo sæviret, & undis,
Misceretque prophana sacris, & sacra prophanis.

Quæ mala siquando mentem fortassè subibunt ;
Et tua tentabunt aliquo præcordia luctu ,
Laudibus hisce tuos solare , levaque labores.

☞ *Sanderus*, *de Gandavens.*, 61. *Val. André*, 411. 412.

Antoine-François de Pratel

N'ÉTOIT PAS de *Nivelles*, comme on l'a crû de son tems à *Louvain*, mais de *Gand*, où il nâquit vers l'an 1652. Son véritable nom étoit *François Platel* (a) Il fit ses humanités chez les Jésuites de *Douai*, où il entra en troisième l'an 1667. Environ six ans après, il embrassa l'institut de ces Pères : & je trouve qu'il reçut l'Ordre d'Acolythe, & par conséquent les autres mineurs le 3. juin 1678. Il exerça ensuite la fonction de Catèchiste dans l'église des Jésuites de *Louvain*. Depuis il sortit de la Société, & se mit à étudier la Médecine; mais il se dégouta bientôt de cette étude, & se maria le dernier mars 1685. avec *Marie-Thérèse des-Marêts*, native de *Fleurus*, qui avoit été *l'Impèratrice* des filles à son Catèchisme. Ce mariage ne lui fournissant pas de quoi subsister honnêtement, il eut récours au cré-

(a) J'ai vû le prix qu'il remporta en sortant de Grammaire ; on lit à la tête : *Primus*, *Franciscus Platel*, *Gandensis*.

avec eux nombre de Vandales, s'emparèrent d'une partie considèrable des Gaules, longtems avant que les Francs y mîssent le pied. Et il conclut que la langue qu'on parle en France, doit plûtôt être appellée Bourguignonne, que Françoise. Après cela il traite assez confusément des progrès de cette langue, & ne dit rien sur ce sujet, qu'il n'ait tiré du P. *Bouhours* : (*d*) mais il ne cite pas ce Père, non plus que celui-ci n'avoit cité *Pasquier*. (e)

2. *Manuductio ad Linguam Burgundicam, præcipuis tum sacræ, tum profanæ Historiæ, monumentis illustrata ; in favorem studiosæ Juventutis celeberrimæ Lovaniensium Universitatis. Operâ & studio Antonii Francisci de Pratel, in prædictâ Universitate Regii Burgundicæ linguæ Professoris. Lovanii, Guil. Stryckwant*, 1689. 12°. pp 306. Dédié à la Régence de *Louvain*, qui fit présent de cent florins à l'Auteur le 21. mars de cette année. It. sous ce titre : *Principia Linguæ Burgundicæ, selectis Historiæ exemplis exornata. Editio 2ª, auctior & emendatior. Lovan., Guil. Stryckwant*, 1696. 12°. pp. 356. It. sous ce titre : *Grammatica Burgundica, contractis copiosa præceptis, exornata præcipuis tam sacræ, quàm profanæ Historiæ monumentis, in gratiam studiosæ ju-*

(*d*) Entretiens d'Ariste & d'Eugène, Entret. II.
(*e*) Recherches de la France, édit. de 1596. Liv. VI. pp. 294--306.

legio Trilingui à Domino Antonio Francisco de Pratel, in celeberrimâ Lovaniensium Universitate Regio Burgundicæ linguæ Professore, pronunciata die mensis maii decimo anni 1687. Lovanii, Guil. Stryckwant, 1687. 4°. pp. 34. sans une dédicace de l'Auteur au Roi *Charles II. Pratel* après un long début sur la confusion & sur la diversité des langues, suppose comme un fait constant, que la Langue Françoise est un composé de Latin & d'Allemand. (*c*) Ensuite il dit que les Bourguignons, ayant emmené

(*c*) « Voila à peu près le destin de notre langue, dit le » P. *Bouhours*. Ce n'étoit dans son origine, qu'un misérable jargon démi-Gaulois, démi-Latin, & démi-Thudesque. » Plusieurs autres Ecrivains ont suivi cette opinion. Je ne la crois pas fondée. Avant les conquêtes des Romains, les Gaulois avoient une langue, ou plûtôt diverses langues, qui leur étoient propres. Ces Conquèrans y portèrent la leur, qui dévint assez promptement celle de tous les gens polis dans les Gaules. Les peuples d'Allemagne, qui vinrent ensuite subjuguer ces belles provinces, y introduisirent le rude jargon des pays d'où ils étoient partis. Ainsi le Tudesque fut le langage dominant en France dépuis le VII. siècle jusqu'au XIe. Cependant dépuis le partage de l'Empire entre les descendans de Charlemagne, le Roman (*lingua Romana rustica*) c. d. le Latin dégénèré, prit insensiblement le dessus. Ce langage ressembloit presqu'autant à l'Italien, qu'au François moderne. Il s'est conservé fort longtems en Provence, & il est resté en grande partie dans les environs, particulièrement dans le Valois. Je n'hésite point de regarder la Provence, comme le berceau de la Poësie Françoise, aussi bien que de la Poësie Toscane: & je suis fort trompé si le François que nous parlons, ne s'est pas formé de la langue Provençale. En vain m'allègueroit-on un certain nombre de mots Allemands & Gaulois, qui se rencontrent dans le François d'aujourd'hui. Il s'en trouve bien plus de Latins dans l'Allemand, dans le Flamand, & dans les autres langues du Nord: dira-t'on pour cela qu'elles se sont formées du Latin? N'y a-t'il pas dans le Latin même des mots Gaulois?

avec eux nombre de Vandales, s'emparèrent d'une partie considèrable des Gaules, longtems avant que les Francs y mîssent le pied. Et il conclut que la langue qu'on parle en France, doit plûtôt étre appellée Bourguignonne, que Françoise. Après cela il traite assez confusément des progrès de cette langue, & ne dit rien sur ce sujet, qu'il n'ait tiré du P. *Bouhours* : (d) mais il ne cite pas ce Père, non plus que celui-ci n'avoit cité *Pasquier*. (e)

2. *Manuductio ad Linguam Burgundicam, præcipuis tum sacræ, tum profanæ Historiæ, monumentis illustrata ; in favorem studiosæ Juventutis celeberrimæ Lovaniensium Universitatis. Operâ & studio Antonii Francisci de Pratel, in prædictâ Universitate Regii Burgundicæ linguæ Professoris. Lovanii, Guil. Stryckwant*, 1689. 12°. pp 306. Dédié à la Régence de *Louvain*, qui fit présent de cent florins à l'Auteur le 21. mars de cette année. It. sous ce titre : *Principia Linguæ Burgundicæ, selectis Historiæ exemplis exornata. Editio 2ª, auctior & emendatior. Lovan., Guil. Stryckwant*, 1696. 12°. pp. 356. It. sous ce titre : *Grammatica Burgundica, contractis copiosa præceptis, exornata præcipuis tam sacræ, quàm profanæ Historiæ monumentis, in gratiam studiosæ ju-*

(d) Entretiens d'Ariste & d'Eugène, Entret. II.
(e) Recherches de la France, édit. de 1596., Liv. VI. pp. 294--306.

ventutis celeberrimæ Universitatis Lovaniensis. *Lov.*, *Guil. Stryckwant*, 1715. 8°. pp. 834., belle édition, avec une Dédicace aux Etats de Brabant, qui firent à l'Auteur une libéralité considérable. It. *Bruxell.*, *Georg. de Backer*, 1717. 12°. pp. 420. It. *Lovanii*, *Martinus van Overbeke*, vers 1734. in-12. C'est l'édition la plus correcte. L'Auteur avoue dans sa Préface (1e édit.) qu'il s'est aidé principalement de la Grammaire du P. *Chifflet*, des ouvrages de MM. *Thomasini* & *la Grue*, & sur-tout de celui de M. *Maucondui*. Il a inséré dans sa Grammaire, tout ce que renferme ce dernier. Au reste *Pratel* n'écrit purement ni en Latin, ni en François.

Il a paru contre cet ouvrage une brochure de 19. pages, publiée à *Louvain* avec l'approbation du Docteur *Damen*. On y voit une Lettre à *Pratel*, signée *C. F. C.* (f) *L. G.* datée du 4. novembre 1717. Le Critique y fronde l'épithète de *Bourguignone*, (g) donnée à la Langue Françoise : il attaque aussi quelques règles

(*f*) L'Auteur étoit un Savoyard, nommé *Constantin*, qui étudioit alors en Droit à *Louvain*, & que nous avons revû dans cette ville, il y a six ou sept ans.

(*g*) On voit bien que *Pratel* ne l'imagina, que pour faire sa Cour à la Maison d'Autriche, entée sur celle de Bourgogne. Je ne répondrois pas que quelques Etrangers n'ayent acheté son livre, croyant y trouver les règles du langage, qu'on parle en Bourgogne. M. *de La Monnoye* nous a donné quelques Ouvrages, écrits dans le patoi de cette province.

de la Grammaire de *Pratel*, qui a en effet ſes défauts, quoi que ce ſoit peut-être la meilleure qu'on ait en Latin.

☞ *Prélim. de ſes Ouvrages. Le reſte de ſa vie eſt tiré de divers régitres, & d'informations priſes à Louvain.*

Tacon van Glins,

FILS UNIQUE d'*Abbon van Glins*, & d'*Alide ter Brugge*, nâquit en Friſe, & vraiſemblablement à *Slooten*, petite ville de cette province, le 3. juillet 1619. Son père, qu'il perdit à treize ans, deſcendoit en droite ligne de *Rienick Glins*, mort le 8. octobre 1422.: ſa mère étoit auſſi d'une famille noble, & native de *Déventer*. Sorti des baſſes-claſſes, il ſe fit inſcrire dans l'Univerſité de *Franequer* le 14. novembre 1640., & y étudia en Droit ſous les Profeſſeurs *Martin Wybinga*, *Corneille Pynacker*, & *Jean-Jacques Weiſſenbach*. On croit qu'après cela il vécut quelque tems à *Slooten*, (a) & enſuite à *Deventer*. (b) Le 14. mars 1667. les Curateurs de l'Académie de *Franequer* le rappellèrent en cette ville, en lui donnant la

(*a*) C'eſt de là qu'eſt datée la dédicace du n. 2.
(*b*) Voyez le titre du n. 1., & *Wieling, ad Ulr. Huberi Opera minora T. I. p.* 138.

la chaire de Droit, qui vaquoit par la mort de *Guillaume Cup. Van Glins* en prit poſſeſſion le 23. mai ſuivant, après s'être fait recevoir Docteur en cette Faculté le 27. février. On le fit Recteur de l'Univerſité le 1. juin 1672. Il mourut le 2., peut-être le onze février de l'année ſuivante, avant d'avoir achevé ſon Rectorat. Il paroit qu'il laiſſa après lui quatre enfans, qu'il avoit eus de ſa femme *N. Wynbergen*, ſœur d'un Colonel au ſervice des Etats Généraux. Son collègue *Silveſtre-Jacob Danckelman* lui fit une Oraiſon funèbre, qu'on ne croit pas avoir été imprimée. Ses cendres repoſent dans le temple principal de *Franequer*, où l'on voit ſon tombeau, avec ſes armes, & cette inſcription flatteuſe :

Taco à Glins, Juris Profeſſor, & Magnif. Acad. Rector, natus 3. julii M. DC. XIX., denatus 2. februar. M. DC. LXXIII.

Glinſius explevit fatum, cui Friſia priſcâ
Suppeditat clarum nobilitate genus :
Quem comes hinc Virtus, comes inde Scientia cinxit;
Hunc dolet extinctum Palladis aula Ducem.
Sunt generoſi aliis exemplo : at Glinſius ipſis
Illuſtrans ſtudiis nobilitatis avos.
Sidera ſi rurſus petat impiger Icarus alis,
Tunc Glinsî pennis hac juvat ire viâ.

Ingemit ipsa Themis tumulo, Candorque probatus,
Taconis cineres nunc ait esse suos.

Memoriæ desideratiss. Collegæ posuit M. Buschius Prof.

On a de ce Professeur, outre diverses Thèses Académiques :

1. *Tractatus singularis de Morâ, in quo perdifficilis hæc & diffusa materia brevissimis Aphorismis breviter & dilucidè explicatur. Daventriæ, Conr. Thomæus,* 1647. 12°. pp. 246. It. *Amst.*, 1649. 12°. *Struvius* prétend que c'est le meilleur Traité que nous ayons sur cette matière.

2. *Libellus ad Edictum Philippi II. Regis Hispaniarum de re Nauticâ de anno 1579.* 1664. 12°. Dédié au Prince *Guillaume-Fréderic*, Gouverneur de Frise.

3. *Remarques sur l'Ordonnance du Roi Philippe II. de l'an 1563. touchant la marine.* En flamand. (c) *Amst.*, 1665. 4°. Cet ouvrage ressemble fort au précèdent.

☞ *Philel. Timaretis Collectio monum.* pp. 441. 442. *Vriemoet, Athen. Fris.* 495...498.

(c) *Aanmerkingen en bedenkingen over de Zee-rechten, uyt het Placaet van Koninck Philips van den jare* 1563. *door Taco van Glins.*

Jean Serjacobs, ou *Sirjacobs*, ou *Joannes Beverus*.

CET ECRIVAIN passa de son vivant pour un Philosophe & pour un Savant du prémier ordre : (*a*) aussi après sa mort ceux de Flandre & ceux de Hainaut se le sont disputé, les uns (*b*) le faisant natif de *Beveren*, bourg du pays de Waes, & les autres (*c*) prétendant qu'il étoit de *Bièvres*, ou *Bever*, village situé à sept quarts de lieue à l'Ouest d'*Anguien*. (*d*) Quoi qu'il en soit, il naquit vers l'an 1515., & ayant fini ses basses-classes, il vint étudier en Philosophie au Collège du *Porc* à *Louvain ;* ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il remporta la prémière place au concours général de l'an 1536. Il s'appliqua ensuite à la Théologie, & il fut reçu Licencié en cette faculté : mais avant

K 2

(a) *Vir fuit aeri ingenio, atque in omni disciplinarum genere, maximè verò in Philosophiâ versatus : quique indefesso labore ac studio, quotidianisque multorum annorum prælectionibus tantum sibi eruditionis collegerat, tantumque opinionis atque existimationis consecutus erat, ut Scholæ Philosophicæ princeps, suique temporis ac sæculi Aristoteles haberetur.* Val. André.

(b) *Dénis Hardouïn : Sanderus* & *Valère André* panchent pour le même sentiment.

(c) *Le Mire, Vernulæus, Sweertius.*

(*d*) Ce village appartient aujourd'hui au Duc d'*Havrech*. Les Ancêtres de ce seigneur l'ont possèdé par indivis avec ceux de la famille de *Massiet*.

d'être honoré de ce grade, & dès l'an 1540. il fut pourvû d'une Chaire de Philosophie au Collège du *Porc.* *Beverus* la remplit l'espace de 23. ans. Sa réputation l'ayant fait connoitre à *Cosme I.*, Duc de *Florence*, ce Prince voulut l'attirer chez lui à des conditions fort avantageuses : mais il aima mieux instruire ses compatriotes, en vivant assez pauvrement, que d'aller figurer en habits de soye à la tête d'une jeune noblesse étrangère. (*e*) Il mourut dans son emploi le 6. novembre 1563., agé seulement de 48. ans. Son corps repose à *Louvain* dans la chapelle de S. Crêpin, qui termine l'aile gauche de l'Eglise de S. Pierre, principale de cette ville. On y lisoit autrefois cette inscription : *Mag. Joannes Sirjacobs à Beveris, obiit anno Domini* M. D. LXIII., VI. *novembris.* Voyez son portrait dans les Eloges Belgiques de *le Mire*, 2e édition, & dans la Bibliothèque Belgique de M. *Foppens.* (p. 880.) On a gravé au bas ces vers de *J. Fontanus :*

Joannes Beverus, Hanno Philosophus.

Dum Sophiam illustras, & inania, Bevere, pellis
Somnia, fis promus condus Aristotelis.
Nunc cœlos colis, & quas rerùm hìc dicere caussas
Non poteras, plenis inde vides oculis.

(e) *Doctrinæ famâ motus, Cosmus, Florentiæ Dux, ad se vocavit : sed ille optimâ conditione spretâ, elegit pannosus inter suos, quàm sub extero cœlo nobilissimam juventutem sericâ in togâ docere in publico suggestu.* Sweertius.

Et en haut : *Excessit è vitâ Lovanii postrid. non. novemb. CIↃ. IↃ. LXIII., æt. XLVIII.*

Les disciples de *Beverus* publièrent après sa mort :

In Aristotelis Stagyritæ, Philosophorum omnium principis, de rebus Naturalibus libros, brevis ac dilucidus Commentarius, ex quotidianis prælectionibus D. Joannis Beveri, ordinarii ac celeberrimi quondam in Academiâ Lovaniensi Philosophiæ Professoris, quorundam discipulorum ejus studio atque industriâ exceptus, ac nunc recèns in lucem editus. Lovanii, Bartholomæus Gravius, 1577. *fol.* pp. 271. sans les tables, & la dédicace. J'ai vû cette édition, que nos Bibliothècaires n'ont point connue : ils en marquent une autre sous ce titre : *Commentarii in libros Aristotelis de Physicâ auscultatione.* [*Sweertius* ajoute : *de Cælo, de Animâ, de Generatione & Corruptione.*] (f) *Lov.*, 1567. *fol.* Dépuis que le regne d'Aristote est passé, on a négligé entièrement cet ouvrage, aussi bien que la version d'Aristote, que la Faculté des Arts avoit fait imprimer sous ce titre : *Insunt in hoc Codice Aristotelis Stagiritæ, Philosophorum principis, naturalium Quæstionum libri om-*

(f) Et *Valère André* dit lui-même (pag. 566.) que *Beverus* a écrit *in libros Aristotelis de Physicâ Auscultatione, & libellos cognatos.*

nes, quibus clarissima liberalium Artium Facultas inclytæ Academiæ Lovaniensis suos tirones ad rerum Naturæ cognitionem instituit; partim interprete Joanne Argyropylo, Constantinopolitano : partim Francisco Vatablo. Lovanii, operâ & impensis Servatii Sasseni, 1548. *mense januario.* In-fol.

☞ *Miræi Elogia Belgica*, 1e *edit. pp.* 131. 132. *Sanderi Flandria illustr.*, *ult. edit.* III. *Nic. Vernulæi Academia Lovan.*, *ult. edit. p.* 167. *Sweertius*, 397. *Val. André*, 460.

Louis-Pierre-Engilbert de la Marck

FUT LE second des trois fils de *François-Antoine*, Comte *de la Marck*, mort le 21. juin 1680., & de *Cathèrine-Charlotte*, fille de *Jean-Ernest* de *Vallenrod*, remariée ensuite avec le Prince *Emmanuel de Furstemberg.* Il naquit en 1674., apparemment à *Cologne*, où il paroit avoir fait ses études. Ayant embrassé le parti de l'Epée, il dévint en 1697. Mestre-de-camp du Régiment de *Furstemberg*, & six mois après d'un Régiment d'Infanterie au service de Louïs XIV.: puis Brigadier de ses armées en 1704., Marêchal de Camp en 1709., Envoyé extraordinaire de S. M. T. C. (aujourd'hui regnante) dans le Nord en 1717., Lieutenant-général en 1718., Chevalier des Ordres du même

Roi le 2. février 1724. (reçu le 3. juin suivant,) Chevalier de la Toison d'Or (à la nomination du Roi Catholique) en 1739., Grand d'Espagne de la prémière classe en 1741., & Gouverneur du Cambrèsis. Il épousa le 12. juin 1700. *Marie-Marguèrite-Françoise de Rohan-Chabot*, fille de *Louïs* Duc *de Rohan*, Pair de France, & de *Marie-Elisabeth du Bec-Vardes :* (a) & il eut de son mariage un fils, (*b*) & une fille. (*c*) La petite vérole enleva sa femme le 28. janvier 1706. : pour lui, il ne mourut que le 7. novembre 1750., agé de 66. ans. Outre les titres, que ses emplois lui donnèrent, il porta les suivans : *Comte de la Marck & de Schleiden, Baron de Lumain* (ou *Lumay*) *& de Sérain, seigneur de Kerpen, de Saffembourg, de Gueltdorf, de Boulogne, &c., Avoué hèrèditaire du Marquisat de Franchimont, & Comte du S. Empire.* Ce puissant seigneur se distingua par son habileté dans les négociations, tant sous le regne de Louïs

(*a*) Mariée avec ledit *Louïs de Rohan* le 12. mai 1700.

(b) *Louïs-Engilbert*, Comte *de la Marck*, Marquis de *Vardes* dans la Vicomté du *Pont-de-Mer* en Normandie, & Colonel du Régiment de la Marck Infanterie : lequel épousa prémièrement le 30. juin 1727. *Marie-Anne-Hyacinthe Visdelou*, dame de *Bienassis* en Brétagne, morte en 1731. Secondement en avril 1744. *Marie-Anne-Françoise*, fille cadette du Marêchal-Duc *de Noailles*, dont il n'eut point de postèrité.

(c) *Louïse-Marguèrite de la Marck*, née le 18. juillet 1730., mariée en 1748. à *Charles-Léopold de Ligne*, auj. Duc d'*Aremberg*, vivante., & unique héritière de sa Maison.

XIV., que ſous celui de ſon ſucceſſeur. On a imprimé ſous ſon nom :

Panegyricus Reverendiſſimo & Sereniſſimo Principi ac Domino Maximiliano Henrico, Archiepiſcopo Colonienſi, S. R. I. Electori, dictus à Ludovico Petro, Comite de la Marck. Coloniæ, Petrus Alſtorff, 1688. in-fol., pp. 46.

☞ *Généal. de la Maiſon Royale de France*, *Paris* 1733., *T. VII.* 173. 174. *Le Moreri de* 1740., *Lett. M.*, 131. 132. *Hartzheim*, *Biblioth. Colon.*, 276. *Almanach Royal de Paris*, 1749. *p.* 111. *Diction. généalogique*, *Paris* 1757., *T. II.* 474. 475. *Calendrier des Princes*, *Paris* 1763. *pp.* 203. 204.

Jean Munnicks,

FILS D'UN Apotiquaire d'*Utrecht*, naquit en cette ville le 16. octobre (v. ſtile) 1652., & y fit tout le cours de ſes études. La Médecine fut la ſcience à laquelle il ſe détermina, & il prit le bonnet de Docteur en cette Faculté ſans ſortir de ſa patrie. Revêtu de ce grade, il donna des leçons d'Anatomie dans l'Univerſité d'*Utrecht*, en ayant obtènu la permiſſion le 29. octobre 1677. Le 2. (*Burm.*) ou le onze (*Drakenb.*) décembre de l'année ſuivante, on le fit Profeſſeur extraordinaire en Médecine. Enfin le 9. février

1680. on lui confia une chaire ordinaire d'Anatomie, de Médecine, & de Botanique, (*a*) mais à condition qu'il enseigneroit deux ans sans appointemens. Il fut élu Recteur de l'Université en 1684. La même charge lui fut donnée en 1693. & en 1709. Il mourut le 10. juin 1711. dans la 59e année de son age. *Munnicks* s'appliqua sur-tout à l'Anatomie, dans laquelle il fit quelques découvertes. Il s'étoit marié en 1681. avec *Hélène Meulemans*, & en 1685. (le 11. novembre) avec *Marie de Graaf*, qui lui donna des enfans de l'un & de l'autre sexe. Nous avons de lui :

1. *Oratio de præstantiâ rei Herbariæ. Ultraj.*, 1678. 4°. C'est le discours, qu'il prononça, lorsqu'il fut fait Professeur extraordinaire en Médecine.

2. *Oratio inauguralis de Utilitate Anatomiæ, & fine. Ultraj.*, 1680. 4°. Prononcé le 20. novembre 1677., avant que l'Auteur fît ses prémières leçons d'Anatomie.

3. *Tractatus de Urinis, earumdemque Inspectione. Traj. ad Rhenum, Rudolphus à Zyll*, 1674. 12°. It. *Editio secunda. Ibid., idem*, 1683. 12°. Il a paru contre ce Traité une brochure intitulée : *Uromanticus castratus*, où l'on accuse *Munnicks*

(*a*) C'étoit celle qu'avoit rempli *Isbrand de Diemerbroeck.*

d'avoir pillé un Traité François ſur l'Inſpection des urines.

4. *Oratio de diſcorde hominum Concordiâ. Ultraj.*, 1693. 4°. Prononcé le.... mars 1694., en ſortant de ſon ſecond Rectorat.

5. *Joannis Munnicks, de re Anatomicâ, liber. Ultraj.*, *Antonius Schouten*, 1697. 12°. L'Auteur y repréſente toute la ſtructure du Corps humain, tant d'après ſes propres obſervations, que d'après celles des meilleurs Anatomiſtes Anciens & modernes. *Veſlingius* eſt celui auquel il s'eſt principalement attaché. Voici quelques-unes de ſes opinions, & de ſes découvertes : La cuticule, plus épaiſſe & plus compacte que la peau même, eſt compoſée de deux lames, l'une intèrieure, qui eſt proprement la cuticule ; c'eſt une couverture membraneuſe & fibreuſe de la vraye peau, & qui ſe forme dans le ſein de la mère : l'autre extèrieure, qui ne vient qu'après la naiſſance de l'enfant ; celle-ci ſe forme des vapeurs exhalées du corps, & épaiſſies ſur la ſurface de la cuticule ; elle eſt compoſée de fines écailles, aſſez ſemblables à celles des poiſſons. Il n'y a régulièrement que deux urétères, qui aboutiſſent à la veſſie : *Munnicks* en diſſèquant un cadavre, y en trouva quatre, deux de châque côté. En 1693. il fit voir dans le corps d'une femme, qui avoit été

grosse pendant quatre mois, la membrane urinaire du fétus, placée entre l'amnios & le chorion; cette membrane étoit très-mince, toute transparante, & ne contenoit aucun vaisseau sensible à la vûe.

6. *Oratio de Morte. Ultraj.*, 1710. 4°. Prononcée le onze mars 1710., en sortant de son dernier Rectorat.

7. *Chirurgia, ad praxin hodiernam adornata, in quâ Veterum pariter ac Neotericorum dogmata dilucidè exponuntur. Traj. ad Rhen., Franc. Halma*, 1689. 4°. pp. 507. It. *Francofurti*, 1691. 8°. It. *Amst., Ludov. Malcomesius*, 1715. 4°. It. *traduite en Hollandois par Corneille Havardt.* (b) *Utrecht*, 1693. 4°. Le but de l'Auteur à été de réduire la Chirurgie en un meilleur ordre, qu'on n'avoit fait avant lui, & d'en écarter tout l'inutile. Il entame chaque matière par une définition exacte du mal dont il traite, & dont il a soin de rechercher les causes. Il rassemble sur chaque objet les maximes des Anciens, & des Modernes, & suit par-tout une méthode uniforme. *Munnicks* prétend avec fondement que l'une des sources de la *Gangrène* est le froid, qui venant à glacer le sang & les esprits animaux, cause infailliblement la mortification de la partie affectée. Pour la guèrir, il conseille l'usage

(b) *Practyk der Heelconst, enz.*

de l'eau froide & de la neige, qui ne manquent jamais de rechauffer. C'est des contrées du Nord qu'il a emprunté ce remède; aussi l'appuye-t'il sur l'expèrience de ces pays-là.

8. *Munnicks* a eu part au grand Ouvrage de *Henri van Rheede*, intitulé *Hortus Malabaricus*. Il a travaillé au 3e & au 4e volume. J'en parlerai à l'Article de ce dernier.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Drakenborch, Series Professorum Trajectin., n.* 41. *&c. Burmanni Trajectum erud.*, 237. 238.

Fréderic Schenckius, ou *Schenck de Tautenburch*,

NAQUIT d'une famille très-distinguée, (*a*) apparemment en Westphalie, vers la fin de l'année 1503., ou au commencement de la suivante. (*b*) Son père, *George Schenck*, libre baron de *Tautenburch*, seigneur de *Wennessenbach*, & d'autres lieux, étoit fils de *Martin Schenck*, & de *Walpurge*, ou *Valburge*,

(*a*) Elle porte Coticé d'Argent & d'Azur de dix pièces, au timbre couronné, & surmonté de deux trompes.

(*b*) C'est ce qui paroit par la suite de sa vie, & par son épitaphe. Remarquez aussi que *Schenck* écrivoit le 28. juin 1569. au Duc d'Albe : *Jam pridem supergressus sum* LXIV. *annos*.

von Gennep : & petit-fils de N. *Schenck*, Gouverneur de Groningue, & de *Marguèrite von Holtmulen*. Le même *George*, après avoir eu la charge de Droffard de la ville de *Volkenhove*, fuccèda à *Florent d'Egmond* en qualité de Gouverneur de la Frife, & fit fon entrée à *Groningue* le 7. juin 1535. Il foumit toute cette feigneurie, & celle d'Overyffel à Charle-Quint : enfuite il battit ceux de Gueldre près de *Kempen*, prit fur eux *Damme*, *Coevorden*, & les forts de *Wedde* & de *Diepenhorft*, & les contraignit de faire leur paix avec l'Empereur, qui, pour recompenser fes fervices, le fit Gouverneur de la Gueldre & de l'Overyffel, & Chevalier de la Toifon d'Or. *George Schenck* mourut ainfi comblé de biens & d'honneurs le 2. février 1540. Il avoit époufé en prémières nôces *Anne de Vos de Steenwyck*, (c) mère de notre Auteur : & il s'étoit remarié avec *Jeanne d'Egmond*, fille de *Jean* Comte *d'Egmond*, & de *Madeleine de Verdembourg*. (d) Révenons

(c) Originaire d'une famille noble de l'Overyffel, qui porte d'Argent à cinq bandes de gueules, à la bordure de fable chargée de huit bézans d'or.

(d) *J. B. Maurice* ne lui donne de ce fecond mariage, qu'un fils, nommé *Louis*, qui mourut en Efpagne, fans s'être marié. *Valère André* dit que *George* eut de fa prémiere femme un fils unique, qui fut notre *Fréderic Schenck*; *Maurice* ne lui donne auffi que ce fils : mais il y joint une fille, qu'il nomme *Marie*, & qui devint Abbeffe de [illegible]-*bourg* près de *Leyde*. Le P. *Gabriel* [illegible] ne s'[illegible] nullement avec ces Auteurs : il dit que *George Schen*[illegible]

à *Fréderic*. Dès qu'il eut achevé ses prémières études, il s'appliqua à la Jurisprudence, & prit, je ne sais dans quelle Université, le bonnet de Docteur en Droit, agé seulement de seize, ou dix-sept ans. (*e*) Cinq ans après, & par conséquent en 1526., Charle-Quint le mit au rang de ses Conseillers intimes : ensuite il le nomma Conseiller à la Chambre Impèriale, qu'il venoit d'établir à *Spire*. *Schenck* y eut pour Collègue le fameux *Viglius*, avec qui il se lia d'une amitié particulière. (*f*) Il fut dépuis Président du Tribunal, que je viens de nommer : mais voyant que cet emploi exposoit sa conscience à beaucoup de dangers, (*g*) il l'abandonna, & prit l'habit Ecclésiastique auquel son père l'avoit destiné. *Valère André* marque ce changement d'état en 1536., lorsque *Schenck* étoit dans sa 33^e^ année. Je veux croire que ce fut alors qu'il prit les Ordres sacrés : mais il doit avoir em-

de sa prémière femme 1. notre *Fréderic*. 2. *Ernest*, mort sans alliance en 1528. 3. *Louïs*, dont je viens de parler. 4. *Marguèrite*, Abbesse de *Rhinsbourg* près de *Leyde*. 5. *Barbe*, qui épousa *Nicolas*, Comte de *Schlick*. De sa seconde femme, il eut, selon le même Père, 1. *Charles*, qui mourut en démence. 2. *George*, qui mourut sans hoirs. 3. *Jean*, qui fut élevé à la Cour de *Ferdinand*, Roi de Hongrie, puis dévint Page de l'Empereur, Connêtable, Capitaine & enfin Colonel de Cavalerie : ce dernier eut deux filles, dont l'üne fut mariée à un gentilhomme Allemand.

(e) *Ætatis anno XVII.* Val. André.

(f) *Viglius* lui a adressé plusieurs de ses Lettres.

(g) *Memor illius : Exeat Aulâ, qui vult esse pius.* Val. André.

braſſé l'état Eccléſiaſtique auparavant, puiſqu'on l'avoit élu Doyen de la Collégiale de *S. Pierre d'Utrecht* dès l'an 1523. : & qu'il avoit abdiqué cette dignité au mois de février de l'année ſuivante, pour être Prévôt du même Chapitre. Il eut auſſi la Prévôté de l'Egliſe d'*Oldenzaal*, dédiée à *S. Pléchelme*, & un Canonicat de la Cathèdrale d'*Utrecht*. Outre ces bénèfices, il poſſédoit en 1543. la Cure de *Rhinsbourg* près de *Leyde* : & le 2. ſeptembre de cette année il fit un accord avec l'Abbeſſe du lieu, (*h*) par lequel il s'engageoit de ne point réſigner cet emploi ſans ſa permiſſion, & de le faire adminiſtrer par un Vice-Curé capable, & à qui il feroit une penſion honnête. *Schenck* fut ſur le point d'être élu Coadjuteur de *Rembert de Kerſſenbruch*, Evêque de *Paderborne* (i) mais la choſe n'eut point de ſuccès. Enfin *George d'Egmond*, Evêque d'*Utrecht*, étant mort le 26. ſeptembre 1559., notre Auteur fut élu pour remplir le ſiège vaquant. *Gazet* met ſon élection en 1560. Suivant le calcul de

(*h*) On a vû que c'étoit une ſœur de notre Auteur; elle mourut en 1552. On ne recevoit dans ſon monaſtère que des filles nobles. Il avoit été fondé en 1132. par *Petronille*, veuve de *Florent II*. Comte de Hollande, & ſœur de l'Empereur *Lothaire II*. La dernière Abbeſſe fut *Anne de Berchem*, qui avoit ſuccèdé à *Barbe d'Oyenbrugge*, morte en 1611. (*Boxhornii Theatr. Holl. pp.* 218--220.)

(*i*) Par les voix des Capitulaires, & par l'intervention de Charle-Quint (*Van Papendrecht.*)

Valère André, il faudroit la mettre en 1559. *Suffridus Petri* la place le 13. novembre 1561., & *Van Heussen* fait sacrer *Schenck* dès le 13. octobre de la même année, sans qu'aucun d'eux marque où il a pris sa date. Le Pape *Pie IV.* avoit ôté le siège d'*Utrecht* de la dépendance de l'Archévêché de *Cologne*, & l'avoit érigé en Archévêché par sa bulle du onze mars 1560. (*k*) Dès que le nouveau Prélat en eût pris possession, il s'appliqua sans différer à remèdier aux abus invétérés dans son diocèse. A cet effet il tint un petit Synode, où il dressa des *Avertissemens* pour la réforme de son Clergé, lesquels furent publiés en 1562. le mardi d'après le dimanche *Cantate.* En 1565. il convoqua un Synode provincial à *Utrecht*, & y invita l'Abbé de *Staveren*, & les autres Abbés de Frise, à qui il en écrivit le 15. septembre : mais inutilement. Cependant sa lettre de convocation ayant été acceptée & souscrite par les cinq Evêques, qu'on lui avoit donnés pour Suffragans, le Synode se tint dans la Maison Capitulaire de l'Eglise métropolitaine, en onze séances, qui durèrent depuis le 10. jusqu'au 31. d'octobre. L'Archévêque y pressa l'acceptation simple du Concile de Trente : les Evêques, & les deux Abbés, qui

(*k*) Voyez cette bulle dans *Miræi Opera diplom., ult. edit. I.* 618--624.

qui y assistèrent, se joignirent à lui : mais il eut la douleur de trouver beaucoup de résistance dans les Chanoines, de sorte qu'il dût se réduire à proposer à ces Clercs indociles douze articles, dont l'exècution ne souffroit point de délai. La Gouvernante *Marguèrite de Parme* expliqua nettement sa volonté sur ces Articles. Enfin le Concile de Trente fut lû & publié en Latin dans la métropole d'*Utrecht* le 22. juin 1566., & les jours suivans : puis en langue Flamande dans l'Hôtel de ville. Comme les Archidiacres & les cinq Chapitres persistoient dans leurs protestations, le Duc d'Albe leur écrivit, le onze mai & le 15. juin 1568., pour les avertir de se soumettre. *Sa Majesté*, leur marquoit-il, *entend & veult les décrets du sainct Concile gènèral de Trente estre punctuellement exècutez & observez en tous ces* (ses) *Royaumes, Pays, & Estats, sans restriction, limitation, ny altèration quelconque, & nommément en ces Pays, où il y en a tant plus de besoing, &c.* L'Archévêque *Schenck* leur en écrivit de son côté le 13. juillet 1568., & les trouva enfin plus obéïssans, quoi qu'il ne paroisse pas qu'ils lui ayent encore donné une entière satisfaction. Ce Prélat vit l'Hérèsie pénètrer de toutes parts dans son diocèse pendant les années suivantes. En 1579., il l'y vit prendre le dessus en consèquence de l'*Union d'Utrecht*, dont

les clauses favorables à la religion Catholique, fûrent violées par les Calvinistes, d'une manière, dont ils n'ont jamais pû se justifier. Le chagrin, que causèrent à *Fréd. Schenck* ces tristes évènemens, remplit ses derniers jours d'amertume, & en coupa la trame le 25. aout 1580. dans la 77^{e} année de son age. Son corps fut transporté de son chateau de *Wyk-te-Duurstede* à *Utrecht*, & enterré proche la sacristie de la métropole, ou l'on voit encore son tombeau, qui est de marbre, mais sans épitaphe : *Jacques van der Goude*, qui l'avoit servi quelques années en qualité de Secrètaire, lui fit celle qui suit :

D. O. M. In memoriam illustrissimi, Reverendissimi, Frederici Schenck, liberi Baronis in Toutenburch, Domini in Wennessenbach, &c. Archipræsulis Ultrajectini dignissimi : Georgii Schenck, Equitis aurei Velleris fortissimi, Cæsareæque Majestatis Caroli V. nomine, apud Gelros, Transisulanos, Frisios olim Præfecti, filii : nobilitate, nec non eruditione conspicui : Juris utriusque, sacræque Theologiæ Doctoris eximii : quondam augusti Spirensis Senatûs Præsidis amplissimi : Dominique sui, cui per annos aliquot fuerat à Secretis, clementissimi; Jacobus Goudanus, gratitudinis benevolentiæque ergo dedic. Oct. kal. septemb. die anni millesimi quingentesimi octuagesimi (octogesimi) *mortem obiit : in Pontificatu annos novemdecim vixit. In memoriâ æternâ erit justus.*

Les Ouvrages, que nous avons de cet Archévêque, montrent qu'il étoit un habile Jurisconsulte pour son tems, & qu'il entendoit assez bien la Théologie. On ne peut disconvenir qu'il ne fût fort laborieux, & qu'il n'ait eu beaucoup de zèle pour notre sainte Religion. *Van Heussen* dit que de neuf prébendes de la grande église d'*Utrecht*, qui étoient à sa collation, il n'en confèra que cinq de son vivant, dont la prémière fut pour son Suffragant *Joachim ab Oprode* (Voyez l'Art. qui suit.) Le même *Van Heussen* dit que *Schenck* étoit fort libèral envers les pauvres, & que dans la vûe de soûlager leur misère, il étoit très-économe dans son domestique. Je crois qu'il faut s'en tenir à ce témoignage, préfèrablement à celui de l'Apostat *Bokkenberg*, qui qualifie notre Prélat : *Vir magnæ diligentiæ, & incultæ parsimoniæ. Valère André* le peint en ces termes : *Vir fuit doctissimus, Divini humanique Juris peritissimus; staturâ quidem corporis exiguâ satis : at animo erecto atque excelso, spiritu vegeto, ingenio acri, & ad quidvis expedito, judicio etiam in infirmâ adhuc ætate firmo, ac præmaturo.....* On a de *Fréderic Schenck* :

1. *Trias Forensis, in qua de tribus Fori personis, Judice, Actore, & Reo, disseritur; quidque unicuique secundùm Cæsarea & Pontificia jura congruat, multo compendio trac-*

tatur. Antuerpiæ, Martinus Cæsar, 1528. 12°. dern. signature *P iij*. apres *O V*.

2. *Progymnasmata Fori, sive de iis, qui in judicio versantur, & de Actis civilium Judiciorum, libri duo. Accessit Viridarium Conclusionum Juris. Halæ Suevorum, Petrus Burbachius*, 1537. *fol.* It. *Coloniæ*, 1589. 8°. Le *Viridarium, &c.* a été imprimé séparément : *Francof.*, 1601. 8°.

3. *Interpretatio in tres libros usuum Feudorum. Coloniæ*, 1555. *fol.* It. *Heydelbergæ*, 1584. *fol.* It. dans les *Tractatus magni universi Juris : Venetiis, Franciscus Zilettus, 1584. in-fol. Tomo X., parte II. feuillet 123. & suiv.*

4. *De vetustissimo sacrarum Imaginum usu in Ecclesiâ Christi Catholicâ, Liber. Antverpiæ, vidua Joannis Latii*, 1567. 12°. gros caract., dern. signature *F 5*. après *E 5*. La dédicace de l'Auteur, adressée au Roi *Philippe II.*, est datée de *Wyck-te-Duurstede*, le 1. juin 1567. Le livre est partagé en vingt-un chapitres, où il est traité: *chap. 1.* des Images de N. S. J. C. *Chapp. 2--5.* de la sainte Croix, *ch. 6.* de la Statue érigée au Sauveur dans la ville de Césarée en Palestine, *chapp. 7--8.* des Images de la sainte Vierge, des Apôtres, & des autres Saints, *chapp. 9--13.* du culte des Images, de la manière de les peindre, des abus qui s'y glissent, *chapp. 14--21.* de l'utilité qu'on en peut retirer, ensuite du second

Concile de Nicée, qui en a autorisé le culte, &c. Cet ouvrage est solide & savant, mais moins curieux que celui de *Molanus* sur le même sujet.

5. *Tractatus de Testibus.* Avec d'autres Ouvrages sur la même matière. *Coloniæ*, 1577. *fol.* It. dans les *Tractatus magni universi Juris, T. IV. feuillet 77. & suiv.* On trouve dans le même Recueil les Traités suivans de *Schenckius :*

6. *De in jus vocando. T. III. part. II., feuillet 57.*

7. *De Satisdationibus, quæ in judicio præstantur. Ibid. f. 135.*

8. *De Expensis in Judicio factis. Ibid., f. 397.*

9. *De Probationibus. T. IV. f. 28.*

10. *De Sententiâ, & re judicatâ. T. V. f. 2.*

11. *De Executione rei judicatæ. Ibid., f. 38.*

12. *De Appellationibus. Ibid. f. 55.*

13. *Dialogus contra Temulentos. Antuerp., Michaël Hillenius, 12°.*

14. *Enchiridion veri Præsulis, sive de officio Episcopali. Antv., Michaël Hillenius,* 12°. Je ne sais quand ces deux Traités ont paru : *Valère André* marque le dernier en 1525.; il n'est pas vraisemblable, que *Schenckius* ait écrit sur les devoirs des Evêques à vingt-un, ou vingt-deux ans.

15. Je trouve dans le *Centuria prima Epistolarum* d'*André van de Schuur, pp.*

340. 341. une Lettre de *Fréderic Schenck* au Préfident *Viglius*, & *pp.* 341--347. une autre au Duc d'Albe, datée du 28. juin 1569., où il parle avec affez de liberté de l'*Index* réimprimé avec un nombreux Appendix, par ordre de Philippe II. Autre Lettre de *Schenck* à *Jean van Hoogheland*, Doyen de N. D. d'*Utrecht*, dans le Recueil de *Gabbema*, pp. 262. 263.

16. *Acta Concilii Provincialis, Trajectenfis, per Reverendiffimum & Ampliffimum Dominum D. Fredericum, Dei & Apoftolicæ Sedis gratiâ, Archiepifcopum Trajectenfem, præfentibus Reverendiffimis Epifcopis comprovincialibus, Abbatibus & Prælatis, in civitate Trajectenfi, & infigni Ecclefiâ metropolitanâ, indicti & celebrati anno Domini M. D. LXV.* Inféré dans le *Batavia facra* de *Van Heuffen*, *Parte II. pp.* 25--41. A ce Concile affiftèrent les cinq Suffragans d'*Utrecht* : *Nicolas van Nieuwlandt*, Evêque de *Harlem*, *Nicolas de Caftro*, ou *van der Borch*, Evêque de *Middelbourg*, *Jean Knyff*, Evêque de *Groningue*, *Rémi Drieux*, ou *Driutius*, élu & confirmé Evêque de *Leuvarde*, *Jean Mahufius*, élu & confirmé Evêque de *Déventer* : *Guillaume Lindanus*, Evêque de *Ruremonde*, fuffragant de *Malines* : deux Abbés, celui de *S. Paul d'Utrecht*, & celui de *l'Ifle-Notre-Dame* en Gueldre : les Prévôt & Doyen de la Métropole, le Prevôt de *S. Jean*, & les

Doyens des trois autres Collègiales d'*Utrecht*, avec nombre des Chanoines. On commença *Seſſ. 1.* par récevoir les Décrets du Concile de Trente, tant par raport à la foi, que par raport aux Sacremens & aux rites de l'Eglise. Voici ce que je trouve de plus remarquable dans les Seſſions ſuivantes : *Seſſ.* 2. Ordre à tous les Chanoines d'*Utrecht* qui portent la barbe, de ſe la faire raſer, ou du moins couper au ciſeau, dans trois jours, ſous peine de ſuſpenſe *à divinis*, & de privation des diſtributions journalières. Publication du Concile de Trente, qui fut lû ſolemnellement d'un bout à l'autre le 12. octobre & les jours ſuivans, dans la partie ſupèrieure du chœur de la Métropole. Dans la 7e Seſſion, tenue le 22. octobre, l'Archévêque déclare qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de faire la moindre altèration, modification, ou interprètation aux Décrets du Concile de Trente : en conſèquence il ordonne à tous ceux qui aſſiſtent à ſon Synode, de les accepter publiquement : & cette ordonnance fut ſignée des Evêques ſuffragans, ſans aucune reſtriction. *Jean van den Vecht*, Doyen de la grande Egliſe d'*Utrecht*, déclara en ſon nom, & en celui des Archidiacres, Prélats, & Chanoines de la même ville, qu'il ſe ſoumettoit aux Ordonnances du Concile gènèral, ſauf leurs juriſdictions,

droits, privilèges, libertés, ſtatuts, coûtumes, & exemptions : & leſdits Archidiacres, &c. adhérèrent à cette déclaration. Dans la huitième ſeſſion tenue le 25. octobre, les mêmes Archidiacres renouvellèrent leur acceptation du Concile de Trente, & leur proteſtation en faveur de leurs droits, exemptions, &c., ſe plaignant d'étre fruſtrés de la voix déciſive, qu'ils diſoient leur compèter, ajoutant qu'ils l'avoient eue dans les deux derniers Synodes provinciaux de *Cologne*, ſous l'Archévêque *Adolphe de Schauwembourg*. Ils proteſtèrent encore contre la déclaration faite par l'Archévêque, ſans qu'il les eût ouïs ni conſultés, & l'accuſèrent de nullité. Après diverſes conteſtations ſur le même objet, l'Archévêque propoſa des Statuts Synodaux, qui furent acceptés par les Prélats & les cinq Chapitres ſuſdits, & publiés la même année. On s'y élève contre un abus commun au Clergé & au peuple; c'étoit de parler & de s'entretenir dans l'égliſe métropolitaine d'*Utrecht* avec tant de bruit, qu'on n'y pouvoit entendre ni le célèbrant, ni le chant du chœur. On défend ſous peine d'excommunication de faire des repas dans les égliſes : de célèbrer des mariages, & de laiſſer accoucher des femmes dans les maiſons clauſtrales, ou autres encloſes dans les immunités. Ordre à tous les Curés de réſider dans leurs paroiſſes.

Ordre de chaſſer les moines apoſtats qui ſe ſont ingérés dans les fonctions Paſtorales ſous prétexte d'un indult du S. Siège. Défenſe aux Eccléſiaſtiques de courir de nuit par les rues, de porter des vêtemens ſéculiers, des ſouliers ou des haut-de-chauſſes déchiquetés. Défenſe aux mêmes de mettre le pied dans des tavernes, & dans des maiſons mal-honnêtes. Les Abbés, Abbeſſes, Prévôts, &c. veilleront à ce que les Religieux, & ſurtout les Religieuſes, portent l'habit monaſtique, tel qu'il étoit vingt-cinq ans avant le Synode. Les Eccléſiaſtiques renonceront au concubinage, qui a extrèmement avili la dignité du Clergé. Défenſe aux jeunes hommes, nobles ou Clercs, d'entrer dans les chambres ou dans le refectoir des Religieuſes. Défenſe aux Religieuſes non réformées d'étre vagabondes, & de paſſer les nuits dans des maiſons ſéculières, ſans une permiſſion accordée pour de juſtes raiſons. Les Abbeſſes ne leur permettront d'aller voir leurs parens que deux ſemaines chaque année, & ne laiſſeront jamais partir plus de deux Religieuſes à la fois. Défenſe de laiſſer entrer, ou de débiter des livres étrangers, avant qu'ils ayent été approuvés par ceux qui en ont la commiſſion. Aucun Religieux, excepté les Mendians, ne prêchera ſans la permiſſion de l'Evêque. Car ces gens-là, dit le Concile,

enseignent ce qu'ils n'ont jamais appris, & font les Docteurs avant d'avoir été écoliers, voulant s'attirer l'admiration du peuple, & travaillant à leurs intérêts, & non pas à ceux de J. C. Pour les Religieux-Curés, ils renfermeront leurs travaux dans leurs paroisses. Défense aux Curés de quereller leurs paroissiens en chaire, pour défaut de payement des droits pastoraux. Les Chapitres & les Monastères cesseront d'agir par raport aux Cures, qu'ils font desservir, d'une manière si chiche, que les Prêtres qu'ils y placent, n'ont pas de quoi vivre honnêtement. Ordre, sous peine d'excommunication, & de douze florins d'amende, d'entretenir jour & nuit une lampe, ou un cierge allumé devant le S. Sacrement, dans tous les lieux ou il se conserve. Ce Synode se passa d'une manière assez tumultueuse. Les décrets qu'il renferme, donnent une fort mauvaise idée du Clergé & du peuple d'*Utrecht* de ce tems-là. Je ne m'étonne pas que Dieu ait permis que le flambeau de la Foi s'y éteignît peu d'années après : mais bénissons-le de ce qu'il s'y est réservé des serviteurs, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

☞ *Suffridus Petri*, *Appendice ad Becam*, *edit. ult.*, *p.* 6. *Bockenbergii Catal. Pontificum Ultraj.*, *p.* 48. *Gazet*, *Hist. Eccles. du Pays-Bas*, 451--452. *Sweertius*, 262. *Val. An-*

dreas, 251. *Gabr. Bucelini Germania Topo-Chrono-Stemmatographica*, *parte III.*, *in Probationibus*, *p.* 73. *J. B. Maurice*, *Blason des Cheval. de la Toison d'Or*, *la Haye* 1665., *p.* 207. *Van Heussen*, *Bataviæ sacræ*, *parte II. pp.* 14--41. avec le Portrait du Prélat. *Ejusd. Historia Episcopatûs Ultraj.*, *pp.* 40. 41. *Hoynck van Papendrecht*, *Analector. Tomo III. parte I. pp.* 233. 234. & 243.

Joachim van (ou *ab*) *Oprode*

ETOIT d'*Anvers*, où il doit être né vers 1515. Il fit son cours de Philosophie à *Louvain*, & y fut reçu dans le Conseil de l'Université le 28. mars 1542. (1543.) Dix ans après il retourna à *Anvers*, où il fut fait Curé de *S. André*. Ayant rempli cette charge l'espace de sept ans, il passa en 1559. à *Utrecht* pour y gouverner la paroisse de *N. D. la petite*. Au bout d'environ quatre ans, il quitta ce poste, fut sacré Evêque d'*Hébron*, & dévint Suffragant de *Fréderic Schenck de Tautenburch* dont l'Article précède. Cet Archévêque lui confèra une prébende de sa métropole, & l'engagea à prendre le bonnet de Docteur en Théologie à *Louvain* le 25. juin 1571. (*a*); après quoi il le fit son Vicaire génèral le 7. de sep-

(*a*) Il eut pour compagnon de son Doctorat le P. *Antoine de Sienne*, Dominicain, dont j'ai parlé ailleurs.

tembre ſuivant. *Joachim ab Oprode* ſe diſtingua par l'intègrité de ſes mœurs, & par ſon zèle pour la Religion. Ce zèle lui attira la haine des hérètiques, qui commençoient à ſe rendre maitres du pays, lorſqu'il mourut le 2. juïllet 1576. Ses cendres repoſent dans l'Egliſe métropolitaine d'*Utrecht*, dédiée à S. Martin, & l'on y voit encore aujourd'hui ſon tombeau, qui eſt couvert d'une plaque de bronze, avec l'inſcription ſuivante, où l'on n'a oſé parler de ſon Epiſcopat :

Anno Dom. CIↃ. IↃ. LXXVI., die ſecundo julii, deceſſit Reverendus Dominus D. Joachimus ab Oprode, S. Th. Doctor, hujus eccleſiæ Canonicus; cujus memoria in benedictione ſit. Virtutem nummis præponito.

On a de ce Prélat un

Abrègé de la Doctrine Chrêtienne, compoſé en Latin par le R. P. Pierre Caniſius, Docteur de la Compagnie de Jéſus, préſentement traduit en Flamand. Utrecht, 1576. 12°. *Oprode* fit cette verſion par ordre de Philippe II.; il y a inſéré quantité d'explications, ou de petits ſupplémens de ſa façon.

Il a encore compoſé pluſieurs petits Traités de piété, qui ſe ſont conſervés en Ms. chez les Catholiques de Hollande, mais dont on ne nous donne point une connoiſſance diſtincte.

☞ *Val. André, Faſt.* 122. *Foppens*, 558.

Godeſcalc de Cologne, ou *Godeſc. de Coloniâ*,

RELIGIEUX de l'Ordre des Carmes, tiroit ſon nom de la ville, où il naquit dans le XIV. ſiècle. Il prit le bonnet de Docteur à *Paris*, & y enſeigna la Théologie. Il fut élu Provincial de la Baſſe-Allemagne, au plus tard en 1363. & il mourut le 16. juillet 1373. dans ſon couvent de *Cologne*, dont il avoit ſçu augmenter le terrain. On l'y enterra devant le maitre-autel. Ce Religieux eſt Auteur des Ouvrages ſuivans :

α. *Quæſtiones Sententiarum; libri ſeptem.*

β. *Determinationes; liber unus.*

☞ *Sweertius*, 293. *Ægid. Gelenius, de adm. ſacrâ & civili magnitud. Coloniæ, pag.* 479. *Coſmas de Villiers*, *I.* 566.

Jean-Henri Gobelino,

CHANOINE de l'Egliſe Collègiale de Ste Gudule de *Bruxelles*, & de celle de *Leuze* en Hainaut, publia en 1646. les

Preuves de la Maiſon de Bette, produites de la part de la très-noble & très-excellente Damoiſelle de Lede, Chanoineſſe au très-noble & très-illuſtre College de S. Waudrud à

Mons..... l'onziesme du mois de juin de l'an 1646.; pour satisfaire aux Statuts & très-anciennes coustumes & observances dudit très-illustre Collège : où il convient & est nécessaire, que toutes Maisons, qui n'y ont encore esté receues, & de quelconque qualité ou condition qu'elles soyent, sont obligées de prouver une tige d'ancienne Noblesse & Chevalerie Militaire de passé trois siècles ou d'avantage sans bastardise. Anvers, 1646. 4°. pp. 36. J'ai vû au bout d'un exemplaire de ce livre la *Généalogie de la Maison de Bette, dressée par M. Florent van der Haer, Trésorier Chanoine de l'Eglise de Lille.* En placard. J'ai parlé ailleurs (*a*) de ce *Vander Haer*, & j'ai dit d'après M. *Foppens*, que sa mère étoit d'une famille patricienne de *Louvain*. Il falloit dire *d'une famille noble de Hollande.* (*b*)

(*a*) T. I. p. 279.

(*b*) J'ai trouvé dans un bon Mf. les quatre quartiers de son père, qui sont *Vander Haer*, *Teylingen* : *Foeyt*, *Wustinck.* *Van der Haer* portoit de Gueules à trois macles d'Argent. Sa mère portoit d'Or à la bande de gueules, au chef de même chargé d'un château d'argent sur un tertre de sinople: Ses quartiers étoient *Vander Borcht*, *Cock* : *Croels*, *Puttaers.*

Fréderic de Marselaer

NAQUIT D'UNE famille patricienne, & très-distinguée, (*a*) à *Anvers* l'an 1584. Son père, *Adrien de Marselaer*,

(*a*) Qui porte d'Argent, à la bande fuselée de gueules.

étoit dans la Magistrature de cette ville, & cultivoit la Poësie flamande : sa mère, prémière femme d'*Adrien*, se nommoit *Josine Roussel*. Le jeune *Marselaer* fit ses humanités dans sa patrie, & suivant toutes les apparences, sous la conduite des Jésuites. Il vint ensuite étudier en Philosophie à *Louvain*. Depuis il fit son cours de Droit dans la même Université, & il reçut le grade de Licencié en cette faculté le 23. mars 1611. agé de 27. ou 28. ans. Il prit encore ici les leçons d'*Erycius Puteanus* sur la Littèrature. (*b*) Sorti de *Louvain*, il alla faire un voyage en Italie, où il se fit recevoir Chevalier de N. D. de Lorette. De retour dans les Pays-Bas, il se fixa à *Bruxelles*, en y épousant une démoiselle de qualité, nommée *Marguèrite de Baronaige*, fille unique de *Jean de Baronaige*, seigneur de *Perck*, *St-Hubert*, *Elewyt*, *Harzeaux*, *Oycken*, *Loxem*, *&c.* (c) & de *Cathèrine le Clercque*, fille de *Guillaume le Clercque*, Ecoutète, & Lieutenant de la Cour Féodale de *Malines*. *Marselaer* entra dans la Régence de *Bruxelles* en qualité d'Echevin l'an 1614., & cette charge lui fut confiée plusieurs autres fois dans

(b) *Clarissimi Erycii Puteani, Consiliarii atque Historici Regii, Doctoris quondam mei, Cryptographia, &c.* Marselaer, Legati lib. II. diss. 42., edit. 1626. pp. 473. 474.

(c) Les Armes de *Baronaige*, ou *Bernaige*, sont Fascées de gueules & d'or de six pièces, les fasces de Gueules frétées d'argent.

la suite. (*d*) On le fit Trésorier de la même ville en 1620. 21. & 22., puis en 1654., & les deux années suivantes. Il en dévint Bourguemaitre en 1623., & six autres fois dépuis. (*e*) Etant pour la quinzième fois Echevin en 1659., il se défit de cet emploi, qui passa à son fils *Gilles-Fréderic*, & il renonça entièrement aux affaires. Le 5. mai de cette année, sa seigneurie de *Perck*, ou *du Parck*, proche *Vilvorde*, fut érigée en Baronie. *Philippe IV.* marque dans les patentes, accordées à cet effet, que *Fréderic de Marselaer* avoit été chargé (en 1621.) *de porter le baldequin dessus le Corps de l'Archiduc Albert.* Notre Auteur passa les vingt-six dernières années de sa vie en homme de Lettres, & en Philosophe Chrêtien. Il se retiroit fréquemment dans son Chateau *de Perck*, & s'y entretenoit avec quelques gens de savoir & de pièté, qu'il attiroit en ce lieu. C'est là qu'il termina sa carrière le 7. novembre 1670., dans la 87e année de son age. Vers l'an 1660. il avoit fait dresser un beau monument pour ses parens & ses proches dans la Cathèdrale d'*Anvers.* (*f*) Il nous apprend lui-même qu'il s'en

(*d*) En 1615. 18. 24. 26. 31. 32. 39. 41. 42. 44. 45. 48. 52. & 59.

(*e*) En 1625. 30. 40. 43. 50. & 51.

(*f*) On y voit près de la Chapelle de Ste Barbe une pierre sépulcrale bleue, avec l'Inscription suivante: *Novissi-*

s'en étoit fait ériger (*g*) un semblable dans l'église des Pauvres Clarisses de *Bruxelles*, avec cette épitaphe :

Æternitati S. Omnipotentis misericordiâ, gratiâ Virginis, quæ Genitrix vitæ est, primæva nescia labis, suffragiis SS. Francisci & Claræ, Ignatii & Theresiæ, piorum precibus, sub hoc marmore quiescens post mortalis occasum, immortalis vitæ ortum exspectat Fredericus de Marsselaer, Eques auratus, illustri à centum lustris lare, Toparcha liberi dominii de Opdorp; Principibus & populo charus; qui post septimum urbis Bruxellæ Consulatum, nec non publica alia gesta munia, post discussam obeundæ apud Deum hominessmum Resurrectionis diem, & vestras, Viator, preces expectat illustri à centum lustris lare nobile par conjugum Adrianus de Marselaer, Ægidii & Zegerinæ de Groesdoncq filius, Joannis & Joannæ de Jonge nepos, Ægidii militis & Elisabethæ de Luu de Rasteghem (toparcharum de Marselaer & Opdorp) pronepos, Adriani VI. Pontificis Max. Cubicularius secretus, postmodum hujus urbis Senator: & Catharina Schoyte, Arnoldi Consulis filia, eorumdem pariter F. Adrianus Senator, cum legitimâ conthorali Justa Roussel. Rutgerus etiam de Marselaer, Toparcha de Opdorp, nobilissimæ Lovanii institutionis fundator. Obierant ille A° 1550. illa 1557. Justa 1600. iste 1617. hic 1678. piis parentum suorumq. Manibus Fredericus de Marselaer, Eques aur., Toparcha de Opdorp, Parck, Elewyt, Harseaux, Oycke, &c. septimùm Bruxell. Consul. H. M. P.

Au bas : *O homo, imago Dei*, &c. comme ci-après. On lit dessus : *D. O. M. Perantiquæ & illustris gentis Marselariorum Monumentum; ex quâ Barones de Perck & Elewyt, liberi Domini de Opdorp: ab omni memoriâ Toparcharum, Domini de Herzeaux, Oycke, Borre, Loxem, &c. R. I. P.*

(g) *Poni curavimus.*

que Legationis formam, supremam suscepturus in cœlum, ut proficisceretur expeditiùs, hìc sarcinam deposuit mortalitatis juxta dignissimam casti thori conjugem Margaretam de Bernaige, ex Baronibus de Wesemael, Lecke, Bautershem, Dominis de Wavre, Perck, Elewyt, quæ, præmaturo cedens fato, antecesserat XX. julii anno M. DC. XLVI. Ipse subsecutus..... anno M. DC. LX.....

Mais comme il ne paroit aucun vestige de ce monument chez lesdites Religieuses, il y a lieu de croire que *Marselaer* se sera ravisé, & aura choisi sa sépulture dans l'église paroissiale de *Parck*, où l'on voit en effet son tombeau dans le chœur, avec l'Inscription que je viens de rapporter, mais terminée de cette manière:

Ipse subsecutus VII. novembris anno M. DC. LXX.
O homo, imago Dei, terræ vapor, umbra, putredo!
Summa boni & voti est nosse & amare Deum. (h)

(*h*) Il y a dans le Chœur de la même église une tombe de marbre contre la muraille, où est représenté un Chevalier armé de toutes pièces, à genoux devant un Crucifix, avec cette Inscription, que je ne puis raporter qu'estropiée: *D. O. M. Illustri, magnanimo, forti, D. Guil. de Baronaige, Toparchæ de Perck, Elewyt, Harzeaux, Oycke, &c. qui multa ut* (al. &) *strenuè gessit pacis arisque A° 1622°. eis Demeram hostili igne & ut pressas Perckum, Vilvordiamque Venatorum & Agricolarum manu feliciter defendit, 8a juny 1626. cælis recepto, Dominus Fredericus de Marselaer, Eques, cum Dominâ Margaretâ de Baronaige Conjuge hærede H. M. PP.*

Son fils ainé *Charles-Philippe* mourut en allant à *Vienne* à la suite de *François de Moura, y Corte Real*, Marquis de *Castel-Rodrigo*, depuis Gouverneur des Pays-Bas. Il en eut un autre, nommé *Gilles-Fréderic*, seigneur de *Perck*, *Elewyt*, *Harzeaux*, *Hoyke*, *Borre*, *Loxem*, & de la franchise d'*Opdorp*, Conseiller au Conseil de Brabant, qui se maria vers 1655. avec *Marie-Pétronille de Caldenborch*, fille de *Guillaume de Caldenborch*, Chevalier, seigneur de *Herve*, *Crevecœur*, *Charneux*, *Thimister*, *Beucq*, *Salomé*, *&c.* Lieutenant de la Cour Féodale, & Senêchal de tout le Duché de Limbourg, Fondateur du couvent des PP. Capucins de *S. Médard* vis-à-vis de *Dinant*. *Marselaer* avoit de la Littèrature, & écrivoit bien en Latin. Il entendoit le Droit public & particulier, & n'étoit pas moins versé dans la Politique. D'un autre côté

On lit dans l'église de *Merchtem*, à 3. lieues de *Bruxelles* vers *Tenremonde* : *Majorum memoriæ, nepotumque imitioni. Nobili, strenuo, ac spectabili viro D. Wilhelmo de Marselaer, Ægidii F., domino de Opdorpe, arcis civitatis Ostiensis, tempore Adriani VI., Pont. Max., Castellano, ob solertiam, fidem, rerumque agendarum experientiam, publicè privatimque laudatiss.. Hadrianus de Marselaer, eidem Principi quoad vixit à Cubiculis secretis, fratri suo desiderio & lacrymis funerato P. C. Decessit ex hac vitâ anno Christian. CIↃ. IↃ. XLIIII., dum vixisset annos prope LIV., humanarum miseriarum memor.*

Et dans celle de *Maldere* à deux lieues à l'Est de *Tenremonde* : *Hier lege begraven Jan van Marselaer, heere van Opdorp, ende Jouffrauw Joanne s'Jonghen syn wyf, sterft A° XIIIJC LXXVII. den XXVJ dagh in april : ende Adriaen haerèn beyden sone, stirf int selve jaer den VJ dagh in mey. Bidt voor de sielen.*

il étoit génèreux, bienfaisant, surtout à l'égard des gens de Lettres, désintèressé, & intègre. Il avoit même la réputation d'homme pieux, & cette réputation étoit fondée. Cependant je ne puis dissimuler qu'il y a lieu de douter si sa piètè étoit tout-à-fait solide. L'Humilité est la base nécessaire de cèt édifice spirituel : (*i*) & il me semble que *Marselaer* n'a pas assez connu cette vertu. Les éditions superbes & répètées de son *Legatus*: l'Epitre fastueuse, qu'il mit au devant de la troisième impression: les éloges accumulés à la tête de ses deux ouvrages, dans un tems, où la mode de ces éloges passoit: son portrait qu'on voit partout, & auquel il employa le pinceau de *Vandyck*, & le burin de *Corneille Galle*, de *C. Meyssens*, & de *François Keldermans*: les Dédicaces qu'il s'attira de la part de divers Savans: le soin qu'il a pris de parler de soi-même dans ses ouvrages, & de rappeller en vingt manières la noblesse & les exploits de ses Ancêtres: le magnifique tombeau qu'il leur fit dresser: celui qu'il prépara pour lui-même, & dont il a insèré l'Inscription dans sa *Legatio mentis in Deum* :

(i) *Magnus esse vis? A minimo incipe. Cogitas magnam fabricam construere celsitudinis? De fundamento priùs cogita Humilitatis. Et quantam quisque vult superimponere molem ædificii, quanto erit majus ædificium, tanto altiùs fodit fundamentum. Et fabrica quidem, cùm construitur, in superna consurgit: qui autem fodit fundamentum, ad ima deprimitur.* S. Augustin., serm. x. de verbis Apostoli.

tout cela ſervira moins à immortaliſer ſa nobleſſe & ſon véritable mérite, que la bonne opinion qu'il avoit de ſoi-même.

Les Ouvrages de *Marſelaer* ſont :

1. Κηρύκειον (Caducée,) *ſive Legationum inſigne, in duos libros diſtributum. Antv., Guil. à Tongris*, 1618. 8°. gros caract., pp. 251. It. ſous ce titre : *Legatus; libri duo, ad Philippum IV., Hiſpaniarum Regem. Antv., Balth. Moretus*, 1626. 4°., gros caract., pp. 500. Cette édition eſt fort augmentée; on voit à la tête un beau frontiſpice, où paroiſſent Mercure & Minerve armée : *Theod. Vanlonius pinxit. Cor. Galle ſculpſit.* It. *Amſt., Jodocus Janſſonius*, 1644. 8°. pp. 642. It. *Vinariæ*, (Weimar, en Thuringe) *Thomas Eylikers*, 1663. 16°. pp. 672. It. *Editio ſecunda*, (k) *ab ipſo Auctore aucta & recenſita. Antv., Offic. Plantiniana*, 1660. *fol.* grand papier, & fort gros caractères, pp. 361. Cette édition eſt ſuperbe, & dédiée à Philippe IV. par une Lettre ſi étendue, qu'il n'eſt pas vraiſemblable que ce Monarque ait pû ſe réſoudre à la lire. L'Ouvrage eſt écrit d'une manière grave & noble, comme le ſujet le demandoit, mais d'un ſtile peu naturel. L'Auteur y

(k) Apparemment l'Auteur déſavouoit la prémière édition, & ne connoiſſoit pas, ou ne comptoit pour rien, les éditions étrangères.

parle fort au long des qualités de cœur & d'esprit, dont un Ambassadeur doit être orné : & il en exige tant, qu'assûrément les Souverains feront sagement de se contenter à moins. Il cite rarement : mais il allègue des raisons, & rapporte des exemples, parmi lesquels on peut remarquer celui-ci. Un Ambassadeur de *Vénise*, qui se trouvoit à *Madrid*, y fit attaquer par ses gens les Ministres de la justice, qui conduisoient un prisonnier. La chose ayant été examinée, les coupables furent condamnés les uns au fouet, les autres à perdre la tête. Mais le Roi (Philippe II.) leur fit grace, & pour prouver qu'il étoit en droit de les punir, eux & leur maitre, il fit savoir à tous les Princes de la Chrêtienté, qu'il ne prétendoit pas qu'on agît de même à l'égard de ses Ambassadeurs : & qu'il consentoit qu'on les traitât selon la rigueur des Loix des pays où il les auroit envoyés, lorsqu'ils y outrepasseroient leurs pouvoirs, ou qu'ils y commettroient des crimes dignes de mort, ou d'autre châtiment. *Marselaer* traite de divers autres cas, qui concernent le droit des Ambassadeurs : mais ce qu'il en dit, n'est ni suffisant, ni bien clair, ni fort exact. Il examine problèmatiquement la question, s'il convient que ces Ministres se rendent à leur destination, accompagnés de leurs femmes ?

Parmi les raiſons, qui portent à l'affirmative, il me ſemble qu'il oublie la principale : c'eſt qu'une Dame habile & diſcrète, eſt ſouvent plus propre que ſon mari, à déterrer des ſecrèts, qu'il importe à celui-ci de connoitre. (*l*)

2. *Legatio mentis ad Deum; Operis de Legato Parergon. Per D. Fredericum de Marſelaer, Equitem auratum, & Lauretanum, Baronem de Perck & Elewyt, Toparcham de Opdorp, Harſeaux, Oycke, &c. Majeſtati ſuæ à Conſiliis Belli, ſeptimùm Bruxellæ Conſulem. Brux., Franc. Foppens*, 1664. 16°. pp. 206. ſans l'épitre dédicatoire à *François de Moura y Corte-Real*, Marquis de *Caſtel-Rodrigo*, Gouverneur des Pays-Bas. Cette épitre tient dix pages. Enſuite vient une Préface, ou plûtôt un Eloge du livre, de la façon de *Guillaume de Buri*, dont j'ai parlé ailleurs: puis un Extrait du *Teſſera quotidiana Militis Chriſtiani* du P. *Stanihurſt*, (m) dont

(*l*) Il paroit par un endroit du livre, (édit. de 1626. p. 426.) que quelqu'un avoit entrepris de le traduire en François ſur la prémière édition, mais qu'il n'y avoit pas réüſſi. Voici cet endroit. *Quavis lingua verborum veneres & energias habet, & genuinum aliquid, quod aliâ quacumque, vix longis ambagibus, ac nē vix quidem, explicando commentaberis. Numquid à genio ſcripti toto cælo aberravit Facundus ille, qui* Κηρύκειον, *ſive Legationum Inſigne, Gallicè nuper vertere, aut interpretari, typiſque committere eggreſſus eſt?*

(*m*) Le *Teſſera* étoit dédié à *Fréderic de Marſelaer*, & à ſon fils *Gilles-Fréderic*.

j'ai auſſi parlé : des Eloges de l'Auteur en vers par les PP. *Wallius*, Jéſuite, & *le Sayve*, de l'Oratoire : enfin ſon portrait, avec ſes armes, &c. gravé par *C. Meyſſens*. L'Ouvrage dont il s'agit, eſt plûtôt d'un Philoſophe, & d'un Littèrateur, que d'un Ecrivain Aſcètique. Il eſt écrit d'une manière un peu découſue. *Marſelaer* y a inſéré l'inſcription du tombeau, qu'il s'étoit préparé chez les Clariſſes de *Bruxelles*. « J'ai voulu, dit-il, la faire » voir ailleurs, que chez ces Religieuſes; » parce que ces ſortes de répréſentations » excitent ceux qui les regardent à déta- » cher leurs cœurs des choſes périſſables, » pour s'attacher à Dieu. » Elles excitent auſſi le Spectateur malin à rire de la ſotte vanité de ceux qui les font dreſſer.

3. *Epiſtola ad Joſephum Geldolphum à Ryckel.* Dans la Vie de S^te^ Begge, publiée par cet Abbé en 1631. *in-4°.* pp. 600. 601. *Marſelaer* y peſte contre la coutume de donner aux noms de famille une terminaiſon Latine; c'eſt qu'il craignoit d'étre un jour confondu avec quelque Savant d'une naiſſance obſcure.

Le P. *de Sweert* dit que la ville, & ſurtout l'Univerſité de *Louvain*, ſouhaitèrent extrèmement que *Marſelaer* eût la charge de Maire, ou *Mayeur*, de cette ville, qui eſt une place fort honorable, cette Mairie étant la plus ancienne du Bra-

bant. Le même Père ajoute qu'il vécut toûjours vigoureux l'efpace de 83. ans; en quoi cet Auteur n'eft pas exact. Je ne crois pas qu'il le foit davantage lorfqu'il avance que *Marfelaer* a fait trois ouvrages fameux *de Legationibus*, dont le fecond feroit *Legatus ad Pontificem Romanum :* du moins je n'ai pû avoir aucune connoiffance de ce *fecond Légat*: Enfin ce Père dit que dans le prémier, qu'il intitule *Legatus ad Principes*, on trouve *une peinture fort vive de la Cour de Rome.* On voit ici le génie de cet Oratorien, & à quoi fes femblables s'attachent : au refte le P. *de Sweert* n'auroit pas dû fe réfugier chez une Puiffance ennemie de l'Eglife, s'il eût eu autant de vénèration pour le S. Siège, qu'en a eu *Marfelaer.*

Notre Auteur étoit coufin germain de *Rutger de Marfelaer*, grand bienfaiteur de l'Univerfité de *Louvain*, & qui y a laiffé des fondations confidérables; elles font marquées en ces termes fur une table de marbre, qu'on voit actuellement dans la Bibliothèque Acadèmique : *Memoriæ S. Illuftri à centum luftris ftemmate generofus Rutger de Marfelaer, toparcha de Opdorp, annuum cenfum bis mille florenorũ legavit an. CIↃ. IↃC. XLVIII. inftituendis Lovanî nobilium ftudiofis, delectu propiorum cognatione de Marfelaer & van de Werve.*

Le meilleur portrait de *Marſelaer* en gravûre, eſt celui qu'on voit à la tête de ſon *Legatus*, de la 3e édition. *Ant. van Dyck pinxit : Corn. Galle ſculp.* On lit dans l'Ove :

Talis eras, cùm luſtra decem tibi volveret ætas,
Marſlaer, ingenio, meritis, & ſtirpe coruſcus.
N. Burgund., Conſil.

Et au bas :

Ardua res, ſeu bella paret, ſeu fœdera jungat,
Effigiem Regis poſſe referre ſuâ.
Tu, Frederice, refers : &, ſi res ipſa tuliſſet,
Hunc etiam poteras voce referre tuâ.
Pagina, judicio magni laudata Philippi,
Dignaque Legati nomine, teſtis erit.
J. V. W. (peut-être *Jacobus Vande Walle.*)

Un autre portrait du même eſt accompagné des figures de Minerve & de Mercure, qui ſe donnent la main. On lit au haut : *Mars è lare* : Au deſſous : *Ætatis anno 80.* : Plus bas : *Marte & Arte.* Et, toujours en deſcendant :

Illuſtris & Ampliſſimus Dominus D. Fredericus de Marſelaer, Eques, baro de Parck, Elewyt, &a., ſeptimùm Bruxellæ Conſul.

Talis erat, ſex atque decem cùm luſtra teneret,
Annis, ingenio, meritis & ſtirpe coruſcus,
Marſelaer, in vultu juvenili, ætate ſenili.

E lare Mars quia nempe viro, semperque fuere
In lare pacificæ Parnassides; inde videtur
E lare MarslarI quoque Mors procul esse remota.

Illustri & Amplissimo Domino D. Ægidio Frederico de Marselaer, paternarum virtutum & dignitatum heredi, in supremo Brabantiæ Senatu Consiliario, G. de Buri, Brux., Can. Mechl., L. M. D. D. Francisc. Keldermans sculpsit.

☞ *Ses Ouvrages. Val. Andreas*, 250. *Petri Bellugæ Speculum Principum*, *Brux.*, *Franc. Vivien*, 1655. *fol.*, *in epist. nuncup.* *Butkens*, *Suppl. des Trophées de Brab.*, *T. II.* 88--91. *Grand Théatre sacré de Brabant*, *T. I. partie II. pp.* 190. & 382. *Van Gestel*, *Hist. Mechlin. I.* 112. 113. *P. Sweertius*, *Necrol.* 157. 158.

Jean Noyens, ou *Nouts*, ou *Joannes de Turnhout*,

TIROIT CE dernier surnom du bourg de *Turnhout*, dans le Marquisat d'*Anvers*, où l'on peut supposer qu'il naquit vers l'an 1446. Après ses prémières études, il s'appliqua au Droit-Canon dans l'Université de *Louvain*, & y suivit sans doute les leçons de *Robert de Lacu*, de *Guillaume Arnoldi*, (*a*) & de *Thierri Groenen-*

(*a*) Autrement *Guillaume Tay*, natif de *Delft*. Il fut créé Licencié en Droit-Canon le 23. février 1451., Licencié en Droit-Civil le 31. janvier 1456., Docteur ès Droits, le 15. nov. 1457. *Raoul de Béringue*, dont j'ai parlé ailleurs, étant mort le 4. oct. 1459., la Régence de *Louvain* conféra à *G. Arnoldi* un Canonicat du second rang à S. Pierre avec une chaire de Droit Civil, & 25. *Peeters*, ou florins au-dessus du révenu de cette prébende: elle lui fit en même tems un présent de 39. *Peeters* pour sa bibliothèque. Il accepta ces

dael, ou *de Viridi Valle*, (*b*) qui profesſoient en ce tems-là. Il prit le grade de Licencié en cette faculté le 27. octobre 1470. : enſuite il étudia le Droit Civil, & s'y fit de même recevoir Licencié le 24. avril 1476., après avoir entendu les Profeſſeurs *Raimond de Marliano*, dont j'ai parlé ailleurs, *Jean van Papenhoven*, (*c*)

offres le 13. décembre de la même année, à condition de pouvoir recommencer ſes leçons ſur les Inſtitutes, au cas qu'il renonçât à ſa chaire. Le 1. octobre 1463. il ſuccèda à *Bauduin Henrici* en qualité de Profeſſeur Ordinaire en Droit-Canon pour l'après-dînée : la Régence lui aſſigna à cet effet une penſion de 32. *Peeters*, qui furent portés à 50. le 25. nov. de l'année ſuivante. Il fut fait prémier Recteur, ou Curé, du Grand-Béguinage de *Louvain* le 12. juin 1475., & il mourut en 1487., vraiſemblablement au mois d'octobre.

(*b*) Fils d'un autre *Thierri*, & d'*Ode de Molendino*. Il étoit d'*Hilverenbeek* dans la Mairie de *Boiſleduc*. Admis au Conſeil de l'Univerſité le 22. décembre 1466., il en fut élu Recteur en 1478. Il fut paſſé Docteur en Droit-Canon le 6. juillet 1481., & dévint Profeſſeur Ordinaire en 1485. après *Raimond de Marliano*. Ses cendres repoſent à S. Pierre de *Louvain*, où on lui avoit dreſſé cette épitaphe : *Theodorico de Viridi valle, hujus ecclesiæ Presbytero, Canonico, Artium & Juris Doctori, ſubter poſito. Hic annis ſupra XXIV. Decreta docuit, & L. Rhenenſinm florenorum annuum ſubſidium binis ſuæ gentis ſcholaribus reliquit, moriens an. M. VC. I., auguſti die XXV.*

(*c*) Qui eut le cinquième rang parmi les Maitres-ès-Arts en 1447. Il fut créé Bachelier ès Loix le 12. janvier 1450. (1451.,) Licencié le 30. mars 1454. (1455.,) & Docteur le 15. octobre 1470. La Régence de *Louvain* le nomma Profeſſeur Ordinaire en Droit Civil pour le matin, aux gages de 200. fl. du rhin, le 18. août 1473. Préciſément deux ans après, elle lui donna une autre chaire du même Droit, qui l'obligeoit de faire la prémière leçon du matin ; c'étoit celle qu'avoit occupé *Raimond de Marliano*. *Papenhoven* fut auſſi Chanoine & Doyen de S. Paul de *Liège*, Official de l'Evêque *Louïs de Bourbon*, & Prévôt de N.D. de *Walcourt* dans le Comté de *Namur*. Il mourut à *Louvain* le 30. août 1477., & ſes cendres repoſent à S. Michel.

& *Gerlac de Bondt.* (*d*) Le 27. février 1481. (aujourd'hui 1482.) il prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit avec *Jean de Thymo*, dont il a été parlé ci-devant T. IX. p. 260., & avec *Louïs Roelants.* (*e*) La même année, on lui donna la chaire Ordinaire des Institutes, qui est à présent celle du Digeste, & dont les leçons se font le matin. Ayant rempli ce poste l'espace de douze ans, il fit son testament le 14. septembre 1492., & mourut le même jour dans un age peu avancé. Outre les leçons attachées à sa chaire, il avoit donné pendant près de

(*d*) Natif de *Louvain*, où il prit le grade de Maitre-ès-Arts le 30. avril 1435. Il fut reçu Bachelier ès Loix à *Pavie*, puis admis au rang des Bacheliers de *Louvain* le 2. octobre 1443., & des Docteurs en l'un & l'autre Droit le 20. août de l'année suivante. Il avoit été élu Chanoine de la seconde fondation de S. Pierre de *Louvain* le 15. mai précèdent, & en cette qualité Professeur extraordinaire en l'un ou l'autre Droit : mais il paroit que cette election n'eut point de suite. En 1445. on le fit Professeur ordinaire en Droit Civil. Ce Docteur jouit des révenus de deux Canonicats, l'un de *Lire*, & l'autre d'*Anderlecht*, jusqu'à sa mort arrivée vers le 5. mars 1477. (1478.)

(*e*) Seigneur de *Wilsel* & de *Putte*, & fils de *Louïs Roelants*, Maire de *Louvain*. Il fut lui-même plusieurs fois Conseiller, & Echevin, puis Bourguemaitre de cette ville en 1466. & en 1470. Après s'étre fait recevoir Bachelier en Droit-Canon à *Paris*, il prit le grade de Licencié en l'un & l'autre Droit à *Louvain* le 29. août 1478. On le nomma Professeur Ordinaire en Droit Civil l'an 1480. Quelques années après, il quitta l'Université, & fut fait Conseiller au Conseil de Brabant. Plusieurs prétendent qu'il en dévint Chancelier en 1503. après la mort de *Guillaume de Stradio* : mais ce fait est contesté. *Roelants* mourut à *Bruxelles* l'année suivante, & fut enterré à Ste Gudule. Il avoit épousé *Marie Roelofs*, dont il eut un fils nommé *Edmond Roelants*, qui mourut Echevin de *Louvain* en 1483.

quatre ans celles du matin sur le Droit-Canon à la place de *Simon de Lavalle*, (*f*) à qui la Régence de *Louvain* avoit confié la prémiere chaire de cette Faculté en 1480. : & il avoit suppléé en 1484. pour le Président des actes ou disputes de l'Ecole de Droit, en faisant les principales leçons de Droit Civil : mais la chose ne s'étoit point passée tranquillement, les Docteurs de ces deux Facultés ayant prétendu qu'il ne pouvoit présider dans l'Ecole du Droit-Canon, parce qu'il étoit Professeur en Droit Civil, ni dans celle du Droit Civil, parce qu'il n'étoit pas membre de cette Faculté. *Noyens* avoit apparemment

(*f*) Docteur en l'un & l'autre Droit, natif du diocèse de *Casal* dans le Mont-ferrat. Il se fit immatriculer dans l'Université de *Louvain* le 20. mai 1480. La Régence de la ville le nomma le 18. novembre suivant à une chaire ordinaire de Droit-Canon, remplie auparavant par le Docteur *Robert de Lacu* : mais l'Université réfusa de l'admettre, le jugeant peu versé dans la Littèrature & dans le Droit Civil, & ignorant dans le Droit-Canon, outre que son caractère ne plaisoit point. Il ne laissa pas de se mettre en train d'enseigner ; ce qui lui attira un procès. La Régence le présenta en 1484. à une chaire de Droit Civil : mais il ne fut admis à en faire les fonctions, qu'en qualité de Professeur extraordinaire, & avec permission d'enseigner les jours de fêtes & autres jours *Académiques*, le matin, & pendant une heure seulement. Il fut enfin reçu du Conseil de l'Université le 29. novembre 1486., ayant commencé le 30. octobre précèdent à faire des leçons sur le Droit Civil avec 550. fl. du Rhin pour appointemens. Il continuoit cette fonction en 1491., étant alors Recteur de l'Université. Je trouve dans les Regîtres des Comptes de la ville de *Louvain* que l'année précèdente on l'avoit arrêté à *Turnhout*, & qu'on l'y avoit détenu en prison l'espace de neuf mois, pendant lesquels sa tâche fut remplie par le Docteur *Pierre de Thenis*.

trouvé depuis le moyen de se réconcilier avec ces Docteurs, puisqu'il fut élu Recteur de l'Université en 1486. On a de lui

Casus breves super totum Corpus Juris Civilis. Imprimé en Allemagne sans nom de ville, ni d'Imprimeur.

Valère André lui attribue encore un livre *de Dogmatibus Scripturæ*, qu'il dit avoir été imprimé, mais sans marquer le lieu, ni la date, &c. de l'impression. Je crois que c'est une méprise de ce Bibliographe, qui aura confondu l'Auteur dont je parle, avec *Jean Driedo de Turnhout*, Docteur en Théologie, & Auteur d'un ouvrage intitulé : *De Ecclesiasticis Scripturis & Dogmatibus, libri quatuor.*

☞ *Val. André, Biblioth.* 572., & *Fast.* 39. 173. 174. *Archives de la ville de Louvain.*

Michel Delwarde,

NAQUIT à *Mons*, Capitale du Hainaut, l'an 1650. Etant en age d'aller au Collège, on l'envoya faire ses basses-classes dans celui, que les PP. de l'Oratoire avoient ouvert à *Thuin*, petite ville de la Principauté de *Liège* sur la Sambre. En 1668. il entra dans la Congrègation de ces Pères, & il fut ordonné Prêtre

en 1674. Après s'étre occupé quelques années à régentèr les humanités à *Thuin*, il dévint Supèrieur de cette maison, puis Assistant du P. Prévôt des Maisons Wallones de sa Congrègation. (*a*) De retour à *Mons*, il fut lui-même élu Prêvôt, & cette dignité lui a été confiée quelques fois dépuis. Elle ne l'empêcha pas de mener une vie retirée & appliquée. Pour le faire avec plus de succès, il se procura une bibliothèque choisie, & assez nombreuse, qu'il a laissée à l'Oratoire de *Mons*. C'est dans cette maison qu'il termina ses jours le 18. novembre 1724. agé de soixante-quatorze ans. On n'a point tiré son portrait, & il n'a d'autre épitaphe, que celle qui est commune à tous les Oratoriens : *Obiit tali anno, &c. R. I. P.* Le Père *Delwarde* a donné au public une

Histoire gènèrale du Hainaut, comprènant les Souverains dépuis la Conquête de Jules-César jusques aux Princes de l'Auguste Maison d'Autriche, les Evêques, tous les Saints de l'ancien diocèse de Cambray, & les choses

(*a*) Ces Maisons furent détachées de la Congrègation Flamande en 1650., & le P. *François Bourgoing*, second Général de l'Oratoire, permit aux Wallons de se choisir un Vicaire gènèral sous le nom de Prévôt. Cette permission est du 17. septembre de cette année ; le prémier Prévôt fut le P. *Fréderic Piroel*, dont il a été parlé dans ces Mémoires. *P. Sweertii Chronicon Oratorii D. J., pp.* 47. & 74.

ses les plus remarquables arrivées dans les Pays-Bas, en France, & en Allemagne. Par le R. P. Michel Delwarde, Prévôt de l'Oratoire du Pays Wallon. Mons, Veuve Preudhomme & Jean Varret, 1718. 12°. six vol., pp. 393, 500, 479, 468, 478, & 341. Cette Histoire est plus remplie que les Annales de *Vinchant.* L'Auteur s'est donné de la peine pour en amasser les matèriaux, & il les a assez bien choisis. Je remarque dans son livre le défaut commun à la plupart des Histoires des petits Pays : je veux dire qu'il y entre trop de choses étrangères. Un moyen de l'éviter auroit été de finir au XV. siècle, & de ne donner dépuis lors qu'un *Journal* de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le Hainaut, comme le P. *de Marne* a fait pour le Comté de Namur. Un autre défaut dans le P. *Delwarde*, c'est d'avoir compté trop legèrement sur quelques Antiquités sacrées de son pays, particulièrement touchant les prémiers Evêques de *Cambrai.* D'ailleurs son stile n'est ni assez ferme, ni assez pur. On y trouve en plus d'un endroit des phrases toutes Wallones.

☞ *Mém. envoyé de Mons.*

Jean Sarrazin

ETOIT D'*ARRAS*, où il naquit le 20. juillet 1539. *Jean Carpentier* prétend qu'il descendoit de la noble famille de son nom, qui porte d'Hermines, à la bande fuzelée d'Azur : mais il avoue en même tems qu'il n'a pû découvrir ses Ancêtres. J'ai lû dans une généalogie manuscrite que nôtre Auteur étoit fils de *Jean Sarrazin, hôte du Chaudron sur le grand marché d'Arras.* Quoi qu'il en soit, sur la recommandation de *Robert Obry*, Curé de la Madeleine en cette ville, il fut reçu à l'age de dix-sept ans dans la célèbre Abbaye de *S. Vaast*, où il fit profession de l'Ordre de S. Benoit. Après son noviciat, on l'envoya continuer ses études à *Paris*, & ensuite à *Louvain*, où il se fit tant de réputation, qu'on délibèra de le faire Abbé de *Vlierbeeck* proche cette dernière ville : mais l'Abbé de *S. Vaast* en ayant été informé, le rappella dans son monastère. *Sarrazin* prit vers le même tems le grade de Licencié en Théologie, & fut chargé d'enseigner cette science aux jeunes Religieux de *S. Vaast*. A cette fonction il joignit celle de Prédicateur, pour laquelle il avoit du talent, & par ce moyen il se concilia l'estime de la bourgeoisie &

du Magiſtrat d'*Arras*. Il fut auſſi ſucceſſivement Chapelain de ſon Abbé, Grand-Prévôt, & Grand-Prieur de ſon monaſtère, & enfin Vicaire-génèral de l'Abbé. Il y avoit quelque tems qu'on lui avoit confié cette dernière charge, lorſque les Calviniſtes, s'étant rendus les plus forts dans *Arras*, l'Evêque (*Gèrard d'Hamericourt*,) prit la fuite, & lui laiſſa le ſoin de ſon troupeau. Une charge, ſi délicate dans les conjonctures, ne manqua pas d'attirer des vèxations à *Jean Sarrazin*: elles allèrent juſqu'au point, qu'on le jetta dans un cachot, dont il fut tiré au bout de quinze jours, mais d'où il ne ſeroit ſorti, que pour étre trainé au ſupplice, ſi des perſonnes conſidèrables, & intèreſſées à ſa conſervation, ne l'euſſent arraché à la fureur des Calviniſtes, en leur livrant toute l'argenterie de ſon monaſtère. Auſſitôt après ſon élargiſſement, il fut employé à des affaires d'Etat, & après la mort de *Thomas de Parenty*, LVII^e Abbé de *S. Vaaſt*, arrivée le 23. février 1576., on jetta les yeux ſur lui pour remplir la place vacante. Cette dignité, dont il prit poſſeſſion vers la fin de 1578., ne tarda pas d'ajouter un nouveau luſtre à ſa réputation. Dès l'année ſuivante il fut député vers le Duc de Parme, occupé au ſiège de *Maſtricht*, & chargé de ſolliciter auprès de ce Prince des conditions favorables

pour les Provinces Wallones, ou pour le parti des *Mal-contens*, qu'il s'agissoit de réconcilier avec S. M. Il eut son audience le 28. avril, & il obtint ce qu'il désiroit. En 1582. il fit un voyage en Espagne, pour rendre compte au Roi de l'état des provinces Belgiques, & en particulier de la fidèlité de celle d'Artois. Peu de tems après, il dévint Conseiller du Conseil de cette province, & du Conseil d'Etat. Enfin le siège Archiépiscopal de *Cambrai* étant venu à vaquer le 15. février 1596. par la mort de *Louïs de Berlaimont*, *Sarrazin* fut nommé pour le remplir le 6. mars suivant, & sacré le 15. décembre de la même année dans la chapelle Royale de *Bruxelles*. La cérèmonie se fit en présence de l'Archiduc *Albert*, par le Nonce *Ottavio Frangipani*, Evêque de *Tricarica*, assisté de *Matthias Hovius*, Archévêque de *Malines*, de *Jean du Vernoy*, Evêque de *S. Omer*, & de *Gisbert Maes*, Evêque de *Boisleduc*. Le Pape & le Roi permirent au nouvel Archévêque de rétenir son Abbaye. Les soins attachés à ces dignités ne l'empêchèrent point de s'appliquer aux affaires publiques. Il fut l'un de ceux qui travaillèrent avec le plus de succès aux préparatifs de la Paix de *Vervins*: mais il n'eut pas le plaisir d'en voir la conclusion; car ayant été administrer les saints Ordres à *Mons*, à l'entrée

du Carême de 1598., & étant enſuite paſſé à *Bruxelles* pour rendre ſes devoirs aux Archiducs, une maladie lente, qui le tourmentoit dèpuis quelque tems, l'enleva dans cette dernière ville le 3. mars de cètte année, agé de 58. ans, & quelques mois. Ses entrailles furent enterrées à *Bruxelles*, ſon cœur fut porté chez les Capucins d'*Arras*, & ſon corps fut inhumé dans le chœur de *S. Vaaſt* proche le tombeau du Roi *Thierri I.* (a) *Guillaume Gazet*, à qui il avoit ſouvent confié des affaires de conſèquence, & qu'il avoit nommé l'un de ſes Exècuteurs teſtamentaires, lui fit l'épitaphe ſuivante:

Joannes Saracenus Atrebas, nobili Vedaſtinorum cœnobio ſub D. Benedicti clientelâ Deo dicatus: in Palæſtris Academicis, decurſo Philoſophiæ ſtadio, Theologicam lauream adeptus: apud ſuos prælectionum Theologicarum elegantiâ, apud cives concionum verè Chriſtianarum facundiâ, apud omnes rerum agendarum prudentiâ notus. Graviora monaſterii obiit munia, moxquè ad publica adſciſcitur; Arteſiæ ordinibus præficitur: ſedandis patriæ tumultibus gnaviter incumbit: binâ legatione, alterâ ad Ducem Parmenſem Belgii Præfectum, alterâ ad Regem

(a) Fondateur du monaſtère. Ce Prince mourut en 690., & ſa mort ne fit pas plus de bruit, que celle d'un particulier.

Catholicum Philip. II. in Hispaniam, civium suorum fidem testatus, Vedastinam mitram emeruit, auctam fascibus Tribunalis Arthesiæ, simulque supremi Senatûs Belgici. Demum illustrissimo adornatus pallio Metropolitanæ Cameracensis Ecclesiæ, titulo Ducali insignitæ, gregi regundo invigilat: & dum Bruxellas Principem suum Sereniss. Albertum Austrium visit, ad Regalem cæli curiam accitur, in supremis Archi-hierarchiæ subselliis æternùm sessurus, anno salutis humanæ M. D. XCVIII. ætatis LVIII. Mitræ XX. Pallii II.

L'Abbé *Philippe Caverel* fit graver cette autre inscription sur son tombeau en 1633.

Deo Opt. Max. sacrum, nec non piæ memoriæ Illmi ac Revmi Domini D. Joannis Saraceni, Atrebatensis, hujus quondam Cænobii Archimandritæ, qui ex Religioso Præpositus, dein Prior, tandem Præsul, cùm in perturbata civili bello tempora incidisset, orthodoxæ tamen fidei, Regiæque Majestatis auctoritati tuendæ strenuam navavit operam; unde à factiosis indigna passus, periculosissimâ in Hispanias & Lusitaniam ad Philippum II. legatione functus, ab eodem in Senatum Regium adlectus, demùm in Archiepiscopum Cameracensem est inauguratus. In quo rerum fastigio lentâ tabe confectus, Bruxellæ diem clausit extremum III. Martii anni M. D. XCIIX. æt. LVIII. regiminis Abbatial. XIIX., Archiepiscopalis II., cùm

jam PP. Capucinis Atreb. domum à fundamentis erexisset. R. D. D. Philippus Abb. Antecessori posuit.

Ce Prélat avoit pour dévise: *Pietate & Patientiâ.* L'Auteur de la Généalogie, que j'ai citée au commencement de cet article, lui donne un frère, nommé *Chrétien Sarrazin*, qui a laissé des descendans. Celui-ci, après avoir été d'abord Chaussetier à *Lille*, accompagna l'Abbé son frère en Espagne, où le Roi l'honora du tître de Chevalier : il dévint ensuite seigneur de *Lambersart*, puis du Château de *Villers*, sur la paroisse de *Longpré* dans la Chatellenie de *Lille*, & enfin Bailli de cette ville. Le même Auteur reproche à *Jean Sarrazin* d'avoir aimé le luxe & la magnificence, & fait sur cela des réflèxions à sa mode : mais cet Ecrivain m'est d'autant plus suspect, qu'il ne lui échape pas le moindre mot à la louange de nôtre Prélat, qui certainement méritoit des éloges. *Sarrazin* servit utilement sa patrie : il la réconcilia avec son Roi: il contribua autant que personne à la maintenir dans la fidèlité qu'elle devoit à S. M., & dans l'attachement à la vraye Religion : il établit les PP. Capucins dans *Arras* en 1593.: il fit fleurir l'étude dans son monastère, & en orna la bibliothèque de nombreux Mss., qu'il fit copier à grands frais. Il protègea constamment les gens

de Lettres, & l'on vit tous les Savans de l'Artois, & des environs, s'empresser à lui dédier les productions de leur esprit; de ce nombre furent *Jean Carpentier*, grand-oncle de l'Historien de *Cambrai*, *Robert Obry*, *Guillaume Gazet*, *Toussaint de la Sale*, *Antoine Meyer*, & *François du Moncheau*. *Ferri de Locre*, qui avoit lû une *Vie* manuscrite de l'Archévêque *Sarrazin*, lui attribue

1. Des *Sermons*, & des *Harangues Latines*, que ce Prélat avoit prononcées en différentes occasions, & en particulier à *Louvain*. Je ne crois pas que toutes ces pièces ayent été rendues publiques; cèpendant je tiens d'avoir vû autrefois une ou deux de ses *Harangues*, qui regardoient des affaires d'Etat, imprimées dans un Recueil *in-12°*. *Strada* raporte la substance de celle qu'il adressa au Duc de Parme en 1579.

2. *Les Réglemens & Statuts, que doivent observer les Hermites du diocèse de Cambrai*. Ces Réglemens ont été imprimés diverses fois. Bien des gens voudroient abolir les Hermites & les Hermitages, sous prétexte, que plusieurs ont abusé de cet état, pour vivre en fainéants, & même pour commettre de grands crimes. Mais je ne puis désaprouver un genre de vie, qui a sanctifié tant d'ames, & qui en sanctifie encore. Les vrais Hermites, ou les Ana-

chorètes, ſont les imitateurs de ces Prophètes, dont l'Apôtre a fait l'éloge, *Heb. XI. 37. 38.*, & du ſaint Précurſeur de J. C. *Matth. III. 4.* Les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Bénoit, ont commencé leur carrière par la vie Erèmitique. Pluſieurs autres Saints ont fini par-là. On a vû autrefois un grand nombre de Religieux & de Religieuſes de l'Ordre de S. Benoit, (*b*) après avoir paſſé quelque tems dans le Cloitre, ſe retirer dans la ſolitude, & y vivre en *Réclus*, c. d. enfermés dans une cellule, que les uns ne quittoient jamais, & dont les autres ne ſortoient, que pour aller à la Meſſe le dimanche & les principaux jours de fête. (*c*) Il y a encore aujourd'hui dans nos Provinces des Hermites, qui ſe rendent utiles au public, ſoit par le travail des mains, ſoit par l'inſtruction de la jeuneſſe. S'il s'en trouve qui s'écartent de leurs devoirs, c'eſt parce qu'on néglige de les préparer à leur état, de les inſtruire, & de veiller ſur leur conduite. Le Pape Bénoit XIII. a preſcrit d'excellentes Régles pour les Hermites qui vivent à la campagne. (*d*)

(*b*) Voyez ſa Règle, chap. 1., & *D. Calmet*, T. I. pp. 115--117.

(*c*) Tels ſont à peu près les Hermites du Mont-Serrat en Catalogne.

(d) *Regole da oſſervarſi per gli Romiti, deſtinati da Veſcovi alla cuſtodia, e ſervigio de' Romitori, e chieſe campeſtri.* In Append. ad Concil. Romanum anni 1725., edit. Brux. 335--344.

☞ *Locrii Chronicon Belgicum*, 657. 673. 690. *Gazet*, *Hist. Ecclés. du Pays-Bas*, 49-53. *Sweertius*, 464. 465. *Raissii Belgica Christ.*, 190--196. *Strada*, *de Bello Belgico*, *decadis II. lib.* I., *edit. Antv.* 1648. *T. II.*, *pp.* 58. 59. 161. 261. & 273. *Carpentier*, *Hist. de Cambrai*, *T. I. pp.* 417. 418. *Gallia Christ.*, *III.* 55. 56. & 390. 391. *Généal. Mste.*

Sébastien d'Aix-la-Chapelle,

CAPUCIN, profès du couvent de la ville dont il portoit le nom. S'étant distingué par ses talens, il remplit successivement les emplois de Lecteur, de Gardien, de Définiteur, & enfin de Provincial de sa province, qui est celle de *Cologne*. On dit que ce Religieux étoit doué d'une vertu particulière contre les véxations de l'Esprit malin. S'étant apperçu à *Dusseldorp* qu'un jeune homme, aveugle & muet, qui déchiroit de ses dents toutes les choses qu'il rencontroit, étoit possèdé, il l'envoya à la Grotte de St Vite à *Gladbach*, où il fut délivré de sa rage. Après avoir fait beaucoup souffrir aux Démons dans des personnes malèficiées, il fut lui même tourmenté par ces Esprits impurs : il se trouva en un instant dépouillé de sa barbe & de sa chevelure, & il ne récouvra ni l'une ni l'autre jus-

qu'à la fin de ses jours. C'est le P. *Hartzheim*, Jésuite, qui raporte ces faits, dont j'abandonne le jugement à mes Lecteurs. Le P. *Sébastien* étoit fort avancé en age, lorsqu'il mourut pieusement & tranquillement à *Aix-la-Chapelle*, en 1718. Il a publié deux Opuscules intitulés:

1. *Liber Meditationum.* Peut-être en Allemand. *Cologne*, 1712. 12°.

2. *Renouvellement spirituel.* En Allemand. (*a*) *Cologne*, 1718. 12°. A l'usage de ceux qui veulent faire une *Retraite annuelle.*

☞ *Hartzheim*, 294.

(a) *Geistliche Erneverung.*

Adrien Arnouts, ou *Adr. Arnoldi*, ou *de Arnoldis*,

NAQUIT vers l'an 1464., entra chez les Carmes de *Bruges*, y fit sa profession en 1483., & y célèbra sa premiere messe en 1490. On lui donna l'emploi de Lecteur (apparemment en Philosophie) l'an 1500. Sept ans après, il reçut à *Paris* le grade de Bachelier en Théologie, & en 1515. le bonnet de Docteur en la même Faculté. Le 18. septembre 1517., il fut nommé Evêque de *Rosse in partibus*, & on lui assigna une

pension sur la mense Episcopale de *Cambrai*, en le chargeant d'y exercer les fonctions de Vicaire *in spiritualibus*. Il fut sacré le 24e dimanche après la Trinité par *François de Melun*, Evêque de *Terouane*, assisté de son Suffragant, & de celui de *Tournai*, qui étoit Evêque de *Sarepta*. Le nouveau Prélat consacra deux autels aux Carmes d'*Anvers*, l'un le 18. février 1518., & l'autre le 24. avril 1525. C'est tout ce qu'on sait de ses fonctions Episcopales. Il mourut à *Bruxelles* en 1536., & y fut inhumé au mois de novembre. Les Carmes de *Bruges* font son anniversaire dans l'Octave des Trépassés. Il a laissé en mourant les Ouvrages suivans, qui prouvent qu'il avoit été Prédicateur, & Professeur en Théologie :

α. *In Magistrum Sententiarum, libri quatuor.*

β. *In Biblia sacra.*

γ. *Conciones per annum.* On ne dit pas où ces ouvrages se trouvent.

☞ *Daniel à Virg. Mariâ, Vinea Carmeli p.* 506., *& Specul. Carmel. II.* 906. *Cosmas de Villiers, I.* 1. 2.

Jean van der Does, ou *Janus Dousa*, *Douza*, ou *Dousa*,

SEIGNEUR de *Noortwyk* & de *Cattendyck*, naquit le 6. décembre 1545. dans le prémier de ces deux villages, qui n'est pas fort éloigné de *Leyde*. Il descendoit d'une famille noble, & connue dès l'an 1326. dans la personne de *Martin van der Does*, Conseiller de *Guillaume*, Comte de Hollande. (*a*) Son père, nommé comme lui *Jean van der Does*, étoit seigneur de *Noortwyk* : sa mère *Anne van Nyenrode*, étoit aussi d'une famille noble & ancienne : (*b*) elle étoit fille de *François van Nyenrode*, & de *Jeanne van Zuylen*, d'*Utrecht*. Le jeune *Dousa* ayant perdu ses parens en 1550., se trouva sous la tutèle de son ayeul maternel, qui l'envoya à l'age de dix ans à *Lire* en Brabant, pour y faire ses humanités. Il y étudia d'abord sous *Corneille de Cort*, ou *Curtius*, (*c*) & ensuite sous *Jean Faber*, Se-

(*a*) Cette famille porte d'Or à neuf lozanges de gueules, quatre & cinq.

(*b*) Qui porte : Ecartelé au 1. & 4. d'Or à la fasce de gueules : au 2. & 3. fascé d'or & d'azur de six pièces, les fasces d'or chargées de 9. sautoirs de gueules, 4. 3. 2. *Van Zuylen* porte d'Argent, à trois doubles rocs d'Echiquier de gueules.

(*c*) Ce *Curtius* fut aussi le maitre de *François Swertius*. Il est enterré à S. Gommar à *Lire* avec l'épitaphe suivante:

Undenis lustris pubem erudiendo peractis,
Curtius hic recubat corpore, tectus humo:

Expectans

crètaire de la ville, qui y enſeignoit les langues Latine & Françoiſe avec réputation. Son ayeul étant venu à mourir en 1560., *Werner*, ou *Garnier van der Does*, ſon oncle, ſeigneur dans *Cattendyk*, fut chargé de ſa tutèle, & le rappella en Hollande, dans le deſſein de le faire inſtruire chez lui, & de le nommer ſon héritier, parce qu'il n'avoit point d'enfans. Les Exècuteurs teſtamentaires de *François van Nyenrode* chicanèrent *Garnier* ſur ce rappel, & prétendirent qu'il troubloit le cours des études du jeune *Douſa*. Mais la cauſe ayant été portée à *la Haye*, le Conſeil laiſſa à *Garnier* la tutèle de ſon neveu, lui enjoignant ſeulement de l'envoyer dans quelque Univerſité, lorſqu'il ſeroit en état d'y être admis. Peu de tems après, *Garnier* le mit ſous la conduite de *Henri de Jonghe*, ou *Junius*, de *Goude*, qui tenoit une école célèbre à *Delft*. Pendant un an qu'y fut *Douſa*, il fit ſous cet habile Profeſſeur des progrès fort rapides dans les Belles-Lettres, & ſur-tout dans la Poëſie. En 1561. ſon

Expectans Chriſti cenſuras ore ferendas,
Noxîs terribiles, plauſibileſque piis;
Curato quare, tranſiens
Lector, ſereno ut calculo
Facto, benignum ſit tibi
Vocis ſupremæ oraculum.
Ne vita ſit tragœdia.
Vixit annos..... Obiit an. cIↄ.Iↄc.....
Sit noſtræ vitæ meta ſcopuſque Deus.
(Sweertii Monum., pp. 364. 365.)

oncle l'envoya à *Louvain*, d'où il passa au bout de deux ans à *Douai*, apparemment pour y étudier en Droit. Il fut tellement charmé des entretiens, qu'il eut dans cette dernière ville avec *Luc Fruytiers*, dont je parlerai ailleurs, qu'il voulut l'avoir pour compagnon de ses études. Il fit avec lui un voyage en France l'an 1564., & prit quelque tems à *Paris* les leçons de *Pierre Dorat*, Professeur en langue Grecque au Collège Royal. Une affaire le rappella en Hollande : mais il se hâta de retourner à *Paris*, où il gagna bientôt l'estime de diverses personnes de rang & de savoir, comme le Chancelier *de l'Hôpital*, *Fréderic Morel* le père, *Turnèbe*, *Ronsard*, *Lambin*, *Passerat*. Cependant il n'y fit pas un long séjour; car son oncle lui ayant ménagé un mariage sortable, il revint en Hollande sur la fin de cette même année 1564., & y épousa à dix-neuf ans une démoiselle, nommée *Elisabeth van Zuylen van der Haer*, fille de *Thierri van Zuylen*, & de *Josine van Drakenburg*. Ce mariage, qui lui donna douze enfans (*d*), ne put affoiblir en lui

(*d*) *Janus*, *Jeanne*, *Anne*, *George*, une fille morte-née, *Etienne*, *François*, *Garnier*, *Josine*, *Jean*, *Théodore*, *Jacob*, & un dernier fils. Je parlerai de *Janus*, de *George*, de *François*, & de *Théodore* dans les Articles suivans. *Jeanne* naquit à *Noortwyk* le 16. janvier 1571., & mourut sans alliance. *Anne* naquit à *Leyde* en mai 1572., & épousa en 1601. *Gaspar van Eussum*, seigneur de *Nyenoort*, & Drossard de *Coevorden*. *Etienne*, Conseiller à *la Haye*, né le 2. janvier 1576., épousa *Anne van Eussum*, sœur de

l'amour des ſciences, auxquelles il continua de s'appliquer avec la même ardeur qu'auparavant. On le fit vers le même tems Inſpecteur des Digues du *Rhynland:* & il étoit dans cet emploi, lorſqu'il ſe déclara hautement pour le parti du Prince d'*Orange*, & des Etats de Hollande & de Zélande, qui le mirent à la tête d'une Députation, composée de cinq perſonnes, vers la Reine Eliſabeth. *Douſa* partit en décembre 1572., & s'acquitta avec ſuccès de ſa commiſſion, dont l'objet étoit de demander du ſecours contre le Duc d'Albe. Il fut depuis chargé de diverſes autres négociations ſemblables; ce qui a fait dire à *Heinſius : Plurima & in patriâ geſſit, & pro eâ legationes obivit plurimas : nec ullius ore ſæpius locuta eſt Batavia.*

Gaſpar, & en eut trois fils, dont le dernier, nommé *Wigbold*, continua la famille, étant dévenu père d'un autre *Etienne*, & ayeul d'un autre *Wigbold*, & de *Jean van der Does*, vivans en 1685. *Garnier*, né le 13. août 1578., mourut ſur mer, & ſans hoirs, en 1604. ou 1605. *Joſine*, née le 29. ſeptembre 1578., mourut à *Leyde*, agée de huit ans. *Jean* naquit le 16. août 1579. *Jacob* naquit (dit-on) le 29. mai 1584., & mourut près de l'Iſle de S. Thomas en révenant des Indes l'an 1594. (*) Ce fut un jeune ſcélerat, dont ſon père a laiſſé ce portrait :

Parentibus infortunatis.

Jane pater, (**) quæ non Iacobus ſtigmata (proles
Degener) ah! domui liquit inulta tuæ?
Dum probris probra accumulat, dum furta rapinis:
Nequitiæque ſuæ neſcit habere modum.
Tu quoque, Eliſa parens, ſentis tua vulnera, ſentis;
Vix tanti Janum progenuiſſe fuit.

(*) Ou plûtôt, ce me ſemble, en 1599.

(**) Je crois que le Poëte parle ici à ſoi-même.

tavia. Les troupes du Duc d'Albe ayant mis pour la seconde fois le siège devant *Leyde* en 1574., l'Ecoutète *Foy van Broekhoven* sollicita au nom de la ville *Jacob van der Does*, parent de *Dousa*, de prendre le gouvernement de la bourgeoisie. (*e*) Celui-ci s'en excusa sur son grand age, & fit offrir cet emploi à *Dousa* lui-même, qui s'en chargea avec plaisir, & qui le remplit avec un zèle & un courage dignes d'une meilleure cause. Les assiègeans envoyèrent force lettres à la bourgeoisie pour la presser de se rendre : *Dousa* ne répondit qu'à une de ces Lettres par ce vers qu'il écrivit au bas : *Fistula dulce canit, volucrem dum decipit auceps.* Enfin les Assiègés ayant été sécourus à tems, les Espagnols furent obligés de lever le siège le 3. octobre de cette année. Après cette délivrance mémorable, notre Auteur s'employa avec quelques autres personnes à l'érection de l'Université de cette ville, dont l'ouverture se fit le 8. février de l'année 1575. *Dousa* en fut le prémier Curateur, & en fit dresser la Bibliothèque. Ayant dépuis entrepris d'écrire les Annales de la Hollande, il fut chargé de la Garde des Archives du Pays en 1585., & il se dé-

(*e*) Le P. *Niceron* se trompe deux fois en disant que le Prince d'Orange donna à *Dousa* le gouvernement de la ville de *Leyde*, & que celui-ci en soutint le siège en 1573.

mit alors de l'Inſpection des Digues. Le 3. décembre 1591., il dévint Conſeiller du Conſeil des Etats-Génèraux. Se trouvant par-là obligé de demeurer à *la Haye*, il remit le ſoin de là Bibliothèque de *Leyde* à ſon fils *Janus*, dont la mort, arrivée le 21. décembre 1596., l'abbattit tellement, qu'il paſſa quatre jours de ſuite ſans prendre aucune nourriture. (*f*) S'étant rendu pour quelque affaire en Friſe l'an 1604., il y tomba malade, & il ſe fit auſſitôt tranſporter à *Noortwyk*, eſpèrant que l'air natal lui feroit recouvrer la ſanté : mais ſon mal y redoubla, &, après l'avoir tourmenté pendant un mois, le conduiſit au tombeau le 8. octobre de cette année, agé de près de 59. ans. Son corps fut enterré à *la Haye* ſans aucune inſcription. Quelques-uns diſent qu'il mourut de la peſte. L'Univerſité de *Leyde* chargea *Daniel Heinſius* de prononcer ſon Oraiſon funèbre : *Pierre Bertius* lui en fit une autre. *Juſte-Lipſe*, qui l'appelle quelque part (*g*) *le digne Elève des Muſes*, &

(*f*) Il fit à cette occaſion pluſieurs Poëſies, qu'il intitula *Manes Douſiani*. La prémière commence ainſi:

Quiſquis adeſt, faveat, dum te, cariſſime rerum,
Funereis celebrat noſtra Thalia modis
Ut qui lethiſero tactus mucrone, ſupremum
Carmen olor linguâ deficiente canit.
Non quòd in hanc lucem patriis te poſſe querelis
Reſtitui, ſpes ſit ulla relicta mihi:
Sed cùm te, Nate, extincto, ſolatia vitæ
Omnia perdiderim, perdere verba leve eſt.

(*g*) *Vera proles Muſarum, & alumna Gratiarum.* Elector. lib. I. c. 5.

le nourrisson des Graces, lui fit cette épitaphe honoraire :

Dousa meus jacet hic. Tecum, mi Dousa, jacere
Candorem & Musas ingenuè fateor.

Joseph Scaliger composa une Elègie sur sa mort : d'autres Poëtes plus habiles l'ont pleuré en diverses manières. Quelques-uns l'ont appellé *le Varron de la Hollande* : mais cette qualification, adoptée par M. *de Thou*, pèche un peu du coté de la justesse. Il faut cependant convenir que *Dousa*, avec une mémoire heureuse, & un jugement exquis, avoit une érudition assez étendue dans l'Histoire, & dans tout ce qui a rapport à la Littèrature. Il entendoit fort bien le Grec, & il savoit par cœur Catulle, Tibulle, Properce, Juvenal, Horace, & plusieurs morceaux des autres Poëtes anciens & modernes. Le P. *Niceron* repète bonnement d'après *Meursius*, que *Dousa* « répondoit sur le » champ à toutes les questions, qu'on » pouvoit lui faire, soit qu'elles concer» nâssent les Lettres Grecques & Latines, » soit qu'elles eussent rapport à l'Histoire » ancienne, ou nouvelle. » Quand notre Auteur auroit égalé le feu Abbé de *Longuerue*, je ne lui accorderois pas le dernier point. Est-il aujourd'hui un Savant dans l'Europe, qui possède assez l'Histoi-

re, ſeulement des deux derniers ſiècles; pour étre en état de répondre à tout ce qu'on lui demanderoit là-deſſus? Et la vie la plus longue y ſuffiroit-elle? Pour ce qui regarde les mœurs de *Douſa*, on lui attribue un grand fond de candeur & de politeſſe: & je crois qu'en effet il en montra beaucoup dans le commerce de la vie: mais aſſûrément il n'eſt guères poli dans ſes écrits, où il a inſéré en plus d'un endroit les groſſièretés les plus révoltantes. Il y a mêlé auſſi des obſcènités, qui ne lui feront jamais honneur chez les ames bien nées. Quoi qu'il ait été en quelque manière l'Inſtituteur d'une Académie Proteſtante, & qu'il ait fait beaucoup de mal aux Catholiques, il ne paroit pas qu'il fût fort animé contre leur religion: je le trouve même lié d'amitié avec quelques-uns d'entre eux. (*h*) Sa déviſe étoit: *Dulces ante omnia Muſæ.* On voit ſon portrait à la tête du livre que je marque *n. 3.*, dans l'*Alma Academia Leydenſis*, dans l'*Athenæ Batavæ* de *Meurſius*, &c. Si ces portraits ſont juſtes,

(h) *Aubert le Mire* écrivit à *Adrien van der Burch*, Greffier d'*Utrecht*, le 7. décembre 1604. *Ex tuis literis Janum Douſam obiiſſe intelligo. Quid dicam? Utinam talentum à Deo acceptum meliùs impendiſſet! Certè homo religioni noſtræ imprimis noxius fuit, ut alia non addam. Te in ejus obitum Carmen ſcribere, pii haud libenter audiant: & abſit ut tui verſus inter impia impiorum Epigrammata (nam ſi ingenia iſtorum novi, ſcio, ſed taceo) notentur.* In Sylloge epp. Ant. Matthæi, edit. 1740. p. 66.

les yeux de *Dousa* ne cédoient point à ceux de Junon, (*i*) ni ses moustaches à celles du plus fier Castillan. Venons à ses ouvrages.

1. *Jani Douzæ à Noortwyck Epigrammatum libri duo : Satyræ duæ : Elegorum liber unus : Sylvarum libri duo. Antv., Guil. Sylvius*, 1569. 12°. Voyez les *nn. 3. 11. 15. & 16.*

2. *Notæ in C. Crispi Sallustii Fragmenta.* Dans l'édition de cet Historien, donnée par *Louis Carrion : Antv.* 1573. 12°. It. *Ibid.*, 1579. 1583., &c. 12°.

3. *Jani Duzæ, Nordovicis, nova Poemata.* (*Odarum libri tres, quorum priores duo Lugdunensium inscribuntur : Satyrarum liber unus : Iamborum liber unus, qui totus ex puris & meris iambis constat, excepto postremo ad Eilæum Carmine. Epigrammatum libellus : Hendecasyllabi : Satyræ duæ incertorum Auctorum : Hendecasyllabum Carmen in laudem Lugduni, novæ Batavorum Academiæ, conscriptum. His accessit incertorum Auctorum Poemation.*) *Item Hadriani Junii Carminum Lugdunensium Sylva. In novâ Academiâ nostrâ Lugdunensi excusum anno* CIↃ. IↃ. LXXV. *impensis Johannis Hauteni.*

(*i*) Qu'Homère appelle communément Ἥρα βοῶπις, c. d. *Junon aux yeux de vache.* Quelques Ecrivains anciens & modernes ont raillé cette épithète, que *Boileau* tâche de justifier dans sa *IX. Réflexion sur Longin.*

Petit in-12°., dernière signature *Qiij.* après *Piij.* Ce qu'il y a ici d'*Adrien Junius*, contient en tout 23. pages, & consiste en une petite pièce à la tête du livre, en une autre intitulée: *Lugduni Batavorum à gravi obsidione Liberatio, illustrissimi Principis Arausini ductu auspicioque facta* (en vers héroïques,) & en sept autres pièces moins considèrables. Voyez les *nn. 11. 15. & 16.*

4. *In novam Q. Horatii Flacci editionem Commentariolus. Antv., Christoph. Plantinus*, 1580. 16°. pp. 84.——*Appendix succidanea ad eundem. Ibid., idem*, 1582. 16°. It. le tout ensemble: *Lugd. Bat.*, 1597. 16°. It. sous ce titre: *Horatius, cum Commentariis & Enarrationibus Commentatoris veteris, & Jacobi Cruquii.* (k) *Accedit Jani Dousæ Commentariolus: item Auctarium Commentatoris veteris à Cruquio editi. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1611. 4°. Ce petit Commentaire est savant; *Dousa* y explique diverses Antiquités Romaines, & redresse de tems en tems les Modernes, qui ont bronché sur ces matières; par ex., *p.* 43. 1e *édit.* ayant raporté ces mots d'Horace *Lib. III. Ode* 23.

Si thure placâris, & hornâ
Fruge Lares, avidâque porcâ.

Il prouve par plusieurs endroits des

(k) Je parlerai ailleurs de *Cruquius*.

Anciens, (*l*) qu'ils immoloient à leurs Dieux domeſtiques des agneaux, des porcs, des géniſſes, &c., & par conſéquent que *Lambin* a eu tort de dire (*m*) qu'on ne leur offroit que des choſes inanimées.

5. *Præcidanea pro Q. Valerio Catullo. Antv., Chriſt. Plantinus*, 1581. 16°. pp. 152. It. réimprimé pluſieurs fois avec les deux ſuivans, entre autres ſous ce titre: *Catullus, Tibullus, Propertius, denuò recogniti, ac variis lectionibus & notis illuſtrati à Jano Douſâ filio. Acceſſere Pervigilium Veneris: Carmina Græca, quæ aut è Latinis Catulli expreſſa ſunt, aut à Catullo ipſo Latinè tranſlata: item Joſephi Scaligeri, & Henrici Stephani è Tibullo & Propertio verſiones Græcæ: Jani Douzæ filii in Catullum, Tibullum, & Propertium Conjectanea & Notæ. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1592. 16°. Et ſous celui-ci: *Catullus, Tibullus, Propertius, ex recenſione Joannis Georgii Grævii; cum Notis integris Joſephi Scaligeri, Marci Antonii Mureti, Achillis Statii, Roberti Titii, Hieronymi Avantii, Jani Douzæ patris, & filii, Theodori Marcilii, nec non ſelectis aliorum. Traj. ad Rhenum,*

(*l*) Tibulle, *Lib. I. Eleg.* I, *vv.* 19--24. & *Eleg.* X. *vv.* 21--26. Horace, *Lib. II. Sat. III. v.* 165. Plaute, *Rudentis Actu IV. ſc. VI. v.* 2.

(m) *Neque Genio, neque Laribus quidquam animatum immolabatur.* Lambinus, Comment. in Plauti Aulul. Prologum, edit. 1595. pag. 118.

Theodorus à Zyll, 1680. 8°. Bonne édition. On appelloit *Præcidaneæ hostiæ* les victimes, qu'on immoloit la veille des grandes solemnités. Notre Auteur entend, je pense, par le mot de *Præcidanea*, des *Essais* de Remarques Critiques. C'est en effet ce que contiennent les opuscules auxquels il a donné ce titre. Ses Remarques sont savantes & judicieuses.

6. *Præcidanea pro Aulo Albio Tibullo. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1582. 16°.

7. *Jani Dousæ.... Schediasma succidaneum, nuperis ad Tibullum Præcidaneis addendum. Ejusdem ad familiarem quandam Gerardi Falckenburgii Epistolam Responsio. Gerardi Falckenburgii Epigrammata quædam Græca. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1582. 16°. pp. 86. La Réponse de *Falckenburgius* contient des remarques & des corrections sur Tibulle & sur Properce.

8. *Pro Satyrico Petronii Arbitrii, viri Consularis, Præcidaneorum libri tres. Lugd. Bat.*, (n) *Joan. Paetsius*, 1583. petit in-12°. pp. 230. It. sous ce titre : *Petronii Arbitri Satyricon. Accessit Sulpitiæ Satyra de Edicto Domitiani. Omnia ampliora & emendatiora, ex recognitione Jani Dousæ; additis ejusdem Præcidaneis, cum Auctario. Ibid.*, *idem*, 1585. 8°. It. dans le Recueil intitulé : *Satyricon Petronii Arbitri, viri Con-*

(n) Et non pas à *Anvers*, comme marque le P. *Niceron*.

sularis, longè quàm antea tersius & emendatius. Cumulatæ magnam partem lacunæ, præfixâ hac notâ CC.: adjecta varia ejusdem Auctoris Epigrammata, hactenus literariæ lucis expertia. Accesserunt Jani Douzæ Præcidanea, & Joannis Richardi Notæ : Sulpitiæ Satyra de Edicto Domitiani, & in eam Schediasma Jani Douzæ. Cum Indice duplici rerum & verborum, qui desiderabatur in editione Germanicâ. Lutet. Parisior., Guil. Linocerius, 1585. 8°. pp. 144. sans la table, & la dédicace à *Antoine Séguier*. A ce Recueil est joint un second tome intitulé : *Jani Douzæ, Nordovicis, pro Satyrico Petronii Arbitri, viri Consularis, Præcidaneorum libri tres. Ibid., idem*, 1585. 8°. pp. 183. sans la table, mais y compris (pp. 181--183.) *Ode in laudem Douzæ ab Hadr. Blyenb. Scobb.* (o) It. *Satyricon Petronii Arbitri.... tersius & emendatius. Accessit lepidus in oculos puellæ lachrimantis Lusus, incerto Auctore; cum Petronii Icone. Accesserunt & Jani Douzæ Præcidanea, & Joannis Richardi Notæ : Spicilegia Guilielmi Dupeyratii : Sulpitiæ Satyra de Edicto Domitiani, & in eam Jani Douzæ Schediasma. Ibid., idem*, 1587. 8°. Ce qu'il y a ici de *Dousa*, a été réimprimé d'autres fois, & se retrouve dans le Pétrone de *Pierre Burman : Ultraj.*, 1709. *Juste-Lipse* avoit mis à la tête de la pré-

(o) J'ai parlé ailleurs d'*Adrien van Blyenburch*.

mière édition, des vers, où il parloit ainsi de l'Auteur commenté par *Dousa :*

Merum mel latet hìc, latet venenum :
Probis mel merum, at improbis venenum.

9. *Jani Dousæ à Noortwyck Epodôn ex puris iambis libri duo. Antv., Christoph. Plantinus*, 1584. 8°. pp. 102.

10. *Jani Dousæ à Noortwyck Odarum Britannicarum liber, ad Divam Elisabetham, Britanniarum, Franciæ, Hiberniæque Reginam. Et Jani Dousæ filii Britannicorum Carminum Sylva. Lugd. Bat.*, 1586. 4°.

11. *Jani Dousæ à Noortwyck Elegiarum libri duo : Epigrammatum liber unus ; cum Justi Lipsii aliorumque ad eundem Carminibus. Lugd. Bat.*, 1586. 4°.

12. *Centurionatus, sive Plautinarum Explanationum libri quatuor ; in quibus, præter Plautum, multa veterum Scriptorum loca, Poetarum inprimis, corriguntur, illustrantur, explicantur. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1587. 16°. It. *Francof.*, 1600. 16°. It. *Ibid., Joan. Saurius*, 1602. 16°.

13. *Epistolæ Apologeticæ duæ : prima, de prolatâ Annalium suorum editione : secunda, pro Prætore Nortvicano, Peregrinitatis in Batavis reo, causæ dictionem complectitur. Leydæ, Franc. Raphelengius*, 1593. 4°.

14. *Annales rerum, à primis Hollandiæ Comitibus per CCCXLVI. annos gestarum, in unum metricæ Historiæ corpus libris decem*

redacti : à Jano Douſâ filio inchoati, & à Jano Douſâ patre recogniti, & perducti ad annum CIↃ. C. XX. *Item, proſâ oratione. Hagæ Comit.*, 1599. 4°. It. *Lugd. Bat.*, 1601. 4°. It. en proſe ſeulement, ſous ce titre : *De Hollandorum Republicâ & rebus geſtis Commentarii Hugonis Grotii, Jani Douſæ patris, Jani Douſæ filii. Lugd. Bat., Joannes Maire*, 1617. 4°. gros caractère. Ce Recueil contient :

Principum Hollandiæ & Zelandiæ ſeries, pp. 4.

De antiquitate Reipublicæ Batavicæ, pp. LX. Cette pièce eſt de *Grotius*, qui la dédie aux Etats de Hollande & de Weſtfriſe, par une lettre du 16. mars 1610. Après vient

Page 1--47. *Jani Douſæ filii Annalium liber ſingularis, cui titulus : Batavia.* Ouvrage imparfait, & dont la Préface même n'eſt pas achevée : les Annales de Hollande y ſont conduites juſqu'à l'empire de Valens & de Valentinien.

Page 49--500. *Jani Douſæ Nordovicis Annalium Hollandiæ liber primus*, ſuivi de neuf autres. Ces Annales, de même que les précèdentes, ſont accompagnées de ſommaires, & de notes marginales aſſez mal-faites. Elles prènent depuis l'origine de la Hollande, juſqu'en 1120. *Struvius* en vante la fidèlité : mais il y manque bièn des choſes, & il faut bien d'autres lectures

pour s'instruire à fond des Antiquités de la Hollande.

15. *Echo, sive Lusus Imaginis jocosæ, quibus titulus Halcedonia. Alia quædam, quorum indicem sequens pagina repræsentabit. Omnia recèns nunc primùm edita. Hagæ Comitis, Bucholdus Nieulandius*, 1603. 4°. gros caractère Italique. On trouve ici: une ample Dédicace à *Jean van Oldenbarneveldt*, seigneur de *Tempel*, *&c.* Avocat général des Etats de Hollande: puis deux Epigrammes, & une Elègie à la louange de notre Poëte. Ensuite:

Feuillet 1. *Echo, sive Lusus Imaginis jocosæ, quibus titulus Halcedonia; Poema omnium operosissimum.* Ce badinage se retrouve à la fin du *Parnassus biceps, collectus studio Nicolai Nomesseii. Lugduni*, 1625. 12°. Voyez ci-après, *p.* 242. *n.* 3. On est révenu des *Echos*, & on ne les regarde plus que comme des frivolités, indignes d'occuper un homme d'esprit.

Feuillet 15. *Salinarum strues, hoc est, novorum Epigrammatum Farrago, in quinque libros tributa.*

Feuillets 73. & 90. *Elegiarum liber I.* & *II.*

Feuillet 101. verso. *Funebrium liber primus, cui titulus Manes Dousiani.* Ce sont des Elègies sur la mort de *Janus Dousa* le fils.

Feuillet 106. *Funebrium liber secundus*,

totus ex meris ïambis constans. Sur le même sujet.

Feüillet 112. verso--124. *Sylvarum liber*, ou Poësies mêlées. Je remarque dans toutes les Poësies de *Dousa* une Latinité pure, & élègante, beaucoup de variète, & un certain air d'érudition, qui ne dépare point, parce qu'il est ménagé. L'Auteur y raisonne, & sait lier ses pensées: il a évité l'obscurité justement reprochée à quelques autres Poètes Hollandois. Ce qu'il a de repréhensible, c'est d'avoir quelquefois franchi les barrières de la bienséance, & de la pudeur : d'avoir suivi de trop près la manière de quelques Anciens, & de quelques modernes, qu'il savoit par cœur : enfin de n'avoir pas mis dans ses vers, & surtout dans ses Elègies, l'harmonie & la cadence nécessaires; il me semble qu'à cet égard il tenoit un peu de l'*Auris Batava.* (p)

16. *Jani Douzæ à Noortwyck Poemata pleraque selecta ; Petrus Scriverius edidit. Accedunt Josephi Scaligeri, Justi Lipsii, aliorumque ad Douzam Carmina. Lugd. Bat.*, *Thomas Basson*, 1609. 8°.

17. *Elegia ad Hugonem Grotium, de Oppidis Hollandiæ, eorumque præcipuis ingeniis. Lugd. Bat.*, 1619. 4°.

(*p*) Voyez Martial, *Epig.* 82. *lib. VI.*, & les Adages d'Erasme *Chiliade IV. cent. VI. n.* 35. (edit. Genev. 1612, col. 1015.)

18. *Poetæ Satyrici minores, de corrupto Reipublicæ statu : Sulpitia, Valerius Cato, & Anonymus, de Lite. Cum Jani Dousæ, & Gasparis Barthii Commentariis. Marcus Zuerius Boxhornius recensuit, &c. Lugd. Bat., Isaac Commelinus*, 1632. 16°. *Sulpicia*, dame Romaine, femme de *Calanus*, vivoit vers la fin du prémier siècle. On a d'elle un Poëme Latin contre l'Empereur Domitien, qui avoit chassé les Philosophes de Rome. *Valerius Cato* étoit un Poëte né dans la Gaule Narbonnoise, qui tint une école de Grammaire à Rome, où il mourut fort pauvre, & fort vieux, environ 30. ans avant l'Ere vulgaire. Sa pièce, intitulée *Diræ in Battarum fluvium*, est une Satire, qu'il composa en quittant sa patrie & sa maitresse. On l'a souvent imprimée avec les *Catalectes* de Virgile. *Christophe Arnoldi* l'a publiée à part avec un Commentaire savant, mais un peu long : *Lugd. Bat.*, *1652. 16°.* La pièce *de Lite* est du Chancelier *Michel de l'Hôpital. Boxhornius* l'a prise pour l'Ouvrage d'un Ancien.

19. Il y a trois Lettres de *Dousa* dans les *Epistolæ ab ill. & claris viris scriptæ* de *Gabbema : Harlingæ*, *1664. 12°. pp. 315--335., & 604--607.*. La prémière est adressée à *Lambert van der Burch*, dont je parlerai dans ces Mémoires : il lui parle des anciens Historiens de la Hollande,

& le remercie de lui en avoir communiqué quelques-uns. Il l'entretient aussi des études de son fils *Janus*. La 2e, adressée au même, roule sur l'Histoire de Savoye, composée par *Van der Burch*, & sur l'Histoire de Hollande, que *Douza* préparoit. Il adresse la 3e à son fils *Janus*, & y représente les difficultés, qu'il a essuyées au sujet d'une Bibliothèque transportée de *la Haye* à l'Académie de *Leyde*.

20. Dans le grand Recueil de *Pierre Burman* (Leyde 1727., 5. vol. in-4°.) on trouve quatre Lettres du même à *Juste-Lipse*, avec les Réponses de celui-ci, *T. I. pp. 219--225*. Ces Lettres sont datées de *Leyde* & d'*Utrecht* en 1591. Elles roulent sur le départ de *Lipse*, qui avoit abandonné l'Université de *Leyde*, & sur quelques autres sujets peu intéressans.

21. Il y a encore des Lettres de *Dousa* dans *Thomæ Crenii Commentationes Philologicæ & Historicæ in varios Authores & editiones. Accesserunt Epistolæ Danielis Heinsii, Jani Dousæ, Abrahami Ortelii, Caroli Sigonii, Guilielmi Camdeni, Joannis Rosini, & aliorum, hactenus ineditæ. Amst., Janssonio-Waesbergii, 1711. 12°.* en plusieurs volumes. Voyez *T. I. pp. 16--24. &c.*

22. *Janus Dousa* a publié quelques Œuvres posthumes de *Luc Fruytiers : Antv., 1584. 8°.*

23. Et le *Batavia* d'*Adrien Junius*. *Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1588. 4°.

24. Enfin il a aidé à la publication des Inscriptions recueillies par *Martin Smetius*. *Ibid.*, *idem*, 1588. *fol.*

α. β. γ. Il avoit ébauché *Præcidanea in Juvenalem*, écrit quelques volumes de Lettres Latines, & recueilli *Fragmenta omnia* (c. d. *multa*) *veterum Oratorum*, *Poetarum*, & *Historicorum*.

Afin que l'on puisse mieux juger de la Poësie de *Janus Dousa*, j'en place ici quelques morceaux :

Alexandri Regis ac Neronis Cæs. Comparatio.

SÆvus Alexander, sævus Nero: sanguinis æque
Atque meri sitiens : luxurie ambo pari. (*)
Lysimachi rabido virtus objecta leoni,
Et Cliti insonti sanguine mensa nocens,
Et Callisthenicæ punita licentia linguæ,
Pellææ testes sævitiæ fuerint:
Sic Regni duo fulcra sui ferro atque veneno
Claudius in Burrho perdidit, & Senecâ.
Rex Macedûm facilis dare delatoribus aures:
Huic generi impertît commoda quanta Nero!
Persepolin, scorti ad nutum, Macedo igne cremavit :
Sic Actes turpis Cæsara torsit amor.
Omnia concordant ; incendia grata Neroni,
Grata & Alexandro : par utriusque furor.

Hic

(*) Ce dernier trait est faux.

Hic patri, ille etiam matri gravis. Et peream, nî
Matri odio fuerit iste, vel ille, suæ.

Μιμήσις (Imitatio) *Martialis; de novis veterum Scriptorum aliquot Enarratoribus.*

MAro Valenti, Calderino σῶστρα (q)
Debet Poeta Celtiber : (r)
Bongarsio Justinus, Annæus (s) *Fabro,*
Sed plura Grutero meo.
Plauto saluti si fuisse prædicem,
Nil mentiar, Camerarium.
Fabius (t) *Pithœi est, Lipsii Cornelius:* (v)
Labor Hermolai, Plinius.
Catullo ovans Muretus alluxit facem,
Manilioque Scaliger :
Idem tibi qui Feste, qui Varro tibi
Fuliginem abstulerat prius.
Collyria apta lippienti Horatio
Dionysia (x) *illevit manus.*
Victore (y) *Clemens* (z) *gloriabitur meo.*
Nec me tacebit Arbiter. (aa)

In Patrociniorum abusum.

OCcidunt miseros vadimonia rauca clientes;
Civibus hoc peperit Caussidicina mali.

(*q*) *Salutem.* (*r*) Martial. (*s*) Sénèque.
(*t*) Quintilien. (*v*) Tacite. (*x*) Dénis Lambin.
(*y*) Giselin. (*z*) Prudence. (*aa*) Pétrone.

Caussidicina, cui Jus summum Injuria summa est,
Quæ lites in rem vertere docta suam:
Mille agilis versare strophas, & nectere tricas:
Actori pariter consulere, atque reo:
Stare palàm hinc, illinc parti clam suggerere arma
Adversæ, & vinci proditione suâ:
Opportuna dolo hinc, & nescia pectora fuci
In nassam tectis pellicere insidiis:
Circumscribere pupillos: lare, censibus, agris
Et fundis dominos despoliare suis.
Quid? plagam an nobis graviorem infligere posset,
Si (quod Fata vetent) victor abiret Iber?
Ille quidem sine fine nocens: verùm hostis apertus,
Et de quo possis dicere jure, Cave. (bb)
At vestræ metuenda magìs discrimina pugnæ,
Quorum læva ignem, dextera portat aquam.
Cur igitur, quæ vos Patrocinia appellatis,
Non Latrocinia hæc fas vocitare mihi?

De Flaminii & Buchanani Poeticâ Psalmorum Paraphrasi.

JEssæa audierat ferientem plectra, Georgî
Ille sui Censor carminum, Utenhovius: (cc)

(*bb*) Les Hollandois du tems de *Dousa* ne savoient parler des Espagnols qu'en mal.

(cc) *George Buchanan*, célèbre Poëte Ecossois, envoyoit ses vers à *Charles Utenhovius* de *Gand*, pour avoir son avis.

Nunc mihi Flaminium, Farnesi (dd) *ó, sacrà sonantem*
Objice, & illa tui carmina Vatis, ait:
Scoto Italum præfers? Opera amborum inspice; digna
Auribus hæc hominum dixeris, illa Dei.

Dousa ne fait guères ici que copier une Epigramme de *Sannazar* sur la ville de Vénise. (*ee*)

☞ *Ses Ouvrages. Meursii Athenæ Batavæ*, 88-91. *Sweertius*, 379. 380. *Niceron XVIII*. 195-203. *Le Moreri de* 1740. *Lett. D. p.* 139.

(dd) *Marc-Antoine Flaminio* dédia sa Paraphrase des Pseaumes à *Alexandre Farnèse*.

(ee) *Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis*
Stare urbem, & toti ponere jura mari:
Nunc mihi Tarpeias quantum vis, Jupiter, arceis
Objice, & illa tui mœnia Martis, ait:
Si Pelago Tyberim præfers, urbem aspice utramque;
Illam homineis dices, hanc posuisse Deos.

Janus Dousa,

FILS AINÉ du précèdent, naquit (à *Noordwyk*, ou à *Leyde*) le 16. janvier 1571., que l'on comptoit alors 1570. (*a*) Son père l'éleva avec beaucoup de soin, & cette éducation secondée par le goût que ce jeune homme avoit pour l'étude, le rendit bientôt savant dans les langues Latine, Grecque, & Hébraïque, dans

(*a*) Cette date résulte de celle que j'ai suivie sur sa mort, en les combinant l'une & l'autre avec son épitaphe.

les Mathèmatiques, dans l'Antiquité, & dans le Droit Romain. Au moyen de ces connoissances & du crédit de son père, il parvint de bonne heure à la charge de Précepteur du Prince *Fréderic-Henri de Nassau*, auprès de qui il démeura deux ans à *la Haye*. Son père étant venu s'établir en cette ville l'an 1591., lui procura l'emploi de Bibliothècaire de l'Université de *Leyde*, qu'il avoit rempli jusqu'alors. Le fils ne le conserva, que jusqu'en 1594., qu'il s'en déchargea sur *Pierre Bertius*. La même année il partit pour l'Allemagne avec ses frères *George & Etienne*. Vers le commencement d'avril 1596., il étoit à *Francfort*, & vouloit retourner en Hollande, lorsqu'il rencontra *Philippe du Plessis-Mornai*, le fils, qui l'engagea à l'accompagner jusqu'en Pologne. *Dousa* y ayant consenti, traversa la Bohème, arriva avec lui à *Breslau* le 22. juin, le quitta à *Cracovie*, & alla s'embarquer à *Dantzic*. Il revint en Hollande, avec un asthme, dont il mourut le 21. décembre de cette année, (*b*)

(*b*) Plusieurs Ecrivains le font mourir en 1597. J'ai suivi Colomiez (*Operum pag.* 335. *edit. Hamburg.*, (Van Leeuwen, & Crenius (*Comment. histor. & philolog.*, *T. II. p.* 126.) Le P. *Niceron*, qui met sa mort le 21. decembre 1597., dit *p.* 204. que *Janus Dousa* le père marque lui-même » cette date dans la Lettre qu'il écrivit à *George Dousa*, » qui étoit alors à CP., & qui est jointe à la relation de » son Voyage. » N'ayant pas cette Relation sous la main, je n'ai pû vérifier la citation du P. *Niceron*, & j'ai sujet de douter qu'elle soit juste; car 1° ce Père se contredit trois pages après, en marquant expressément que *George Dousa*

n'ayant pas encore 26. ans. On l'enterra à *la Haye*, avec cette épitaphe :

D. S.
I. DOVSA IANI F. HÍC
CVBAT QVI VIXIT
ANN. XXV. MENSES
XI. DIES IV.

J'ai déja dit que ſon père le regretta infiniment, & qu'il compoſa ſur ſa mort deux livres de Poëſiès ſous le titre de *Manes Douſiani*. Il dit dans une de ces pièces :

Per omne diſciplinæ & artium genus
Vagatus, ipſa ad aſtra menſus eſt viam :
Bonæque mentis attigit Sacraria,
Jugum ſupra bicorne ; quæ levi tamen
Huic labore conſtitere ſingula.
Referre nam quid idiomata hìc opus
Latina, Græca, Hebræa, Tuſca, Gallica,
Et Angla ? quæ ille, nata ceu domi forent,
Et enarrare promtus, & loqui probè,
Suopte marte & arte doctus omnia ?

ne fut à CP. que juſqu'au 22. novembre 1597., & qu'il quitta cette ville par ordre de ſon père, qui le preſſoit de révenir en Hollande, en lui apprènant la mort de ſon frère ainé. 2° *François Douſa*, écrivant à *Juſte-Lipſe* le 24. octobre 1598., dit qu'il y a près de deux ans, que ſon frère *Janus* eſt mort. (*)

(*) *Jam alter annus prope orbem ſuum complevit, quum præſtantiſſimi fratris mei deceſſus totam domum noſtram miſerrimè afflixit.* Franc. Douſa Lipſio, IX. kal. novemb. CIↃ. IↃ. XCVIII., in Sylloge Burmanni, T. I. p. 235.

On lit dans une autre :

Stupere parce. Quin magè hasce, quas damus,
Meo ipsiusque marmori imprimis notas?
Uterque Dousa, uterque Janus hic cubat,
Paterque filiusque. Morte quâ rogas?
Dolor patrem, asthma filium dedit neci,
Mador quod huic, viæque struxerat labos.
Precari at ipse ne gravare mortuis,
Negata vivo utrique quæ fuit quies.

Christophe Colerus, Professeur en Droit à *Altorf*, fit son éloge dans une harangue, qu'il prononça dans cette Acadèmie. *Janus Gruterus* lui avoit déja témoigné son affection 13. ans auparavant par l'inscription suivante :

Jano Dousæ, Nordovki domino, antiquis moribus, literis, imaginibus omnium quos sol aspicit ornatiss. Quòd me immortali mactavit honore, dignatusque insuper, per terras & maria, indefesso purioris famæ remigio, vehere secum arrhabonem grati ac memoris animi, lib. nimiùm meritoq. Janus Gruterus, Antuerpius, devotus nom. auctorit.q. ejus, ponebam Lugduni Batavorum A. CIƆ. IƆ. XXCIII. III. decemb.

Casaubon dit *ep.* 446. que parmi les jeunes gens, qui s'appliquoient aux Lettres, il n'en connoissoit aucun qu'il pût mettre au niveau de *Janus Dousa* le fils.

On a de lui :

1. *Britannicorum Carminum Sylva.* 1586. Voyez l'Article précèdent, *n.* 10.

2. *Rerum cœlestium liber primus : in laudem Umbræ Declamatio, & Carmen : unà cum aliquot Poematiis. Quibus additæ sunt Claudii Pontosi Orationes funebres in obitus aliquot Animalium ; interprete Guilielmo Cantero. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1591. 12°. La Déclamation sur l'Ombre a été insèrée dans quelques Recueils de pièces semblables, entre autres dans celui que je marque à l'Article de *Théodore Dousa*, n. 3. Je parlerai ailleurs de *Guillaume Canterus*, & de sa version de *Claude de Pontoux*.

3. *Catullus, Tibullus, & Propertius denuò recogniti.* 1592. Voyez l'Art. précèdent, *n. 5*.

4. *Spicilegium in Petronii Arbitri Satyricon. Lugd. Bat.*, 1594. 12°., & plusieurs fois dépuis. (*Niceron.*)

5. *Annales Hollandiæ.* Voyez l'Article précèdent, *n. 14*.

6. *Jani Douzæ filii Poemata, olim à Patre collecta, nunc ab Amicis edita. Lugduni Bat., Andr. Cloucquius*, 1607. 12°. It. *Edente Guilielmo Rabo. Roterodam.*, 1704. 8°.

7. Il y a deux Lettres Latines de *Janus Dousa* le fils dans les *Epistolæ ab Ill. & cl. viris* de *Gabbema*, *pp. 335--340.* : la 1^e^ à *Janus Gruterus*, datée de *Francfort* le 7. avril 1596. : la 2^de^ à *Dousa* le père, datée de *Breslau* le 26. juin suivant.

8. Il y en a une adressée à *Dominique Baudius*, & datée de *Leyde* le 2. septembre 1591. dans les *Commentationes Philol. & Histor.* de *Crenius*, *Parte II. pp. 125. 126.*

9. Il y en a sept, adressées à *Juste-Lipse*, & datées de la même ville, la 1e du 26. mai 1591., & la dernière du 20. janvier 1592. dans le grand Recueil de *Burman*, *T. I. pp. 226--235. Dousa* y parle de ses ouvrages, & témoigne la peine qu'il ressent, de ce que *Lipse* a quitté l'Université de *Leyde*.

10. Il y en a deux autres du même à *Guillaume Camden*, dans le Recueil des Lettres de ce dernier: *Londini, 1691.* 4°. *pp. 33. & 46.* La 1e est pour lui présenter un de ses livres, qui venoit de paroitre : la 2de, datée de *Leyde* le 31. août 1591., contient une Epigramme sur le *Britannia* de *Camden*. Cette pièce n'est pas propre à confirmer le jugement de *Grotius*, qui préferoit les Poësies de notre Auteur à celles de son père. Voici cette Epigramme :

Insula, Romanis ignota, Britannia primùm
Detecta est magni Cæsaris auspiciis.
Tu verò, quinam fuerint, Camdene, Britanni,
In lucem spissis eruis è tenebris.
Laus communis utrique: sed & major tibi laude
Cæsaris, imò ipso Cæsare, surgit honos.

Marte hic, tu ingenio rimatus es omnia & arte:
Sed neque laus soli convenit illa duci;
Partem etenim bona fors, partem quoque militis ardor,
Quæ superest, partem, maxime Cæsar, habes.
At tibi de Patriæ quæ gentis origine cascâ
Ceditur, inventi gloria tota tui est.

☞ *Meursii Athenæ Batavæ*, 151-153. [avec le portrait de l'Auteur.] *Sweertius*, 380. *Val. André*, 438. *Van Leeuwen*, *Batavia illustr.*, *p.* 932. *Niceron*, *XVIII.* 203–206.

George Dousa,

FRÈRE PUISNÉ du précèdent, s'appliqua aux Belles-Lettres aussitôt qu'il en fut capable, & se mit au fait des Langues Grecque & Latine. En 1592. il suivit le penchant qu'il se sentoit pour les voyages, & se rendit en Pologne, où il démeura deux ans pour apprendre parfaitement la langue du Pays. Il revint en Hollande l'an 1594., & repartit la même année pour l'Allemagne avec ses frères *Janus* & *Etienne.* Il s'arrêta près d'un demi-an à *Heidelberg*, tant pour converser avec les Savans de cette Université, que pour voir les Mss. de la Bibliothèque Palatine, dépuis transportée à *Rome.* Etant à *Francfort*, il apprit que *Si-*

gismond III., Roi de Pologne, envoyoit une Ambassade à la Porte, & se hâta d'aller à *Cracovie* pour être de la compagnie de l'Ambassadeur, comme il se l'étoit proposé depuis longtems : mais voyant que la chose trainoit en longueur, il jugea à propos de passer en Moscovie, pour tenter la fortune de ce côté-là. Il trouva en chemin ce qu'il cherchoit ; car il rencontra à *Léopol* des Polonois & des Arméniens, qui avoient le même dessein que lui. Il alla donc avec eux à *Smihel*, ville située à l'embouchure du Danube, où il s'embarqua sur la Mer noire. Arrivé à CP., il alla demeurer sept mois chez *Edouard Barton*, Ambassadeur d'Angleterre. Le 22. novembre 1597. il partit avec celui de Pologne, nommé *Stanislas Golscki*, pour retourner en Hollande, où son père le rappelloit, en lui mandant la mort de son frère ainé. Il y arriva vers le mois de juillet 1598. Quelque tems après, l'envie lui ayant pris de voir les Indes, il se mit en mer sur un vaisseau Hollandois : mais il mourut en route dans l'Isle de S. Thomas, apparemment en 1599. Il a donné au public :

1. *Γεωργίου Κωδίνου περὶ πατρίων τῆς Κωνσταντινουπόλεως Παρεκβολαὶ ἐκ τῆς Βίβλου τοῦ Χρονογράφου. Georgii Codini Selecta de originibus Constantinopolitanis, Græcè & Latinè,*

per Georgium Dousam. Heidelb., *Hieron. Commelinus*, 1596. 8°. *George Dousa*, dans un entretien qu'il eut avec *Marquard Freher* à *Heidelberg*, lui témoigna la passion qu'il avoit de faire le voyage de CP. : celui-ci lui préta l'Ouvrage de *Codin*, comme très-propre à l'instruire des Antiquités de cette ville. *Dousa* le lut avec beaucoup de plaisir, & travailla aussitôt à en faire une version, que *Freher* fit imprimer en son absence. *Jean Meursius* la fit reparoître, avec des remarques de sa façon en 1608. Le P. *Jacques Gretzer* y reprit quantité de fautes dans ses *Observationes in Codinum*, *lib. III. c. 18.*, & fournit dequoi rendre l'original plus complet, *Ibid. c. 19.* *Léon Allatius* y remplit encore un plus grand nombre de Lacunes, *Variorum Antiquorum Tomo I.* Enfin *Lambecius*, Bibliothècaire de l'Empereur, en donna une édition entière, qui fait partie du Corps de l'Histoire Bizantine, sous ce titre : *Georgii Codini, Curopalatæ, & alterius Anonymi, Excerpta de Antiquitatibus Constantinopolitanis, Græcè : cum versione Latinâ, & animadversionibus Petri Lambecii, Hamburgensis.... Lutet. Parisf., Typogr. regia, 1655. in-fol.* C'est une compilation toute pure, comme on peut s'en assûrer, en comparant le livre de *Codin* avec les Opuscules d'*Hesychius* de *Milet*, *de originibus CPolitanis*, publiés par

Meursius en 1613. *Codin* étoit de CP.; on croit que son surnom de *Curopalate* signifie une charge, qu'il exerçoit au Palais de l'Empereur Grec. Il a vécu dépuis la ruine entière de sa patrie, (en 1453.,) puisqu'il en parle dans son livre *de Imperatoribus CPolitanis*, publié par le même *Lambecius* en 1655.

2. *Georgii Codini liber de signis, statuis, & aliis spectatu dignis Constantinopoli*, de la version de *George Dousa*, & avec des remarques de *Meursius*. Avec le précèdent : *Aureliæ Allobrog.*, 1607. 8°. It. beaucoup plus complet, & avec les remarques de *Lambecius* dans son édition de 1655.

3. *Georgii Dousæ, de Itinere suo Constantinopolitano, Epistola. Accesserunt veteres Inscriptiones ex Byzantio, & ex reliquâ Græciâ, nunc primùm in lucem editæ; cum quibusdam doctorum virorum Epistolis. Antverp.*, 1599. 8°. Les Lettres jointes à la Relation, sont pour la plûpart écrites par des Grecs. La plus considèrable est une de Mélèce, Patriarche d'Alexandrie, à *Janus Dousa*, le père.

4. Il y a deux Lettres de *George Dousa* dans le Recueil de *Gabbema, pp.* 243–246. Elles sont toutes deux datées de CP. le 12. mai 1597. La 1e est adressée à son père, & la seconde à son frère *Janus*, qu'il croyoit encore en vie, n'ayant

reçu dépuis longtems aucune nouvelle de sa famille, comme il le marque dans la prémière lettre.

☞ *Voyez ces Lettres*, & *Sweertius*, 273. *Valère André*, 264. *Niceron*, *XVIII.* 206–209.

François Dousa,

FRÈRE des deux précèdens, & quatrième fils de *Janus Dousa*, le père, porta le surnom de *Nyenrode*, (*a*) apparemment comme héritier des terres de son ayeule paternelle. Il naquit le 5. mars 1577. M. *Foppens* dit que ce fut à *Leyde;* ce qui est certain, c'est qu'il fit le gros de ses études en cette ville, où il fut l'un des disciples favoris de *Juste-Lipse*, qu'il vit avec douleur abandonner *Leyde* en 1591. Peu d'années après, il se rendit en Angleterre, où il se trouvoit dépuis trois mois, dans le tems que son frère *Théodore* étoit à *Dantzic*, & sur le point de passer en Pologne. (*b*) En 1597. il passa en France, pour s'y former les

(*a*) Voyez le feuillet 80. des Poësies de son père, que j'ai marquées à son Article *n.* 15.

(*b*) Son père dit : *Ibid.*, feuillet 98.

Tres menses abiere, ex quo nos Franco reliquit,
Anglica durateo trans freta vectus equo :
Sic tamen, ut patriæ non intermittere curam
Testetur, missis creber epistoliis.

mœurs, pour y apprendre la langue Françoise, & peut-être aussi pour se guèrir d'une maladie de langueur, qu'il y porta avec soi. Il parcourut la plus belle partie de ce Royaume, c. d. les environs de la Loire, & se rendit ensuite à *Paris*, où il se trouvoit en octobre 1598., résolu d'y passer quelques mois, avant de révenir en Hollande. Il fut fait en 1601. Chanoine (Protestant) de l'ancienne Cathèdrale d'*Utrecht*, dédiée à S. Sauveur, ayant vraisemblablement été pourvû de ce bénèfice par le crédit des *Van Zuylen*, ses parens. Il vivoit encore en 1603., & c'est tout ce que j'ai pû déterrer de sa vie, dont les Bibliographes ne disent rien. On est rédevable à *François Dousa* des deux éditions suivantes :

1. *C. Lucilii, Suessani Auruncani, Satyrographorum principis, Equitis Romani, (qui magnus avunculus magno Pompejo fuit) Satyrarum quæ supersunt reliquiæ. Franciscus Jani F. Dousa collegit, disposuit, & notas addidit. Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengiis*, 1597. 4°. pp. 139., y compris de courtes notes au bas du texte, & des remarques plus étendues, qui prènent dépuis la page 97. jusqu'au bout du livre. Voyez ce que j'ai marqué p. 224. *n. γ*.

2. *Julii Cæsaris Scaligeri Epistolæ, & Orationes. Lugd. Bat.*, 1600. 8°. *Dousa* dédie cette édition à *Paul Chouart de Bu-*

zanval, Ambassadeur de *Henri IV*. auprès des Etats-Génèraux.

3. On trouve dans le grand Recueil de *Burman*, *T. I. p.* 233. une *Lettre* de *François Dousa* à *Juste-Lipse*, datée de *Paris* le 24. octobre 1598., suivie *p.* 234. d'une Elègie du même, où il déplore le sort de l'Université de *Leyde*, abandonnée par ce savant Professeur. Cette Elègie est assez bien faite.

François Dousa devoit aussi publier le Commentaire de *Jules Scaliger* sur l'*Histoire des Animaux*, attribuée à Aristote: & *Valère André* assûre qu'il l'a publiée: mais il se trompe en ce point, le Commentaire de *Scaliger* ayant été imprimé pour la prémière fois en 1619. à *Toulouse* par les soins de *Philippe-Jacques Maussac*, Conseiller au Parlement de cette ville, & l'un des plus judicieux Critiques du XVII. siècle.

☞ *Sa Lettre ci-dessus n.* 3. *Les Poësies de son Père. Sweertius*, 242. 243. *Val. André*, 228. *Van Leeuwen, Batav. illustr.*, *p.* 932. *Niceron*, *XVIII.* 209--210. *Fopp.*, 291. *Généal. Mss*.

Théodore Dousa,

FRÈRE PUISNÉ des trois précèdens, naquit le 25. Février 1580. Ses études finies, il parcourut l'Allemagne, & se

rendit à *Dantzic*, dans la vûe de passer en Pologne, & de là à CP., (*a*) sans que je sache s'il fit en effet ce voyage. De retour en Hollande, il entra dans la Magistrature d'*Utrecht*, & fut Echevin de cette ville en 1614. & 1615. Ayant été aggrègé au Corps de la Noblesse de cette Province le 16. février 1642., il fut élu Conseiller-Extraordinaire du Conseil suprème d'*Utrecht* le 4. août suivant. Il mourut le 7. Juin 1663. dans la 84e, année de son age. Il avoit acheté le 7. juin 1612. le Chateau & la Seigneurie de *Berckensteyn*, & s'étoit marié la même année avec *Gertrude van Rheede*, fille de *Gérard van Rheede*, seigneur de *Nederhorst*, & de *Mechtilde Peunis van Diest*. Sa femme mourut le 4. février 1684. dans un age decrépit, après lui avoir donné plusieurs enfans, entre autres *Jean van der Does*, seigneur de *Berckensteyn*, qui fut, comme son père, du Corps de la Noblesse d'*Utrecht*. On a de *Théodore Dousa*:

1. *Georgii Logothetæ Acropolitæ Chronicon Constantinopolitanum, complectens captæ à Latinis Constantinopoleos, & annorum circiter*

(*a*) Son père dit *Elegiar. lib. II. p.* 98. édit. de 1603.

Præstat idem Prussis positus Didericus in oris,
Qui nunc Dantiscâ ducit in urbe moram:
Inde profecturus ad magni templa Samosci,
Arguti excitus voce Simonidei;
Unde alias, fraterna legens vestigia, terras,
Et Byzantinum fors aditurus iter.

circiter sexaginta Historiam à Balduino Flandro Augusto ad Balduinum ultimum, ejus nepotem, Byzantii Imp.; nunc primùm Græcè & Latinè editum, notisque illustratum, ex bibliothecâ Theodori Dousæ. Lugd. Bat., Godefr. Basson, 1614. 8°. Après 24. pages de Préliminaires, on trouve ici la Chronique de *George Logothète* en Grec, pp. 56., puis en Latin, pp. 1--54.; ensuite les Notes de l'Editeur, pp. 55--95. On ne fait pas grand cas de cette édition. *Dousa* la donna sur une copie, que son frère *George* avoit fait faire à *Péra*, fauxbourg de CP., d'après un Mſ., qui avoit appartènu à *George Cantacuzène*. *Oudin* se trompe (*b*) en disant que *Dousa* y a joint les histoires de *Nicèphore Grégoras*, & de *Laonic Chalcondyle*. *Léon Allatius* a fait entrer dans le Corps de l'Histoire Bisantine (*Paris.*, *1651. fol.*) une édition plus entière, plus parfaite, & mieux traduite de *George Logothète*. Cet Ecrivain Grec eut des emplois considèrables à la Cour des Empereurs *Jean Ducas*, *Théodore Lascaris*, & *Michel Paléologue*, & passa pour un des plus grands hommes de son siècle. Il assista au Concile de Lyon en 1274. Quelques-uns soupçonnent qu'il retomba depuis dans le Schisme. Il mourut au plûtôt en 1282. Sa Chronique comprend

(b) *De Scriptorib. Eccles. T. III. col.* 466.

ce qui s'est passé à CP. depuis 1203. jusqu'en 1261. Elle est exacte & très-estimée.

2. *Theodori Dousæ, Nordovicis, J. F., domini in Berckensteyn, Collegii Nobilitatis provinciæ Ultrajectinæ Adsessoris, Allocutio super Becâ, Hadâ, & Hortensio recusis, ad magnificum virum Gisbertum Lappium à Waveren, Patritium Ultrajectinum.* C'est une pièce de 53. vers, imprimée à la tête des *Secessiones Ultrajectinæ* de *Lambert Hortensius*, dans le Recueil des Historiens d'*Utrecht*, publié par *Lappius à Waveren* en 1643. *Gaspar Burman* assûre que *Théodore Dousa* avoit du talent pour la Poësie : & prétend le prouver par cette pièce. Je n'en trouve pas l'idée heureuse : & je doute fort que les connoisseurs approuvent les vers suivans :

Post ecclipsatas tam longo tempore luces.

Plus bas :

Illustratque notis (*) *doctis, scholiisque decorat.*

Cinq vers après :

Utque notis (*) *decoret, &c.*

Et quatre vers avant la fin :

Quicquid Arabs, Seresve (c) *metit, vel cœlifer Atlas.*

3. *Lusus Imaginis Jocosæ, sive Echûs, à variis Poetis, variis linguis & numeris exculti; ex bibliothecâ Theodori Douzæ J. F.*

(*) (*) *Notæ* ne signifie pas des *Notes* sur un Auteur.
(c) Dit-on *Seres* au singulier?

Accessit Martini Schoockii Dissertatio de naturâ Soni & Echûs. Ultraj., Ægid. Roman, 1658. 8°.

α. *Dousa* faisoit espèrer en 1614. la publication des *Epitres Théologiques* de *Jean Zonaras*, & d'autres Ouvrages Grecs, dont son frère avoit apporté des copies de CP. (*d*) Mais il n'a pas tenu sa promesse.

☞ *Ses Ouvrages. Goutboeven, Chronyck van Holland*, p. 170. *Van Leeuwen, Batavia illustr.*, 932. *Fabricii Biblioth. Græca, T. VI.* p. 451. *Burmanni, Traject. erud.* 89-90.

(d) *Primæ editioni* (Logothetæ,) *Lector, si æquum te ac faventem sensero, communicabo tibi post, non visas hactenus, & à multis expetitas, Joannis Zonaræ Epistolas Theologicas, rarum mihi carumque opus. Quibus & alia fortasse succedent, reliqua mihi adhuc ex libris manuscriptis, quos secum P. M. frater meus Constantinopoli advexit.* Theod. Dousa, Not. ad Chron. Logothetæ, p. 60.

Foulcard, Fulcardus, ou *Folcardus*,

QUE L'ON compte pour le XXXIe Abbé de *Lobbes*, succèda en cette dignité au nommé *Arnoul*, l'an 1094. Il y avoit alors 18. ans, que ce monastère gémissoit sous la tyrannie de ce mauvais Abbé, & du Prieur *Oibalde*, (*a*) qui de

(*a*) Auparavant Archidiacre de *Cambrai*: *Arnoul*, qui lui devoit sa promotion, l'attira à *Lobbes*, & partagea avec lui toute son autorité.

concert en avoient dissipé les biens, & y avoient ruiné la régularité. Pendant treize ans que *Foulcard* fut à la tête de cette Abbaye, il lui rendit une partie de son lustre. L'état de pauvreté, où il la trouva en l'an 1100., l'obligea de vendre les terres que le monastère possédoit à *Moringhem.* (*b*) *Foulcard* mourut pieusement à *Lobbes* dans un age avancé l'an 1107. Son corps fut enterré dans l'ancienne église de S. Ursmer, proche les dégrés du chœur. On a de lui :

Epistola Fulcardi Abbatis Henrico Imperatori. Dans le Spicilège du P. d'Achery (*1e édit. T. VI. 601--604.*) *Foulcard* y sollicite la protection de ce Prince contre *Henri de Marbais*, & environ mille autres Avoués de *Lobbes*, (*c*) qui obligés d'être les défenseurs de ce monastère, en étoient dévenus les pilleurs. *Henri IV.* fit droit sur ce Mémoire, comme on le voit par son rescrit (*Ibid. p. 604--606.*) La Lettre de *Foulcard* se trouve aussi dans les Diplomes d'*Aubert le Mire*, dern. édition, T. I. pp. 672. 673.

2. *Foulcard* a sans doute eu part à une autre Lettre, qu'on trouve dans le Spicilège, *ubi sup. 598--601.* sous ce titre :

(b) *Le Mire* a raporté l'acte de cette vente.

(c) *Modò habentur in villis S. Petri* (Lobbiensis) *mille Advocati, imò raptores, in aliquibus quinque, in aliquibus quatuor, ... crebrescentibus apud nos malis jam 30. annis.* Ep. Fulcardi.

Epistola Lobiensium Monachorum ad Otbertum, Episcopum Leodiensem, & qui tend à la même fin que celle dont je viens de parler : elle eut son effet, & l'Evêque *Otbert* agit efficacement pour les Religieux de *Lobbes* auprès de l'Empereur.

☞ *Miræus ubi sup. Chron. Lobbiense, Tomo VI. Spicil. Dacheriani*, 595--609.

Jean van Cuyck, ou *Joannes Cauchius*,

NAQUIT D'UNE famille honorable à *Utrecht* vers la fin du XV. siecle. Son père, *Antoine van Cuyck*, étoit fils d'un autre *Jean van Cuyck*, & de *Jeanne*, fille naturelle de *Gérard*, seigneur de *Culembourg* : sa mère, nommée *Gouburge Pyll*, étoit fille de *Bruno Pyll*, Echevin d'*Utrecht*, & de *Bertrade* N. Celui, qui fait le sujet de cet article, s'appliqua dans sa jeunesse aux Belles-Lettres, & à la Jurisprudence ; ce qui le conduisit aux charges de robe dans sa ville natale. Il entra dans la Régence d'*Utrecht* en qualité de Conseiller l'an 1534. Cet emploi étoit alors annuel, & lui fut confié de nouveau en 1534. 35. 38. 39. & 63. (peut-être 43.) Il fut Echevin de la même ville en 1536. 37. 41. & 42. On l'en fit Bourguemaitre

en 1544. Son terme expiré, il renonça aux affaires; il vécut encore vingt-un ans depuis, & mourut le 17. novembre 1566. Sa femme, *Elisabeth Moerendael*, lui avoit donné plusieurs enfans, entre autres *Antoine van-Cuyck*, dont je parlerai bientôt. *Jean Cauchius* étoit bon humaniste: *Paul Manuce*, qui en parle avec estime, (a) rendit quelques services à ses enfans pendant leur séjour en Italie. *Grævius* dit que ses écrits *ont été dictés par les Muses & par les Graces.* (b) Il étoit ami de *Livin Torrentius*, d'*Adrien Junius*, & d'autres habiles gens. On a de lui:

1. *Æmilius Probus, de Vitis Imperatorum Græcorum, studio ac curâ Joannis Cau-*

(a) Paul. Manutius, ep. ad Læv. Torrentium, datâ Venetiis (edit. Dusteneæ 1605. pp. 166. 167.) *Tuæ me literæ oppresserunt, quibus commendas mihi modestissimos, & summæ spei adolescentes, Joannis CauchI filios, doctissimi & ingeniosissimi hominis, ùt equidem sentio, tuo primùm testimonio, deinde scriptis illius; quæ qui legerit, nullius præterea testimonium requirat. Quò libentiùs operam meam filiis ejus & pollicitus sum, & detuli: qui, cùm ad me adeunt, &c.*

Idem eid., page 207. *Carisium quo diè primùm vidi, ut ederetur, optavi; idque planè CauchIs adolescentibus, consilio tuo commotis, & communium studiorum, & sanè ipsorum etiam causâ, gaudeo; aliquid enim ad eos ex paternâ laude redundabit: & aperietur fortasse aditus ad gratiam principis viri, misso, ùt mos est, libro cum eorum epistolâ. Putabam fore, ut Romæ liber ederetur: si Venetiis malunt, nostra, quæcumque est, industria non deerit ..... De Censorino & Prudentio mox videbimus.*

(b) *Cujus pauca quidem scripta supersunt, sed pererudita, ab ipsis Musis & Gratiis facta. Vir enim fuit acri ingenio, & magnâ doctrinâ; ùt ejus notæ ineditæ in Prudentium, in Varronem de latinâ linguâ, & in Sosipatrum argumento sunt, quæ secundâ fortunâ in meas pervenerunt manus.*

chii restitutus. Ultraj., *Hermannus Borculous*, 1542. 12°.

2. *Marci Tulli Ciceronis Officiorum libri tres; cum Animadversionibus Joannis Cauchii, Cornelii Valerii, & Guil. Canteri.* *Antverpiæ*, *Christoph. Plantinus*, 1568. 12°. It. *Ibid.*, *idem*, 1576. 12°.

3. *Notæ in D. Paulini Poemata.* Le P. *Héribert Rosweydus* parle de ces Notes dans la Préface de son édition de S. Paulin. Le P. *Fronton du Duc* en a publié une partie parmi les siennes. Voyez *In S. Paulinum Notæ amœbeæ Frontonis Ducæi & Heriberti Rosweydi*, dans *S. Paulini Episcopi Nolani Opera*, de l'édition de *Rosweydus. Antv.*, *Joan. Moretus*, 1622. 8°., pp. 755, 756, 781, &c. Parmi les Lettres publiées par *Simon Abbès Gabbema*, vous en trouverez (p. 720.) une du P. *André Schott* à *Théodore Canter*, datée du 27. juillet 1606., où il demande les Notes de *Cauchius* pour le P. *Fronton du Duc*: le Mſ. qui les contenoit, appartenoit à N. *Cauchius*, Chanoine d'*Utrecht*.

α. *Notæ in Prudentii Carmina.*

β. *Notæ in Varronem, de Linguâ Latinâ.*

γ. *Flavius Charisius Sosipater restitutus, cum Notis.* Mſ. chez *Jean-George Grævius*, de même que les deux précédens.

δ. *Ausonii Poemata, cum Notis.* *Cauchius* avoit encore préparé:

ε. Une édition de *Censorin*, &c

ζ. *Commentarius de re Nummariâ.* On ne dit pas ce que ces derniers Mſs. ſont devenus. Je crois qu'il eut encore deſſein de publier les Oeuvres de *S. Cyprien ;* car je lis dans la liſte des Mſs. & des imprimés, dont *Pamèle* s'eſt aidé pour ſon édition :

η. *Excuſus Codex, cum caſtigationibus ad marginem Joa. Cauchii Ultrajectini, ex Mſs. variis codicibus ;* & plus bas : *Caſtigationes Jo. Coſterii, ad marginem adſcriptæ codicis Cauchii.*

J'ai lû dans une Note Mſte : *Joannes Cuick, Regius Græcarum Literarum Profeſſor Duaci, ex vulnere mortuus ibidem anno 1592.* Ce *Jean Cuick* feroit-il l'un des fils de notre Auteur ?

☞ *Adr. Junius, epp. pag.* 345. *Sweertius*, 409. *Val. Andreas*, 479. *Balen, Beſchr. van Dordrecht*, 1199. *Grævii Orat., quas Ultraj. habuit, p.* 377. *Burmanni Traj. erud.*, 82–84.

Antoine van Cuyck, Antonius Cauchius, Caucius, ou *Cuyckius,*

L'UN DES fils de *Jean Cauchius*, dont je viens de parler, naquit à *Utrecht*, apparemment vers l'an 1530. Il s'appliqua aux Belles-Lettres, & y fit aſſez de progrès pour être en état de les enſeigner aux autres. On peut conclure de ce que j'ai dit à l'article précèdent, qu'il fit une partie de ſes études en Italie, & vraiſem-

blablement à *Vénise*. *Valère André* dit qu'il ouvrit dans sa ville natale une école d'Humanités, & qu'il se distingua sur-tout par son habileté dans l'Art Oratoire. J'ai lû dans une Note Mste de *Jean-Isaac Pontanus* sur ce Bibliographe, que *Cauchius* eut pour disciples deux frères, Princes de Holstein, dont l'un se nommoit *Philippe*. Je ne sais s'il renonça dans la suite à sa profession : mais il est certain qu'il fut fait Echevin d'*Utrecht* en 1568., & qu'il remplit cette charge jusqu'en 1575. La date de sa mort m'est inconnue. On a de lui :

1. *Gallica Grammatica, libris tribus, Basileæ*, 1570. 12°. It. *Antv., Joan. Bellerus*, 576. 12°. It. *Argent., Jobinus*, 1586. 12°.

2. *Grammatica Latina, dilucido compendio scripta. Antuerp., Christoph. Plantinus*, 15... 12°. *Juste-Lipse*, ami de l'Auteur, fit les vers suivans, pour mettre à la tête de cet Ouvrage :

Quod Scaurus, Caper, & Probus, Palæmon,
Dum formant animos, rudi juventæ
Olim multiplici dedere scripto :
En paucis tibi chartulis Apelles
Pinxit noster. Habe, & fave, Juventus.
At vos, Grammaticæ leves cohortes,
Inflatum genus, hordeoque pastum,
Cum sceptris ferulisque abite vestris,
Et decedite Caucii libello,
Qui vestros pedibus trahit libellos.

Antoine Cauchius avoit épousé *Marguèrite Boll*, fille de *Jean Boll*, bourguemaitre d'*Utrecht*, & d'*Aleyde van den Eede*. *Marguèrite* mourut en 1623.

Valère André (p. 479.) & *Grævius* disent que notre Auteur fut Syndic, ou Conseiller-Pensionaire d'*Utrecht*: ils se trompent. Le dernier se trompe encore, en le faisant Bourguemaitre de la même ville: de même que *Sweertius*, en lui attribuant les Remarques de son père sur les Offices de Cicèron. (*a*)

☞ *Sweertius*, 131. *Val. André*, 63. *Grævius, ubi art. superiore. Burmanni Traject. erud. pp.* 81. 82.

(*a*) Faute que j'ai copiée par mégarde T. XII. p. 154.

Jean Flameng,

NÉ A *LILLE* en Flandre au milieu du XV. siècle, ou peu auparavant, prit l'habit des FF. Prêcheurs au couvent de cette ville, & y fit sa profession. Ce Religieux se consacra au ministère de la Chaire, & prêcha avec beaucoup de zèle & de facilité. Ses Supèrieurs l'envoyèrent exercer ses talens au couvent de *Mets* en Lorraine. Il étoit Sous-Prieur de cette maison, lorsqu'il y mourut le onze octobre

1490. dans un age peu avancé. Il reste de lui des

Sermons (François) *pour tous les jours de Caresme.* Ces Sermons, écrits fort proprement, se conservoient encore chez les Dominicains de *Lille* dans le siècle passé.

☞ *Echard, Scriptores Ord. Præd.*, *I.* 873.

Jacob van der Eyck,

NAQUIT à *Dordrecht* le 26. avril 1574. de *Henri van der Eyck*, & de *Marie Bacx*, qui se remaria dépuis avec *Adrien Kornelisz*, Trésorier à *Dordrecht.* Il étudia la Jurisprudence, apparemment à *Leyde*, & se fit recevoir Licencié en l'un & l'autre Droit. Après cela, & au plus tard vers 1620., il parvint à étre Secrètaire du Conseil Suprème de la Sud-Hollande. Il mourut le 5. novembre de l'an 1634., agé de 60. ans & demi. *Van der Eyck* avoit épousé en prémières nôces *Claire*, fille de *Jacques van Sevenberghen*, qui lui donna un fils, & quatre filles: & en secondes nôces *Sara van Wel*, fille de *Regner van Wel*, dont il n'eut point d'enfans. Son fils mourut sans s'étre marié. On a du Père une

Courte Description de la Sud-Hollande; avec un Recueil des Statuts, Privilèges, Cou-

tumes, & *Ordonnances de cette contrée.* En flamand. (*a*) *Dordrecht*, 1628. Dans la prémière partie de cet Ouvrage, l'Auteur parcourt tous les villages, châteaux, &c. situés dans le territoire de *Dordrecht.* Il y joint les armoiries des seigneuries & des familles nobles, qui s'y trouvent. *Jacob van Oudenhoven* a augmenté ce livre, & l'a fait réimprimer en 1654. sous ce titre : *La Hollande ancienne*, *nommée aujourd'hui la Sud-Hollande. Ouvrage où l'on a fait entrer toute la Description de Jacob van der Eyck*, &c. (b)

☞ *Val. André*, 408. *Balen*, *Beschr. van Dordrecht*, *pp.* 214 & 927. *A. G. Luiscius*, *algemeen Woordenboek*, *Lett. E. p.* 54.

(a) *Korte Beschryving*, *mitsgaders Handvesten*, *Privilegien*, *Costumen*, *en Ordonnantien van den lande van Zuyd-Holland.*

(b) *Oud-Hollandt*, *nu Zuyd-Hollandt ; hebbende al 't geene in 't boeck van Jacob van der Eyck is begrepen, van woord tot woord in 't zyne ingevoegt.*

Michel le Fort, dit *Fortius*,

NÉ EN HAINAUT vers le commencement du dernier siècle, étudia en Théologie & en Droit, & se fit recevoir Licencié en cette dernière faculté, apparemment à *Louvain.* (*a*) Vers le même

(*a*) Je me fonde sur ce qu'il a fait présent d'un exemplaire de son livre pour la Bibliothèque Académique de *Louvain.*

tems, il fut pourvû d'une Chanoinie de la Collègiale de *Condé*, & d'une Chapelainie foraine dans la paroisse de Notre-Dame d'*Engi*. (*b*) En 1639. il permuta ces deux bénèfices contre un Canonicat de *Soignies*, (c) possèdé par *Jean de la Barre*, Prêtre, moyennant *une pension annuelle de soixante florins, pour égaler à peu près les fruits des prébendes permutées*, ainsi qu'il est exprimé dans la Lettre dépêchée au nom de Philippe IV., en faveur de notre Auteur, à *Bruxelles* le 24. mai de cette année. *Michel Fortius* jouit de ce dernier bénèfice l'espace de vingt-quatre ans, & mourut le 6. ou le 7. de novembre 1663. Le Chapitre de *Soignies*, étant en tour de confèrer sa prébende, la donna, le 8. du même mois, au nommé *Quentin Herweghe*. Nous avons de *Fortius* :

Histoire de S. Vincent, Comte de Hayn-

(*b*) Il y a un village de ce nom entre *Liège* & *Hui*; mais je crois qu'il faut lire ici d'*Eugies*, qui est une paroisse de Hainaut près de *Mons*.

(*c*) *S. Vincent*, autrement *S. Magloire*, ou *Madelgaire*, mari de Ste *Vaudru*, fonda vers le milieu du VII. siècle un monastère à *Soignies* (entre *Mons* & *Braine-le-Comte*,) & en fit dédier l'Eglise à S. Pierre. Ce monastère ayant été ruiné au bout d'environ 300. ans, *S. Brunon*, Archévêque de *Cologne*, forma de ses débris une Collègiale de Clercs séculiers, qui est dévenue une des plus considèrables du Hainaut. Elle est aujourd'hui composée d'un Prévôt, d'un Doyen, d'un Trésorier, & d'environ 24. Chanoines, dont un est Curé du lieu. Ce Chapitre est seigneur spirituel & temporel de *Soignies*. La plûpart des prébendes sont à la collation du Souverain.

nau, Patron de Soignies; avec les Miracles anciens & nouveaux, & aucunes graces particulières impètrées par ses mérites & intercession: vray & fidèle miroir de la. Noblesse. Prémière (& dernière) *édition. Mons, Philippe de Waudret, fils*, 1654. 12°. pp. 362. gros caract. Dédié au Chapitre de *Soignies*. Cette Histoire n'est ni exacte, ni bien écrite.

☞ *Prélim. de son Livre. Extraits des Archives du Chapitre de Soignies.*

Martin le Fort, ou *Fortius*,

PEUT avoir été parent de l'Auteur qui précède. Il étoit Licencié ès Droits, & il exerçoit la profession d'Avocat au Conseil souverain de Hainaut en 1663., lorsqu'il donna au public:

1. *Les Chartes nouvelles du Pays & Comté de Haynault, augmentées par M. Fortius.... Ensemble de la disposition desdites Chartes nouvelles, rapportée à l'ordre du Droit écrit; avec un Parallèle, ou Renvoy général des titres & chapitres aux Rubriques du Droit Civil & Canonique. Ayant été ajoutez à cette nouvelle édition les Concordats entre les deux Jurisdictions spirituelle & temporelle, mentionnez esdites Chartes. Mons, veuve Siméon de la Roche*, 1663. 4°. Réimprimées

en 1674. in-8°. La plus ancienne édition que j'aye vûe des Coûtumes du Hainaut, a pour titre : *Loix, Chartes, & Coustumes du noble Pais & Conté de Haynault, qui se doibvent observer & garder en la souveraine & haulte Cour de Mons, & Jurisdictions dudict Pais, ressortissantes à ladicte Court de Mons. Anvers, Jehan Loy*, 1553. 12°, lettres missives, feuillets cxiiij. On les a publiées plusieurs fois dépuis, entre autres à *Anvers*, 1558. 8°, & à *Mons*, 1598. & 1648. 8°. It. dans le Coutumier général de 1567., & dans les éditions postèrieures de ce Recueil.

2. *Loix, Chartes, & Coutumes du Chef-lieu de la ville de Mons, & des villes & villages y ressortissans ; avec Ordonnances & provisions décrètées par le souverain Chef-lieu dudit Mons, à l'esclaircissement d'aucuns Articles & poincts dépendants desdites Chartes Eschevinales. Mons, Veuve Siméon de la Roche*, 1663. 4°.

M. *Foppens* a confondu mal-à-propos cet Ecrivain avec le précèdent.

☞ *Voyez son édition des Chartes de Hainaut.*

Jean Druys, ou *Joannes Drusius*,

NAQUIT en 1568., de parens honnêtes & distingués, à *Cumptich*, village du Brabant, qui est à une lieue à l'Ouest de *Tirlemont*, & qui donna autrefois son nom à une famille illustre de la Hasbaye. (*a*) Sa mère étoit du pays de *Liège*, & sœur d'*Ambroise Loots*, Abbé du *Parc*, Ordre de Prémontré, proche *Louvain.* (*b*) Sa bisayeule paternelle étoit une dame de qualité. Il reçut sa prémière éducation partie à *St.-Trond*, partie à *Liège* & à *Namur.* Ensuite l'Abbé son oncle le fit venir à *Louvain*, pour y achever son cours de belles-lettres & y faire sa philosophie. Agé de dix-sept ans, il entra dans l'Abbaye dont j'ai parlé, & se présenta à *François van Vlierden*, successeur de *Loots*, qui lui donna l'habit de S. Norbert, & reçut sa profession le 29. mai 1588. *Drusius* ayant fini son cours de Théologie, fut ordonné Prêtre le 29. septembre 1592. Quelque tems après, on lui donna la fonction de *Circateur.* Le 26. septembre 1595. il fut honoré à *Louvain* du grade de Licencié en Théologie, qu'il reçut avec

(*a*) Aujourd'hui c'est une Baronie, qui appartient à la famille de *Vicq.*

(*b*) Mort le 12. janvier 1583.

avec son confrère *Jean Boschmans*, & vers le même tems il se chargea d'enseigner cette science au *Parc*. Le 9. mars de l'année suivante, il fut élu Sous-Prieur de la maison. Enfin l'Abbé *Van Vlierden* étant venu à mourir le 3. mai 1601., les Archiducs *Albert* & *Isabelle* jettèrent les yeux sur *Drusius* pour remplacer le défunt. Il fut nommé à cette dignité le 4. juin de cette année, & installé le 25. du même mois. Le choix ne pouvoit être meilleur: *Van Vlierden* l'avoit pressenti, & en mourant il avoit mis son anneau dans le doigt de *Drusius*, pour montrer combien il désiroit de l'avoir pour son successeur. Le nouvel Abbé s'appliqua avec beaucoup de zèle à rétablir les affaires de son monastère, qui n'avoit pû encore se rélever des misères, où l'avoient jetté les troubles du siècle précèdent. Ses travaux furent si heureux, qu'en peu d'années il se vit en état de fournir à tous les besoins de ses confrères. On le mit au nombre des Députés des Etats de Brabant l'an 1604.: & l'année suivante il fut nommé Vicaire des Circaries de Brabant & de Frise. *Drusius* donna tous ses soins à remplir exactement cette fonction; en particulier il s'appliqua à mettre de bons Pasteurs dans un grand nombre de Paroisses rurales, abandonnées, ruinées, ou perverties par les désordres que l'Hérèsie

& la Guerre y avoient portés. Il travailla en 1613. à faire ériger la maison de *Postel* en Abbaye. (*c*) Sa capacité dans la conduite des affaires éclatant de jour en jour, l'Archiduc *Albert* fut ravi de pouvoir s'aider de ses conseils dans des cas épineux, & ne cessa de l'employer à terminer les plus grandes difficultés qui se rencontroient dans des causes Ecclèsiastiques. Ce Prince ayant reçu vers la fin de l'année 1606. quelques plaintes rélatives au gouvernement des écoliers, & à l'enseignement des sciences dans l'Université de *Louvain*, voulut la faire visiter par ses Officiers,

(*c*) L'Abbaye de N. D. *de Postel* est à deux lieues de *Turnhout*. On croit qu'elle fut fondée en 1140. Plusieurs prétendent qu'elle fut habitée par des Réligieuses de l'Ordre de Prémontré jusques vers 1270. Mais le Baron *le Roi* soutient que des Religieux du même Ordre y furent établis les prémiers, & que leur maison servoit d'azile aux malades & aux passans. Quoi qu'il en soit, elle ne fut longtems qu'une Prévôté dépendante de l'Abbaye de *Floreffe* près de *Namur*. On y mit un Prévôt indépendant en 1615. : & ce Prévôt, qui étoit natif de *Louvain*, & nommé *Rombaut Colibrand*, en fut fait le prémier Abbé en 1621., & béni à *Floreffe* le 21. mai de cette année. La prise de *Boisleduc* en 1629. faillit de ruiner l'Abbaye. Cependant les Etats-Génèraux permirent au troisième Abbé *Corneille van Boesdonck*, retiré avec ses Religieux à *Brée* dans la Campine Liègeoise, de rentrer dans son Monastère en 1641., à condition de ne mettre jamais le pied dans la Mairie de *Boisleduc*. Les Hollandois se sont encore efforcés dépuis de supprimer l'Abbaye, sous prétexte qu'elle étoit de cette Mairie : Mais ceux de *Postel* ont soutenu fortement qu'elle est du Marquisat d'*Anvers*, & par conséquent soûmise à S. M. I. & R., qui continue de nommer les Abbés de *Postel*. Innocent XI. accorda la Mitre à l'Abbé *Antoine-François Gaillard*, qui avoit été installé le 22. avril 1679., & cette prérogative a passé à ses successeurs, conformément aux intentions du même Pontife.

& nomma à cette fin *Richardot*, Président de son Conseil Privé, d'*Assonville*, Conseiller au même Conseil, & *Damant*, Chancelier de Brabant. L'Université ayant réclamé ses privilèges dans cette conjoncture critique, l'Archiduc consentit enfin que la Visite se fît par le Nonce *Decius Caraffa*, par l'Abbé *Drusius*, & par le Conseiller *Etienne van Craesbeeck*, qui avoit pris à *Louvain* le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. La chose ayant été executée à travers beaucoup d'oppositions, les Archiducs approuvèrent les réglemens des Visiteurs par leurs patentes du 18. avril 1617., & le Pape *Paul V.* les confirma par un bref du 21. octobre de la même année. Dès la précèdente, *Drusius* s'étoit transporté à *Douai* pour y mettre les choses à peu près sur le même pied. Il fut employé à diverses autres affaires, qui concernoient l'Université de *Louvain*, surtout en 1618., lorsque les PP. Jésuites tâchèrent de s'y introduire en vertu de leurs privilèges: & depuis encore lorsque ces Religieux eurent ouvert à *Liège* une école de Philosophie, que ceux de *Louvain* regardèrent comme contraire aux prérogatives qu'ils tenoient du S. Siège. En 1619. il se rendit au Chapitre gènèral de son Ordre, indiqué à l'Abbaye de Prémontré. Au mois d'août de la même année, il aida le Nonce de *Bruxelles* dans la visite qu'il

fit de la Collègiale de S. Pierre de *Louvain*. L'Archévêché de *Malines* étant venu à vaquer le 30. mai 1620. par le décès de *Matthias Hovius*, *Drusius* fut mis sur le tapis pour le remplacer. Mais il témoigna ouvertement qu'il ne songeoit nullement à une si haute dignité. Et lorsqu'on y eût élevé *Jacques Boonen*, Evêque de *Gand*, nôtre Abbé, pour avoir un prétexte de refuser l'Evêché, que ce dernier abandonnoit, déclara qu'il ne consentiroit jamais à payer la pension, dont l'Archiduc avoit résolu de le charger, de peur qu'il ne semblât avoir marchandé pour l'obtènir. Il tint un Chapitre Provincial dans son Abbaye, depuis le 30. août jusqu'au 7. de septembre de l'an 1620. L'année suivante il eut la commission d'examiner le Monastère des Célestins de *Héverle*, (*d*) où il s'étoit élevé quelques brouilleries : & les supèrieurs de l'Ordre furent tellement satisfaits de ses soins, qu'ils le nommèrent Inspecteur de cette maison sa vie durante. Cependant *Drusius* ne négligeoit nullement la discipline de son propre Ordre. Il en visita les diffèrentes maisons situées en Brabant, & même en Flandre : & ayant été désigné Visiteur de la Circarie d'Espagne en 1630., il se mit en chemin pour ce

(*d*) Près de *Louvain*. Cette maison est de la Province de France.

Royaume le 24. octobre 1631. Y étant arrivé, il fit tous ses efforts (mais inutilement) pour réünir les Prémontrés de ce Pays-là à ceux d'Allemagne, de France, & des Pays-Bas. Il profita aussi de son séjour en Espagne, pour engager le Roi à soûlager les misères qu'éprouvoient les Pays-Bas, & à remèdier aux abus qu'y commettoient les gens de guerre. De retour en Brabant vers le milieu de l'année suivante, il fut fait Conseiller d'Etat : mais il ne jouït de cet honneur qu'environ quinze mois, étant mort à *Bruxelles* d'un catarrhe suffocatif le 25. de mars 1634., après avoir dit la messe ce même jour un peu avant midi. *Drusius* étoit alors dans la 65e année de son age. Ses cendres furent déposées dans un caveau, qu'il avoit fait creuser vis-à-vis le maitre-autel de son église, en renouvellant le pavé du chœur.

On a de cet Abbé:

1. *Exhortatio ad Candidi Ordinis Præmonstratensis Provinciæ Brabantiæ Religiosos, de iis quæ eorum vocationem, obligationemque concernunt, authoritate Superiorum ac Capituli Provincialis dictæ Provinciæ edita. Lovan., Bernardin. Masius*, 1621. 12°. pp. 101.

2. *Statuta Candidi & Canonici Ordinis Præmonstratensis renovata, ac anno 1630. à Capitulo Generali planè resoluta, acceptata,*

& omnibus suis subditis ad strictè observandum imposita. Lovan., *Bernardin. Masius*, 1628. 12°. pp. 282. On voit à la tête une ample Préface, *ad omnes candidissimi & Canonici Ordinis Præmonstratensis Religiosos*, qui est de la façon de *Drusius*. Cet Abbé y donne d'excellens avis à ces Religieux, de même que dans l'opuscule précédent.

3. *Epistola Andreæ Trevisio, intimo Archiducis Consiliario.* 22. *julii* 1620. Cette Lettre, & les deux pièces suivantes se trouvent dans la *Chronologia Ecclesiæ Parchensis*, pp. 413. 417. 427.

4. *Apologia... quâ se purgat adversùs calumniam, quâ Româ monebatur Serenissima Archiducissa, eum impugnare Papalem authoritatem.*

5. *Mémoire* présenté au Roi en 1631., contre les excès des Militaires Espagnols dans le Brabant, &c.

6. *Visitatio almæ Universitatis Lovaniensis.* 1617. 4°. pp. 53. non chiffrées, sans nom de ville, ni d'Imprimeur. It. sous ce titre : *Visitatio almæ Universitatis Studii generalis oppidi Lovaniensis, publicata in aulâ monasterii Fratrum Ordinis S. Augustini oppidi prædicti die 5. septembris anni M. DC. XVII., in plenâ Universitatis congregatione ibidem indictâ & servatâ.* dans le recueil intitulé : *Privilegia Academiæ Lovaniensi..... concessa, &c. Lovan., Ægid. Denique*, 1728.

4°. pp. 253--288. Cette *Visite* renferme d'abord vingt-quatre articles, qui regardent l'Université de *Louvain* en général. Il y est parlé de l'immatriculation, de l'élection du Recteur, des devoirs du Promoteur, des bourses fondées pour l'entretien des étudians, &c. Les dix-sept articles qui suivent, fixent le nombre & la qualité des *Suppôts* de l'Université, jouïssans de ses privilèges. Suivent huit articles sur le Chancelier, qui est toûjours le Prévôt de S. Pierre. L'Article 50e, & les 24. suivans concernent la Faculté de Théologie. Le Professeur de l'Ecriture sainte expliquera de suite tout le Nouveau Testament : puis s'il veut, un ou deux livres de l'Ancien, s'attachant principalement aux endroits, dont les Hérètiques abusent pour appuyer leurs erreurs. [Les circonstances du temps autorisoient cela : mais, comme châque chose doit étre traitée à sa place, il paroit à propos de ne pas s'arrêter beaucoup aux Controverses dans l'explication de la Bible.] Les deux autres Professeurs journaliers partageront entre eux l'exposition de la Somme de S. Thomas, de manière que châcun d'eux donne un cours entier de Scholastique & de Morale dans l'espace de sept ans. Ils éviteront les questions peu utiles, & s'étendront particulièrement sur les points de doctrine contestés

par les Hérètiques modernes. [Ainsi ils peuvent, & doivent même, aller au-delà de la Somme de S. Thomas, où une bonne partie de ces points n'est pas traitée.] Personne ne sera admis au grade de Docteur, qu'il n'ait au moins 29. ans complets, les talens convenables, & une parfaite intelligence (*eximiam scientiam*) de la Théologie. [Il est à souhaiter, que dans toutes les Acadèmies on trouve au besoin des gens revêtus de ces qualités, capables en même tems de soûtenir les frais du Doctorat, & dès ce moment en état de vivre en Docteurs, ou du moins fondés à compter d'y être bientôt.] Je ne trouve rien de fort remarquable dans les Articles 75--84., qui parlent de la Faculté de Droit-Canon. Les vingt-six suivans regardent celle de Droit-Civil. Il y est défendu expressément à ceux qui doivent proposer des argumens aux disputes, d'en communiquer avec les Répondans, ou avec leurs Répètiteurs, sous peine d'inhabilité à la Licence. Vénons à la Faculté de Médecine. Les leçons du principal Professeur feront des Institutions, réglées sur la seconde pandecte du 1. livre des Canons d'Avicenne. Le second expliquera le *Petit-Art* de Galien, les Aphorismes d'Hypocrate (ou plûtôt d'Hippocrate,) & donnera une Méthode-Pratique génèrale, où il traitera surtout de la purgation, de la saignée, du mou-

vement du pouls, & des urines. Le 3e Professeur parlera de toutes les maladies suivant l'ordre de Rhasès *liv. IX.*, & outre cela des fièvres & des maladies épidèmiques. Le 4e fera en hiver des leçons sur l'Anatomie, & en été sur la Chirurgie, & sur la Botanique. [Voila ce qui est statué dans la *Visite* : mais le discrèdit où sont tombés les Docteurs Arabes : les progrès de la Chimie dégagée des extravagances qui l'avoient avilie autrefois : enfin des découvertes sans nombre, qui ont renouvellé la face de la Médecine, ont fait changer à *Louvain*, comme ailleurs, toute la manière de l'enseigner.] Il n'est pas arrivé moins de changement dans l'enseignement de la Philosophie. La *Visite* ordonne, Article 125--147., d'expliquer dans les écoles destinées à cette science, la Logique d'Aristote pendant neuf mois, sa Physique pendant huit, & sa Métaphysique pendant quatre : les trois mois restans seront employés à répèter toute la Philosophie, excepté la Morale, qui s'enseignera les dimanches & les fêtes, soit par un Professeur public dans l'Ecole des Arts, soit dans les quatre Collèges de Philosophie par des Professeurs domestiques. Les Professeurs moins principaux sont chargés spécialement d'expliquer la Sphère de *Sacrobosco*, les Météores &c. d'Aristote, &

les principes de l'Arithmètique. [Dans tout cela on ne faisoit rien ici qui ne fût conforme aux usages des autres Universités. Vers 1650. le Cartèsianisme s'introduisit peu à peu dans *Louvain*, où il fut apporté par le Médecin *Gutschovius*, qui avoit servi *Descartes* en Hollande pour ses Expèriences Physiques. Dans la suite la Logique de Port-Royal, & la Physique de *Pourchot* ont servi de modèles à nos Professeurs: mais dépuis environ la fin du dernier siècle jusqu'en 1736., ces matières Philosophiques n'entrèrent presque pour rien dans les examens, sur lesquels on régloit les places des étudians, qui se présentoient à la promotion. Ces examens rouloient presque uniquement sur des matières qui ressembloient assez aux questions d'Algèbre, & qu'on partagea en douze espèces, savoir: *de Vocibus*, *de Compositis*, *de Syllogismis*, *de Dubiis*, *de Sphærâ*, *seu Habitatoribus*, *de Arithmeticâ*, *de Geometriâ*, *de Universali*, *de Topicis*, *de Visu*, *de Motu*. Les quatre dernières furent supprimées en 1736., (celles *de Dubiis* & *de Sphærâ* l'avoient déja été auparavant :) & les matières, qui appartiennent proprement à la Philosophie, furent admises pour un tiers dans les Examens. Enfin l'an 1765. on a réglé l'enseignement de la Philosophie de manière, qu'on y explique dans une juste étendue toutes les parties de cette science, & qu'on y ajoute

ce qu'il y a de plus utile dans l'Histoire Naturelle, dans la Géographie, & dans le reste des Mathématiques.]

☞ *Ses Ouvrages. Lib. Fromondi Laudatio funebris.... D. J. Drusii... dicta an. 1635. die maii 7. Lov. 1635. in-12. Lib. de Paep Summaria Chronol. Parchensis, 385. & 396-435. Mém. fourni par M. Gérard, Abbé moderne du Parc.*

Théodore, ou *Thierri* (a) *Schrevel*, ou *Schrevelius*,

ÉTOIT DE *HARLEM*, où il naquit peu de tems avant le fameux siege de cette ville, formé par *Ferdinand de Tolede*, fils du Duc d'*Albe*, en 1573. Lorsqu'il eut atteint l'âge convenable, on lui fit apprendre le Grec & le Latin; ce fut selon toutes les apparences, dans l'école de *Harlem*, qui étoit alors dirigée par le docte *Cornelius Schonaeus*. Ayant acquis une connoissance suffisante des belles-lettres, il fut choisi par le Magistrat de la ville pour Con-Recteur, c. à. d. Sous-Principal & Régent de Poësie, de ce Collége. *Schonaeus* s'étant défait en 1600. de la charge de Recteur, que son grand âge ne lui permettoit plus d'exercer,

(a) Ces deux noms sont la même chose chez les Hollandois; c'est dans leur langue *Dirk*.

Schrevelius lui ſuccèda en cette fonction, & s'en acquitta avec honneur l'eſpace de vingt-quatre ans. Au bout de ce tems, il s'en démit à l'occaſion d'un tumulte excité dans cette ville, pendant lequel on en vint juſqu'à la barricader. Il ne démeura pas longtems ſans emploi ; car le Rectorat du Collège de *Leyde* étant venu à vaquer le 8. janvier 1625. par la dépoſition de *N. Lettingius*, (b) il eut le bonheur d'étre nommé le même jour pour le remplacer. *Schrevelius* fut près de dix-huit ans à la tête de cette école, c. d. juſqu'en 1642. Se trouvant alors âgé de 70. ans, il démanda la démiſſion de ſa charge, & l'obtint; il démanda auſſi ſans doute qu'elle fût confèrée à ſon fils *Corneille*, comme elle l'a été en effet. Il paroît que dès lors il ſe retira à *Harlem*, & qu'il y employa le reſte de ſes jours à étudier l'hiſtoire de ſon pays. Il vivoit encore en 1653. mais comme il paſſoit alors les quatre-vingt ans, il y a lieu de croire qu'il ne pouſſa pas ſa carrière beaucoup plus loin. On a de *Théodore Schrevelius* les Ouvrages, que je vais marquer, & peut-étre d'autres, qui ne ſont point parvènus à ma connoiſſance.

(*b*) Peut-être *Jacques Lettingius*, qui fut Profeſſeur en Droit à *Leyde* avant 1625. (*Meurſ. Athen. Bat.* p. 351.)

1. *Trophæum Pelusiacum, quo Harlemo-Batavos ob res in Pelusii obsidione anno M. C. LXXXVIII. feliciter gestas donavit Fridericus I. Imperator. Harlemi*, 1598. 4°. C'est un petit Poëme en vers héroïques. On le trouve en vers Flamands à la suite de son histoire de *Harlem* traduite en la même langue. p. 406--408. (*c*)

2. Α'λεξίκακον, *sive de Patientiâ, libri IV.; malorum omnium averrunci. Lugd. Bat.*, *Joan. Maire*, 1623. 18°. pp. 224. mal chiffrées.

3. *Palæmon, sive Diatribæ scholasticæ; continentes tum quæ ad laudem & commendationem Scholarum spectant, tum quæ ad earum œconomiam. Accessit ejusdem Orationum selectarum syntagma. Lugd. Bat. Elsevir.* 1626. 12°.

4. *Harlemum, sive urbis Harlemensis incunabula, incrementa, fortuna varia in pace & bello: Hamorum & Asellorum factio: obsidiones: Reformationis cruda initia: consilia politica: Viri docti: Statuta antiqua: Comitum privilegia: Regimen politicum, ecclesiasticum, œconomicum, militare, & scholasticum. Lugd. Bat., Matthæus*, 1647. 4°. Cette histoire a été traduite en Flamand par l'Auteur même, & imprimée à *Har-*

(*c*) *Triumph van Damiaten. Op sich selven, anders verhandelt, gelyck die in de glasen op de groote zale der H. Vroedschappen, der stadt Haarlem, van Jan Bouchorst, geschreven staet.*

lem, chez *Thomas Fonteyn*, 1648. 4°. pp. 405. en caractères Gothiques. (*d*) Quoi qu'elle promette beaucoup, elle est loin de renfermer tout ce qu'il seroit à propos de savoir de cette ville.

5. *Oraison funèbre de Martin Harpert Tromp, Amiral de Hollande, traduite du Latin d'Antoine Thysius.* En flamand. *Leyde, Philippe de Croy*, 1653. 12°.

J'ai lû quelque part que la femme de *Thierri Schrevelius* se nommoit N. *van Teylinghen*. Quoi qu'il en soit il étoit marié, & il eut de son mariage l'Auteur qui suit, & un autre fils, nommé *Augustin*, qui étoit en 1639. Con-Recteur du Collège de *Delft*.

☞ *Voyez le n.* 4., *p.* 324. & 405. *de l'édit. Flamande. Sweertius*, 691. *Val. André*, 831. *Jac. Crucii Orationes*, *ed.* 1693. *Antv. p.* 511. *C. Barlæi epistola*, *inter editas à Joh. Brant. Amst.* 1702. *in*-8°., *p.* 98.

(d) *Theodori Schrevelii Harlemias, ofte om beter te seggen, de eerste stichtinghe der stadt Haerlem, het toenemen en vergrootinge der selve, hare seldtsame fortuyn en avontuer in vrede, in oorlogh, belegeringe, harde beginselen van d'eerste Reformatie, Politique Raedtslagen, Scheuringhe in de Kercke, de tyden van Lycester, Oude keuren, gunstige Privilegien van Graven, regeeringe in de politie, soo hooghe als leeghe, in't Kerckelycke, militaire, scholastycke, de oeffeninghe van de Inghesetenen in alle wetenschap, kunst, ende ghsleertheydt, neeringhe en hanteringe, en wat dies meer is.*

Corneille Schrevel, ou *Schrevelius*,

Fils du précèdent, naquit à *Harlem*; vraisemblablement vers l'an 1615., & reçut sa prémière éducation en cette ville. Il y a tout lieu de croire qu'il passa à *Leyde* en 1625., & qu'il y fit ses humanités sous la conduite de son père. Je crois qu'il y étudia aussi en Médecine & qu'il y prit le titre de Docteur en cette Faculté. Ce qui est certain, c'est qu'il fut honoré de ce grade. Son père ayant abandonné le Rectorat des Ecoles d'Humanités de *Leyde* en 1642., il sollicita ce poste, qui lui fut accordé la même année, & il le remplit avec beaucoup de zèle jusqu'à sa mort, que M. *Foppens* place en 1667., mais qui arriva le onze septembre 1664., comme le marque *Jean Alberti* dans sa Préface sur le Lexicon d'*Hésychius*, p. 8. & suiv. *Schrevelius* étoit un homme fort laborieux, mais d'assez petit jugement. Il s'est employé plus qu'aucun autre aux éditions d'Auteurs classiques, faites en Hollande, & connues sous le nom de *Variorum*. Tout le monde convient aujourd'hui que ces éditions sont fort belles pour le papier, pour le caractère, & pour la correction : mais que les Notes qu'elles renferment, manquent

de goût & de discernement. Quelques-uns n'en approuvent pas le format ; l'*in-douze* est plus commode pour porter sur soi, & l'*in-4°.* pour le cabinet. L'*in-folio* doit être réservé pour les ouvrages de longue haleine, sur-tout pour ceux qui sont Grecs-Latins, ou qui demandent de grandes estampes : sans cela il effraye. Le grand *in-8°.* n'est propre à rien.

Schrevelius a donné au public :

1. *D. Junii Juvenalis Satyræ : cum Veteris Scholiastæ, & variorum Commentariis. Accurante Cornelio Schrevelio. Lugduni Batavorum, Franc. Hackius*, 1648. 8°. It. *Ibid.* 1658. 8°. It. Avec les Satyres de Perse (*Et Auli Persii Flacci :*) quatrième édition : *Ibidem & Roterodami, Officina Hackiana*, 1664. 8°. pp. 604. sans la Table. Cette édition est dédiée à la Régence de *Leyde*. *Schrevelius* s'est beaucoup aidé de deux Mss., que *Saumaise* lui prêta, & de deux autres, qui lui furent envoyés par *Marquard Gudius* : le prémier lui communiqua encore une copie de l'ancien Scholiaste de Juvenal, avec des remarques critiques de sa facon. Les principaux d'entre les Modernes, dont ón voit ici des notes sur Juvenal, sont *Lubin*, *Farnabe*, *Britannicus*, *Granger*, *Turnèbe*, & *Saumaise*. Perse n'a été joint qu'à la seconde ou à la troisième édition de *Schrevelius*, qui a éclairci ce dernier

par

par les notes de *Casaubon*, de *Lubin*, &c., & y a aussi ajouté d'anciennes Scholies.

2. *Hesiodi Opera quæ extant omnia; Græcè & Latinè, cum notis selectissimis variorum. Accessit Georgii Pasoris Index auctior & castigatior, studio C. Schrevelii. Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1650. 8°. It. *Accessit Lamberti Barlæi Commentarius in Theogoniam. Ibid. Idem*, 1658. 8°.

3. *Pub. Terentii Comœdiæ sex, emendatæ; accedunt Ælii Donati Commentarius integer, cum selectissimis Variorum notis tum castigatis, tum multo auctioribus: item indices locupletiores; accurante C. Schrevelio. Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1651. 8°. It. *Ibid., Idem*, 1669. 8°.

4. *P. Virgilii Maronis Opera; cum notis selectissimis Variorum, Servii, Donati, Pontani, Farnabii, &c.: item indice rerum & verborum; operâ C. Schrevelii. Lugd. Bat.*, 1652. 8°. It. *Ibid., & Roterodami, Officina Hackiana*, 1666. 8°.

5. *Q. Horatii Flacci Opera; cum Commentariis selectissimis Variorum*, (de *Torrentius, Cruquius, &c.*) *& Scholiis integris Johannis Bond; accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1653. 8°. It. *Ibid.*, 1663. 8°. It. *Ibid. & Roterod., Off. Hackiana*, 1670. 8°. Les Notes y sont très-mal choisies.

6. *Lexicon Manuale Græco-Latinum & Latino-Græcum. Lugd. Bat.*, 1654. 8°. It.

2ᵉ *editio auctior multo & emendatior. Ibid.*, *Franc. Hackius*, 1657. 8°. pp. 846. & 166. It. *A Josepho Hillio aliquot vocum millibus locupletatum. Londini*, 1663. 8°. mauvais caract., & 1676. 4°. It. *Lugd. Bat. & Rot.*, *Off. Hackiana*, 1664. 8°. It. 5ᵉ *editio Lugd. Bat.*, *Off. Hackiana*, 1670. 8°. It. *Hac ultimâ editione multo auctius*, *&c. Amst.*, *Henr. &.... Boom*, 1682. 8°. It. *Utrumque hac ultimâ editione multo auctius*, *præsertim*, *quod ad Dialectos & Etymologicas Thematum investigationes attinet : ut & vocabulorum Latinorum copiam. Ad calcem adjecta sunt : Sententiæ Græco-Latinæ*, *quibus omnia primitiva Græca comprehenduntur : item Tractatus duo*, *alter de Resolutione verborum*, *alter de Articulis*, *uterque perutilis. Amst.*, *Henr. & vidua Theodori Boom*, 1685. 8°. It. *Cantabrigiæ*, 1685. 8°. It. *Amst.*, 1700. & 1709. 8°. It. *Budæ*, 1702. 8°. It. *Editio novissima auctior. Lutet. Paris.*, *Petr. Augustinus le Mercier*, 1705. 8°. It. *juxta Editionem Cantabrigiensem anni 1685. operâ Josephi Hill*, *editum. Ibid.*, *idem*, 1718. 8°. It. *Dresdæ*, 1707. 8°. It. sous ce titre : *Corn. Schrevelii Lexicon ...... à Jos. Hillio aliquot vocum millibus locupletatum : hâc ultimâ verò editione à quamplurimis mendis*, *quæ in priores editiones*, *& præcipuè in Cantabrigiensem irrepserunt*, *purgatum operâ & studio H. Ludolphi Holzkampii. Ad calcem adjecta sunt Lexicon Latino-Græ-*

cum Balthasari Garthii. Item Sententiæ Græco-Latinæ, quibus omnia primitiva Græca comprehenduntur. Nec non Tractatus duo, alter de resolutione verborum, alter de Articulis. Amst., Joan. Boom, 1710. 8°. pp. 1090. It. *Editio novissima, superioribus Batavicis, Anglicanis, Parisinisque editionibus locupletior. Lutet. Paris., vidua Pierre*, 1752. 8°. pp. 1407. It. *Dresdæ*, 1762. 8°. L'Auteur s'est proposé de donner un Lexicon, où les étudians trouvassent la plûpart des noms & des verbes Grecs, dans le genre, le nombre, le cas, le tems, ou le mode, &c. qu'ils rencontreroient dans leurs lectures; le tout rangé selon l'ordre de l'Alphabet, aussi bien que les *thèmes*, ou racines, qu'il distingue, en les écrivant en lettres capitales. Il y fait entrer tous les termes, qui se trouvent dans la Bible Grecque, dans Homère, Hésiode, Musée, Isocrate, dans les Fables, dites d'Esope, dans les Sentences attribuées à Pythagore, &c. de sorte que son livre renferme le Manuel de *Pasor*, le *Clavis Homeri*, & les Indices du même, & un Abrègé du *Cadmus Græco-Phœnix* de *Matthias Martinius*, enfin presque tous les Anomales, & tous les thèmes un peu difficiles. *Schrevelius* y a joint les Etymologies des mots Grecs, & il en a beaucoup augmenté le nombre dans l'édition de 1664., après avoir vu l'Ouvrage

de *Martinius* & le *Lexicon Etymologicum* de *Jean Harmarus.* Cette édition eſt encore augmentée de beaucoup de choſes tirées du *Lexicon Ionicum & Doricum* d'*Æmilius Portus*, du *Lexicon Pindaricum*, &c. *Schrevelius* fut fort mécontent de l'édition de *Joſeph Hill*, qui faiſoit un tort conſidérable à l'Imprimeur de Hollande, & apparemment auſſi à notre Auteur : mais qui ſuppléoit une infinité de mots, pour leſquels on étoit obligé de conſulter d'autres Dictionaires que celui de *Schrevelius*. Un autre défaut, où celui-ci eſt tombé, c'eſt de n'avoir pas aſſez expliqué la valeur des termes Grecs. C'en eſt un troiſième d'avoir adopté beaucoup d'étymologies futiles. Le mérite de ſon Ouvrage conſiſte dans la facilité qu'il y a d'y trouver ſur le champ les verbes Grecs, qui ſe préſentent dans des tems, & dans des modes éloignés (*a*) La meilleure edition eſt celle de 1710. On auroit bien fait d'en bannir les *Sententiæ Græco-Latinæ*, &c. : on auroit dû ſur-tout ôter des éditions de *Paris* une fade raillerie, que l'Auteur a faite du Purgatoire. Je crois qu'il n'y a point de différence entre l'édition de 1664., la dernière que l'Auteur a donnée, & celle de 1685., où l'on trouve :

(a) *Leuſden* a imité cette méthode dans ſon Dictionnaire Hébraïque, dont il ſera parlé dans la ſuite. On l'a encore ſuivie dans le *Novitius, ſeu Dictionarium Latino-Gallicum, Schreveliana methodo digeſtum. Pariſ.*, 1710. 4.

Une Préface de huit pages : des vers à la louange du Lexicon : le Portrait de *Schrevelius*, gravé passablement : ensuite :

Page 1. *C. Schrevelii Lexicon Manuale Græco-Latinum.*

Page 852. *Breves Sententiæ Græcæ, Latinè explicatæ, quibus omnia Græcæ linguæ primitiva, quocunque modo inclyta, comprehenduntnr, ut eò faciliùs omnes Græcæ linguæ radices à junioribus edisci, eòque tenaciùs memoriæ infigi possint.* Ces prétendues Sentences sont la plûpart grotesques & ridicules (*b*) : Quand elles ne le seroient pas, elles ne rempliroient point le but de l'Auteur. Un petit Dictionaire méthodique, comme l'*Indiculus* du P. *Poméy*, est beaucoup plus propre à cela.

Page 875. *Tabellæ Dialectorum.*

Page 876. *Figuræ dictionis.*

Page 877. *Constantini Rhodocanacidis, Chiensis, Tractatus de Resolutione verborum.*

Pages 883--888. *Tractatus alter de Articulis*, par le même. Ces deux Traités sont utiles aux commençans.

Pages 1--184. *Lexicon Latino-Græcum*, par *Balthasar Garthius*, (*c*) augmenté par

(*b*) En voici quatre : *Septum fidei est sigillum : Bonitatis fons est verbum Jovis altissimi : Tilia allii caput habens, futura prædicit : In insulâ oletum punctim cadit.*

(*c*) Je ne connois point cet Écrivain, à moins qu'il ne soit le même qu'*Helvicus Garthius*, Ministre Protestant à *Prague*, qui mourut en cette ville le 5. décembre 1619., & à qui l'on attribue un *Lexicon Græcum.*

Schrevelius dans l'édition de 1664., & dans les suivantes.

7. *Desiderii Erasmi Colloquia; cum notis Variorum, tertiâ parte auctioribus; accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1655. 8°. It. *Des. Erasmi Colloquia, cum notis selectis Variorum, addito Indice novo, accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat. & Roterod., Offic. Hackiana*, 1664. 8°. pp. 784. It. *Amst., Officina Blaviana*, 1693. 8°. Il avoit paru auparavant: *Erasmi Colloquia nunc emendatiora; cum omnium Notis. Amst., Lud. Elzevirius*, 1650. 24°. pp. 589.

8. *Homeri Ilias & Odyssea, Græcè, cum Latinâ versione. Accessere Scholia, sive Interpretatio Græca Didymi; cum Indice Græco locupletissimo rerum, ac variantium lectionum; accurante C. Schrevelio. Amst., Off. Elzevir.*, (ou *Lugd. Batav., Franc. Hackius*,) 1656. 4°. 2. vol. Cette édition n'est pas estimée. On a blâmé sur tout la liberté, que l'Editeur s'y est donnée, de fourrer des Additions de sa façon parmi les Scholies de Didyme, qui sont un Recueil, ou plûtôt un Abrègé des Notes, que les plus habiles Grammairiens de la Grèce avoient faites en differens tems sur Homère. Voyez les Dissertations de *Méric Casaubon*, imprimées à *Londres*, 1659. 8°. sous ce titre: *De nuperâ Homeri editione Lugduno-Batavicâ Hackianâ, cum Latinâ ver-*

ſione, & Didymi Scholiis, ſed & Euſtathio, & locis aliquot inſignioribus ad Odyſſeiam pertinentibus : item ſuper loco Homerico dubiæ apud Antiquos interpretationis, quo Dei in hominum tam mentes, quàm fortunas, imperium aſſeritur, binæ Diſſertationes, réimprimées avec les Lettres d'*Iſaac Caſaubon*, publiées par *Théodore Janſſon van Almeloveen*, *Roterod.*, 1709. *fol.*

9. *M. Valerii Martialis Epigrammata, cum notis Thomæ Farnabii, & aliorum ; accurante C. Schrevelio. Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1656. 8°. It. *Ibid.*, *Off. Hackiana*, 1670. 8°.

10. *Joannis Sartorii Adagiorum Chiliades tres, ſive Sententiæ Proverbiales, Græcæ, Latinæ, & Belgicæ, ex præcipuis Auctoribus collectæ, ac brevibus notis illuſtratæ ; ex recenſione C. Schrevelii. Lugd. Bat., Nicol. Hercules*, 1656. 12°. pp. 696. It. *Amſt.*, *Joan. Raveſteinius*, 1670. 8°. Je parlerai ailleurs de *Sartorius*.

11. *M. Annæi Lucani Pharſalia, ſive de Bello Civili ; cum Hugonis Grotii, & Thomæ Farnabii notis integris, & Variorum ſelectiſſimis ; accurante C. Schrevelio. Amſt.*, *Elzevir.*, 1658. 8°. It. *Ibid.*, 1669. 8°. It. *Lugd. Bat.*, 1670. 8°. ſi toutefois cette édition eſt autre que la précèdente.

12. *Q. Curtii Rufi Hiſtoria Alexandri Magni, cum notis ſelectiſſimis variorum, Raderi, Freinshemii, Loccenii, Blancardi*,

&c. Editio accuratissima, accurante C. S., M. D. Lugd. Bat., Franc. Hackius, 1658. 8°. It. *Amst., Offic. Elzeviriana*, 1664. 8°. pp. 751. & pour le Supplément de *Freinshemius*, pp. 93., sans la Table. It. *Francof.*, 1668. 8°. It. *Amst.*, 1672. & 1684. 8°. J'ai parlé de quelques éditions de Quint-Curce, ci-devant T. XV. p. 26.

13. *Justinus, cum notis selectissimis Variorum, Berneggeri, Bongarsii, Vossii, Thysii, &c. Editio accuratissima, accurante S. D. M. C.* (pour C. S., M. D.) *Amst., Lud. & Daniel Elzevirii*, 1659. 8°. pp. 547. sans la Table. It. *Ibid.*, *idem*, 1669. 8°. Cette édition renferme beaucoup de choses inutiles, mêlées avec quelques remarques savantes.

14. *M. Tullii Ciceronis Opera omnia, cum Jani Gruteri, & selectis Variorum notis & Indicibus : ex editione C. Schrevelii. Amst., Lud. Elzevirius*, 1661. 4°. 2. vol.

15. *Pub. Ovidii Opera, ex recensione Nicolai Heinsii, cum notis Variorum; accurante C. Schrevelio. Lugd. Bat., Petrus, Leffen*, 1662. 8°. 3. vol. Voyez *n. 19*.

16. *Schrevelius* donna vers 1662. une nouvelle édition du Lexicon Grec de *Jean Scapula.* Il en parle ainsi dans la Préface du sien : *In Lexico Scapulæ, nuperrimè à nobis edito, ... quod tali methodo, tantoque artificio formatum est, ut nihil in eo desiderari videatur; cùm ob exemplorum copiam*

& elegantiam, tum ob thematum investigandorum radices, derivativa, composita, & decomposita, quæ ordine concatenato artificiosissimè se mutuò consequuntur. Peut-être aura-t'on contrefait l'édition de *Schrevelius* dans celle, que je trouve marquée : *Basileæ, 1665. fol. Scapula* étoit Correcteur d'Imprimerie chez *Henri Estienne*, dont il pilla le *Thesaurus linguæ Græcæ*, pour composer son Lexicon, (*d*) qui est plus court, plus commode, & moins cher. Il s'enrichit en le publiant, & réduisit son maitre à l'indigence.

17. *Joannis Rosini Antiquitatum Romanarum Corpus absolutissimum, cum notis doctissimis Thomæ Dempsteri J. C. Huic postremæ Editioni accuratissimæ accesserunt Pauli Manutii Libri II. de Legibus & de Senatu; cum Andreæ Schotti selectis: I. de priscis Romanorum gentibus ac familiis. II. de Tribubus Roman. XXXV. Rusticis atque Urbanis. III. de Ludis Festisque Romanorum, ex Kalendario vetere. Cum Indice locupletissimo rerum ac verborum, & æneis figuris accuratissimis Urbis, &c.; accurante Corn. Schrevelio.*

(d) *Lexicon Græco-Latinum novum; in quo ex Primitivorum & Simplicium fontibus Derivata atque Composita, ordine non minùs naturali, quàm alphabetico, breviter & dilucidè deducuntur, Joannis Scapulæ operâ & studio. Editio ultima, priori locupletior & correctior; cum Auctario Dialectorum omnium à Jacobo Zuingero, Phil. & Med. Basil., in expeditas succinctasque Tabulas compendiosè redactarum. Basileæ, Sebast. Henricpetri, 1604. fol.* pp. 1855. pour le gros de l'Ouvrage, qui avoit paru pour la prémière fois en 1580.

Lugd. Bat., Franciscus Hackius, 1663. 4°. Voyez ci-devant T. XV. p. 28.

18. *Cl. Claudiani quæ extant; Nic. Heinsius recensuit ac notas addidit, alterâ ferè parte nunc auctiores; accesserunt selecta Variorum Commentaria, accurante Cornel. Schrevelio. Amst., Officina Elzeviriana*, 1665. 8°. *Barthius* avoit revû *Claudien*, & l'avoit commenté avec beaucoup de sagacité. *Nicolas Heinsius*, ayant recouvré quelques Mss. de ce Poëte, en donna une édition plus exacte. L'édition de *Schrevelius* a été encore revûe sur d'autres exemplaires. Outre les Notes critiques qu'il y a fait entrer, il a choisi ce qui lui a paru de meilleur dans les Commentaires de *Barthius*, & de quelques autres savans.

19. *Pub. Ovidii Nasonis Tristium libri V., & de Ponto libri IV., & Consolatio ad Liviam, &c. cum notis selectissimis Variorum, accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat., Petr. & Cornel. Hackius*, 1666. 8°. pp. 492.

20. *Hesychii Lexicon, cum variis doctorum virorum notis Hadr. Junii, Jos. Scaligeri, Claudii Salmasii, Jacobi Palmerii*, (e)

(e) *Jacques le Paulmier de Grentemesnil*, Protestant, né au Pays d'Auge en Normandie le 5. Décembre 1587., & mort à *Caen* le 1. octobre 1670., fut l'un des plus savans Critiques Grammairiens de son siècle. Il porta les armes en Hollande, & en France, & se retira ensuite chez lui pour se livrer absolument à l'étude. On a de lui des Poësies Grecques, Latines, Italiennes, Espagnoles, &

Francisci Guieti, (f) *Godefr. Sopingii*, *Joannis Cocceii*, *Frid. Gronovii*, *Tanaquilli Fabri*, *& aliorum; accurante C. Schrevelio. Accessit Joannis Pricæi Index Auctorum, qui ab Hesychio laudantur. Lugd. Bat.*, *offic. Hackiana*, 1668. 4°. *Schrevelius* mourut, lorsque l'impression fut commencée. Il a absolument gâté le travail des Savans, qu'il copie; tantôt il estropie leurs remarques, tantôt il les déplace: ici il les confond, là il les prend à contre-sens: il en omet d'importantes: il oublie quelquefois les noms des Auteurs; en un mot il donne une fort mauvaise édition d'*Hesychius*. La table des Auteurs cités par cet ancien Lexicographe, recueïllie par *Jean Price*, avoit paru à la suite des Remarques de cet Anglois sur Apulée, *Goudæ*, *1650. 12°.*

☞ *Préliminaires de ses Editions. Joan. Alberti*, *ubi sup. Foppens*, 218. (Ces Ecrivains disent très-peu de chose.)

Françoises, une Description de la Grèce en latin, & *Observationes in optimos Authores Græcos.* C'est d'ici, que *Schrevelius* a tiré des extraits pour son édition d'Hesychius.

(f) *François Guyet* d'*Angers* mourut le 12. avril 1653. ou 1655., agé d'environ 70. ans. Il fut Précepteur du Cardinal *de la Valette*, & Prieur de *S. André* près de *Bourdeaux* : mais il passa le gros de sa vie à *Paris* au Collège de Bourgogne. Il a laissé des Remarques critiques sur Hésiode, Hesychius, Phèdre, Térence, &c.

IL NE FAUT PAS confondre notre Auteur avec *Ewalde Schrevelius*, ou *Schrivelius*, Docteur & Professeur en Médecine

dans l'Université de *Leyde.* Celui-ci étoit né d'une famille noble à *la Haye* en 1575. Après les études ordinaires, il s'appliqua à la Médecine, & se fit recevoir Docteur à *Leyde*, après quoi il alla faire ses essais de Pratique à *la Haye.* En 1625. il retourna à *Leyde*, & y fut pourvû d'une chaire de Médecine, qui vaquoit dépuis le 22. octobre de l'année précèdente, par la mort d'*Ælius - Everard Vorstius*, dont je parlerai dans la suite de ces Mémoires. Plusieurs souhaitèrent qu'on lui confiât en même tems la chaire de Botanique que *Vorstius* avoit aussi remplie : mais les Curateurs la donnèrent au fils de ce dernier, nommé *Adolphe Vorstius*, qui leur représenta, qu'il seroit honteux pour lui de déloger, avec sa mère & son ménage, de la maison qui est jointe au Jardin des Plantes, & où son père avoit été logé. *Cunæus* s'intèressa dans cette affaire pour *Vorstius*, qui dévint ainsi Professeur ordinaire en Médecine & en Botanique. Pour *Ewalde Schrevelius*, on le dédommagea, en lui faisant une pension gratuite de 300. florins, ou d'avantage. Le prémier rang dans l'Ecole de Médecine lui étoit dû à raison de sa chaire : mais il voulut bien le céder à son allié *Othon Heurnius*, qui y enseignoit publiquement dépuis l'an 1602., sans toutefois consentir que celui-ci prît le titre de prémier Médecin. Cet-

te conduite prudente & modeste fit honneur à *Schrevelius*. Il s'acquitta de ses fonctions pendant environ 23. ans, & il étoit Recteur de l'Université en 1647., lorsqu'il mourut. On voit à S. Pierre de *Leyde* son épitaphe, assûrément trop flatteuse, mais qui renferme quelques particularités de sa vie. La voici : *D. O. M., & Ewaldo Schrivelio, Adriani, trigesimô Hagæ (quæ Batavorum aula est) consulatu gestô insignis, filio : an.* CIↃ. IↃ. LXXV. *ibidem nato : Senatori, & Medico : dein Medicinæ in Leydensi Academiâ Professori primario, & Rectori Magnifico : singulari doctrinâ, virtute, & prolixâ in omnes comitate clarissimo ; cui in vitâ nihil charius, quàm aliis eam velut dare : nihil in morte jucundius, quàm ad meliorem & immortalem transire : anno* CIↃ. IↃC. XLVII. *denato, Maria van Swaenswyck (uxor marito,) & liberi parenti dulcissimo, desideratiss., mœstissimi* H. M. P. SIT TIBI, *qui nemini gravis vixisti*, TERRA LEVIS.

Je ne trouve pas qu'*Ewalde Schrevelius* ait rien composé.

☞ *Meursii Athenæ Batavæ*, 349. *G. J. Vossii Epistolæ, ep.* LI. *pag.* 106. *Witte, Diar. biogr. ad an.* 1647. *Phileleuth. Timaretis collectio monumentor.*, 99. 100.

Hyacinthe Schellens,

NÉ A *LILLE* en Flandre vers 1617. ; prit l'habit de Dominicain dans cette ville en 1634., & y prononça ses vœux le 26. novembre de l'année suivante. Quelque tems après qu'il eut reçu les Ordres sacrés, ses supèrieurs le firent Maitre des Novices. Le P. *Schellens* fut dix ans dans cet emploi, & s'en acquitta avec beaucoup de zèle & de prudence. On ne dit point de quoi il s'occupa le reste de ses jours, qu'il termina dans son couvent le onze mai 1672. Il a publié l'opuscule suivant, mais sans y mettre son nom :

Origine & progrez de la Confrèrie des Ardans, & de la Chapelle miraculeuse du Joyau. Lille, Ignace & Nicolas de Rache, 1660. 12°. J'ai parlé de la Confrèrie des *Ardans* ci-dessus T. XV. p. 298. Celle de *N. D. du Joyau*, ou *du Joyer*, a la même origine. (*a*)

☞ *Echard*, *Scriptores Ord. Prædic.*, *II*. 643.

(a) *Non prætereundum, à Petro Nortmanno* (l'un des Jongleurs, qu'on dit avoir reçu la sainte Chandelle) *aliam stillantis Candelæ impetratam portiunculam, quam suis Sancti-Pauli concivibus impertivit : confecto exinde Cereo, cui asservando Sacrariolum erectum, nec non Confraternitas, ut vocant*, de N. D. du Joyer, *Attrebatensi similis. Sed hæc omnia temporum injuriâ, seu bellorum iniquitate conciderunt.* Turpin, Comitum Tervanensium Annales, p. 52.

Adrien de la Croix, ou *Adrianus à Cruce*,

AUTRE JACOBIN, né à *Saint-Pol* en Artois, & Profès du couvent d'*Arras*, fit ses études de Philosophie & de Théologie dans celui de *Louvain*. De retour en son pays, il se dévoua au saint ministère de la Prédication, & l'exerça avec beaucoup de succès jusqu'à sa mort, arrivée le 21. janvier de l'an 1634. On n'a de lui que

Oratio panegyrica in laudem S. Thomæ de Aquino. Prononcée en 1614., & imprimée la même année à *Arras*, in-4°.

☞ *Echard*, *Scriptores Ord. Prædic. II.* 478.

Albert de Loncin,

TROISIÈME Jacobin, Profès du couvent de *Liège*, & né vers l'an 1600., passa assez jeune en France, & prit le bonnet de Docteur en Théologie dans l'Université d'*Angers*. Il revint dépuis à *Liège*, où il vivoit encore en 1672., agé de plus de 70. ans. On a de lui :

Le Rosaire, *ses Indulgences*, *& Privilèges*. *Angers*, *René Hernault*, 1645. 12°. pp.

318. Dédié à *Jeanne-Baptiste de Bourbon*, Abbesse de *Fontévrault*. (a)

☞ *Quétif*, *Scriptores Ord. Præd. II.* 642.

(*a*) Morte en 1670. Cette dame étoit fille naturelle du Roi *Henri IV.*, & de *Charlotte des Essarts*, Comtesse de *Romorantin*.

Samuel Loyaerts

NAQUIT le dernier août 1546. à *Attenhoven*, village de la Principauté de Liège, situé près de *Landen* à 3. lieues de *S. Trond*. Sorti des basses-classes, il entra en Philosophie à *Louvain* au Collège du *Chateau* l'an 1565., & deux ans après il eut la septième place (*a*) dans le concours général. Après cela il prit l'habit Ecclésiastique, démeura vraisemblablement au *Grand-Collège*, (b) & étudia en Théologie sous *Michel de Bay*, *Corneille Reyneri*, *Augustin Hunnæus*, & d'autres Professeurs. On le rappella au bout de quelque tems au *Chateau* pour y enseigner les Humanités. En 1578. on le choisit Curé de S. Michel de *Louvain*. (*c*) Le 20. mai

(*a*) Et non pas la dixième, comme le dit M. *Foppens*.
(*b*) Où il a fondé une Bourse.
(*c*) Il l'étoit le 3. novembre de cette année, & en même tems Licencié en Théologie. Ce jour-là même, il résigna la Chapelènie de S. Quentin, qu'il possèdoit dans la grande église de *Louvain*. (*Archives de la Ville.*)

mai 1586. il prit le bonnet de Docteur en Théologie avec *Jacques de Bay*, neveu de *Michel*, & un Anglois, nommé *Robert Parkinson*. (d) Deux ans après, il fut fait Professeur ordinaire de cette science, & Chanoine de S. Pierre du second rang, à la place du Docteur *Embert Everaerdts*, dévenu Pléban, ou Curé de la même Eglise. Il entra dans la Régence de la Faculté de Théologie en 1596. On lui présenta en 1600. un Canonicat de *Tongres*, qu'il ne voulut point accepter. L'Université le nomma un peu après à un Canonicat de S. Servais de *Mastricht* : mais le Pape *Clément VIII.* jugea cette prébende incompatible avec sa Cure. Ainsi il se borna à sa profession, & au soin de sa paroisse, qu'il gouverna l'espace de 36. ans, étant mort le 13. septembre 1614., dans la 69e an-

(*d*) Ce Docteur étoit de *Lincolne* suivant *Valère André*, qui ne dit autre chose de lui. D'autres mieux instruits le font natif du Duché de Lancastre. Il fut envoyé fort jeune au Séminaire Anglois de *Douai*. Ayant été ordonné Prêtre, il partit pour la Mission d'Angleterre en 1575. Au bout de cinq ans, il alla poursuivre ses études au même Séminaire transporté à *Reims*, & il y retourna aussitôt après son Doctorat, pour y professer la Théologie. S'étant acquitté de cette fonction jusqu'au 2. octobre 1589., il en vint exercer une semblable au monastère de *S. Guislain*, en Hainaut, jusqu'èn 1607. Il avoit obtenu en 1595. un Canonicat de *Mons*, & il le garda jusqu'à sa mort, qui arriva apparemment en 1610., le nommé *Guislain le Vasseur* lui ayant succèdé cette année en ladite prébende. (*Dod*, *Church History of England*, *II*. 90. *Boussu*, *Hist. de Mons*, 347. 348.)

née de son age. On voyoit autrefois à S. Michel un tableau, avec cette Inscription au bas : *Samuel Loyaerts, Attenhovius, hìc in spe resurrectionis quiescit, qui vixit annos LXVIII., dies XIII. Pastor Ecclesiam & plebem hanc rexit an. XXXVI.: Doctor, S. Theologiæ scholam an. XXVII.:* (e) *vitâ probissimus, doctrinâ eximius, de hac Ecclesiâ optimè meritus. Æternùm ut vivat, ei, Lector, apprecare. Obiit an. CIↃ. IↃC. XIV., mensis septemb. die XIII.*

On voit encore dans la même église son tombeau, avec son effigie, & son épitaphe, qui est conçue en ces termes :

Hìc situs est D. Samuel Loyaerts, patriâ Attenhovius, S. Theologiæ D. & Professor, Ecclesiæ hujus Pastor. Decessit de sæculo an. sal. hum. CIↃ. IↃC. XIIII. m. sept. d. XIII. Ægidius Materne, ejusdem Ecclesiæ Sub-Pastor, & Ecclesiæ B. Virginis Traject. Canonicus, avunculo bene merenti P. C.

Les Armes de *Loyaerts* étoient gravées sur la pierre : mais on les a effacées à dessein. C'étoient celles qu'il avoit prises, suivant l'usage, à la cérèmonie de son doctorat. On dit qu'elles représentoient un Jambon, surmonté d'un moûtardier. On lit encore au-dessous : *Samen wel*, Dévise qui fait allusion au nom de *Samuel*, & qui signifie : *Hæc bene conve-*

(e) Ces 27. ans ne sont pas complets.

niunt: mot-à-mot : *Simul bene.* Ce Curé est Auteur des Ouvrages ſuivans, qui ne ſont pas fort recherchés aujourd'hui :

1. *Le Chemin des Vertus, ou Explication morale du Cantique des Cantiques, diviſée en huit petits livres.* En Flamand (*f*) *Anvers, Jean van Keerberghen*, 1599. 8°. Goth., pp. 605. non chiffrées.

2. *Enodationes Euangeliorum Dominicis & Feſtis diebus.... occurrentium; quibus & fidei doctrina explicatur, & Chriſtianorum morum inſtitutio traditur. Lovanii, Gerardus Rivius*, 1608--1620. 12°. ſix tomes en ſept volumes : *T. I.* pp. 760. *T. II.* 1611. pp. 828. *T. III.* 1612. pp. 938. *T. IV.* 1613. pp. 908. *T. V. pars prior.... Tomi V. pars altera*, 1616. pp. 942. *T. VI.* 1620. pp. 961. It. le tout enſemble : *Lutet. Pariſ.*, 1621. 4°.

☞ *Val. André, Biblioth.* 806., & *Faſt.* 79. 129. & 294. *Divers Régîtres*, &c.

(f) *Den Weeh der deuchden, bedeylt in acht boecxkens. Ghemaect op* Canticum Canticorum.

Matthias Gertman,

NAQUIT en 1614. à *Turnhout*, petite ville du diocèſe d'*Anvers*, (a) de

T 2

(*a*) Elle eſt auſſi du Marquiſat d'*Anvers*, & fut érigée en Duché le 7. avril 1753., en faveur de M. *Emmanuel Tellez Menezès & Caſtro*, Duc de *Sylva Tarouca*, Chevalier

Marc Gertman, qui fut bourguemaitre de ce lieu, & de *Jeanne-Marie van Meurs*, tous deux de familles anciennes. (*b*) *Marc* étoit l'un des deux fils de *Jean Gertman*, natif d'*Attendoren* en Westphalie sous l'Archévêché de *Cologne*, & neveu de *Corneille Gertman*, natif du même lieu, qui par son testament signé en 1597. fonda une bourse pour un étudiant de sa parenté au collège *Laurentianum* à *Cologne*. *Corneille Gertman*, autre neveu de ce dernier, & frère de *Marc*, ayant fait autrefois sa Philosophie au même Collège, y a laissé un capital de mille francs pour fonder une seconde bourse. (*c*) Ce *Corneille* étoit Bachelier ès Droits, Chanoine & Ecolâtre de *N. D. au Mont* (*auff dem bergh*) à *Francfort* : *Matthias*, qui fait le sujet de cet article, lui succèda en cette prébende, & fit au moins une partie de ses études à *Douai*, où il prit le bonnet de Docteur en Théologie l'an 1640. Trois

de la Toison d'Or, Président des Conseils suprèmes établis près la personne de S. M. I. R. & A. pour les départemens des Pays-Bas & d'italie, &c. Mais M. le baron *de Pester* a acheté cette seigneurie en 1768., & la possède actuellement en titre de Comté.

(*b*) Celle de *Gertman* porte d'Azur, à une main dextre appaumée d'or. Notre Auteur surmontoit son Ecu d'un Chapeau à cordes pendantes de chaque côté à houpes, comme les Evêques. Il étoit apparemment Protonotaire Apostolique.

(*c*) Destinée à ceux de sa parenté, & à leur défaut, à ceux des familles de *Zeppenfelder*, & de *Winckels*. Son testament fut signé à *Cologne* en 1632., & mis en exécution l'an 1646.

ans après, il fut nommé Président du Séminaire du Roi, qu'il gouverna l'espace de quarante ans. Il fut aussi successivement Prévôt des Collègiales de *S. Pierre* & de *St Amé* dans la même ville, & à ce double titre Chancelier de l'Université. Enfin il obtint une Profession Royale de Théologie au plus tard en 1661. : & on le comptoit en 1674. parmi ceux qui occupoient les prémières chaires de sa faculté. *Gertman* joignit aux fonctions de Professeur celles de Censeur des livres, qu'il exerça durant une longue suite d'années. Il avoit près de soixante-dix ans, lorsqu'il mourut à *Douai* le 29. novembre 1683. On voit son tombeau à S. Amé, où il fut enterré avec l'épitaphe suivante :

D. O. M. Hic situs est Eximius & Amplissimus Dominus Matthias Gertman, S. Th. Doctor & Professor primarius : pridem Ecclesiæ D. Petri, dein hujus insignis Ecclesiæ Collegiatæ Præpositus & Canonicus, eoque titulo natus Academiæ Duacenæ Cancellarius : Seminarii Regii Præses. Qui dum vixit, acerrimi fuit ingenii, indefessi laboris, & integerrimæ vitæ, divini officii assiduus cultor, doctrinâ & pietate vix alteri ex coævis suis suppar aut secundus, pauperum amantissimus, quos, cum Seminario Regio, relictâ ei amplissimâ bibliothecâ, bonorum suorum

heredes fecit. Obiit die XXIX. novembris M. DC. LXXXIII.

Ce Docteur enseignoit avec réputation: il étoit fort assidu à ses devoirs Académiques, & à l'Office divin : il témoigna en toute occasion beaucoup de tendresse pour les pauvres, & fit de grands biens à son Séminaire, auquel il a laissé environ 2000. florins de rente, pour y entretenir des étudians en Théologie : (*d*) il lui a aussi lègué sa riche bibliothèque, à condition qu'elle seroit ouverte aux Docteurs, Professeurs, Licenciés, & autres de l'Université, qui voudroient y avoir récours. M. *Foppens* dit qu'il a composé:

Divers *Traités de Théologie*, qui se conservent en Mſ. dans ce Séminaire; ce sont apparemment les cahiers qu'il dicta dans l'Ecole publique. Le même Bibliothèquaire donne encore à *Gertman*

Jesu Christi Monita maximè salutaria de cultu dilectissimæ Matri Mariæ (debitè) *exhibendo. Duaci*, (ou plûtôt *Moguntiæ*,) *1674*. Mais cet opuscule est de *Henri de Cerf*, autre Docteur de *Douai*.

☞ *Fopp.* 873. *Note fournie.*

(*d*) Il y appelle 1. ceux de sa parenté, qui y auront table pleine, & en cas d'indigence, il sera pourvu à leurs autres besoins. 2. ceux de *Turnhout*, ou des environs à la distance de huit lieues.

Livin Goethals, ou *Lævinus Panagathus*,

C'EST-A-DIRE, *Livin tout Bon*, étoit de *Gand*, où il doit étre né vers la fin du XV. siècle. Ses études finies, il dévint Greffier de la Chancelerie Impèriale, & Héraut d'Armes pour le Comté de Flandre. Ayant suivi Charle-Quint en Allemagne, il mourut à *Ulme* en Franconie le 25. janvier 1547., jour auquel l'Empereur étoit arrivé en cette ville. *Panagathus* avoit acquis une grande connoissance des langues Greoque & Latine. Il a composé

1. *Orationes quædam in genere demonstrativo.*

2. *Carmina diversa.* Le tout imprimé dans quelques Acadèmies d'Allemagne. On compte parmi ses vers cette Epitaphe numèrale, qu'il fit pour *Erasme* :

OrbIs gLorIa totIUs, DeCUsqUe,
HoC qUIesCIt ErasMUs In sepULChro.

Je ne suis pas tout-à-fait sûr qu'il faille distinguer *Livin Goethals*, de *Livin Algoet*, ou *Algotius*, (*a*) Mathèmaticien natif de

(*a*) Ce nom signifie la même chose que *Panagathus*. *Goethals* signifie plûtôt *Bonum collum*, en Grec *Eutrachelius*.

Gand, qui a publié une Carte des Pays du Nord (*Regionum Septemtrionalium Typum*) gravée à *Anvers*, où elle se débitoit chez *Gérard de Jode*.

☞ *Sanderus de Gandavens.*, 85. & 87.

Jean-Baptiste-Victor de Schuttelaere,

ÉTOIT DE *Furnes*, où il paroit étre né vers 1638. Il fit son cours d'humanités à *Douai*, & le reste de ses études à *Louvain*, où il démeura toûjours dans la suite. Après avoir pris le grade de Bachelier en Théologie, il fut fait Professeur de Poësie, au collège de la Ste Trinité, le 2. octobre 1660. Environ neuf ans après, il obtint la chaire de la Langue Latine, qui vaquoit au Collège des Trois-Langues, par la démission de *Chrêtien van Langendonck*, dont je parlerai ailleurs. *Schuttelaere* remplit cet emploi avec distinction pendant plus de douze ans. Il possèdoit apparemment un bénéfice dans l'Evêché de *Liège*, car je le trouve nommé *Clerc de ce diocèse*. Dépuis le 16. avril 1666. il avoit un Canonicat de *Lille*, auquel est attachée la charge d'Ecolâtre. La Faculté des Arts le nomma encore à une prébende *du membre de S. Martin*, dans la Cathèdrale d'*Ypres* : mais il eut à cette

occasion un procès, pour lequel il plaidoit le dernier octobre 1668., sans que je sache s'il gagna sa cause. Outre les fonctions marquées plus haut, il exerça pendant quelque tems celle de *Dictateur* de la Faculté des Arts, & il mourut à *Louvain* le 4. mai 1683. Son corps fut inhumé à S. Michel. Par son testament, signé la veille de sa mort, il laissa tous ses biens au College de la S[te] Trinité, pour l'entretien d'un ou de plusieurs pauvres Etudians: (*a*) & il légua au College des Trois-Langues les Ouvrages qu'il avoit composés, & qui ne s'y trouvent plus. C'étoient :

α. Controversiæ Historicæ de Domo Austriacâ. Et

β. Un *Livre* qu'il avoit *traduit de l'Espagnol en Latin*, pour la défense des droits de S. M. Catholique.

Quelqu'un de ses Auditeurs lui fit l'Epitaphe suivante, qui me paroit digne du XII. siècle :

Hâc, procul à Furnâ, recubat Furnensis in urnâ,
Naso, stilo claro : nobiliore, Maro.
Hâc jacet in tumbâ morum candore Columba,
Carmine, seu prosâ, par cui nulla Rosa.

Le College de la S[te] Trinité publia celle qui suit :

(*a*) Cela est reduit aujourd'hui à une rente de 36. florins.

EPITAPHIUM, NON EPITAPHIUM.

Quæris, Viator, Litteras? Non sunt super;
Hìc Litteratus Schuttelarius jacet,
Cum quo sepultæ Litteræ simul jacent.

Litteræ in hoc, Musæque jacent, Phœbusque sepulchro;
Quæris plura? Sub hoc marmore plura leges.

Musarum delicium, Scholarum Apollo, Torrens Eloquii, Medulla Suadæ, politiorum Litterarum Vindex, Academiæ os & lingua, sacræ & prophanæ Historiæ penu, Christianæ Politices Assertor, Machiavelli Mastix, Pseudo-Politicorum Flagellum; verbo, dignus Lipsio successor

Hìc jacet.

LUX ACaDeMIæ eXsplraVIt.

☞ *Tiré de divers Régitres, & Papiers du tems.*

Hugues Mac-Caghwel, ou *Hugo Cavellus*,

NAQUIT DANS le Comté de Down en Irlande vers l'an 1570., & entra fort jeune dans l'Ordre des Franciscains de l'Observance. Après qu'il eut pris quelques commencemens de Théologie, ses Supèrieurs l'envoyèrent à *Salamanque*, où

il s'avança dans cette ſcience ſous le P. *François Herrera*, de qui nous avons un Commentaire fort étendu ſur le Maitre des Sentences. Ses études finies, il fut appellé au couvent des Récollets Irlandois de *Louvain*. Le P. *Cavellus* avoit contribué à l'érection de cette maiſon, dont j'ai parlé à l'Article *Florent Conry*. (a) Il en fut Gardien pendant pluſieurs années, & il y enſeigna quelque tems la Théologie. Vers l'an 1623. il alla faire la même fonction à *Rome* au couvent d'*Ara - cæli*. Il étoit Définiteur génèral de ſon Ordre en 1624., lorſque le P. *Pierre Lombard*, dont je parlerai ailleurs, mourut en cette ville. Le Pape Urbain VIII. nomma *Cavellus* pour lui ſuccèder en qualité d'Archévêque d'*Armagh* en Irlande : & le Père s'apprêtoit à ſe rendre dans cette Iſle, lorſque la mort le ſurprit à *Rome*, le 22. ſeptembre 1626., agé de 55. ans. On l'enterra dans le couvent de ſon Ordre & de ſa nation, c. d. dans celui de S. Iſidore, où l'on voit ſon tombeau accompagné de l'inſcription ſuivante :

D. O. M. Illuſtriſſimo & Reverendiſſimo Domino Fr. Hugoni Cavello, ordinis Minorum ſtrictioris Obſervantiæ Lectori, Definitori generali, Archiepiſcopo Armachano, Primati Hiberniæ, de patriâ, religione, Literis, benè merito; cujus in patriam redi-

(a) T. XIV. p. 285.

tum mors prævenit. Excellentissimus Dominus Joannes O Neil, Tironiæ Comes, hunc lapidem poni fecit. Obiit 22. Septembris ætat. 55. C'étoit un Religieux modeste, humble, pieux, & laborieux. Il passoit pour un des plus habiles Scholastiques de son tems ; aussi fut-il regretté des Savans de *Rome*. Il a publié :

1. *F. Joannis Duns Scoti, Ordinis Minorum, Doctoris subtilis, Theologorum Principis, in primum & secundum* (& Tome II. *in tertium & quartum*) *Sententiarum Quæstiones subtilissimæ, nunc noviter recognitæ, & habitâ collatione cum selectioribus antiquis Editionibus, ac vetustissimo Codice Manuscripto, ab innumeris mendis & vitiis, quibus ubique scatebant, castigatæ : annotationibus marginalibus, Doctorumque celebriorum ante quamlibet Quæstionem citationibus exornatæ : Scholiis per universum opus in textum insertis : Indicibus variis & copiosis, aliisque multis....summo labore & industriâ illustratæ per P. F. Hugonem Cavellum, Hibernum Dunensem, in Collegio S. Antonii Paduani Minoritarum Hibernorum apud Lovanienses S. Theol. Lectorem Jubilatum. Accesserunt per eundem Vita Scoti, Apologia pro ipso contra P. Abrahamum Bzovium, & Appendix ad q. 1. dist. 3. lib. 3., quæ posita in fine ejusdem lib. 3., de immaculatâ Conceptione. Antv., Joan. Keerbergius, 1620. fol.* 2. vol. en quatre parties, qui tiennent 456. 343.

266. & 564. pages, pour le texte & les notes. On trouve ici sur chaque Question : 1°. le texte du Maitre des Sentences. 2°. celui de Scot précédé d'un court Sommaire, sous le titre de *Scholion*. 3°. des Additions de l'Editeur, au milieu, ou à la suite, du texte de Scot, mais distinguées par le caractère. 4°. des Sommaires & des renvois au marges. Tout cela montre que l'édition est fort commode, & faite avec soin. Il faut maintenant parler des pièces qui l'accompagnent :

T. I. Dédicace du P. *Cavellus* à l'Infante *Isabelle*, datée de *Louvain* le dernier juin 1620. pp. 4.

Préface du même, où il rend compte de son travail. pp. 4.

Vie de *Jean Scot*, où le P. *Cavellus* soûtient *chapp. I. & II.* que ce subtil Théologien étoit de *Down*, ville épiscopale d'Irlande dans la province d'Ulster. pp. 13.

Apologia pro Joanne Duns Scoto, Doctore subtili, adversùs opprobria, calumnias, & injurias, quibus P. Abrahamus Bzovius Ord. Prædicatorum, omnis modestiæ oblitus, eum onerat & lacescit (lacessit) *in suis falsissimis Annalibus, ad an. 1294. pa. 1029.* pp. 21. (It. séparément : *Paris. Ludov. Sevestre*, 1634. 12°.) Le P. *Bzovius* traitoit *Scot* d'Ecrivain obscur, (Σκότεινος :) il le faisoit natif d'Ecosse, c. d., selon

lui, d'un pays barbare & ignorant : il l'accusoit de s'être joué des dogmes de la Foi, à force de fourrer des doutes dans ses explications : il disoit que *Scot* en punition d'un crime, connu ou secret, avoit été frappé d'apoplèxie : qu'ensuite ayant été enterré vif, & étant révenu à soi dans le tombeau, il avoit inutilement crié au secours, & s'étoit enfin cassé la tête contre sa pierre sépulcrale. Le P. *Cavellus* défend son Auteur sur tous ces articles, & pousse vivement le Dominicain, son adversaire.

Le Prologue du Maitre des Sentences, avec les Questions de Scot sur ce Prologue. pp. 41.

Au bout du 3e livre, le P. *Cavellus* a insèré une pièce de sa façon, intitulée : *Rosarium Beatæ Mariæ, seu Appendix ad quæst. 1. dist. 3. de immaculatâ Conceptione Mariæ.* pp. 13. où il parcourt tous les siècles de l'Eglise Chrêtienne, pour y trouver des preuves de l'Immaculée Conception.

Tout l'Ouvrage est orné de Tables exactes & fort amples. Les Notes du P. *Cavellus* sur Scot, ont passé dans la grande Edition des Œuvres de cet Auteur, publiée par le P. *Luc Wadding : Lugduni, 1639., 12. vol. fol.*

2. Le P. *Nicolas Janssenboy*, Dominicain Flamand, vint au secours de son con-

frère *Bzovius*, en publiant ses *Animadversiones & Scholia in Apologiam nuper editam de Vitâ & Morte Joannis Duns Scoti, adversùs R. P. F. Abrahamum Bzovium, &c. Coloniæ, Anton. Boetzerus, 1622. 8°.* It. à la suite du XV. tome des Annales de *Bzovius*, *Ibid.*, *idem. In-fol. pp.* 20. Le P. *Cavellus* lui répondit, sous le nom d'un de ses disciples, nommé *Hugues Magennis*, ou *Magnesius*, par un écrit intitulé : *Apologia Apologiæ pro Joanne Duns Scoto scriptæ, adversùs Nicolaum Jansenium Ordinis Prædicatorum. Paris., Mich. Sonnius*, 1623. 12°. Le P. *Janssenboy* répliqua: mais sa réplique n'a pas vû le jour.

3. *Quæstiones in Metaphysicam, Expositiones in eamdem, & Conclusiones ex eâdem collectæ : Tractatus de primo Principio, & Theoremata. Venet.*, 1625.

4. *Doctoris subtilis Joannis Duns Scoti Quæstiones super libris Aristotelis de Animâ, ab oblivione postliminio restitutæ; innumeris, quibus scatebant, mendis, correctæ; citationibus Philosophi, quibus carebant, notisque marginalibus ornatæ; & Commentario, seu annotationibus longioribus illustratæ atque discussæ.....Accessit per eundem* (Cavellum) *Supplementum, reliquas quæstiones ac difficultates ad libros de Animâ spectantes, quæ vel ab Antiquis, vel à Recentioribus disputari solent, complectens, & ad mentem ejusdem Doctoris subtilis solidè resolvens. Cum*

Panegyrico Joannis Duns Scoti, *& duplici indice. Lugd.*, *Claudius Landry*, 1625. 4°., pp. 410.

5. *Miroir de la Pénitence.* Ouvrage posthume, en langue & en caractères Irlandois, imprimé à *Louvain*, in-12°.

☞ *Sa Vie de Scot, dern. page. Vernulæi Acad. Lovan., ult. ed. p.* 136. *Echard, Scriptores Ord. Præd. II.* 479. *Le Moreri de* 1760. *Lett. C. p.* 357.

Jacques Buyens van Mol,

DOMINICAIN DU couvent d'*Anvers*, étoit natif de *Molle*, qui est une bourgade du Brabant dans la Campine. Ayant été ordonné Prêtre, il remplit dans son couvent les fonctions de Lecteur en Théologie, de Préfèt de la Confrèrie du Rosaire, & de Prédicateur. Il mourut dans la même maison le 12. juin 1604., & y fut enterré dans le cloitre, avec l'épitaphe suivante, qui ne subsiste plus:

RR. PP. Jacobo Buyens, *& Petro Hovio*, *Mollanis*, *quorum prior Societatem Rosarii Deiparæ eximiè promovit*, *& fervidum adversùs Novatores Ecclesiastenegit*, *obiitque anno* 1604. *prid. id. Junii: alter œconomiæ ac Choro laudabilissimè præfuit*, *desiitque vivere* 1607. *kal. maii.*

On a du P. *Buyens :*

1. *Pratique spirituelle pour parvenir à l'union*

nion avec Dieu. En flamand, (*a*) comme les deux suivans : *Anvers*, & *Boisleduc.*

2. *Le précieux Trésor de la Confrèrie du Rosaire de la très-digne Mère de Dieu, établie dans l'Ordre des FF. Prêcheurs.* (b) *Anvers, Jerôme Verdussen*, 1600. 12°. It. *Ibid.*, *Corn. Verschueren*, 1605. 8°. Goth. pp. 16. It. *Ibid.*, *Jér. Verdussen*, 1614. 8°.

α. *Vies des hommes illustres de l'Ordre de S. Dominique en Angleterre, en Ecosse, en Saxe, & dans les Pays-Pas.* En flamand. Ms. chez les Dominicains d'*Anvers.*

β. *Vita B. Zegheri, à Jacobo Buyens ex variis collecta.* Mste à *Lillers* en Artois. Le B. *Zegher*, de l'Ordre de S. Dominique, étoit de *Lille*, ou des environs. Ses Prédications firent beaucoup de bien en Flandre & en Hainaut. Il fut le Directeur de la vertueuse *Marguèrite d'Ypres*, qui mourut à 21. ans en 1237., & dont *Thomas de Cantimpré* a écrit la vie.

γ. *De Reformatione Religiosorum, Tractatus à Joanne Nyder, Ord. Præd., compositus, à mendis verò à Jac. Buyens purgatus; additis locorum Scripturæ ac SS. Patrum in-*

(a) *Gheestelycke Oeffeninghe om eenigheydt met Godt te cryghen.*

(b) *Den costelycken Schadt det Broederschap van H. Roosen-Kransken van de aldereerweerdichste Moeder Godts in de Predic-heeren Oorden ingheştelt. Door P. Jacobus Buyens van Mol, Prefect van het H. Roosen-Kransken tot Antwerpen.*

dicationibus illustratus. La mort du Père *Buyens* l'empêcha de publier cet ouvrage: le P. *Boucquet* le fit paroître en 1611.

☞ *Echard*, *II*. 356. *De Jonghe*, *Belgium Dominic*. 224. 225.

Josse Ravesteyn, ou *Jodocus Tiletanus*,

NÉ A *TIELT*, petite ville située au milieu de la Flandre, vers 1506., fit sa Philosophie au Collège du *Lys*, à *Louvain*, & remporta la 4^e^ place de son cours en 1525. J'ai lû quelque part qu'il fut ensuite rappellé dans ce Collège pour y enseigner ou les Humanités, ou la Philosophie. Quoi qu'il en soit, ayant pris l'habit Ecclésiastique, il fit son cours de Théologie dans la même Université, & eut pour maitres les Docteurs *Nicolas Coppin*, *Ruard Tapper*, *Jean d'Oye*, & *Jean Leonardi*, ou *Joannes Hasselius*. En 1540. il succèda à *Pierre Titelmans* (a) en qualité de Président du Collège d'*Houterle*. Le 13. juillet de la même année, *Pierre Was*, Abbé de S^te^ Gertrude de *Louvain*, & en même tems Conservateur des Privilèges de l'Université, le nomma l'un de ses deux subdélègués pour certaines causes personnelles rélatives à

(a) Dont j'ai parlé ci-dessus, T. XI. p. 260.

cette dernière charge. En 1546. (*b*) il obtint une chaire ordinaire de Théologie avec un Canonicat du second rang à S. Pierre : mais il la quitta très-peu après pour une autre Chaire de la même Faculté, à laquelle étoit annexée une prébende du prémier rang. *Ravesteyn* entra dans l'exercice de cette dernière profession le 4. mai de cette année. Il étoit alors Licencié en Théologie : il prit le bonnet de Docteur le 5. octobre suivant. *Charle-Quint* l'envoya en 1551. au Concile de Trente, (*c*) où il se distingua par son savoir, & par sa bonne conduite. Deux ans après il abandonna la direction du Collège d'*Houterle*. En 1556. l'Empereur joignit aux révenus de sa prébende une pension de 200. florins, qu'il tira de la rente de mille florins laissée à l'Université par *François d'Helfault*, Abbé de S. Pierre de *Gand*. Le même Prince ayant mandé *Ravesteyn* au Colloque de *Worms* en 1557., il s'y rendit avec ses collègues *François Sonnius*, & *Martin Rythovius*, & y trouva trois autres Théologiens des Pays-Bas, *Jean*

(*b*) *Val. André* (Fast. 78.) dit que ce fut en 1549. C'est une faute. Voyez ses Fastes pp. 79. & 151., *Vernulæi Acad. Lovan.*, 2. édit., p. 42., & ce que je marque ci-après *n. β.*

(*c*) Il s'y rendit avec *Ruard Tapper*, & *Jean Hasselius*, Docteurs en Théologie, & *Vulmar Bernaerts*, Docteur ès droits, & Professeur en Droit-Canonique. *Philippe II.* voulut l'y renvoyer en 1562. : mais il s'excusa sur ses infirmités.

Delphius, Hollandois, Suffragant de *Strasbourg*, le P. *Canisius*, Jésuite, & *Barthèlemi Latomus*, dont j'ai parlé ailleurs. Environ un an après, il fut nommé à la Prévôté de *Walcourt* dans le Comté de *Namur*, ce bénéfice étant venu à vaquer par le décès de *Nicolas der Villers*, Docteur & Professeur en Droit à *Louvain*. L'an 1559. il remplaça le célèbre *Ruard Tapper* dans la charge de Directeur des Religieuses, qui servent dans l'Hôpital de *Louvain*. Il s'acquitta de cet emploi l'espace de dix ans, & après avoir souffert quelque tems les douleurs de la goutte, il fut atteint d'une apoplexie, qui l'enleva le 7. février 1570., (1571.) agé d'environ 64. ans. On voit son tombeau dans la chapelle de cet Hôpital, avec l'épitaphe suivante :

Eximius ac Rever. Dom. ac M. N. Judocus Ravesteyn Tiletanus, Ecclesiæ Collegiatæ S. Petri Lovanii Canonicus, Præpositus Walcuriensis, hujus almæ Universitatis privilegiorum Conservator, Artium & S. Theologiæ Professor clarissimus, qui hæreses contra Catholicam fidem suo tempore insurgentes doctrinâ & libris scriptis profligavit, hujus Xenodochii Præpositus, vir sanè multæ eruditionis, pietatis, ac modestiæ, hìc sepultus est. Obiit anno Domini CIↃ. IↃ. LXX. *die* VII. *februarii. R. I. S. P.*

Ravesteyn étoit l'un des Régens de l'é-

troite Faculté de Théologie de *Louvain* : on l'avoit élu Recteur de l'Université en 1545. & en 1550.: il avoit autrefois obtenu un Canonicat de S. Bavon, de *Gand*, apparemment en vertu des privilèges de l'Académie. C'étoit un Docteur savant pour son tems, habile dans la Controverse, zèlé défenseur de l'Eglise, & fort opposé aux erreurs de *Baïus*, (d) qui le regardoit comme son plus ardent adversaire : d'ailleurs vertueux, plein de politesse envers ceux qui l'approchoient, aimant à rendre service à tous, attaché aux devoirs de sa profession, & assidu aux offices divins.

Nous avons de lui :

1. *Epistola Ven. Patri Laurentio Villavicentio, Ord. Erem. S. Augustini, S. Theol. Doctori.* Datée de *Louvain* le 20. novembre 1564., & insérée dans les *Baïana* du P. *Gerberon*, pp. 37. 38. *Ravesteyn* informe *Villavicentio*, son collègue, des erreurs que *Hessels*, & *Baïus* recommençoient

(*d*) Il les dénonça en Espagne, où elles furent condamnées par les Universités d'*Alcala* & de *Salamanque* : aux Evêques *Rythovius* d'*Ypres*, & *Lindanus* de *Ruremonde*, à la Faculté de *Douai*, à l'Abbé de *S. Guislain* en Hainaut, & à quelques Professeurs de Monastères. *Maximilien Morïllon*, qui raporte ces faits, ajoute : *Sur ce que je lui ay dit mon opinion, & que pour tenir la chose assoupie, il ne les doit tant communiquer : il dit que c'est pour effacer la semence, que aucuns en ont fait en divers monastères, mesme en celui de Vicongne* (proche Valenciennes,) *où icelle nouvelle doctrine at esté fort plantée au regret des Facultez de Louvain & de Douay.*

d'enseigner à *Louvain* dépuis leur retour du Concile de Trente, où ils avoient eu soin de n'en dire mot.

2. *Confessionis, sive Doctrinæ, quæ nuper edita est à Ministris, qui in Ecclesiam Autwerpiensem irrepserunt, & Augustanæ Confessioni se assentiri profitentur, succincta confutatio. Accesserunt duæ Orationes in scholis Theologicis ab eodem Authore habitæ, in quarum alterâ confutat inanes cavillationes quorumdam, & nominatim Caroli Molinæi, adversùs authoritatem sacrosancti Concilii Tridentini: in alterâ verò demonstrat portum fidum & tutum, in quo acquiescere possint pii homines, de suâ salute æternâ soliciti, in miserabili præsentis Ecclesiæ dissidio. Lovan., Petr. Zangrius*, 1567. 8°. pp. 242. It. *Editio 2ª, auctior & castigatior. Ibid., Idem*, 1567. 8°. feuillets 121. *Ravesteyn* dédia cet ouvrage à la Régence d'*Anvers*, qui lui fit présent d'une coupe de vermeil. *Philippe II.* lui décerna en même tems une pension sur l'Abbaye de S. Pierre de *Gand*. La *Confession d'Anvers* avoit déja été réfutée par *Guillaume Lindanus*. (e) Des deux Harangues, qui suivent la réfutation qu'en fait *Ravesteyn*, la prémière est contre le *Conseil* de *du Moulin* (f) *sur le faict du Concile*

(e) Ainsi *Valère André* se trompe, quand il dit que *Ravesteyn* fut *le prémier & le seul* qui réfuta cet écrit.

(f) Ou plûtôt *du Molin*, fameux Jurisconsulte, qui après avoir longtems suivi le Calvinisme, méné une vie errante,

de Trente, réception, ou rejeƈt d'iceluy, imprimé à *Lyon*, 1564. 12°., puis traduit en Latin, & publié en cette langue à *Poitiers*, 1565. 12°., & plusieurs fois dépuis. Cet opuscule a été aussi réfuté par un écrit intitulé : *Response au Conseil donné par Charles du Moulin, sur la dissuasion de la publication du Concile de Trente en France, par Pierre Grègoire Tholosain.* (g) *Lyon*, 1584. 16°. (*h*)

3. *Apologia Catholicæ Confutationis prophanæ illius & pestilentis Confessionis (quam Antwerpiensem appellant Pseudo-Ministri quidam) contra inanes cavillationes Matthæi Flacci Illyrici. Lov., Pet. Zangrius*, 1568. 8°. feuillets 438. *Matthieu Flach Francowitz*, qui se nomma *Illyricus*, parce qu'il étoit né en Istrie, est un des plus fameux Controversistes Luthèriens, & le principal Auteur des *Centuries de Magdebourg*. Il étoit venu prêcher sa doƈtrine à *Anvers* en 1566., & il eut part à la *Confes-*

& publié quantité d'ouvrages sur le Droit, & contre les Papes, qu'il haïssoit à mort, mourut bon Catholique à *Paris* sa patrie le 17. décembre 1566.

(*g*) Autre savant Jurisconsulte, qui enseigna avec réputation à *Cahors*, à *Toulouse*, & enfin à *Pont-à-Mousson*, où il mourut en 1597.

(*h*) Quoi que le Concile de Trente soit reconnu en France pour légitime & œcumènique, on n'y a pas encore accepté ses décrets de discipline, « quoi qu'à vrai dire, il n'a » (il n'ait) pas tenu au Clergé de France; il a témoigné » le désirer par plusieurs Aƈtes solemnels. » *Fleury, Institut. au Droit Ecclésiastique, Part. III. ch. 25., édition de Brux.* 1722. *p.* 158.

ſion, dont il s'agit ici : mais n'ayant pu la faire recevoir, il paſſa à *Strasbourg*, & de-là à *Francfort*, où il mourut en 1575. dans ſa 56ᵉ année. Il avoit enſeigné à *Wittemberg*, à *Brunſwic*, à *Magdebourg*, à *Iène*, &c. (*i*)

4. *Epiſtolæ tres Michaëli de Bay*. Parmi les Œuvres de *Baïus* de l'édition du P. *Gerberon*, pp. 174--177. & 181--185. & 188--191. avec les Réponſes de *Baïus*. Ces Lettres, écrites en 1568., concernent la nature de l'*Oblation* du Fils de Dieu dans le Sacrifice de la Meſſe : *Baïus* la faiſoit conſiſter ſimplement en ce qu'il s'y fait une action ſur le corps de J. C. en l'honneur de Dieu. *Raveſteyn* vouloit quelque choſe de plus, & exigeoit ſur tout que cette action fût faite par un Prê-

(*i*) On peut voir ſa vie dans les Mémoires du P. *Niceron*, Tome XXIV. 1--25. Mais ce Père ne l'ayant tirée que d'Auteurs Proteſtans, ne dit rien de deux faits, que le P. *François de Coſter* raporte en ces termes: *Illyricus, Centuriatorum caput, anno 1566. Antuerpienſibus tradidit fidei ſuæ Confeſſionem : poſtea Fuldæ à duobus Societatis noſtræ ſacerdotibus, Chriſtiano Halverio, & Oſwaldo Redlingio, coram multis errorum convictus, & de conſtanti veritate Confeſſionis prædictæ interrogatus, palàm, cum multorum Lutheranorum ſcandalo, faſſus eſt ſe modò ea omnia non audere tueri, quæ illic ſcripſerat.* Coſterus, Apol. pro 1. parte Enchir. ſui contra Franc. Gomarum, p. 154.

Illyricus veſter, illuſtrium Centuriatorum princeps, Francofurti ad Mœnum diem ſuum obiens, ab omnibus deſertus, ſolum in domo manſit cadaver, quoad vicini, illius fœtorem non ferentes, à Magiſtratu ſartores aut cerdones aliquot, viliſſimos homines, qui jam putreſcens corpus ad caninam, vel equinam, aut aſininam ſepulturam efferrent, obtinerent. Idem, ibid. p. 109.

tre. En comparant sa dernière lettre avec la réponse de *Baïus*, il me paroit évident que celui-ci ignoroit que ces mots: *Ratio oblationis*, se prènent dans l'Ecole pour *la manière* ou *la nature* de l'oblation.

5. *Apologiæ, seu Defensionis Decretorum sacrosancti Concilii Tridentini de Sacramentis, adversùs Censuras & Examen Martini Kemnitii, Ministri Brunsvicensis, Pars prima. Lov., Petr. Zangrius*, 1568. 12°. feuillets 381. *Pars secunda. Ibid., Idem*, 1570. 12°. feuillets 486. It. *Colon.* 1607. 12°. 2. vol. La mort empêcha l'Auteur de continuer cette Défense. Une chose qu'on y peut remarquer, c'est que *Kemnitz* (k) ayant ajouté de son chef le pronom *ipso* dans ce Canon du Concile: *Siquis dixerit non omnia ista septem Sacramenta à...Christo....* ipso *instituta esse, anathema sit*, *Ravesteyn* lui reproche cette falsification, soutient que le Concile n'a pas décidé que tous les Sacremens ont été institués *immédiatement* par N.S.J.C., & prétend que le Canon subsiste, soit qu'il les ait institués par lui-même, ou qu'il l'ait fait par le ministère des Apôtres, remplis de son esprit. Nos Biblio-

(*k*) Théologien Luthèrien, né le 9. novembre 1522. à *Treuen-Brissen* dans la vieille Marche de *Brandebourg*, & mort le 8. avril 1586., après avoir enseigné les humanités à *Konigsberg*, puis la Théologie à *Wittemberg*, & rempli à *Brunswic* les fonctions de *Coadjuteur*, de Ministre, & de Super-Intendant.

graphes ne parlent point des Ouvrages ſuivans, qui ſont reſtés en Mſ.

α. *Admonitio R. D. Jodoci Tiletani ad F. Nicolaum Ramos, Minoritam, Qualificatorem, de contumelioſis juxtà ac inſulſis notis, quas ſibi, & Wilhelmo Lindano, S. T. Doctoribus & Inquiſitoribus, eximiiſque Vulgatæ Bibliorum verſionis propugnatoribus, temerè ac malignè inuſſit libris duobus, quos de Aſſertione Vulgatæ verſionis in orbem projecit, illos falsò non ſolùm temeritatis, audaciæ, atque inſaniæ accuſans, ſed impietatis atque ſacrilegii. Havenſius* parle de cet ouvrage *lib. II. de erect. novorum in Belgio Epiſcopat.* p. 241.

β. *Annotationes circa primum librum Sententiarum, collectæ ſub Eximio viro S. Th. Licentiato, Magiſtro Judoco Raveſteyn, Tiletano, Profeſſore Cæſareo. Anno 1546. may 4.* J'y lis, feuillet 54. verſo: *Finis anno 1547. die penult. aprilis.* Au bout : *Hæc eſt ſcriptura Melchioris Ryckenroy, S. Th. Licentiati, Mechlinienſis, poſtea Præſidis in Collegio Trilingui Lovanii.* Ms. au Collège de *Malines* à *Louvain,* feuillets 183. *in-fol.*

γ. *In librum ſecundum Sententiarum.* Mſ. *Ibid. fol.* ff. 132.

δ. *In librum tertium Sententiarum.* Mſ. *ibid. fol.* Au bout : *Finis anno 1550. 17. aprilis.*

ε. *In librum quartum Sententiarum.* Mſ.

ibid. fol. Cette partie a été écrite en entier : mais les derniers feuillets sont déchirés.

UN *JEAN DE RAVESTEYN*, natif de *Tielt*, fut fait Chanoine & Chantre de S. Pierre de *Louvain* le 7. juin 1570. Il pourroit bien avoir été neveu de notre Auteur.

☞ *Vernulæi Acad. Lovan. 2a edit. p.* 149. *Miræi Scriptores sæc. XVI. edit. Fabric.* 183. 184. *Val. André, biblioth.* 594. 595. *&* *Fast.* 42. 43. 111. 302. & 363. *Baïana*, 73. 128. 195. *Fop.* 770. *Archives du Chap. de S. Pierre de Louvain. Régîtres du Collège d'Houterle.*

Matthias van Niers, ou *Nirsanus*,

CARME Allemand ou Flamand, profès du couvent de *Gueldre*, & Docteur en Théologie, fut Prieur de diverses maisons de son Ordre, entre autres de celle d'*Aix-la-Chapelle*, qu'il gouverna plus de quarante ans. On l'élut Provincial de la Basse-Allemagne : mais il réfusa cet emploi. Il réfusa aussi l'Evêché de *Ruremonde*, auquel il fut nommé en 1561., ou l'année suivante : mais il accepta l'emploi d'Archidiacre, qu'il exerça en cette ville sous l'Evêque *Guillaume Lindanus*. (a)

(a) *Lindanus* fut sacré prémier Evêque de *Ruremonde* le 4. avril 1563.

On ignore la date de ſa mort. Il a laiſſé

α. Quelques volumes de *Sermons*, écrits en Latin ſuivant l'uſage de ſon tems, &

β. D'autres *Opuſcules*, qui ſe conſervent chez les Carmes d'Allemagne : mais dont on ne marque point les titres.

☞ *Petri à Beeck Aquiſgranum*, *p.* 228. *Coſmas de Villiers*, *II.* 418.

Paul de S^t Ubalde,

CARME Déchauſſé de la province Belgique de S. Joſeph, ſe diſtingua vers 1665. par ſa rare piété, & par ſon habileté dans la Théologie. Il finit apparemment ſes jours au couvent d'*Anvers*, où l'on garde un Mſ. de ſa façon, qui a pour titre :

Animæ Delectamentum, tribus libris diſtinctum ; in quo agitur de Oratione mentali & ſupernaturali.

☞ *Coſmas de Villiers*, *II.* 539. 540.

Herman, Comte de Newenaar, ou *Hermannus à Novâ Aquilâ*, ou *Herm. Nuenarius*,

NAQUIT vers l'an 1491. dans le Comté de ce nom, qui eſt traverſé par la petite rivière d'*Aar*, (a) & borné par l'Electorat de *Cologne*, & le Duché de Juliers. *Guillaume II.* ſon père mourut le 12. mars 1497. : ſa mère ſe nommoit *Walburge de Manderſcheidt.* Dès ſa prémière jeuneſſe il s'appliqua fort ſérieuſement aux Belles-Lettres, & à diverſes ſciences, dans leſquelles il fit des progrès très-rapides. Ayant embraſſé l'état Ecclésiaſtique, il ſe vit bientôt pourvû d'un Canonicat de la Métropole de *Cologne*, auquel il joignit peu après la Prévôté de *N. D. d'Aix-la-Chapelle.* Sa capacité le fit connoitre au Roi Charles, depuis Empereur, qui l'envoya en 1519. chez les Princes d'Allemagne, pour les engager à favoriſer ſon élection à l'Empire. *Bernard de Lauwembourg*, Duc de Saxe, étant venu à mourir le 3. janvier 1524., *Herman* lui ſuccèda le 19. du même mois en qualité de Prévôt de la Métropole de

(a) En Latin *Araris*, de là eſt venu le nom de *Newen Aar*, q. d. *Novus Araris*; ainſi nôtre Auteur a eu tort de latiniſer ſon nom en *Nova Aquila*.

Cologne, dignité importante, de laquelle dépendent un Archidiaconé de la même église, & la charge de Chancelier de l'Université. Il n'en jouït qu'environ six ans & demi; car ayant accompagné l'Electeur *Herman de Weyden* à *Ausbourg*, (b) & assisté à la fameuse Diète, (*c*) où fut présentée & proscrite la *Confession*, qui porte le nom de cette ville, il y mourut la même année, agé seulement de 38. ans. Son corps fut transporté à *Cologne*, & inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres, chez les Religieuses du *Jardin-Nôtre-Dame* de l'Ordre de Cîteaux, où l'on voit encore aujourd'hui l'inscription suivante:

Epitaphium generosi & illustris viri, D. Hermanni Comitis, è præclarâ & antiquâ Comitum Newenaricorum familiâ, ejusdemque Præpositi majoris Ecclesiæ Coloniensis, qui annum agens nonum & trigesimum, fato functus est Augustæ in ipsis Comitiis & conventu Principum & Statuum Imperii, auspicio Caroli V. Romanorum Imperatoris, anno à Virgineo partu 1530.; cujus corpus hìc sepultum jacet inter corpora utriusque parentis sui; patris quidem, à quo illi familiæ ejus nomenclatura, arma, & insignia: matris verò è Comitibus de Manderscheit; quorum animas

(*b*) Notre Auteur étoit le prémier à la suite de ce Prince, qui apostasia quelques années après.

(*c*) Commencée le 20. de Juin, & terminée le 19. de novembre.

apud Superos in Christo vivere, & cum eo regnare piè credimus.

Si cette épitaphe n'est pas digne d'un homme aussi lettré que *Nuenarius*, l'Elègie suivante le paroitra encore moins :

Huc quicunque venis, aut adstas, civis, an hospes,
Et procul, ante pedes, hæc monumenta vides.
Me lege, quam spectas, appensam fortè tabellam,
Ad partem muri quà monumenta sedent.
Hìc etenim clarus cum clarâ conjuge conjux.
Conditur, & magìs his clarus, utroque satus.
De quo (nimirum quia virtus major in illo,
Quàm mihi sunt vires) dicere plura vetor.
Quin adsint potiùs, quas naviter ipse colebat,
Musarum sapiens ex Helicone chorus.

La pièce contient 26. autres distiques ; mais qui ne méritent pas d'être raportés. *Herman de Newenaar* ne laissa point de descendans, & sa famille s'éteignit dans la personne de son neveu *Adolphe*, Comte de *Newenaar*, qui fut emporté d'un coup de canon dans *Arnhem* le 30. octobre 1589. Notre Auteur avoit été grand ami de *Reuchlin*, dont il épousa la quérelle contre les Théologiens de *Cologne*, (d) conjointement avec le baron *Ulric de Hut-*

(*d*) Il y a grande apparence qu'il eut part aux *Epistolæ obscurorum virorum*, dont je parlerai ailleurs : mais il est certain qu'elles sont principalement du baron de *Hutten*.

ten, si fameux par son savoir, par ses emportemens, & par ses débauches. Il s'étoit encore lié avec *Conrad Peutinger*, fort connu par ses *Tables* Géographiques, & avec *Joachim Camerarius*, le père, habile humaniste, qui lui fit cette épitaphe, supposant, sans doute, qu'il seroit enterré à *Ausbourg:*

Hermanno à Neuenare, Comiti ex Ubiis,
Cui gens Nov-Aquila, nomen Hermanno fuit:
Rerum peritus plurimarum, & Artium
Doctus bonarum, à patriâ hìc procul jacet,
Fato peremptus ante tempus flebili,
Augustâ in urbe Vindeliciæ, quò suum
Secutus (haud reversus domum (e) *est)*
Principem.
Morte auferuntur undique extincti boni:
Quid fiet igitur? Quid? subibunt (mox) *mali.*

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Oratio ad Reverendissim. & illustrissimos Principes Electores, edita per generosum Comitem Hermannum Nuenarium, in ipsis Comitiis Regis Romanorum, pro invictissim. & Christianiss. Carolo Romanor. Rege electo. Francof.*, 1520. 4°., avec la harangue du *n.* suivant. It. dans les *Rerum Germanicarum Scriptores* de *Freherus*, *Hanoviæ*, *1611. in-fol. T. III. p. 149. & suiv.* It. dans l'édition

(e) Ce mot rend le vers fautif; je lirois *inde.*

dition de *B. G. Struvius*, *Argentorati*, *Joh. Reinholdus Dulsseckerus*, 1717. *in-fol. T. III.* 173---180. On trouve à la suite de cette pièce, suivant la dernière édition, trois Epigrammes de *Newenaar*, dont voici la prémière :

In defectionem solis, & electionem Caroli Regis Romanorum.

Delituit cæli nuper sub vertice Phœbus,
Occuluitque suum Delius ipse jubar.
Emersit subitò divinum Cæsaris astrum,
Cumque novo rediit Cæsare Phœbus ovans.
Ergo hoc jam constat, quo pacto regnet uterque,
Phœbus apud superos, Cæsar in orbe regit.

Ensuite :

P. 181---183. *Invictissimo atque Christianissimo Carolo, Rom. Regi designato, Hispaniarum insuper, ac utriusque Siciliæ Regi, Austriæ Burgundiæque Principi potentissimo, Hermannus de Nuenar Comes, nomine studiosorum Germaniæ, salutem atque felicitatem perpetuam optat.* C'est une petite harangue pour exhorter l'Empereur à favoriser la renaissance des études. *Newenaar* y invective en furieux contre ceux, qu'il prétendoit en étre les ennemis déclarés, surtout contre l'Inquisiteur *Jacques de Hoogstraeten* : & il avance plusieurs choses, qui montrent sensiblement qu'il penchoit alors pour le parti de Luther : mais il

en revint lorsqu'il connut mieux cet hérésiarque.

2. *Eginhartus de vitâ & gestis Caroli Magni. Coloniæ, Joan. Soter*, 1521. 4°. C'est la prémière édition, qui ait paru de cet Historien, dont je parlerai ailleurs. *Vossius* (f) a soupçonné *Newenaar* d'avoir fait des changemens à l'Ouvrage, sous prétexte d'en rendre le stile plus agréable : mais on prétend qu'il reste encore des Mss., qui prouvent la fidélité de l'Editeur : & *Freher* n'a pas fait difficulté de le suivre. *Newenaar* a joint à la *Vie de Charlemagne* les *Annales* qu'on a reconnu dépuis appartènir au même *Eginhard*. Ces Annales vont dépuis l'an 741. jusqu'à Noël de l'an 829., & comprènent les regnes de *Pépin le Bref*, & de *Charlemagne*, avec une partie de celui de *Louis le Débonnaire*.

3. *De origine & sedibus priscorum Francorum.* A la tête des *Annales* marquées au *n.* précèdent, avec une dédicace à *Charle-Quint. Coloniæ, Joan. Soter, Kal. Febr.* 1521. 4°. It. avec les autres éditions d'*Eginhard* faites à *Cologne* en 1561. *in-16.*, & à *Francfort* en 1617. It. dans *Beati Rhenani, Selestadiensis, rerum Germanicarum libri tres : Basil., Offic. Frobeniana*, 1531. *fol.* pp. 99-107. It. *Ibid.*, *Joan. Hervagius*, 1532. *fol.* avec les Annales des Ottons par *Wittikind*. It. dans le Recueil

(f) *De Historicis Latinis*, *edit.* 1651. *pag.* 302.

intitulé : *Descriptio Germaniæ utriusque..... auctoribus Bilibaldo Pirckheimero, &c.: Antv., Christ. Plantinus*, 1585. 12°. p. 63 -- 70. It. dans les Historiens de France d'*André Duchesne*, T. I. p. 142. & suiv. It. dans un autre Recueil intitulé : *Conradi Peutingeri Sermones convivales de finibus Germaniæ, contra Gallos. Ejusdem de Inclinatione Imperii, Fragmentum. Itemque Beati Rhenani Origines Gothicæ. Herm. Nuenarii Origines Francicæ. Abrahami Ortelii Antiquitates Gallo-Belgicæ. Ienæ*, 1684. 12°. It. avec l'*Eginhard* de *Jean-Herman Schminckius: Ultrajecti, Guil. van de Water*, 1711. 4°. It. à la suite de *Petri Divæi.... Opera varia. Lovan., Henr. van der Haert*, 1757. *fol.* pp. 3. Cet opuscule est fort superficiel : mais il faut se souvenir que l'Auteur est un des prémiers, qui ayent écrit sur cette matière. Il attaque surtout ceux qui font descendre les François des Troyens, & qui se fondent sur la fable d'*Hunebaud*, qu'il croit n'avoir jamais existé. Il n'est pas exact, quand il dit que la Westphalie d'aujourd'hui étoit la démeure des anciens Saxons ; les Frisons occupoient une partie considèrable de cette contrée, & les Saxons s'étendoient beaucoup au-delà vers l'Orient.

4. *Flavii Vegetii Renati de arte Veterinariâ, sive Mulo-Medicinâ libri quatuor. Basil.*, 1528. 4°. C'est la prémière fois que cet

ouvrage vit le jour. Il a reparu dans le 1. Tome des *Scriptores rei rusticæ.... Curante Jo. Mathiâ Gesnero, Eloq. & Poëf. P. P. Goetting.: Lipsiæ, Casp. Fritsch*, 1735. 4o., 2. vol.

5. Il se trouve plusieurs petites pièces de la Traduction de notre Auteur dans les *Epigrammata Græca Veterum, Latinè à variis reddita. Colon., Joan. Soter*, 1528.

6. *De novo, hactenusque Germanis inaudito morbo* Ὑδροπυρετοῦ, *hoc est, Sudatoriâ febri, quam vulgò Sudorem Britannicum vocant. Item Simonis Riquini de eodem morbo Judicium doctissimum, duabus simul Epistolis inter se explicata. Colon., Joan. Soter*, 1529. 4°. It. avec le Traité de *Joachim Schiller, de Peste Britannicâ. Basil., Henr. Petri*, 1531. 12°.

7. *Carmina aliquot, quibus historia Mortis Jesu in septem horas distributa est. Lipsiæ*, 1529. 4°. avec les Hymnes de *George Fabricius*, Poëte & Critique, Recteur du Collège de *Meissen*, ou *Misnie* en Saxe, mort le 13. juillet 1571. It. dans le *n.* suivant. Il y a de la force & de la délicatesse dans les Poësies de *Nuenarius*.

8. *Adolphe de Newenaar*, dont j'ai parlé plus haut, publia après la mort de son oncle, un Recueil intitulé : *Psalmi omnium selectissimi, adflictis conscientiis & Deum invocantibus non vulgariter utiles, Latino carmine redditi per doctissimos viros ac do-*

minos, DD. Hermannum Novæ Aquilæ Comitem, Philippum Melanchthonem, Helium Eobanum Hessum, Jacobum Mycillum, Vincentium Obsopæum, Petrum Pherntorphium. Hagenoæ, in officinâ Joannis Secerii, anno M. D. XXXII. menſe martio. Ce qu'il y a ici d'*Herman de Newenaar*, ce ſont les Pſeaumes XXXVII. XLI. XC. XCVII. CIII. CIV. CXXXVII. & CXLIII. en vers héroïques: le Pſeaume II., & le Cantique d'Ezechias, en vers Elègiaques : & la Paſſion de N. S. J. C., auſſi en vers, & déja imprimée. On trouve à la tête une belle Lettre de la façon de l'Editeur. (*g*) Pour les Pſeaumes d'*Helius Eobanus* qu'il y a fait entrer, ils doivent ſe retrouver dans le *Pſalterium carmine Elegiaco* de ce Poëte, imprimé à *Marpourg* en 1537., & pluſieurs fois dépuis. (*h*) Le P. *Niceron* n'eſt pas exact, lorſqu'il dit *T. XXI.* 303., « qu'*Eobanus* commença ſon Pſeau- » tier à *Erſford* l'an 1534., & qu'il le fi- » nit à *Marpourg* le 14. décembre 1536.,

(*g*) La lettre d'*Adolphe de Newenaar* a été réimprimée dans les *Noctes Academicæ* de *Jean-Fréderic Chriſtius: Halæ Saxonum*, 1728. *in-12*. Ces *Noctes* ſont un ouvrage curieux, où l'Auteur a inſéré (*Specimine IV.*) quelques recherches ſur la vie & ſur les écrits de notre *Herman*.

(*h*) J'en ai vû une édition, intitulée : *Pſalterium Davidis, carmine redditum per Eobanum Heſſum ; cum Annotationibus Viti Theodori Norimbergenſis, quæ Commentarii vice eſſe poſſunt. Cui acceſſit Eccleſiaſtes Salomonis, eodem genere Carminis redditus. Londini, Thomas Vautrollerius*, 1581. *in-24.* pp. 376. en caract. italiques. Il n'y a rien ici de *Newenaar*.

» comme il le marque lui-même à la fin » de cette prémière édition. » Ces dates se rapportent à l'impression, & non pas à la composition du Pseautier d'*Eobanus*.

9. *Octavii Horatiani Rerum Medicarum libri quatuor: primus Logicus, de curationibus omnium ferè morborum corporis humani, ad Euporistum: secundus, de acutis & chronicis passionibus, ad eundem: tertius, Gynæcia, de mulierum accidentibus, & curis eorundem, ad Victorium: quartus, de Physicâ scientiâ experimentorum liber, ad Eusebium filium. Per Hermannum, Comitem à Neuenare, integro candori restitutus nuper Autor. Argentinæ, Johan. Schottus*, 1532. *fol.* Outre les traités d'*Horatien*, (i) on trouve ici le trois livres de Chirurgie d'*Albucasis*. (k)

10. *Annotationes aliquot Herbarum*, & *Formula excudendi Herbarii.* Dans le second volume de l'*Herbarium* d'*Othon Brunsfels*, Médecin de *Bâle*, autrefois Chartreux: *Argentinæ*, *Joan. Schottus*, 1537. *fol.* p. 232. &c. It. *Basil.*, 1540.

11. *De Galliâ Belgicâ, Commentariolus nunc primùm in lucem editus. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1584. 12°. pp. 29. It. à la

(*i*) *Quintus Octavius Horatianus*, autrement *Theodorus Priscianus*, Africain, Médecin des Empereurs *Gratien* & *Valentinien II.* vers la fin du IV. siècle. *Aldus* a réimprimé ses Œuvres en 1547. dans ses *Medici antiqui.*

(*k*) Ou *Albulcasis*, *ben Aberazerim*, Médecin Arabe, qu'on croit avoir vécu dans le VIII. siècle.

ſuite de *P. Divæi.... Opera varia*, pp. 8. *Newenaar* adreſſe ce petit Traité à ſon ami *Bilibald Pirckheimer.* Il y marche à tâtons ſur les Antiquités Belgiques, & il lui arrive de broncher en plus d'un endroit. Par ex. il place ſans fondement les *Béthaſiens* près de *Boiſleduc*; je croirois plûtôt avec *Vendelin* qu'ils démeuroient aux environs de *Betz* proche *Dieſt.* Il met le *Caſtellum Menapiorum* près de *Tournai.* Il y a beaucoup plus d'apparence que c'eſt ce *Caſtellum oppidum*, que *Julien l'Apoſtat* prit ſur les Francs, après ſon expédition ſur *Mayence*, & qu'*Ammian Marcellin* (l) place ſur le bord de la Meuſe; ce qui porte à croire que c'eſt le château de *Keſſel*, entre *Ruremonde* & *Venlo.* Je ne ſais où notre Auteur a trouvé que *Terouanne* étoit tout près (*proxima*) de *Tournai*, & que les peuples voiſins de la Somme (*Samarobrini*) habitoient une partie de la Gaule Celtique.

12. Il y a pluſieurs Lettres de *Herman de Newenaar* parmi celles de *Reuchlein.* Voyez le Recueil intitulé : *Clarorum Virorum Epiſtolæ, variis temporibus miſſæ ad Joannem Reuchlein. Tiguri*, 1558.

Newenaar portoit d'Or, à l'aigle de ſable, membré & becqué de gueules.

X 4

(l) *Lib. XVII.*, *edit. Francof.* 1588. *P.* 344.

Voici un morceau de sa Généalogie :

Humbert, Comte *de Newenaar*, Gouverneur, ou Bailli (*Praefectus*) perpétuel de la ville de Cologne, mort en 1509.,	*Guillaume*, Comte *de Newenaar*, mort à 50. ans en 1497.,	Notre *Herman*.	
		Humbert, Comte *de Newenaar*, ép.	*Adolphe* Comte *de Newenaar* & seigneur d'Alpen, tué en 1589., ép. *Walburge de Newenaar*, dont je parle ci-dessous.
			Amélie, mariée 1. à *Henri de Brédérode*, 2. le 25. av. 1569. à *Fréderic III.*, Electeur Palatin: morte en 1600., sans avoir donné des enfans à ses maris.
	ép.	*Cordule* (*Corda*,) fille de *Josse*, *Comte de Schauwembourg*, & sœur d'*Adolphe de Schauwembourg*, Electeur de Cologne.	
		Guillaume, Comte *de Newenaar*, ép.	*Herman*, Comte *de Newenaar*, mort sans postérité, ép. *Madeleine de Nassau*.
			Walburge de Newenaar, mariée 1. à *Philippe* de Montmorenci, Comte *de Horne*, décapité en 1568. 2. à *Adolphe de Newenaar*.
ép.	*Walburge de Manderscheit*, fille de *Conrad de Manderscheit*, & de *Walburge de Horne*, mariés en 1459.	*Anne de Weerdt*, Comtesse de *Meurs*, & de *Saarwerden*.	
N. Comtesse *de Humpurg* morte en 1484.			

☞ *Val. André* 383. *Le Long*, *Biblioth. hist. de la France*, 300. & 301. *Hartzheim*, 137. 138. *Le Moreri de* 1759. *Let. H.*, *p.* 626.

Jean Lindershàusen,

ETOIT DE *Schwelme*, village de Weftphalie à fix lieues Nord-Eft de *Cologne*, où il naquit en 1571. d'un autre *Jean Lindershausen*, Avocat de profeffion. A dix ans, on l'envoya faire fes humanités à *Dormond*, ville du même pays, où il fut fucceffivement fous les Recteurs *Lambachius* & *Beurhusius*, qui paffoient pour bons Humaniftes. Il alla pourfuivre fes baffes-claffes au Collège des Jéfuites à *Cologne :* mais fes parens le rappellèrent enfuite, & le retinrent chez eux pendant environ huit ans; ce qui fit un tort confidèrable à fes études. Cependant le Comte *Arnold de Bentheim* ayant ouvert une *Ecole illuftre* à *Steinfurt*, Capitale de fes Etats, *Lindershaufen* s'y rendit, & paffa au bout de quelque tems à *Herborne* dans le Comté de Naffau. L'envie lui étant venue de voir la France, il trouva l'occafion de fe fatisfaire en fe rendant Précepteur d'un jeune gentilhomme du Duché de Clèves, fils d'*Emond Gruter*, feigneur de *Crajenftein*, &c. (*a*) Il alla prendre fon élève à *Huys*, & partit avec lui pour *Douai*, où ils s'arrêtèrent deux ans. Ce

(*a*) On avoit pris l'avis de *Jean Pifcator*, Théologien de *Herborne*, qui indiqua *Lindershaufen*.

fut là que notre Auteur se détermina à étudier le Droit. Il vint achever cette étude à *Louvain*, & alla ensuite à *Delft*, où il remit le jeune *Gruter* entre les mains de son père, alors Maitre d'Hôtel & Conseiller d'un Comte Westphalien. (*b*) Après cela il reprit le chemin de l'Allemagne, s'y fit recevoir Licencié en Droit, revint en Hollande, & y vit l'Acadèmie de *Leyde*. Ses parens étant morts sur ces entrefaites, il passa environ quatorze ans dans cette ville, gagnant sa vie à faire des leçons & des exercices tant publics que particuliers pour l'instruction de la jeunesse. Enfin après la mort de *Corneille de Groot*, & de *Gérard Tuningius*, qui y professoient la Jurisprudence, les Curateurs de l'Acadèmie, nommèrent *Lindershausen* à l'une des deux chaires vacantes, & la lui confièrent le 10. février 1611. Peu de tems après il reçut le bonnet de Docteur en Droit dans la même Université, & ce fut *Everard Bronchorst*, qui en fit la cérèmonie. *Lindershausen* continuoit d'exercer sa profession à *Leyde* en 1625. Je ne sais s'il alla plus loin : mais il n'est plus parlé de lui dépuis ce tems-là. On ne connoit de sa façon, que

Binæ Disputationes Institutionum Imperialium : priores delineatione methodicâ, cum Quæstionibus bene multis, earumque notabi-

(b) *Philippus ab Altâ Flammâ.*

lioribus causis dubitandi, iisque indecisis, propediem (juvante Deo) decidendis, ac plenius tractandis, numero XXVI.: posteriores, formâ magis solutâ & liberâ, numero XXIV. Imprimées vers 1612.

☞ *Orlers, Alma Academia Leydensis*, 1614. *pp.* 105--108. (avec le Portrait de *Lindershausen.*) *Meursii Athenæ Batavæ*, *p.* 349.

Jean-Aurèle Knippinga,

ETOIT DE *Groningue*, où il paroit être né avant le milieu du dernier siècle. Sorti des basses-classes, il renonça au monde, entra dans l'Ordre des Ermites de S. Augustin, & s'y lia par les vœux solemnels, qu'il prononça au couvent de *Tenremonde* en Flandre. Je crois que ses Supèrieurs l'employèrent quelque tems à la Régence des Humanités. Il étoit Prêtre & démeuroit à *Anvers* en 1672., lorsqu'il publia ses opuscules. Il retourna dépuis au couvent de *Tenremonde*, & en fut élu Prieur. On l'envoya ensuite à la Mission de Hollande, où il paroit avoir fini ses jours. Ce Religieux s'étoit appliqué à la Poëfie Latine : il y a réussi médiocrement, comme on en peut juger par ses ouvrages, qui sont:

1. *Ephemeris Sanctorum Ord. Erem. S. P.*

Augustini, ex authenticis (a) *Scriptoribus collecta, & vario metri cultu exornata; authore F. J. Aurelio Knippingâ, Groningensi, Eremitâ Augustiniano. Antv., Jacobus Mesius*, 1672. 24°. pp. 98. Dédié à *Gabriel Dyck*, Licencié de *Louvain*, Chanoine de S. Jacques à *Anvers*, & Confesseur des Victorines du *Val-Ste-Marguèrite*. C'est un Recueil d'Epigrammes sur les Saints, & les Bienheureux de l'Ordre de S. Augustin (ou réputés tels.) Ces Epigrammes sont au nombre de 350., & rangées selon l'ordre des jours & des mois de l'année. Voici les trois prémières:

1. Jan. 1402.

B. BARTHOLOMÆA SENENSIS, vidua, Ord. Erem. S. P. Aug., audito SS. Nomine Jesu, insanire visa. Næv. in Eremo.

Ad nomen Jesu vix sese continet ardor:
Hoc in corde suo semper, & ore gerit.
Æstuat, insanit, nimiâ dulcedine vocis.
Quæ sic insanit, sanior esse nequit.

2. Jan. 1584.

B. ANTONIUS LOZANUS, Confessor, Ord. Erem. S. P. Aug., mirâ adversùs Dæmones virtute excellens. D. Herrera L. A. de personis sanctis, & alii.

Dæmonibus victis, victor conscendit in astra;
Victorem Christus ducit in astra patrem.

(a) Il s'en faut de beaucoup, que tous les Ecrivains cités par l'Auteur, ne soient *autentiques*.

3. *Jan.* 1539.

B. FRANCISCUS DE MEDINA, Conf., Ord. Erem. S. P. Aug., infirmo quamvis corpore, fortior tamen quotidie evadebat pœnitentiâ & jejuniis. De Herrera, L. F. de personis SS., & alii.

Infirmum ut corpus firmet, jejunat & orat:
Ut pugnet, stringit aspera seta cutem.
Miraclum! infirmus firmum debellat Avernum;
Infirma ùt virtus tum bene firma fuit!

2. *Musa Miscellanea.* A la suite du précèdent, pp. 48. La prémière, & la principale pièce de ces mêlanges est en vers héroïques, & contient une description de l'Enfer, conforme aux idées des Payens. D'autres roulent sur des professions monastiques, sur des prémières messes, sur des Jubilés de religion, sur quelques Saints, &c. Il y en a deux courtes, dont l'une regarde l'entrée de Dom *Juan d'Autriche*, fils naturel de *Philippe IV.*, dans les Pays-Bas : l'autre est une satyre, mais assez platte, contre le Roi *François I.*

3. *Facetiarum Epigrammaticarum Centuriæ sex, variis argutiis, jocis, salsè, sapienter, & piè dictis respersæ. Antv., Jac. Mesius,* 1672. 24°. pp. 98. Dédié à *Théodore*, baron de *Voorhout*, seigneur de *Zevenhuysen*, &c., zèlé Catholique Hollandois. Quoi qu'en dise le titre, ces Epigrammes n'ont rien de fort plaisant. Il y en a de fades,

& qui sentent la bassesse : la plûpart n'ont d'autre pointe qu'un jeu de mots.

☞ *Voyez ses Ouvrages, & Tombeur, Chronol. Augustiniana, p.* 196. (Cet Ecrivain dit très-peu de chose.)

Jean van de Vennecool, ou *Joannes Leonhardi Fenacolius*,

FILS DE *Léonard van de Vennecool*, naquit vers l'an 1577. à *Sevenhuysen*, village de Hollande à deux lieues Nord-est de *Roterdam*, comme il le marque lui-même dans son Panègyrique du Prince Maurice. (*a*) Ayant achevé ses basses-classes, il se fit inscrire dans l'Université de *Leyde*, & y poursuivit ses études. Il y démeuroit en qualité d'Elève, ou de Boursier du Collège Théologique des Etats de Hollande sous la direction de *Jean Kuchlein* en 1597. Quelque tems après il fut reçu Proposant ; après quoi il exerça les fonctions de Ministre au village, (ou plûtôt au petit quartier) nommé *'t Wout* à une lieue Sud-est de *Delft*. Dépuis il quitta ce poste, pour celui de *Maes-Sluys*, ou *Maesland-Sluys*, qui est vis-à-vis de la *Brille* sur la rive droite

(*a*) Il s'y nomme *Joannes Leonhardi Fenacolius, Sevenhusius*. Ainsi M. *Foppens* a tort de le faire natif de *Delft*.

de la Meuse, proche l'embouchure septemtrionale de cette rivière. M. *Foppens* le fait mourir en 1645. Si cela est, il vécut environ 68. ans. Ce que nous avons de lui, consiste presque uniquement en Traductions Hollandoises. Il a publié:

1. Une *harangue Latine à la louange de Maurice de Nassau, Prince d'Orange, &c.*, imprimée avec d'autres pièces: *Lugd. Batav., Joannes Patius*, 1597. 4°.

2. *Les fameux Commentaires, ou courtes Remarques historiques du très-illustre Prince Caïus Julius Cæsar, prémier Empereur de Rome, & la Guerre d'Espagne d'Aulus Hirtius Pansa; traduits du Latin en Flamand* (b) *Delft*, 1614. 8°. Je rends ce titre & les suivans mot pour mot, afin de faire mieux sentir le goût du Traducteur. On peut voir ce que j'ai remarqué ci-devant T. IX. p. 321.

3. *Les fameuses Histoires de Corneille Tacite, Bourguemaitre de Rome.* (c) *Delft*, 1616. 8°. It. sous ce titre: *Corneille Tacite des Histoires mémorables des Romains, traduit du Latin en Flamand par J. Fenacolius, Hollandois, & enrichi par le même de quantité d'explications: & présentement*

(b) *De wyd beroemde Commentarien, ofte korte historische Aenteeckeninghen van den alderdoorluchtighsten Prince K. Julius Cæsar, eerste Keyser van Romen: en de Spaensche Oorloghe door A. Hirtius Pansa; verduytscht uyt het latyn.*

(c) *De hoog beroemde Geschied-boeken van Cornelius Tacitus, Borgemeester van Romen.*

revû & corrigé en beaucoup d'endroits par un Amateur des Histoires, &c. (d) *Amsterdam, Josse Hartgersz*, 1645. 8°. pp. 838., sans compter la Vie de Tacite, qui est à la tête, la Table des matières, &c. Cette seconde édition comprend toutes les Œuvres de Tacite, sans omettre les *Mœurs des Germains*, qu'on attribue à *Jules Agricola.*

4. *Caïus Suetonius Tranquillus, de la Vie & des actions des douze prémiers Empereurs Romains.* (e) *Delft*, 1619. 8°. It. *Amst.*, 1645. 8°. Avec des Notes.

5. *Le Mystère d'iniquité, ou Histoire Ecclésiastique du Papisme, par Philippe Mornay, sieur du Plessis, &c. traduite par Jean Fenacolius.* (f) *Amst.*, 1635. 4°. Cet Ouvrage étoit beaucoup plus propre à manifester l'iniquité de *du Plessis*, que celle du *Papisme.*

6. *Polybe traduit par Jean van de Vennecool.* (g) *Delft*, 1640. 4°. Avec des Remarques.

7. *Vingt-*

(d) *Cornelius Tacitus van de ghedenkwaerdige Geschiedenissen der Romeinen, uyt het Latyn in Duytsch vertaalt door* J. Fenacolius Batavus, *en door den selven met vele uytlegging verrykt: en nu door een Liefhebber der Historien..... oversien, en op vele plaatsen verbetert, enz.*

(e) *K. Suetonius Tranquillus, van 't leven en daeden der eerste twaelf Roomse Keyseren.*

(f) Mysterium iniquitatis, *dat is, Verborghentheyt der ongerechtigheyt: ofte Kerkelyke historie des Pausdoms, door Philips Mornay, heer van Plessis, &c.; overgheset door* Joh. Fenacolium.

(g) *Polybius verduytsch door J. van de Vennecool.*

7. *Vingt-deux Livres de la Cité de Dieu, contenant les commencemens & progrès d'icelle: ensemble la défense de la Religion Chrétienne contre les erreurs & blasphèmes des Payens, Hérétiques, & autres ennemis de l'Eglise de Dieu: mêlés aussi en plusieurs endroits d'histoires choisies; écrits par le saint & ancien Père Aurèle Augustin, Evêque d'Hippone, & partout enrichis d'amples explications.* (h) *Amst.*, *Abraham de Wees*, 1660. *in-fol.* pp. 149. 129. 96. 114. & 143. sans les Préliminaires & la Table. L'Ouvrage est imprimé sur deux colonnes accompagnées de notes marginales. Ces Notes sont prises la plûpart dans le Commentaire de *Vivès.*

Je ne sais si notre Auteur fut ayeul, ou grand-oncle, &c. d'*Etienne van de Vennecool*, marié le 27. mai 1688. avec *Marguèrite Bourgonje*. *Pierre Verhoek* a fait un Epithalame pour ce mariage.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Poësies flamandes de Verhoek*, *p.* 99. *Foppens*, 637.

(h) *XXII. Boecken van de Stadt Godts, begrypende de beginselen en voortgangh der selver: als mede de Verdedinghe der Christelycke Religie, tegen de doolingen en lasteringen der Heydenen, Ketteren, en andere vyanden van Gods Kercke: oock op veel plaetsen met treffelycke historien vermenght: beschreven door den Heyligen Outvader Aurelius Augustinus, Bisschop van Hippo. Doorgaens met wytloopighe uytleggingen verryckt.* Au bout: *Tot Campen gedruckt by Gerrit van der Tollen.*

Jean Beer, ou *Joannes de Palude*,

ETOIT DE *DIEST*, ville du Brabant Flamand, où il paroit étre né vers l'an 1360. Après ses prémières études, il alla prendre dans quelque Université le grade de Maitre-ès-Arts, & ayant embrassé l'état Ecclésiastique, il reçut successivement les Ordres sacrés. Le Chapitre de S. Servais de *Mastricht* lui offrit le Rectorat de son Ecole. Il l'accepta : mais après s'étre acquitté quelque tems de cet emploi, il le quitta pour en venir exercer un semblable au Collège de S. Sulpice à *Diest*. *Jean Beer* avoit acquis ici dequoi vivre commodément, lorsque quelques entretiens, qu'il eut avec le pieux *Raoul de Rivo*, Doyen de *Tongres*, lui firent prendre la résolution de renoncer au monde, & de prendre l'habit religieux à *Corsendonck*, (a) où l'on venoit d'établir une maison de Chanoines-Réguliers. Il y fit profession le 16. juillet 1398. entre les mains de *Jean Multoris*, de *Herlaer*,

(*a*) Célèbre Prieuré, fondé en 1393. par *Marie*, qui a été la dernière fille de *Jean III.*, Duc de Brabant, & femme de *Rénaud III.*, Duc de Gueldre. Quelques Réligieux de cette maison enseignent les humanités à *Turnhaut*, qui n'est qu'à une lieue de la, dépuis 1644. C'est de *Corsendonck* qu'ont été tirés les Prieurés de *Béthléem*, du *Thrône Nôtre-Dame*, réuni aujourd'hui à *S. Martin de Louvain*, d'*Eyndhove*, dépuis transféré à *Worth*, & de *Tongres*.

Abbé d'*Averbode*, à qui la commission en avoit été donnée par *Jean de Bavière*, Evêque de *Liège*. *Gautier van Ghierle*, qui fut le prémier Prieur de *Corsendonck*, lui céda le pas en cette occasion, & le laissa professer le prémier; après quoi il le nomma Sous-Prieur du monastère, qui étoit fort pauvre dans ces commencemens. Le P. *Jean Beer* y remplit d'une manière édifiante la fonction, dont on l'avoit chargé, & mourut en 1418., environ quatre ans avant son Prieur. (*b*) On garde à *Corsendonck* :

α. Brevis Summa circa Rhetoricam; authore M. Joanne Beer, aliàs de Palude. Commençant pat ces mots: *Rhetorica assecutiva Dialecticæ est.*

β. Le P. *de Beer* avoit encore composé d'autres écrits, qui sont perdus.

☞ *Sanderi Biblioth. Belgica Ms. II.* 51. *Ejusd. Chorogr. sacra Brabantiæ, ult. edit. I.* 297. *& II.* 114. *Val. André*, 456.

(*b*) Dont la mort est datée du 23. juillet 1422.

Théodore Poelman, ou *Theod. Pulmannus*,

ETOIT DE *Cranenbourg*, petite ville du Duché de Clèves, où il naquit de parens dénués des biens de la fortune, vraisemblablement vers 1510. Obligé

d'apprendre un métier pour subsister, il choisit celui de Foulon, qu'il exerça dans sa jeunesse, & qu'il continua d'exercer à *Anvers*, même dans un age fort avancé, comme il l'avoue dans sa Préface sur Ausone. (*a*) Une condition si triste ne put l'empêcher de cultiver les belles-lettres, pour lesquelles il eut de l'inclination dès son enfance. Il s'appliqua particulièrement à la Critique Grammaticale, & il consulta tout ce qu'il put trouver de manuscrits pour corriger les Poëtes Latins. En les publiant, il y joignit de courtes notes tirées de *Turnèbe*, de *Pierre Victorius* de *Florence*, de *Paul Manuce*, &c., & les fit imprimer chez *Plantin*, qu'il servit durant environ seize ans en qualité de Correcteur d'Imprimerie. (*b*) Après avoir passé une partie de sa vie à *Anvers*, il se transporta en Espagne, apparemment vers 1580., & selon *Valère André* il alla mourir à *Salamanque*: mais il paroit plus probable qu'il finit ses jours dans les Pays-Bas. (*c*) On a de *Pulmannus*:

(a) *Fato quodam ad mechanicam artem sui dejectus: quam, etsi non aliter ac servus in pistrinum datus nolens volens exercui hactenus, & adhuc exerceo, non possum tamen, nè nunc quidem senex, quas puer dilexi, deserere litteras.*

(*b*) Je soupçonne qu'il avoit fait auparavant la même fonction à *Cologne* pendant trois ou quatre ans, entre 1559. & 1564.

(c) *Zeltner* cite une lettre du P. *André Schott*, qui dit en envoyant un de ses ouvrages à *Juste-Lipse*: *Video quædam commissa errata invaletudine Plantini viri optimi, interitu Theodori Pulmanni, & fratris mei absentiâ in Ubiis, &c.*

1. *Aratoris Historia Apostolorum, ex B. Lucâ expressa, & carmine epico expressa, restituta à Theod. Pulmanno.* Avec *Sedulius, Juvencus*, & quatre Hymnes de *Venance Fortunat. Basil., Joan. Oporinus*, 155.. 12°. It. *L. gd., Jo. Tornesius*, 1553. 16°. It. *Colon.*, 1573. 12°. It. dans les Bibliothèques des PP. J'en ai une édition, que je crois assez conforme à celle de *Pulmannus*. Elle porte en titre : *C. Juvenci, Cœlii Sedulii, Aratoris, sacra Poesis, summâ curâ & diligentiâ recognita, & collata tum cum variis editionibus, præsertim Fabricianâ, tum etiam cum manuscripto codice. Lugduni, Joannes Tornesius*, 1588. 16°. On y trouve : Page 3. : une dédicace de l'Imprimeur au Cardinal *George d'Armagnac*, datée de *Lyon* le 1. février 1553. Page 7. *Juvenci, Presbyteri, Poetæ Christiani*, (d) *de Historiâ Euangelicâ, libri tres.* Page 131. *C. Sedulii, Presbyteri, Paschale opus, seu Mirabilium divinorum libri quinque.* Autrement : *Paschale opus, hoc est, de Christi Jesu Miraculis.* (e) Page 214. *Veteris & Novi Tes-*

(d) *Juvencus, nobilissimi generis Hispanus, Presbyter, quatuor Euangelia hexametris versibus ad verbum transferens, quatuor libros composuit : & nonnulla, eodem metro, ad Sacramentorum ordinem pertinentia. Floruit sub Constantino Principe.* S. Ieron. de ill. viris.

(e) *Caïus Cœlius* (ou *Cœcilius*) *Sedulius* vivoit vers l'an 430. *Christophe Cellarius* en a donné une bonne edition, *Halæ Magdeb.*, *1704. 12.*, à l'aide d'un Mf., qu'il tira de la Bibliothèque Pauline à *Leipsic*, & des variantes que lui fournit *Théodore Jansson van Almeloveen*. Le P. *Vavasseur* a fait un Poëme, fort supérieur à celui de *Sedulius*, sur les miracles de N. S. J. C. sous le titre de *Theurgicῶn libri IV.*

tamenti Collatio, du même. Page 218. *Sedulii Presb. Hymnus de Christo*, d'où l'on a extrait nos Hymnes *A solis ortûs cardine*, & *Crudelis Herodes*, *Deum*. Page 223. *Aratoris, Subdiaconi Romanæ Ecclesiæ cardinalis, in Apostolorum Acta, libri duo*. (f) Page 317--319. *Lactantii Firmiani Carmen de beneficiis Christi*. Ce Poëme n'est pas de Lactance.

2. *D. Pontii Meropii Paulini, Nolani Episcopi, Carmen de Joanne Baptistâ, & Epistolæ tres ad Ausonium. Coloniæ Agripp.*, 1560. 12°. Ce n'est qu'une partie des Œuvres de S. Paulin, dont la meilleure édition est celle de *Jean-Baptiste le Brun*, *Parisf.*, 1685. 4°. 2. vol.

3. *P. Virgilii Mar. Opera... correcta : Paulli Manutii Annotationes. Homeri loca, quæ Virgilius imitatus est : Georgii Fabricii Observationes : Rerum & verborum memorabilium amplissimus Index. Antverp.*, *Christoph. Plantinus*, 1564. 16°. & 1580. 16°. It. *Ibid.*, *idem*, 1586. 24°. pp. 335. It. *Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1595. 12°. caract. Italiques, pp. 415. sans la table, & les préliminaires, où l'on trouve la Vie de Virgile par Donat : Vie, pour le dire en passant, sur laquelle il ne faut

(f) *Arator* présenta ces livres au Pape Vigile en 544., étant alors Soûdiacre de Rome. Il avoit été Secrètaire & Intendant des finances d'Athanaric, Roi des Ostrogoths, qui mourut de débauche en 534.

guères compter. *Poelman* adresse cette édition à *Gaspar Schets* (*Caspari Scheto Corvino*,) Chevalier, baron de *Wesemale*, seigneur de *Grobbendonc*, *Heyst*, *&c.*, prémier Trésorier du Roi. Sa Lettre est datée d'*Anvers* le 11. octobre 1563. Les Notes sont aux marges de châque édition: elles sont courtes, & assez bien faites, mais en trop petit nombre.

4. *Q. Aurelii Prudentii Clementis Opera, ex fide decem librorum mss. emendata, studio Theodori Pulmanni, & Victoris Giselini. Accedunt, &c. Antv., Chrift. Plantinus*, 1564. 12°. Voyez ci-devant T. II. p. 133.

5. *M. Annæus Lucanus, Theod. Pulmanni Craneburgii operâ emendatus: ab eodem variæ lectiones, ex fide quinque librorum manuscriptorum adjectæ. Antv., Christ. Plantinus*, 1564. 24°. Dédié à *Nicolas Rococx*, bourguemaitre d'*Anvers*, le 1. janvier 1564. (1565.) It. sous ce titre : *M. Annæi Lucani de bello civili, vel Pharsaliæ, libri decem...... emendati. Accedit ejusdem Lucani ad Calpurnium Pisonem Poemation, Hadriani Junii beneficiô Auctori redditum & emendatum. Theod. Pulmanni variarum Lectionum libellus, ex manuscriptis & vulgatis libris auctior. Ibid., Idem*, 1576. 24°. It. *M. A. Lucani Pharsaliæ libri* X., *Gregorii Bersmani operâ emendati, scholiisque illustrati. Accessere Lucani ad Calpurnium Pisonem Panegyricum, sive Ecloga, Hadriani Junii*

beneficiô Auctori reddita, *& scholiis Bersmani illustrata : Commendationes Joach. Camerarii in librum primum Pharsaliæ*, *& Notæ Josephi Scaligeri in Eclogam ad Pisonem : Annotationes Jacobi Micylli in difficiliores locos Pharsaliæ; cum Theod. Pulmanni Variarum lectionum libello. Lipsiæ*, *heredes Joan. Steinmanni*, 1589. 12°. It. *Antv.*, *Offic. Plantin.*, *vidua*, *& Joan. Moretus*, 1592. 16°. pp. 274. sans compter la table, ni *Variarum lectionum libellus* par l'Editeur, &c. Le *Variarum lectionum libellus*, *& rerum ac verborum Index*, *operâ Theod. Pulmanni & aliorum concinnati* se retrouve dans l'Edition de Lucain *ex emendatione Hug. Grotii : Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1614. 12°. It. *Ibid.*, *Joan. Maire*, 1626. 12°.

6. *Decii Junii Juvenalis Satyrarum libri quinque. Auli Persii Satyrarum liber unus. Theod. Pulmanni in eosdem Annotationes. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1565. 12°. It. *Ibid.*, *Idem*, 1566. 24°. Les Notes, & les Variantes de *Pulmannus* sur Juvenal ont passé dans les éditions de ce Poëte: *Lutet.*, *Claudius Morellus*, 1603. 4°. & 1613. 4°.

7. *Quintus Horatius Flaccus*, *Theodori Pulmanni operâ*, *ad Mureti*, *Lambini*, *aliorumque editionem*, *atque veteres aliquot libros collatus*, *& scholiis è scriptis doctissimorum virorum collectis illustratus. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1566. 24°. It. *Emenda-*

tus, cum seorsum excusis Theod. Pulmanni in eum Annotationibus : Aldi Manutii scholia, & de metris Horatianis. M. Antonii Mureti scholia : Joannis Hartungi Annotationes. Ibid., Idem, 1577. 16°. It. *Q. Horatius Flaccus : Theodori Pulmanni Annotationes, ex variis autoribus collectæ. Adjecta sunt præterea Carminum genera. Georgii Fabricii Argumenta in singula Carmina, Index, & quædam alia. Basil., Offic. Brylingeriana*, 1581. 12°.

8. *D. Magni Ausonii Opera, à Theod. Pulmanno in meliorem ordinem restituta, correcta, & scholiis illustrata; adjectis Græcis quibusdam Epigrammatibus, cùm Latinâ Græcorum interpretatione. Antv., Christ. Plantinus*, 1567. & 1568. 24°. Je crois que cette édition est assez conforme à celle, qui avoit paru à *Lyon* chez *Jean de Tournes*, 1558. 12°. par les soins des Chanoines *Guillaume de la Barge*, & *Etienne Charpin*, & qui contenoit, outre les éditions précèdentes, les *Parentalia* d'Ausone, ses Eloges des Professeurs de *Bourdeaux*, son *Eclogarium*, &c. toutes pièces qui manquoient dans une édition inconnue à D. *Rivet*, (g) & qui a pour titre : *Decii Ausonii, Burdigalensis, viri Consularis, Opuscula varia. Lugd., Sebast. Gryphius*, 1548. in-16. pp. 235. caract. italiques.

9. *Illustrium Poetarum Flores, per Octa-*

(g) Hist. Littèr. de la France, T. I. Part. II. pp. 314. 315.

vianum Mirandulam (h) *collecti*, *& à studioso quodam in locos communes digesti*, *nunc floridiores & auctiores facti*. *Antv.*, *Joan. Bellerus*, 1568. 12°. Imprimé auparavant sous ce titre : *Ill. Poetarum Flores..... digesti*, *locupletati*, *ac summâ diligentiâ castigati*. *Cum Indice*. In-12°. caract. italiques, feuillets 376. sans date, &c. On trouve au bout, ff. 376--391. *De Poeticâ virtute*, *& studio humanitatis impellente ad bonum*, *Antonio Mancinello authore*, avec une dédicace de *Mancinellus*, datée du 1. août 1486. Le *Gradus ad Parnassum* a rendu ce Recueil inutile.

10. *Cl. Claudianus*, *Theod. Pulmanni Craneburgii diligentiâ*, *& fide summâ*, *è vetustis codicibus restitutus* ; *unâ cum M. Antonii Delrio notis*. *Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1571--1572. 24°. It. *Ibid.*, *Idem*, 1585. 24°. It. *Ibid.*, *Joan. Moretus*, 1607. 16°. pp. 351. pour Claudien, qui est suivi des Fables d'*Aviène*, pp. 29., après quoi viennent les notes de *Delrio* sur Claudien. Cette édition est dédiée à *Corneille Pruenen* d'*Anvers*, par une Lettre datée de cette ville le 27. décembre 1570.

11. *Rufi Festi Aviani Æsopicarum Fabularum liber*, *à Theod. Pulmanno ex membranis in lucem editus*. A la suite du précèdent dans toutes les Editions. C'est *Pulmannus* qui a le prémier publié cet

(*h*) Chanoine-Régulier de S. Jean de Latran.

Auteur. On croit qu'*Avianus*, ou *Avienus*, vécut dans le IV. siècle. Ses Fables sont au nombre de quarante-deux. Il n'approche, ni de la naïveté, ni de l'élègance de Phèdre.

12. *Franc. Fabricii, Murcodurani, in sex Terentii Comœdias Annotationes, & Theod. Pulmanni variæ lectiones. Antv., Chrift. Plantinus*, 1580. 12°. Ci-devant T. XIV. p. 190.

13. *Caii Suetonii Tranquilli duodecim Cæsares. Antv., Chrift. Plantinus*, 15... 16°.

14. *Anicii Manlii Torquati Severini Boetii, de Consolatione Philosophiæ, libri quinque. Antv., Chrift. Plantinus*, 1581 12°. It. 1590. 12°.

☞ *Prélimin. de ses éditions. Sweertius*, 691. *Valère André*, 830. 831. *Freheri Theatrum*, 1483. *Zeltneri Theatr. viror. erud. &c*, 444-447. *Hartzheim*, 306.

Bauduin d'Avènes,

SEIGNEUR DE *Beaumont* en Hainaut, naquit, vers le commencement du XIII. siècle, de *Bouchard d'Avènes*, & de *Marguerite*, Comtesse de Flandre & de Hainaut. La légitimité de sa naissance fut l'objet de diverses contestations, dont il faut reprendre l'histoire de plus haut. Son Père fut élevé chez le Comte de Flandre, & professa ensuite le Droit-Civil à *Orléans*, où il se

fit ordonner Sous-Diacre, après avoir été nommé Doyen de *Laon*, & Chanoine-Trésorier de la Cathèdrale de *Tournai*. Dépuis il revint en Flandre vétu en Cavalier, renonça à l'état Ecclésiastique, fut créé Chevalier par *Richard I.* Roi d'Angleterre, & s'insinua si bien dans l'esprit de *Bauduin I.* Comte de Flandre, (*a*) que ce Prince, avant de partir pour la Terre-Sainte, l'associa à son frère *Philippe* & à *Mechtilde*, veuve de *Philippe d'Alsace*, pour leur confier l'administration de ses Etats, & l'éducation de ses filles *Jeanne* & *Marguèrite*. *Bouchard* usant du libre accès, qu'il avoit auprès de la dernière, en reçut des faveurs secrètes, & obtint de *Mechtilde*, & des Etats de Flandre, la permission de l'épouser publiquement. Il eut de *Marguèrite* deux fils, *Jean* & *Bauduin*, dont le dernier fait le sujet de cet article. On ne sait si ces enfans naquirent avant, ou après, le mariage de leur père. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on découvrit peu après que *Bouchard* étoit Sous-Diacre. L'indignation qu'en conçut la Comtesse *Jeanne*, força le nouveau marié d'aller à *Rome* pour demander l'absolution de son crime, & la révalidation de son mariage. Le Pape lui refusa le dernier point, & ne lui accorda le prémier qu'à condition qu'il iroit un an à la Croisade. *Bouchard* subit cette pé-

(*a*) Dépuis Empereur de CP.

nitence, revint en Flandre au bout de l'année, & continua de vivre avec *Marguerite* malgré les défenses du souverain Pontife, qui le frappa d'excommunication. (*b*) En 1225. *Marguèrite* se remaria avec *Guillaume II.* du nom, seigneur *de Dampierre* & de *S. Dizier*, & aussitôt après ce second mariage, elle déclara que ses deux prémiers fils étoient illègitimes. *Jean*, qui étoit l'aîné, soûtint le contraire, & parvint dans la suite à épouser *Adélaïde*, sœur de l'Empereur *Guillaume*, Comte de Hollande, qui prit vivement le parti de son beau-frère. *Bouchard* mourut en 1243. Les Historiens ne s'accordent pas sur les circonstances de sa mort. Plusieurs disent que la Comtesse *Jeanne* le fit arrêter à *Gand*, & décapiter à *Rupelmonde*. Mais d'*Oultreman* prétend d'après *Gilles Ansel*, de *Valenciennes*, & *Jean Scohier*, de *Beaumont*, que *Bouchard* mourut de mort naturelle. Ce qui est d'autant plus probable, que ces Historiens disent avoir vû le testament de *Bouchard*, fait par lui peu avant sa fin

(b) *D'Oultreman* soutient que ce narré est fabuleux; parce que ceux qui le rapportent disent que ce fut le Pape *Innocent*, qui excommunia *Bouchard* dans un Concile tenu à *Rome* : or 1. *Marguèrite* n'avoit que treize ans, lorsqu'*Innocent III.* présida au Concile de Latran de 1215. 2. Et si l'on attribue la Censure à *Innocent IV.* il faudra récourir au Concile indiqué à *Rome* en 1241., tems où *Marguèrite* avoit de son second mari plusieurs enfans, déja parvenus à un certain age. Ces raisons ne sont pas concluantes, & rien n'empêche que *Bouchard* n'ait été excommunié après l'an 1215., & avant *Innocent IV.*

de marbre, placée entre le chœur, & la Chapelle de S. Jacques :

Cy gist noble Chevalier Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, second fils de Marguèrite, Comtesse de Flandre & de Hainau, & de Bouchart d'Avesnes, qui trespassa l'an M. CC. LXXXIX.

On voit dans la même églife l'épitaphe de fa femme, conçue en ces termes :

Cy gist dame Felicitas de Coucy, jadis femme de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, fille à Raoul, seigneur de Coucy : (d) *laquelle mourut l'an M. CCC. VII. le XI. jour d'avril.*

On lifoit autrefois fur un tableau, placé dans une autre Chapelle, l'infcription fuivante :

Entre les nobles Chevaliers vertueux de Hainau, jadis fut Bauduin, Seigneur de Beaumont, fils de Marguèrite, Comtesse de Flandres & de Hainau, fille de l'Empereur de Constantinople : allié par mariage à Dame Felicitas de Coucy, fille de Raoul de Coucy : (d) *lequel Bauduin en son vivant fit faire cette Chapelle, & la feste marchande en la ville de Valenciennes, en la feste de S. Matthieu. Après, son ame rendit à Dieu en la ville du Quesnoy, & son corps en l'an M. CC. LXXXIX. le X. d'avril fut ici sepulturé.*

On

(*d*) Elle étoit effectivement fa petite fille, & fille de *Thomas de Coucy*, prémier du nom, feigneur de *Vervins*, & de *Mahaud de Rethel*.

duin. Tout cela ne put calmer leur mère, qui refusa opiniatrément de les reconnoitre pour légitimes. Ils s'en vengèrent durement; car on prétend que ce fut par leur intrigue que *Guillaume de Dampierre*, révenu de sa prison d'Egypte, & assistant à une joûte à *Traizegnies* en Hainaut, fut foulé aux pieds des chevaux le 3. septembre 1251. Après une suite de différends, qui ne furent pas moins tragiques, les deux frères s'en rapportèrent de nouveau à *S. Louïs*, qui ratifia en 1257. le Traité de 1246. *Jean* fut reconnu seigneur légitime du Comté de Hainaut, & mourut le 24. décembre de la même année. Dépuis lors *Bauduin* vécut en paix avec sa mère, qui l'envoya en 1263. à *Namur* avec de bonnes troupes, pour tirer vengeance d'une injure faite à un Officier de sa maison. Il n'est plus guères parlé de lui dépuis cette action, jusqu'en 1287., qu'il vendit au Comte *Gui de Dampierre*, son démi-frère, les villes de *Dunquerque* & de *Warneton*, moyennant une pension à vie pour lui & pour sa femme *Félicité de Coucy*. *Bauduin* survécut deux ans à ce contrat, mourut en 1289., laissa un fils & une fille, & fut inhumé chez les Cordeliers de *Valenciennes*, où on lui dressa l'épitaphe suivante, qui fut gravée sur une tombe

de marbre, placée entre le chœur, & la Chapelle de S. Jacques :

Cy gist noble Chevalier Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, second fils de Marguèrite, Comtesse de Flandre & de Hainau, & de Bouchart d'Avesnes, qui trespassa l'an M. CC. LXXXIX.

On voit dans la même église l'épitaphe de sa femme, conçue en ces termes :

Cy gist dame Felicitas de Coucy, jadis femme de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, fille à Raoul, seigneur de Coucy : (d) *laquelle mourut l'an M. CCC. VII. le XI. jour d'avril.*

On lisoit autrefois sur un tableau, placé dans une autre Chapelle, l'inscription suivante :

Entre les nobles Chevaliers vertueux de Hainau, jadis fut Bauduin, Seigneur de Beaumont, fils de Marguèrite, Comtesse de Flandres & de Hainau, fille de l'Empereur de Constantinople : allié par mariage à Dame Felicitas de Coucy, fille de Raoul de Coucy : (d) *lequel Bauduin en son vivant fit faire cette Chapelle, & la feste marchande en la ville de Valenciennes, en la feste de S. Matthieu. Après, son ame rendit à Dieu en la ville du Quesnoy, & son corps en l'an M. CC. LXXXIX. le X. d'avril fut ici sepulturé.*

On

(*d*) Elle étoit effectivement sa petite fille, & fille de *Thomas de Coucy*, prémier du nom, seigneur de *Vervins*, & de *Mahaud de Rethel*.

On voit encore dans la même Eglise une tombe de marbre noir, où l'on a gravé l'épitaphe de *Jean d'Avesnes*, fils de nôtre *Bauduin*, & de deux fils dudit *Jean*. Les voici :

Jean d'Avesne, Chevalier de grand honneur, fils unic de Messire Bauduin d'Avesnes, illustre Chevalier, Seigneur de Beaumont, & de Dame Felicitas de Coucy, eut en son temps pour Espeuse Dame Agnès de Valence, dame de Damsalize, fille de Guillaume de Valence, frère au Roy Henri d'Angleterre: lequel mort l'an M. CC. LXXXIII. *le* VIII. *jour de febvrier, six ans prémier son père, fut ici endroict solemnellement de sépulture enclos.*

Et emprès luy, sous ces deux marbres embas, ses deux fils, le plus ancien nommé Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont l'an M. CC. XCVII., *quatorze ans après son père. L'aultre Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, l'an* M. CC. XCIX. *deux ans après son frère. Et Dame Felicitas d'Avesnes, leur sœur, l'an* M. CC. LXXXII. *fut au moustier de le Ture sépulturée. Priez pour leurs ames.*

Félicité de Coucy, femme de notre Auteur, lui donna encore une fille, nommée *Béatrix d'Avesnes-Beaumont*, qui épousa *Henri II.* Comte *de Luxembourg*, & fut mère de l'Empereur *Henri VII.*

Bauduin d'Avènes est Auteur d'une petite Chronique, que le baron *le Roi* a publiée sous ce titre :

Chronicon,.... sive Historia genealogica Comitum Hannoniæ, aliorumque Principum. Antv., *Henr. Thieullier*, 1693. *fol.* pp. 57. Cette Chronique commence à *Charles de Lorraine*, frere du Roi *Lothaire*, & finit à l'an 1289. *Enguerran*, sire de *Coucy*, en tira son Traité du *Lignage de Coucy & Dreux*, & y joignit la Généalogie de ces deux maisons, qu'il poussa jusqu'à l'an 1303. Il y attribue nettement la *Chronique*, dont il s'agit ici, à *Bauduin d'Avènes*, & fait son éloge en ces termes : *Il fut li ungs des plus saiges Chevaliers de sens naturel, qui fut en son temps, bien que moult petit & menu.* On conserve dans quelques Bibliothèques des exemplaires François de cette Chronique, plus amples que les Mss. Latins : mais M. *le Roy* croit que ces derniers représentent le véritable original. Dom *Luc d'Acheri* avoit déja publié *Genealogiæ, ex Chronicis Hainonienſibus, recollectis per Magistrum Balduinum de Avennis*, dans son Spicilège, *1. édit. Tom. VII. p. 584--621.*

☞ *Prélim. de cette Chronique. Jac. Meyeri Annales rer. Flandric.*, *ed.* 1561. *pp.* 65--76. *Oudegherst*, *Chroniques de Flandre*, *feuillets* 186--192. *Buzelini Annales Gallo-Flandriæ*,

269. 270. 282. 283. 285. 288. *Miræi Auctarium de Scriptorib. Eccles. cap.* 403., *ult. ed. p.* 73. *Du Chesne, Hist. généal. de la Maison de Luxembourg, part. III. ch.* 2. *p.* 36., *& Généal. des Maisons de Guines, &c. Paris* 1631., *dans les preuves pp.* 382. 383. *D'Oultreman Hist. de Valenciennes*, 139. 145. 146. 456. & 550. *Balusii Epistolæ Innocentii III., T. II. p.* 595. *Hist. Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, Paris* 1726., *Tome II. pp.* 728. 729. 778. & 806. *Panckouke, abrègé de l'Histoire de Flandre*, 143-169.

Jean Loys

NAQUIT A DOUAI vers le milieu du XVI. siècle. Ayant achevé ses basses-classes & son cours de Philosophie, apparemment en cette ville, il se fit inscrire dans l'Université qu'on y érigea de son tems, & y suivit les leçons publiques sur le Droit: après quoi il se fit recevoir Licencié en cette Faculté le 21. décembre 1582. Muni de ce grade, il fréquenta le Barreau, & exerça avec distinction la profession d'Avocat dans sa patrie, sans que les soins, qu'il dévoit à ses clients, pussent le détourner de cultiver la Poësie Françoise, pour laquelle il avoit une inclination décidée. Cela le fit choisir *Prince* de la *Confrèrie de Sainte Barbe*, qui étoit une Société de gens de Lettres & de piété, établie chez les PP. Trinitaires de

Douai. Il fut lié d'amitié avec ſon compatriote *Paul Dumont*, dont je parlerai ailleurs, avec le P. *Antoine d'Averoult*, dont j'ai déja parlé, & avec quantité d'autres perſonnes de mérite, ſurtout avec *Michel d'Eſne*, ſeigneur de *Bétencourt*, qui avoit composé des vers pour honorer ſa Licence, & qui parvint en 1596. à l'Evêché de *Tournai*. *Loys* ſurvêcut environ quatorze ans à la promotion de ſon ami, étant mort au mois de novembre 1610. dans un age avancé. Nous avons :

Les Œuvres Poëtiques de Jean Loys, Douyſien, Licentié ès Droits, diviſées en quatre livres. Douay, Pierre Avroy, 1612. 8°. Ces Poëſies, eſtimées du tems de l'Auteur, n'ont d'autre mérite, que la piété qui y regne. Le prémier livre contient: 1°. L'*Hymne du ſaint Nom de Jéſus*, dédié à *Michel d'Eſne*. C'eſt une Pièce fort étendue, où le Poëte détaille les éloges dûs à N. S. J. C., & les honneurs rendus à ſon nom, chez les nations infidèles, où la connoiſſance en avoit été portée. 2°. Des *Cantiques* ſur la naiſſance, la vie, les ſouffrances, & la réſurrection du Sauveur. 3°. Les *Sommaires* (en vers) d'une Tragèdie, qui avoit pour ſujet Joſeph reconnu par ſes frères, & qui avoit été repréſentée au Collège du Roi à *Douai* le 22. juin 1609. 4°. Des *Sonnets* pieux, & quelques autres pièces, où le Poëte vante

les *Chansons spirituelles* d'*Adam Barbet*, seigneur de *Watimez*: les *Quatrains historiques de la Bible*, composés par *Jacques Bourgeois*, Religieux de l'Ordre de la Trinité: quelques Traductions de *Paul Dumont*: & le Catèchisme historial du P. *d'Averoult*.

Le second livre renferme divers Epithalames, mais tous ramenés à la Religion. Il y en a pour les nôces de *Charles* Duc de *Croy* & d'*Arschot*, avec *Dorothée de Croy*, Princesse *de Chimai* : pour celles d'*Eustache de la Viéville*, seigneur de *Waton*, & de *Michelle de Blondel*, célèbrées à *Douai* le 20. février 1578.: de *Jacques de Blondel*, baron de *Cuinchy*, & d'*Anne de la Viéville*, à *S. Omer* le 6. août 1602., de *Philippe de Broide*, Docteur en Droit, avec *Isabelle de Villegas*: de *Théodore Cottel*, & d'*Antoinette Loys*, parente de l'Auteur, à *Douai* le 10. avril 1595., &c.

Le 3e livre ne contient que des Epitaphes, ou des Eloges funèbres. On y voit celui du Roi *Philippe II.*, contenant un abrègé de la vie de ce puissant Prince, dont la mort fut très-édifiante : puis ceux de *Jacques Blondel*, déja mentionné: de *Lamoral de Ste Aldegonde*, seigneur de *Noircarmes*, Colonel d'un régiment d'Infanterie Wallone: de *Louïs de Longueval*, Chevalier, seigneur d'*Escoivre*, mort en France, à la suite du Duc de Parme, le 4. novem-

bre 1590. : de *Jean Bellegambe*, Peintre, qui étoit en 1609. *Prince de la Confrèrie des Clercs Parisiens à Douai.*

On trouve dans le 4e livre 1°. des *Chants* sur divers évènemens, entre autres sur l'entrée des Archiducs *Albert* & *Isabelle* à *Douai* le 10. février 1600. 2°. des *Sonnets*, dont un sur les Poësie du baron de *Cuinchi* : un *Discours* sur la Licence de *Pierre Petit*, Ecuyer, à *Douai* le 2. août 1604. : un autre *de la Ruïne advènue sur la ville de Hesdin par une tempeste* le 25. juillet 1589. : enfin un *Adieu* de l'Auteur *à la ville de Douai.* Voici le commencement de cette pièce :

Adieu, ville bourbeuse : Adieu, ville emmurée,
Forgeronne importune, & prison des esprits :
Adieu, dis-je, Douay, où naissance je pris ;
Vostre fascheux pavé mon esprit ne récrée, &c.

Jean Loys avoit pour dévise : *Si plus, non mieux.* C'étoit un homme fort pieux. Il étoit marié, & il eut au moins quatre enfans : *Nicolas-Philippe*, & *Jacques*, dont les Articles suivent : *Antoine*, mort jeune le 26. juin 1593., & *Antoinette*, morte le 20. janvier 1596.

☞ *Buzelini Gallo-Flandria*, *p.* 183. *Goujet*, *Biblioth. Françoise*, *XIV.* 179-187.

Nicolas-Philippe Loys,

FILS DU PRÉCÈDENT, étoit suivant toutes les apparences de *Douai*, où il peut être né vers 1583. Après ses premières études, il embrassa l'état Ecclésiastique, & s'attacha particulièrement à *Michel d'Esne*, qui paroit l'avoir choisi pour son Secrètaire, lorsqu'il eut été nommé à l'Evêché de *Tournai*. Ce qui est certain, c'est qu'il demeuroit dans le Palais Episcopal de ce Prélat en 1612. Il fut depuis Chanoine de la Cathèdrale de cette ville, ayant apparemment été pourvû de ce bénèfice par son Patron. J'ignore la date de sa mort, qui arriva au plutôt l'an 1632. *Nicolas-Philippe Loys* a publié :

1. *Les Œuvres Poëtiques* de son pere, marquées à l'Article qui précède, & celles de son frère dont l'article suit. Elles sont dédiées à l'Evêque *d'Esne*, par une Epître datée le 9. octobre 1612.

2. Une *Epitaphe* en vers Latins, où il regrette la mort de sa sœur *Antoinette*. Inserée à la fin du troisième Livre des *Œuvre Poëtiques* de *Jacques Loys*, dont je vais parler.

a. *La vie de Révèrend Pere en Dieu, Monseigneur Michel d'Esne, Evesque de Tournay.*

En François. Cette Vie n'étoit pas imprimée en 1632. Je ne sache pas qu'elle l'ait été dépuis. L'Auteur la communiqua à *Arnold de Raisse* pour son *Belgica Christiana.*

☞ *De Raisse Belgica Christ., p.* 279. *Goujet, ubi Art. superiore.*

Jacques Loys,

FRÈRE DU PRÉCÈDENT, naquit à *Douai* l'an 1585., & y fit apparemment ses humanités, & sa Philosophie. Il y fit aussi un cours de Jurisprudence; & l'ayant achevé, il prit le dégré de Licencié en l'un & l'autre Droit dans l'Université de cette ville le 26. novembre 1608. Moins de deux ans après, je veux dire le 25. octobre 1610., il reçut le bonnet Doctoral dans la même Faculté. Le prémier de ces évènemens fut célèbré par *Matthieu Cordouan*, Docteur en Médecine, qui publia à cette occasion un Poëme intitulé: *le Triomphe de la Justice. Louis du Gardin*, dont je parlerai dans la suite, fit sur le second, un Sonnet, qui n'étoit pas moins flateur. *Jacques Loys* ne jouit pas longtems de ses titres, une prompte mort l'ayant emporté au mois de février 1611., lorsqu'il n'avoit pas encore accompli sa

vingt-sixième année. Il avoit aimé la Poësie Françoise dès sa plus tendre jeunesse, & s'étoit fait de la réputation dans ce genre d'écrire. Le prix du *Chant-Royal* lui avoit été ajugé trois années consécutives (1608. 1609. & 1610.) par les *Princes de la grande & honorable Confrèrie*, ou Société Littèraire, *des Clercs Parisiens*, établie en la ville & Université de *Douai*, sous le nom *de la glorieuse & sacrée Vierge Marie :* & cela l'avoit mis en droit de prendre le titre de *Poëte Lauré*, ou Poëte Couronné. Ses Poësies ont été livrées au public par les soins de son frère sous le titre suivant :

Les Œuvres Poëtiques de Jacques Loys, Docteur ès Droits, & Poëte Lauré, divisées en quatre livres. A la suite de celles de son père : *Douai*, 1612. 8°. Le prémier livre comprend 1°. Trois pièces sur le Triomphe de la Ste Vierge. Ce sont les *Chants-Royaux*, pour lesquels il reçut les prix, que j'ai indiqués. 2°. *Pourtraict de la Saincte Vierge Assumptée, tiré du Cantique des Cantiques.* C'est le remercîment du Poëte pour les mêmes prix. 3°. des *Stances* sur le Mystère de l'Eucharistie, composées en 1608. : un *Cantique* sur l'Incarnation : un *Sonnet* sur la Fête du saint Nom de Jésus. 4°. *Les Louanges du Sel*, petit Poëme adressé à *Matthieu Salé*, Greffier criminel de *Douai*.

Le second livre contient les prémiers *Essais* de *Jacques Loys*. C'est une multitude de *Chants-Royaux*, qu'il avoit faits & présentés en 1605. & 1606. aux Princes de la Confrèrie des Clercs Parisiens; il y a au devant un *Discours* (en prose) *de l'artifice du Chant-Royal*, qu'il falloit composer sur des Refreins annoncés quelque tems avant la distribution des prix. Ces Poëmes sont suivis des *Ballades*, que notre jeune Poëte présenta aux mêmes Princes, dépuis 1605. jusqu'en 1610. inclusivement.

Le 3e livre est composé de quantité de pièces, faites pour des cérèmonies de Licence, ou de Doctorat. On y voit entre autres *le Triomphe de la Médecine*, & *la Muse Françoise*, pour la Licence & le Doctorat de *Matthieu Cordouan*, à *Douai*, le 14. octobre 1608., & le 11. janvier 1609.: *Thémis*, pour la Licence en Droit de *Jean-Baptiste Daneels*, le 3. juillet 1608.: *le Temple de Thémis*, pour la Licence de *Christophe Audegon*, sieur de *Carvent*, le 1. octobre 1608.: *le Bal des Muses*, pour celle de *Jacques Dansaert*, le 6. mai 1609. Avec ces petits Poëmes, on trouve quelques *Sonnets*, dont un est l'éloge des *Œuvres Chrestiennes de Pierre de la Croix*, *seigneur de Trièrre*. Dans un autre *Jacques Loys* demande pardon à Dieu de quelques vers licencieux, qu'il avoit composés, &

que l'Editeur a eu soin de supprimer. Le Poëte impute à ces vers un mal d'yeux qui l'affligeoit : & son repentir paroit très-sincère. Ce livre est terminé par les épitaphes (Françoises) de sa sœur *Antoinette*, de *Jean* son père, & de *Jacques* lui-même.

Le 4e livre n'est pas de l'Auteur. Il est ce que les Poëtes Latins ont quelquefois nommé *Liber adoptivus*, & porte en titre : *Les Honneurs de Jean Loys, Licentié & Advocat : & de Jacques Loys, son fils, Docteur ès Droicts, Poëtes Douysiens*. C'est un recueil de petites pièces composées à la louange de l'un & de l'autre, la plûpart après leur mort. On y a joint les *Chants-Royaux* de *Victor de Gouy*, de *Matthieu Salé*, & de *Matthieu le Conte* : Chants auxquels on avoit ajugé *la Couronne*, *le Chapeau*, & *l'Affiquet*, c. d. le prémier, le second, & le troisième prix de la Société, dont j'ai parlé dans cet Article (*a*) : divers *Sonnets* du même *le Conte*, d'*Alexandre Serrurier*, du baron *de Cuinchy*, & du sieur *de Sailly*, Parisien, tous à la louange des Poësies de *Jean Loys* : & plusieurs autres pièces, dont le détail ennuyeroit.

☞ *Goujet*, *ubi sup.*, 183-187.

(*a*) Ces prix étoient tous trois d'argent fabriqué : le dernier étoit une image de la Mère de Dieu.

Antoine Sanders, ou *Sanderus*,

ETOIT PETIT-FILS de *Jean Sanders*, dont j'ai parlé T. IV. p. 404., & fils de *Livin Sanders*, & de *Marie de Keyser*, habitués à *Gand*. Il naquit à *Anvers* dans le mois de septembre de l'an 1586., & fut baptisé dans la grande église de cette ville. Sa mère étant morte, son père l'envoya commencer ses humanités à *Audenarde;* il les acheva chez les Jésuites de *Gand*, où il eut pour maitre en Poësie le P. *Jean de Raveschot*, (a) & dans la langue Grecque, le P. *Philippe Suevezelius*, natif de *Bruges*. Ayant fait sa philosophie au collège d'*Anchin* à *Douai*, & pris le titre de Maitre-ès-Arts le 1. octobre 1609., il vint étudier en Théologie à *Louvain* sous *Jacques Jansson*, *Jean Wiggers*, *Guillaume le Merchier*, *&c.*, & passa d'ici à *Douai*, où après avoir pris quelque tems les leçons des Docteurs *Guillaume Estius*, *Barthèlemi Petri*, *George Colveneer*, & *François Silvius*, il reçut le grade de Licencié (*b*) en 1619. De retour à *Gand*, l'Evêque *Charles Masius*, qui l'avoit ordonné Prêtre, l'employa aux fonctions

(*a*) A qui il a témoigné sa reconnoissance, par une Ode qu'il lui adresse dans ses poëmes (éd. de 1621., feuillet *R. 2. verso*, & suiv.

(*b*) Et non pas celui de Docteur, comme le dit le P. *Niceron*.

paſtorales dans quelques endroits de ſon diocèſe, infectés du Calviniſme & de l'Anabaptiſme. *Sanderus* s'y appliqua avec beaucoup de ſoin & de ſuccès à ramener les errans, ſans négliger les abus qu'il remarqua dans quelques Catholiques. Les courſes fréquentes que les Hollandois faiſoient dans le quartier qu'on lui avoit confié, rendant cette démeure peu ſûre pour les Prêtres Catholiques, & ſurtout pour lui, qui avoit quelquefois ſervi ſon Souverain à leur préjudice, il crut devoir s'en retirer. *Antoine Trieſt*, nouvel Evêque de *Gand*, le recommanda au Cardinal *Alphonſe de la Cueva*, Gouverneur des Pays-Bas, qui le reçut chez lui en qualité de ſon Aumônier & de ſon Secrètaire. Quelque tems après, ce Cardinal lui procura un Canonicat *du membre de Furnes* dans la Cathèdrale d'*Ypres*. Les Chanoines *du membre de Terouane*, dans la même Egliſe, le mirent dans la ſuite au rang des Gradués (*c*). Il obtint la place d'Ecolâtre, toûjours dans cette Cathèdrale, le 14. décembre 1641. : mais il n'en fut paiſible poſſeſſeur, qu'après avoir ſoûtenu un long procès contre *François Charpentier*, qui fut depuis Archidiacre d'*Ypres*. Enfin ayant été fait Pénitencier de cette

(*c*) On lit dans les Mémoires de *Niceron*, dans le dernier *Moreri*, & dans le Dictionaire hiſtorique de feu M. *Ladvocat*, que *Sanderus* eut la Théologale de *Terouane*. Ignoroit-on que *Terouane* ne ſubſiſtoit plus dépuis 1553?

Eglise en 1654., il remplit cette charge l'espace de trois ans, & s'en défit, aussi bien que de sa prébende, en 1657. pour vaquer plus tranquillement à la publication de ses ouvrages. Aux emplois, que je viens de marquer, *Sanderus* joignit celui de Censeur des livres, qu'il exerça durant une longue suite d'années à *Bruxelles*. Tout cela ne l'empêcha pas de publier coup sur coup les nombreux ouvrages, dont il a enrichi le public. Quoi qu'il eût hérité considèrablement de ses parens, & que ses fonctions Ecclésiastiques lui eussent rapporté d'honnêtes révenus, il se trouva fort à l'étroit dans sa vieillesse par les dépenses qu'il avoit faites pour ses ouvrages Géographiques. On peut étre surpris que ni le Roi Philippe IV., à qui il avoit dédié sa Description du Brabant, ni les Etats de Flandre, à qui il avoit adressé sa *Flandre illustrée*, n'ayent témoigné aucune envie de le tirer d'embarras, & de le mettre à son aise dans ces tristes circonstances. Les Religieux d'*Afflighem*, célèbre Abbaye du Brabant, voisine de la Flandre, lui tendirent les bras, & lui donnèrent une retraite dans leur maison. C'est là qu'il est mort le 16. janvier 1664. agé de 77. ans. (*d*) Son corps repose dans l'Eglise du monastère devant l'autel de S. Maur, où l'on

(*d*) Le P. *Niceron* dit, de 78. C'est un mécompte.

voit cette Epitaphe, qu'il s'étoit faite lui-même :

D. O. M. Antonius Sanderus, Presbyter, piis fidelium precibus me commendo, & à misericordiâ Christi expecto donec veniat immutatio mea. Amen.

Les Ouvrages de *Sanderus* prouvent qu'il étoit très-laborieux, & qu'il avoit une intelligence raisonnable des langues Grecque & Latine, de la Poësie, de l'Eloquence, & de la Théologie, principalement de la partie, qui regarde la Controverse. Mais son étude favorite fut celle de l'Histoire de sa patrie, sur laquelle il a assûrément répandu beaucoup de jour. S'il n'a pas toûjours été exact, c'est qu'il avoit entrepris des ouvrages de longue haleine, & qu'il a souvent manqué des secours nécessaires. S'il a mis des hors-d'œuvres dans ses Descriptions de villes, & de monastères, c'est que sa plume a été génée, & qu'on ne lui a communiqué les Mémoires, sur lesquels il a travaillé, qu'à condition qu'il insèreroit dans ses livres bien des choses, qu'on n'y cherche pas. Vénons au catalogue de ses Ouvrages, & tâchons d'en donner un moins défectueux, que ceux qui ont paru jusqu'à présent.

1. *In Funere Albertinæ Spinulæ, Gastonis Comitis Bruacensis filiæ.* *Antv.*, 1608. En placard. Item dans le *n. 5.* au feuillet

qui précède la lettre *K*. C'eſt, dit-on, la prémière pièce qu'ait publié *Sanderus*; elle conſiſte en une Epigramme de ſix diſtiques.

2. *Prœludia Poëtica. Duaci, Laurent. Kellamus*, 1612. 12°. Je crois que ce ſont des Poëſies, qui ſe retrouvent dans le *n. 5*.

3. *Diræ in Iconoclaſtas; cum Aſſertione brevi ſacrarum Imaginum; ad S. P. Q. Gandavenſem. Gand., Gualt. Manilius*, 1618. 4°. La prémière partie, qui eſt un poëme Héroïque de 192. vers, ſe trouve auſſi dans le *n. 5.*, feuillet *H. 2. verſo.*

4. *Oratio de maximâ ſacræ & Canonicæ Scripturæ reverentiâ apud Catholicos, & ignominioſo illius contemptû apud Hæreticos; habita in Scholis Theologicis Duaci anno 1619., cùm ibidem ſacrâ Theologiæ laureâ donaretur. Ad ejuſdem Auctoris ſacras Vindiciarum Biblicarum Diſſertationes prævia. Bruxel.*, 1619. 4°. It. *Ibid., Joan. Mommartius*, 1645. 4°. pp. 59. y compris une Elègie dédicatoire à *Gaſpar Nemius*, Evêque d'*Anvers*. C'eſt un Avant-coureur de l'ouvrage marqué plus bas *n. 34*.

5. *Ant. Sanderi Poëmata; ad Excell^mum^ Principem D. Ludovicum Comitem Egmondanum, &c. Gand., Joan. Lapidanus*, 1621. 8°. pp. 188. non chiffrées. C'eſt un mélange d'Elègies, d'Odes, & d'Epigrammes, la plûpart à la louange de divers Evêques, Abbés,

Abbés, Gentilshommes, ou Savans de Flandre & de Brabant. Il s'y trouve aussi des Poësies pieuses, & quelques pièces galantes. Elles sont toutes assez bien faites : mais j'y voudrois plus de feu, & plus d'élèvation.

6. *Serenissimi Alberti Austriaci, Belgarum Principis Cenotaphium. Antv., Offic. Plantin.*, 1621. 4°. Ce Recueil comprend I. Diverses Inscriptions funèbres pour l'Archiduc *Albert*, pp. 5. II. *Lacrymæ prisco ritu fusæ in Exsequiis Serenissimi Archiducis Alberti Pii, Belgicæ Sequanicique Principis, per Joannem Jacobum Chiffletium, Patricium, Gubernatorem, & Archiatrum Vesontinum, Civem Romanum*, pp. 23. III. *Lacrymæ in funere Alberti Austriaci, optimi & clementissimi Belgarum Principis*, pp. 21. en vers héroïques; cette pièce est la 1[e] du *n. 5.* Il y a au devant une dédicace de *Sanderus* au Marquis *de Spinola*, datée de *Gand* le 17. juillet 1621. IV. *Justa funebria in Exsequiis Serenissimi Principis Alberti...... auctore Justo Rycquio, Flandro, Canonico Gandavensi, & Cive Romano.* pp. 21.

7. *Panegyricus Virgini Annuntiatæ, apud PP. Recollectos Gandavi dictus. Gandavi, Gualt. Manilius*, 1621. 8°.

8. *Panegyrici quatuor in laudem B. M. Virginis, in Sodalitate Mariana dicti. Gand., Joan. Lapidanus*, 1621. 8°. Dédiés au

Cardinal *Louis Ludovisio*, Camèrier de *Paul V.* Je crois que ce petit Recueil comprend : *Panegyricus de immaculatâ B. Mariæ Virginis Conceptione; ad Henr. Franc. van der Burch, Archiep. & Ducem Cameracensem.* Vous trouverez la dédicace de ce Panègyrique dans les Poësies de *Sanderus*, édition de 1621., au feuillet qui suit *Z. 3*.

9. *Præfationum ad Varios liber. Gand.*, 1622. 8°. Dédié à *Jean van Havre*, Bourguemaitre de *Gand*.

10. *Elogium B. Isidori, Agricolæ Hispani, Patroni Madritensis. Antv., Guil. à Tongris*, 1623. 12°. Dédié au Nonce *François de' Guidi à Balneo*, Archévêque de *Patras*.

11. *Panegyricus, B. Thomæ de Villâ novâ, Ordinis Eremitarum S. Augustini, Archiepiscopo Valentino, Gandavi dictus, apud PP. Augustinianos. Gand., Gualt. Manilius*, 1623. 4°. dern. signature *H.* après *G 3*. Dédié au Cardinal *Alphonse de la Cueva. Sanderus* ayant envoyé ce Panègyrique à l'Archévêque & au Chapitre de la métropole de *Valence*, reçut en reconnoissance une relique considèrable de *S. Thomas de Ville-neuve*, dont il fit présent à l'Infante *Isabelle*.

12. *Oratio de Incarnatione Domini, apud PP. Societatis Jesu habita. Gand.*, 1623.

4°. Dédiée à *Guillaume de Blasere*, Bourguemaitre de *Gand*.

13. *De Brugensibus eruditionis famâ claris, libri duo, ad..... Reip. Brugensis Senatum. Antv., Gul. à Tongris*, 1624. 4°. pp. 74. Cet Ouvrage est assez superficiel & fort défectueux; il en est de même des deux suivans. *Sanderus* a beaucoup profité, pour les composer, des Mémoires Mss. de *Dénis Hardouin*.

14. *De Scriptoribus Flandriæ, libri tres; ad illustres ejusdem Provinciæ Proceres. Antv., Gul. à Tongris*, 1624. 4°. pp. 160.

15. *De Gandavensibus eruditionis famâ claris, libri tres, ad..... Reip. Gandavensis Senatum. Antv., Guil. à Tongris*, 1624. 4°. pp. 122.

16. *Hagiologium Flandriæ, sive de Sanctis ejus provinciæ liber unus; ad amplissimum Dominum Joachimum Arsenium* (Schaick,) *Abbatem Blandiniensem. Antv., Gulielm. à Tongris*, 1625. 4°. pp. 168. It. *Auctius. Insulis*, 1639. 8°. Cet Ouvrage n'est pas fort exact: l'Auteur ne cite pas ses garans, ce qu'on doit toûjours faire dans des vies anciennes; il joint aux Saints de Flandre les personnes de piètè, qui y ont vécu, & quantité de Saints qui n'y ont pas grand raport.

17. *Funus Simonis Kerchovii, Presbyteri, Canonici Gandavensis; cum Poematiis qui-*

busdam, antè non editis. Brux., Joan. Merbecius, 1626. 8°.

18. *Elogia Cardinalium sanctitate, doctrinâ, & armis illustrium; ad ill^mum & R^mum Dominum D. Alfonsum Cardinalem de la Cueva. Lov., Cornel. Coenestenius*, 1626. 4°. pp. 454. L'exactitude y manque en beaucoup d'endroits.

19. *Diverses Réflèxions, qui peuvent conduire l'homme à la véritable connoissance de Dieu & de soi-même.* En flamand (*e*) *Brux. Jean van Meerbeeck*, 1626. 12°.

20. *Gandavum, sive Gandavensium rerum libri sex. Antv., Guil. à Tungris, & Brux., Joan. Pepermannus*, 1627. 4°. pp. 492. It. dans le *Flandria illustrata*, Tome prémier.

21. *De claris Antoniis libri tres: primus, vitæ sanctimoniâ notos: alter, Præsules & magnates: tertius, litteris & eruditione præstantes complectitur. Lov., Corn. Coenesteynius*, 1627. 4°. pp. 247. It. *Halæ Magdeburgicæ*, 1714. 4°. On voit bien que l'Auteur n'a fait ce recueil, que parce qu'il portoit le nom d'*Antoine*; je n'en saurois approuver le dessein; la ressemblance du nom de baptême est trop foible pour mettre ensemble des gens qui n'ont souvent que cela de commun. Au reste, pour enfler la liste des *Antoines*,

(*e*) *Diversche Bemerckinghen, door de welcke den mensche comt tot oprechte kennisse van Godt en van sy selven.*

Sanderus leur associe les *Antonins*, les *Antonines*, & les *Antoinettes*, (f) & n'oublie point *Antonius Kerkoetius*, ignorant que ce dernier n'étoit autre que le P. (*Dénis*) Pétau.

22. *Elogium S. Angeli, Martyris, Carmelitæ. Bruxellæ, Joannes Meerbecius*, 1633. 4°.

23. *Panegyris S. Andreæ Corsini, Carmelitæ, Episcopi Fesulani. Brux., Joan. Meerbecius*, 1633. 4°.

24. *Dissertatio parænetica pro institutione Bibliothecæ publicæ Gandavensis; ad Magistratum & Proceres ejusdem urbis. Brux., Joan. Meerbecius*, 1633. 4°. Il devroit y avoir des Bibliothèques publiques dans toutes les grandes villes : mais il en faudroit confier la direction à des personnes intelligentes & soigneuses, sans quoi elles deviennent inutiles.

25. *Poematia. Gand.*, 1633. 4°. Ces Poësies sont différentes de celles que l'Auteur avoit publiées en 1621. ; elles renferment entre autres pièces : *Protrepticon Pacis Belgicæ, ad.....Alphonsum de la Cueva.*

26. *Auctariolum ad ea quæ scripsere de ritu Catholicarum Processionum Patres Nicolaus Serrarius, & Jacobus Gretserus, Theo-*

(f) *Léon Allatius* en a usé de même dans sa *Diatriba de Simeonum scriptis*, où il fait entrer les *Siméons*, les *Simons*, les *Simonides*, & les *Simonactides*.

logi Societatis Jesu. Ipris, *Joan. Bellettus*, 1640. 12°. *Sanderus* avoit promis dès 1627.: *Apologia pro ritu Catholicarum Processionum*, *ad Serenissimam Principem Isabellam Claram Eugeniam*, *Hispaniarum Infantem*.

27. *Flandria illustrata*, *sive descriptio Comitatûs istius per totum terrarum orbem celeberrimi*, *tribus tomis absoluta*. *Tom. I. Colon. Agripp.*, *Corn. ab Egmondt & socii*, 1641. *fol.* papier Athlantique, pp. 403. *Flandria subalterna*, *sive..... Flandriæ illustratæ Tomus II. Ibid. idem*, 1644. de même format, pp. 654., suivi de deux supplémens sur ces deux volumes, l'un de 68., & l'autre de 38. pages. —— *Flandria illustrata*, *sive Provinciæ ac Comitatûs hujus descriptio. Comitum usque ad Carolum VI. Cæsarem series Chronologica atque Historica : Urbium*, *Ecclesiarum*, *Abbatiarum*, *Monasteriorum*, *Castellorumque icones & Topographiæ : nec non Episcoporum*, *Prælatorum*, *Abbatum*, *Decanorum*, *Castelianorum*, *Prætorum*, *Consulumque ad hæc usque tempora continuatæ series : Castellaniarum per Flandriam Cæsaream*, *Francicam atque Batavicam Partitiones : nobilium familiarum stemmata : virorum scriptis*, *togâ*, *sagoque illustrium Encomia*, *&c. Accedit & Hagiologium Flandriæ*, *sive de Sanctis ejus provinciæ. Opus ex diplomatibus Pontificum & Regum*, *monasteriorum tabulis*, *aliisque documentis &*

Auctoribus probatissimis concinnatum. Hagæ Comit., *Christian. van Lom*, 1735. *fol.* 3. vol. *fig.* pp. 394. 416. & 470. sans les tables. It. en Flamand. (g) *Ibid.*, 1732. & suiv. *in-fol.*, *fig.* La prémière édition, quoi qu'en dise le titre, se fit à *Amsterdam* chez *Jean Blaeu*, qui n'en avoit débité qu'un petit nombre d'exemplaires, lorsqu'un incendie fortuit consuma sa belle Imprimerie, & le fond de cet Ouvrage. *Van Lom*, qui a publié la seconde édition, la dédia à *Henri-Joseph van Susteren*, Evêque de *Bruges*. Outre le *Hagiologium Flandriæ*, on y a joint les opuscules marqués ci-devant *nn.* 13. 14. 15.: la suite de la vie des Comtes de Flandre: les vies des Evêques de *Terouane* & de *Tournai*, copiées du P. *Malbrancq*, & du *Gallia Christiana* des Bénèdictins de S. Maur: la continuation des Evêques, des Abbés, Prévôts, Doyens, Baillis, & Bourguemaitres des principales villes, &c. Les Editeurs promettoient encore dans leur Préface une Description historique des Abbayes de la Flandre Françoise, du Chapitre de N. D. de *Tournai*, de celui de *Lille*, & des deux Chapitres de *Douai*, avec la vie des Docteurs des hautes Facultés établies dans cette dernière ville. Mais tout cela est encore à faire.

(g) *Verheerlyckt Vlaenderen.... met kopere platen.*

Voici la marche de l'Ouvrage, suivant cette édition :

TOME I. Nova antiquæ Flandriæ Geographica tabula, qualis sub Balduino Ferreo, & Judithâ, primis ejusdem provinciæ Comitibus fuit. Authore Nicasio Fabio, Canonico Cominiensi. Cette Carte est dédiée à *Aubert le Mire :* l'Auteur y marque les *voyes militaires* des Romains, autant qu'il a pû les découvrir en suivant l'Itineraire d'Antonin. Il y marque aussi des villes & des villages, qui n'existoient pas du tems de *Bauduin Bras-de-fer*, comme *Ostende*, *Alost*, *Petighekem*, ou *Peteghem*, &c.

Page 1. Livre I. Description générale de la Flandre.

Page 34. Livre II. Les Forêtiers & les Comtes de Flandre, avec leurs portraits. (On ne peut se fier qu'à ceux des Comtes du XIV. siècle, & des suivans.)

Page 139. Livre III. Description de la ville de *Gand*, pour le civil.

Page 207. Livre IV. Description de la même ville pour le spirituel.

Page 341. Livre V. Les Savans qu'elle a produits.

Pages 381 -- 394. La Chatellenie du *Vieux Bourg* de *Gand.* Tables des personnes, des lieux, & des affaires remarquables.

TOME II. Page 1. Livre I. Description de *Bruges*, pour le civil, &

Page 42. Liv. II., pour le ſpirituel.

Page 152. Livre III. Savans natifs de cette ville.

Page 177. Liv. IV. Le territoire dit *le Franc de Bruges.*

Page 253. Liv. V. *Ypres*, pour le civil.

Page 288. Liv. VI. *Ypres*, pour le ſpirituel.

Page 361. Livre VII. La Chatellenie d'*Ypres.*

Pages 384--410. Liv. VIII. Les Evêques de *Terouane.* Tables.

TOME III. Page 1. Livre I. Ville & Chatellenie de *Courtrai.*

Page 61. Liv. II. Ville & Chatellenie de *Caſſel.*

Page 107. Liv. III. Ville & Chatellenie de *Furnes.*

Page 139. Liv. IV. *Aloſt*, *Grammont*, *Ninove*, *Renai*, *Leſſines*, & *Flobecq.*

Page 201. Liv. V. Pays de Waes, *Tenremonde*, & les quatre *Ambačts*, ou Mêtiers, de Flandre. [C'eſt ainſi qu'on nomme trente villages, autrefois ſujets à l'Evêché d'*Utrecht*, & diviſés en quatre territoires, qui ont pour chef-lieux la ville de *Hulſt*, *Axèle*, *Bocholt*, & *Aſſenede.* Cela eſt aujourd'hui ſoumis aux Etats-Génèraux des Provinces-Unies.

Page 265. Liv. VI. *Audenarde*, & ſa Chatellenie.

Page 285. Liv. VII. *Bailleul*, *Bergues-St-Winoc*, & *Hondſcot.*

Page 324. Liv. VIII. *Bourbourg*, *Warneton*, *Dunquerque*, *Neuport*, *Dixmude*, *Popèringue*, *Warwik*, *Gravelines*, *Mardik*, & le territoire de *Lalève*.

Page 363. Liv. IX. Les Saints natifs du Comté de Flandre, ou qui y sont honorés spécialement.

Pages 423--470. Liv. X. Les Evêques de *Tournai*. Tables.

28. *Bibliotheca Belgica Manuscripta, sive Elenchus universalis Codicum Mss., in celebrioribus Belgii Cœnobiis, Ecclesiis, urbium ac privatorum hominum bibliothecis, adhuc latentium. Collegit illum & edidit Ant. Sanderus..... Insulis, Tussanus le Clercq*, 1641. 4°. pp. 367. *Bibliothecæ Belgicæ Manuscriptæ pars secunda. Collegit & usui publico donavit Ant. Sanderus.... Ibid., Idem*, 1644. 4°. pp. 278. Ce sont les catalogues des Mss. de la plûpart des Abbayes de Flandre & de Brabant, avec quelques unes du Hainaut & du Pays de *Liège*. Il y auroit beaucoup à y ajouter pour rendre l'Ouvrage complet. Il ne laisse pas d'étre d'une grande utilité : mais le défaut de tables, & l'inexactitude de l'impression le rendent fort incommode.

29. *Panegyricus sacer, in Templo B. Mariæ Virginis, Misericordiæ Matris, Collegii Iprensis Societatis Jesu, sæculari jubilæo, eidem Societati dictus. Ipris Flandrorum, Philip. Lobelius*, 1642. 4°. pp. 55. d'un

caractère médiocre, sans les Préliminaires, qui contiennent une Inscription en stile lapidaire, en forme de dédicace à N. S. J. C., un Avertissement au Lecteur, où *Sanderus* proteste qu'il n'a cherché que la vérité dans ce Panègyrique, un Eloge de la Compagnie de Jésus en vers Alcaïques par *Livin Torrentius*, & une Epigramme de *Sanderus* à la louange du même Corps.

30. *Vita S. Augustini, solatio piorum, & conversioni peccatorum maximè opportuna; per Gerardum Moringum. Addita sunt ejusdem Divi Elogia, & breves in eandem Vitam notæ ab Ant. Sandero..... Canonico & Scholastico Iprensi. Antv., Hieron. Verdussius*, 1644. 12°. pp. 263. gros caractères, sans compter les Eloges de S. Augustin, qui font à peu près un quart du volume. Les notes de *Sanderus* commencent à la page 215.

31. *Indiculus variorum Tractatuum, quos tam in sacris & Ecclesiasticis, quàm in sæcularibus disciplinis usui publico dedit Antonius Sanderus. Ipris, Philippus Lobelius*, 1645. 4°.

32. *Salviani, Presbyteri Massiliensis, Censoria de præsentibus Europæ calamitatibus, earumque causis Præloquia; quæ veluti Divina quædam Vaticinia, antiquis Prophetarum oraculis Censurisque conformia, ex sanctis ejusdem gravissimi Patris de Judicio & Gubernatione Dei libris, ad seriam Peccatorum

emendationem, & earundem calamitatum aversionem collegit, & publico bono dedit Osiander Stuannus (Anagr. *Antonius Sanderus*,) *Belga. Lugduni, apud Petrum Lancellotum* (Brux., Jean Mommaert,) 1646. 4°. pp. 107. avec deux dédicaces en ſtile lapidaire à l'Archiduc *Léopold-Guillaume*, Gouverneur des Pays-Bas, & aux Etats de Flandre, & d'autres Préliminaires, qui finiſſent à la page 20.

33. *Elenchus Catholicorum S. Scripturæ Interpretum. Lov., Joan. Vryenborch*, 1649. 4°. pp. 35. non chiffrées. Ce ne ſont que les noms des Commentateurs connus de *Sanderus*, & rangés ſelon l'ordre des livres de l'Ecriture, comme dans la Bibliothèque ſacrée de D. *Calmet*, avec la date du tems auquel ils ont vécu.

34. *Vindiciarum, ſive Diſſertationum Biblicarum libri tres; in quibus uberiùs probantur ea quæ in Oratione de S. Scripturæ reverentiâ, apud Catholicos, & ignominioſo illius contemptû apud Hæreticos, idem Auctor anno hujus ſæculi XIX. attulit. Brux., Joannes Mommartius*, 1650. 4°. pp. 656. Dédié à l'Archiduc *Léopold-Guillaume* par une Elègie. *Sanderus* a laiſſé en Ms. *Vindiciarum, ſive Diſſertationum Biblicarum pars ſecunda.*

35. *Ant. Sanderi.... Opuſcula minora, ſcilicet Orationes ſacræ, panegyricæ, & funebres, Præfationes, Epiſtolæ dedicatoriæ, &*

Poematum libri quatuor. Lovan., Joan. Vryenborch, 1651. 4°.

36. *Ant. Sanderi* Ἀπολογίδιον, *seu Epistola circularis de inchoatâ à se, magnamque partem confectâ Brabantiæ ac Flandriæ, duarum maximè in Belgio eminentium provinciarum, cum Mechliniâ ejusque ditione, Chorographiâ; ad illustrissimos earumdem provinciarum Ordines, Præsules, Proceres, viros nobiles, & honoratos. Colon. Agripp., Cornel. Egmondanus*, 1651. 4°. pp. 12. Suivi d'une Lettre de Philippe IV., où S. M. parle ainsi du dessein qu'avoit *Sanderus*, de donner d'amples descriptions du Brabant & de la Flandre : « Désirans que » ledict desseing soit facilité autant qu'il » se peut, nous aurons pour agréable » que partout où il se présentera, luy » soit donnée toute l'adresse, faveur, & » esclaircissement, qui pourra servir à la » perfection desdictes Œuvres : n'estant » toutefois nostre intention ou volonté, » qu'en vertu de ceste aucunes villes ou » places soyent en ce que dessus consstraintes à supporter quelques fraiz, au» trement que de leur bon gré ou cour» toysie. » Il falloit autre chose qu'une pareille *Lettre*, pour le succès d'une si grande entreprise.

37. *Threnodia, sive pia afflictionum publicarum Deploratio, quam in communibus populi Christiani suspiriis scripsit & evulgavit*

Osiander Stuannus, Belga; ad Serenissimum Principem Leopoldum Guilielmum, Archiducem Austriæ, Ducem Burgundiæ, &c., Regium in Belgio Præsidem. Miserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo, totâ die impugnans tribulavit me. Psal. 55. Lugduni, apud Macarium Irenæum (Bruxel., Jean Mommaert,) 1654. 4°. C'est une ample Elègie sur les calamités qui désoloient les Pays-Bas Catholiques : elle est adressée au Sauveur du monde, & suivie *pp.* 24--39. de quelques Extraits de *S. Augustin*, de *Goropius Becanus*, & du P. *Caussin*, rélatifs au même but. Il y a au bout une Elègie de 26. vers *ad Angelum Pacis*, signée *Anonymus*.

38. *Antonii Sanderi Epinicia ad serenissimum Principem Joannem Austriacum, Gallo ad Valentianas, profligato. Non nobis, Domine, non nobis : sed Nomini tuo da gloriam. Psal. 113. Bruxellæ, Joannes Mommartius*, 1656. 4°. pp. 19. Poëme en vers héroïques. On y lit, pp. 14. 15.

Vos, alii quoque vos populi, quâcumque sub orâ
Degitis, his etiam nobiscum applaudite factis.
Nam neque Lotharicis tantùm, Morinisque beatum
Civibus hoc opus est, cæli bonitate, patratum:
Pro Batavis etiam fuit hæc victoria terris,
Quò minùs has avidi rapiat vicinia Galli:
Æquoreâque truces colubri regione natantes

(Nam quæ ſancta fuit quondam, Chriſtoque fidelis,
Juſtitiæque tenax, & priſcos æmula ritus,
Et candore pari ſtellatæ Civibus Aulæ,
In varias jam ſe fraudes, perque omnia verſans;
Proh dolor! à patriâ gens hæc probitate receſſit)
Triſtibus in Batavos odiis, irâque minaci
Lurida jam vafri ſpargant aconita Britanni.
Hæc quoque, at [ùt] *ætherei poterit portenta favoris,*
Legia ſacratæ mirari filia Romæ:
Quin plauſu quoque facta novo cæleſtia dicet
Auſtriaci Juvenis, ſortunatoſque labores,
Antiquæ fidei cuſtos, Eburonica tellus:
Aſpera gens bello, crudis gens horrida telis;
Provocat emeritam ſiquando injuria bilem:
Juſta tamen, rectique tenax, & neſcia fictis
Illaqueare dolis, incautaque fallere corda.
Dicet & omnis ovans Regio, quæ, proxima Belgis,
Jam minùs inſidi technis erit obvia Galli.

39. *Ant. Sanderi Bibliotheca Sacro-Profana, quæ ſicut parandæ ſupellectili in primis commoda, ita diſciplinis variis, & artibus excolendis etiam idonea, tantùmque non neceſſaria eſt, dum non ſolùm in ejuſdem parte primâ præfixum, bono publico, illorum voluit librorum Indiculum, quos ſuo idem Auctor habebat in muſeo, etſi pauciores ad annum Chriſti* M. DC. LVI.*: ſed in parte ſecundâ, eorum etiam librorum rapſodias poſuit, qui ad Auctores primæ partis, unâquâ-*

que artium ac scientiarum classe, cum fructu adjungi possunt. Brugis, Alexander Michaëlis, 1657. 4°. pp. 112. C'est peu de chose. *Sanderus* a laissé en Ms. *Bibliothecæ Sacro-profanæ pars secunda, sive Elenchus uberrimus variorum in omni facultate librorum, ad instruendas Bibliothecas utilium.*

40. *Chorographia sacra Brabantiæ, sive celebrium aliquot in eâ provinciâ Ecclesiarum & Cœnobiorum descriptio*, (2e édit. *Abbatiarum, Cœnobiorum, monasteriorum, Ecclesiarum, piarumque fundationum Descriptio. Ex monasteriorum tabulis, & Principum diplomatibus, suis locis insertis, eruta, &) imaginibus æneis illustrata. Brux., Philipp. Vleugartius*, 1659. 2. vol. *in-fol.* grand papier d'environ 700. pages chacun. It. *Hag. Comit., Christian. van Lom*, 1726. *fol.* 3. vol. pp. 569. 370. & 385. Presque tous les exemplaires de la prémière édition de cet Ouvrage ayant été transportés de *Bruxelles* à *Tournai*, y furent séquestrés par ordre du Conseil de cette dernière ville. On crut en Brabant qu'il n'en restoit en tout qu'environ douze exemplaires complets. *Eugène-Henri Fricx*, fameux Imprimeur de *Bruxelles*, ayant sçu où étoit le fonds, l'acheta à grands frais, & le fit transporter chez lui, où il périt pendant le bombardement de 1695. Cet accident fit tellement hausser le prix des exemplaires débités, qu'on les a revendus au-delà de

200.

200. florins dans des enchères. Cette première édition avoit paru par parties, & le chiffre recommençoit à toutes les descriptions de monastères, de Collègiales, &c. ce qui empêchoit d'y faire des tables, & la rendoit fort incommode. Cependant la beauté des planches la fait encore préfèrer à la seconde, qui est mieux rangée, & où l'on a ajouté la suite des Abbés, des supèrieurs de couvens, &c. Voici ce qu'elle contient.

TOME I. Dédicace de l'Imprimeur à l'Archiduchesse *Marie-Elisabeth*, Gouvernante des Pays-Bas. Portrait de l'Auteur. On lit dans l'Ove: *Antonius Sanderus, Presbyter Gandavensis, obiit Affligemii anno 1664.* Au dessous sont ses armes: un lion de gueules en champ d'or, avec cette devise : *Vigilate & orate.* Plus bas:

Sanderi vultum potuit Lysippus: at ejus
Ingenium nequiit sculpere docta manus.
Hoc quoque si nitido potuisset reddere scalpro;
Pulcrior hæc specie mentis imago foret.
B. H.

Abrègé de la Vie de *Sanderus*, pp. 2.

Histoire & Description des Abbayes de *Gemblours*, *Afflighem*, *Vlierbeeck*, *Cortenberg*, *Forest*, *Grand* & *petit Bigard*, Ordre de S. Bénoit: de celles de *S. Michel*, de *Grimbergue*, du *Parc*, d'*Helissem*, d'*Averbode*, de *Tongerloo*, & de *Dilighem*; avec la Prévôté du *Val-des-Lys*, ou *Le-*

liendael, à *Malines*, Ordre de Prémontré: de *S. Bernard-sur-l'Escaut*, de *S. Sauveur*, ou de *Pierre Pot*, à *Anvers*, de *la Cambre*, proche *Bruxelles*, & de *Muysen* (à *Malines*,) Ordre de Cîteaux.

TOME II. Abbayes de *Ste Gertrude* de *Louvain*, & de *S. Jacques de Coudenberg*, (à *Bruxelles*,) Chanoines-Réguliers à la banderolle. Prieurés du *Val-Verd*, ou *Groenendael*, du *Val-Rouge*, ou *Roode-Clooster*, des *Sept-Fonts*, de *Corsendonk*, & de *S. Martin* de *Louvain*, Chanoines-Réguliers du Chapitre de Windesheim: Couvens de *S. Pierre*, & de *Jéricho*, Religieuses de la même Congrègation à *Bruxelles*. Les Célestins d'*Heverle* proche *Louvain*. Les Augustins de *Bruxelles* & d'*Anvers*. Les Carmes de l'ancienne Observance de *Malines*, *Anvers*, *Louvain*, & *Bruxelles*. Religieuses de la même Observance à *Vilvorde*. Carmes Déchaussés & Thérèsiennes de *Bruxelles*. Chartreuse de la même ville.

TOME III. Dominicains d'*Anvers* & de *Bruxelles*. Jésuites d'*Anvers*, *Malines*, *Louvain*, *Bruxelles*. Capucins de *Bruxelles* & de *Ter-Vueren*. Minimes de *Bruxelles*. Récollets de la même ville, de *Bootendael* (qui n'en est pas éloigné) de *Louvain*, de *Malines*, & d'*Anvers*. Béguinage de *Bruxelles*. Collègiale de *Ste Gudule*. Château & Paroisse de *Ter-Vueren*. *Laken*,

Vierge miraculeuſe près de *Bruxelles*. *N. D. de Montaigu*. Paroiſſe de *S. Willibrord* près d'*Anvers*. *N. D. d'Alſemberg* proche *Bruxelles*. La Commanderie de *Pitſenbourg*, Ordre Teutonique, dans *Malines*. Monts de Piètè à *Bruxelles*, à *Anvers*, à *Malines*. Tout cela ne formeroit qu'un volume, ſi l'on en retranchoit l'inutile, & qu'on abrègeât le ſtile trop diffus. A ce volume il en faudroit joindre un ſecond pour décrire ce qui manque dans les trois de *Sanderus*, & de ſes Continuateurs.

41. *Joachimi Axonii, J. U. D., Agapetus, ſeu de ideâ juſti piique Regis: item Ferrandus, de officio pii & Chriſtiani Ducis; denuo recenſiti, editique. Coloniæ, Cornel. ab Egmond*, 1661. 8°.

42. *Idea Vitæ ſpiritualis, quâ, extirpatis primùm vitiis, & inſertis exin virtutibus, ſenſim ad unionem cum Deo, & ſummum perfectionis Chriſtianæ gradum aſcenditur. Eam nuper aureis Thomæ à Kempis de Imitatione Chriſti libris præfixit, & practicam eorumdem librorum methodum appellavit Jacobus Merlo Horſtius...... Ad ſuum autem uſum.....; adjunctis in rem eamdem quibuſdam aliis, publicæ rurſus luci donavit Anton. Sanderus. Brux., Philip. Vleugaert*, 1663. 12°. pp. 101.

Sanderus promettoit en 1627. la publication des Ouvrages ſuivans:

a. Ephemeridum Eccleſiaſticarum libri duo.

gistrum. Voyez ci-après *n*

δ. *Elogia Gentis Farnesiæ*
Parmæ ac Placentiæ Ducem.
& le précèdent étoient
tion de *Dénis Hardouin*, d
ailleurs. *Sanderus* a laissé e

ε. *Breve Protrepticon* (E
Pœnitentiam.

ζ. *Breve Compendium rat*
Lessii, pro amplexandâ & re
manæ Ecclesiæ.

η. *Hygiasticon minus*,
veluti digestum, è variis,
bonâ Valetudine scripserunt,
dicis.

θ. *Notata varia Hygiastic*

ι. *Indiculus eorum, quæ*
ribus humani corporis simplic
vel prosunt, vel obsunt; è
mùm Sconbornii. En deux

κ. *Poëmatia, & Epistolæ*
proceres quosdam, & ab
proceribusque quibusdam recep

mysio Harduino primò, & à Sandero aucta atque recensita.

μ. *Index chronologicus & topologicus sanctarum & venerabilium personarum utriusque Testamenti, in singulos anni dies distributus.*

ν. *Ad Ecclesiasticas Ephemerides suas Prolegomena.*

ξ. *Ecclesiasticarum Ephemeridum libri XXIV.*

ο. *Officium Ecclesiasticum Breviarii Romani, de Tempore, versibus celebratum.*

π. *Magnalia Dei, elegantium Poëtarum versibus decantata.*

ρ. *Sacrosancta Dominicæ Passionis Mysteria, elegantium Poëtarum versibus decantata.*

σ. *Solemnia Christi Domini, Virginisque Matris, Festa, à Christianis Poëtis celebrata.* Il est surprènant, qu'on ne nous ait pas encore donné un Recueil des meilleures Poësies Chrêtiennes en Latin.

τ. *Schediasmata de sacrosancto Eucharistiæ Sacramento.* Est-ce autre chose que *De Sacrosancto Eucharistiæ Sacramento, libri tres,* Ouvrage polèmique, oratoire, & ascètique, que nos Bibliographes donnent à *Sanderus*, mais sans marquer qu'il l'ait publié. Il y devoit faire entrer beaucoup de faits; aussi ces sortes de preuves ne sont ni les moins convainquantes, ni les moins agréables aux Lecteurs. Le P. *Hosschius* ayant appris que l'Auteur tra-

λλ. *Supellectilis Litterariæ congestio ; seu Locorum communium Syntagma , ad omnem scriptionem in re Theologicâ , Jurisprudentiâ, Medicinâ, Philosophiâ, Astronomiâ, Mathesi, Historiâ , Politicâ , Œconomiâ, Oratoriâ, Poëticâ , aliis Artibus & scientiis utile : ex cujuslibet generis Auctoribus Hebræis , Græcis , Latinis , Hispanis , Italis , Gallis , Anglis , Germanis , Belgis , Polonis , Arabibus , Persis , aliarum gentium ac nationum libris ; variâ lectione ac studio Antonii Sanderi , Gandavensis , contextum , & in ordinem alphabeticum relatum.*

μμ. *Formula vitæ Christianæ ; cum Indice librorum Asceticorum Vitæ* (viæ) *purgativæ, quæ pellit vitia : Illuminativæ , quæ inserit virtutes : Contemplativæ , quæ perficit , & unit Deo , convenientium. Adjecta est materia eorum , quæ fructuosè meditetur homo Christianus ; cum Regulâ Pastorum , & selecto librorum quorundam Pastoralium Catalogo. Ejusdem Auctoris.*

νν. *Nucleus vitæ Politicæ , ex Jesu filio Syrach , Platone , Aristotele , Xenophonte , Sallustio , Livio , Tacito , & aliis Civilis vitæ Magistris erutus. Ejusdem Auctoris.*

ξξ. *Illustrium Virorum Epistolæ ad Ant. Sanderum.* 2. vol. *in-fol.*

οο. *Methodus adjuvandi Agonizantes , & publicis Ecclesiæ Sacramentis , & privatis piorum precibus ; è S. Scripturâ , & aliis Sanctorum Operibus deprompta.* In-4°. Cet Ou-

Gallo-Brabantia, sæcularibus & Ecclesiasticis Descriptionibus, & celebriorum quorumdam in eâ locorum imaginibus illustrata, & in XIV. libros distributa, ad majorem Teutonicæ Brabantiæ Chorographiam prævia.

δδ. *Dissertatio de eminentioribus Conciliis Regiis in Belgio.* In-fol. papier Royal.

εε. *Mechlinia, sive chorographica Descriptio urbis Mechliniensis, ejusque ditionis. Cum imaginibus.*

ζζ. *Antuerpia, sive chorographica Descriptio urbis ac ditionis Antuerpiensis. Cum imaginibus.*

ηη. *Lovanium, sive chorographica Descriptio urbis, Academiæ, & agri Lovaniensis. Cum imaginibus.*

θθ. *Bruxella, sive chorographica Descriptio urbis, agrique Bruxellensis.*

ιι. *Schediasmata mss. Paralipomenôn Flandriæ Teutonicæ, in duas partes divisa. Cum imaginibus.*

κκ. *Res Bertinianæ: cum Epitome rerum Teroanensium. Cum imaginibus.* Les derniers Editeurs du *Flandria illustrata* croyent que c'étoit la Chronique de *Jean Iperius*, connue sous le nom d'*Annales de S. Bertin*, & publiée par les Bénèdictins de S. Maur dans leur *Thesaurus novus Anecdotorum: Paris. 1717. T. III. p. 424. & suiv.* Mais je crois que *Sanderus* s'étoit seulement aidé de cet ouvrage, pour en faire un nouveau.

λλ. *Supellectilis Litterariæ congestio; seu Locorum communium Syntagma, ad omnem scriptionem in re Theologicâ, Jurisprudentiâ, Medicinâ, Philosophiâ, Astronomiâ, Mathesi, Historiâ, Politicâ, Œconomiâ, Oratoriâ, Poëticâ, aliis Artibus & scientiis utile: ex cujuslibet generis Auctoribus Hebræis, Græcis, Latinis, Hispanis, Italis, Gallis, Anglis, Germanis, Belgis, Polonis, Arabibus, Persis, aliarum gentium ac nationum libris; variâ lectione ac studio Antonii Sanderi, Gandavensis, contextum, & in ordinem alphabeticum relatum.*

μμ. *Formula vitæ Christianæ; cum Indice librorum Asceticorum Vitæ* (viæ) *purgativæ, quæ pellit vitia: Illuminativæ, quæ inserit virtutes: Contemplativæ, quæ perficit, & unit Deo, convenientium. Adjecta est materia eorum, quæ fructuosè meditetur homo Christianus; cum Regulâ Pastorum, & selecto librorum quorundam Pastoralium Catalogo. Ejusdem Auctoris.*

νν. *Nucleus vitæ Politicæ, ex Jesu filio Syrach, Platone, Aristotele, Xenophonte, Sallustio, Livio, Tacito, & aliis Civilis vitæ Magistris erutus. Ejusdem Auctoris.*

ξξ. *Illustrium Virorum Epistolæ ad Ant. Sanderum.* 2. vol. *in-fol.*

οο. *Methodus adjuvandi Agonizantes, & publicis Ecclesiæ Sacramentis, & privatis piorum precibus; è S. Scripturâ, & aliis Sanctorum Operibus deprompta.* In-4°. Cet Ou-

vrage, & les quatre précèdens étoient faits en 1641.

ππ. *Dissertatio de genio Musarum.*

☞ *Sanderus, de claris Antoniis*, 235---237. *Idem, Biblioth. Belgicæ Mss. I.* 282. 283., *& Biblioth. Sacro-profanæ pp.* 38., 66. 107--108. *Val. André*, 73---75. *Vita Sanderi præfixa n.* 40. *ult. ed. Foppens*, 87---90.

Livin Sanders, ou *Sanderus*,

FRÈRE DU PRÉCÈDENT, naquit à *Gand* en 1588., se fit Jésuite en 1607., & se lia dépuis à la Société par la profession des quatre vœux. Il mourut dans sa patrie le 5. décembre 1643., après avoir enseigné pendant 18. ans la Théologie Morale. Des vers que son frère lui adressa, au plus tard en 1621., font entendre qu'il fut aussi Professeur en Philosophie à *Douai.* (a) Le P. *Sanderus* composa

Variæ Orationes in laudem Virginis Matris. Il avoit prononcé ces harangues dans l'église des Jésuites de *Gand.* Elles étoient savantes & bien faites, au jugement de son frère, qui espèroit de voir d'autres ouvrages de sa façon: mais rien n'a paru.

☞ *Sanderus, de Gandavens.* 88. 89. *& Poematum, ed.* 1621., *folio signato I. verso. Aleg.* 294. *Sotuellus*, 537.

(a) *Ad Levinum Sanderum, fratrem, S. J. Theologum,*
Dum te docta Stagira, quà sacratum
Nymphæ Scarpiades rigant lyceum,
Totum detinet, &c.

Jean Gerritsz van Teerns, ou *Johannes Gerhardi Terentius*,

FUT LE FILS ainé de *Gérard Albrechts*, Miniftre de *Hempens* & de *Teerns*, villages voifins de *Leuvarde* : & fut ainfi appellé, partie du nom baptifmal de fon père, partie du lieu de fa naiffance, que l'on peut mettre vers 1630. Ayant achevé fes baffes-claffes à *Leuvarde*, il fe fit infcrire dant l'Univerfité de *Franequer* le 14. avril 1645., & s'y avança dans les Belles-Lettres fous *Jean Cocceïus* & *Chriftian Schotanus*, faifant en même tems un cours de Philofophie fous *Arnold Verhel*, dont j'ai parlé dans ces Mémoires. Après cela il étudia en Théologie, & eut pour maitres les mêmes *Cocceïus* & *Schotanus*, avec *Jean Cloppenburch*, dont j'ai auffi parlé. En 1649. il alla continuer fes études à *Groningue*. Mais ayant pris goût au Rabbinage, il trouva à propos de paffer au bout d'un an à *Amfterdam* pour s'y perfectionner fous le fameux *Menaffeh ben Ifraël*. Il alla enfuite retrouver *Cocceïus* à *Leyde* : mais il ne pût profiter longtems de fes inftructions. Car le onze avril de l'an 1651. il fut nommé lui-même à la Chaire d'Hébreu, que *Cocceïus* avoit remplie à *Franequer*, & il en prit poffeffion

le 22. de mai par un discours, qui roula sur l'excellence, l'utilité, les agrémens, & la nécessité de la langue Hébraïque par rapport à la Théologie. Tandis qu'il étoit dans ce poste, il prit le grade de Maitre-ès-Arts, qui lui fut conferé le 20. mai 1657. Il étoit Recteur de l'Université en 1665. (*a*) Il succèda le 3. septembre 1669. à *Jean Wubbena* (b) en qualité d'*Inspecteur de la Bourse*, ou de *l'Œconomie publique*, (c) & il mourut fort pauvre le 28. ou le 29. septembre 1677., agé d'environ 47. ans. Son Oraison funèbre fut prononcée par *Nicolas Blankaart*, Professeur en Histoire & en langue Grecque. *Terentius* s'étoit marié en 1652. avec une démoiselle de *Leuvarde*, nommée *Jeskje Outgers*. Ayant perdu cette femme au mois d'août 1658., il en épousa une se-

(*a*) M. *Vriemoet* dit: *Semel Recturam gessit, anno 1661.*, & cite *Album Academiæ hoc anno.* Pour moi je me fonde sur son Abrègé de la Grammaire de Buxtorf, imprimé en 1665., & dont la Préface est datée du 30. mars de la même année. Il s'y nomme au bas de la Dédicace: *M. Johannes Terentius, Ling. Sanctæ Prof. Ord., & Acad. p. t. Rector.*

(b) *Wubbena* étoit de *Lier*, ou *Lehr*, petite ville de l'Oost-Frise. Il fut fait Maitre-ès-Arts à *Franequer* le 1. juillet 1659., & Professeur ordinaire en Philosophie dans la même Université le 21. juin 1666., puis le 27. septembre suivant, Inspecteur de la Bourse. Cette dernière charge lui fut ôtée au bout de 26. mois. On le fit Recteur en 1675. Il mourut subitement la nuit du 27. au 28. février 1681. On l'avoit convaincu du crime de faux, d'attentats sur la vie de deux hommes de mérite, d'adultères, &c.

(*c*) C'est une liberalité de la ville, ou de l'Académie de *Franequer*, en vertu de laquelle on donne chaque jour deux repas gratuits à un certain nombre d'étudians.

conde, qui renonça à l'hérèdité de son mari, & qui subsistoit en 1692. des aumônes de l'Université. Nous avons de *Jean Terentius :*

1. Δύας Ἐρωτημάτων περὶ Χριςοῦ θεανθρώπου (*Deux Questions sur J. C., Homme-Dieu.*) *Franeq.*, 1650. 12°.

2. *Meditationum Philologico-Hebræarum Triades duæ. Franeq.*, 1654. 12°. On trouve une Dissertation *de linguâ Hebræâ feliciter ediscendâ : Institutio de rectâ lectione linguæ Hebrææ :* un Traité *de Litteris servilibus, & Themate inquirendo : Praxis Præceptorum Grammatices, demonstrata ex Psalmo primo & secundo :* une Dissertation *de Litteris majusculis, minusculis, suspensis, &c.*, & une autre *de lectione marginali & textuali Psalmi XXII.* (Vulg. XXI.) *17. in verbum* כארי (*d*)

3. *Liber Jobi, Chaldaïcè & Latinè, cum Notis : item Græcè* Στιχηρῶς (distingué par versets;) *cum variis lectionibus. Franeq.*, 1662. 4°.

4. *Gymnasium Chaldaïcum. Franeq.*, 1664. 12°.

5. *Johannis Buxtorfl P. Epitome Grammaticæ Hebrææ, autoritate & decreto nobilissimorum DD. Curatorum Academiæ Franekeranæ emendata, & ex Thesauro Gramm. aucta. Additi sunt Propheta Obadja, & Ec-*

(*d*) Ce mot signifie : *Sicut leo :* mais il y a tout sujet de croire qu'il faut lire כארו (*Foderunt.*)

clesiastes Schelomonis, Hebraïcè & Latinè; operâ & studio Johannis TerentI, Lib. Art. Mag., & linguæ Sanctæ Professoris ordinarii, Franekeræ, Johan. Wellens, 1665. 12°. *Terentius* a rendu cet Abrègé plus commode, qu'il n'étoit auparavant, & y a fait des corrections & des additions nécessaires. (*e*) Il a mis au bout pp. 155-176.: עובדיה *Prophetia Obadjæ* (Abdiæ,) *cum novâ ex Hebræo tralatione Xanctis Pagnini, & Analysi Grammaticâ; in gratiam tyronum adornata à M. J. Terentio....* Ensuite: ספר קהלת, *sive Ecclesiastes Salomonis, Hebraïcè & Latinè; cum difficiliorum Anomaliarum & Masoræ marginalis elucidatione. Adornante Johan. Terentio.... Ibid., idem,* 1666. 12°. It. *Editio secunda, emendatior. Ibid., idem,* 1670. 12°. pp. 160. avec la version de *Pagnin* à côté, au lieu que, dans le livre précèdent, elle est à la suite du texte. *Terentius* a mis à la tête de l'Ecclésiaste une Préface adressée à *Charles à Roorda*, Bailli de l'Idarderadeel, &c. Il y traite en peu de mots de l'Auteur de ce livre, du tems auquel il fut écrit, & des divisions qu'on en a faites. Il observe que Salomon eut trois noms principaux: 1°. שלמה, c. d. *le Pacifique*, fondé sur 1. Par. XXII. 9., où il est dit que ce Prince sera איש מנוחה *Vir*

(e) *Jean Leusden* l'a encore perfectionné, comme je le dirai à son Article.

quietis. 2°. ידידיה, *le Bienaimé du Seigneur*, II. Reg. XII. 25. 3°. קהלת, qui signifie mot à mot *Concionatrix*, (Suppléez, *Sapientia* :) mais qui est plûtôt le titre d'un de ses livres, qu'un nom de l'Auteur. Il panche pour le sentiment de ceux, qui croyent que Salomon composa l'Ecclésiaste dans sa vieillesse, ce qui paroit en effet très-probable. (*f*) Il remarque que les Juifs partageoient autrefois ce livre en quatre sections (פררים:) mais qu'aujourd'hui ils suivent la division que les Chrêtiens en ont faite en douze chapitres. Il prouve par le Talmud de Babylone, par Maimonides, par Aben-Esra, & par d'autres Rabbins, que les Docteurs Juifs eurent anciennement le dessein de mettre l'Ecclésiaste au rang des livres *cachés*, ou apocryphes, parce qu'ils croyoient y voir des contradictions & des hérésies : & il juge que la Synagogue & l'Eglise Chrêtienne ont agi prudemment, en ne prononçant pas d'abord sur la Canonicité de certains livres, qui ont été ensuite reconnus pour sacrés. Ce principe peut être d'usage contre les Protestans.

☞ *Vriemoet*, *Athenæ Frisiacæ*, 436–438. 488–491. 899. & 901.

(*f*) On y voit partout un Prince désabusé du faste & des plaisirs qu'il a goûtés. Au chap. XII. il peint les incommodités de la vieillesse en homme qui les éprouvoit.

Laurent Neesen

ÉTOIT DE *Saint-Trond*, ville de la Principauté de *Liège* en Hasbaye, où il nâquit vers l'an 1611. Après ſes études d'Humanités & de Philoſophie, il prit l'habit Eccléſiaſtique, étudia en Théologie, & ſe fit recevoir Licencié en cette Faculté dans l'Univerſité de *Louvain*. *Nicolas van Lanckvelt*, Préſident du Séminaire Archiépiſcopal de *Malines*, (a) étant venu à mourir le 25. janvier 1639., l'Archévêque *Jacques Boonen* confia le poſte vaquant à *Neeſen*, & le chargea en même tems d'enſeigner la Théologie dans cette maiſon. *André Crueſen*, qui succèda à *Boonen* en 1657., lui donna enſuite la Théologale de ſa métropole. *Neeſen* eut là-deſſus un procès à ſoûtenir contre *Jean Lacman*, que la Faculté des Arts de *Louvain* nomma au même bénèfice en 1660.: mais il triompha de ſon adverſaire. Outre les fonctions déja indiquées, il remplit celles d'Examinateur Synodal, & de Cenſeur des Livres dans le diocèſe de *Malines*. (b) Il trouva même du tems

(*a*) Natif d'*Anguien*, & Bachelier en Théologie. On lui avoit confié la conduite de la Maiſon de *Standonck* à *Louvain* en 1630. (*Val. Andreas, Faſt. p. 271.*)

(*b*) On voit ſes Approbations à la tête, ou à la ſuite de la *Fréquente Communion*, du *Rituel d'Alet*, de l'*Apologie des Avertiſſemens ſalutaires*, &c.

pour prêcher, & pour confesser. Ce fut lui qui bâtit la vieille chapelle du Séminaire Archiépiscopal : il y éleva encore un autre bâtiment, & il y établit une discipline fort exacte. Apres l'avoir gouverné l'espace de quarante ans, il y mourut le 22. mai 1679. dans la 68^{e} année de son age. On l'enterra dans la chapelle qu'il avoit construite, & l'on fit graver sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M. & Memoriæ Reverendi admodum Domini D. Laurentii Neesen, Canonici Divi Rumoldi, hujus Seminarii Præsidis per annos XL., cui vivere Christus erat & mori lucrum. Obiit 22. maii M. DC. LXXIX., ætatis LXVII. annorum; consummatus meritis in hoc Seminarium, quod ædificio ornavit : in alumnos, quos verbo, exemplo, & Theologiâ morali ædificavit : ac in pauperes, quos pavit, omnibus omnia factus, ut Christo lucrifaceret. R. I. P.

Son corps a été depuis transporté dans la nouvelle chapelle. En mourant il laissa tous ses biens au Séminaire, à condition que les Professeurs qu'on y mettroit, fussent toûjours tirés du Clergé séculier, à l'exclusion des Religieux. On nous représente *Neesen*, comme un homme extrèmement désintèressé, & d'une tendresse extraordinaire envers les pauvres, à qui il abandonna, dit-on, tout le révenu de

sa pré-

la prébende. On ajoute qu'il employa jusqu'à ses meubles pour sécourir des étudians & d'autres personnes dans leurs besoins. Nous avons de lui :

1. *Theologia Christiana affectiva de Deo Uno in essentiâ, Trino in personis, & Verbo Incarnato, ad mentem SS. Augustini & Thomæ....* 1678. 4°. It. *Hæc editio correcta est.... Leod., Joan. Franc. Broncart*, 1708. 4°. pp. 216.

2. *Theologia moralis Christiana de Actibus humanis, ad mentem SS. Augustini & Thomæ, continens tutiores & securiores regulas dirigendi conscientias. Mechl., Gisb. Lintsius*, 1675. 4°. pp. 646. It. *ed.* 2ª, *auctior & emendatior. Ibid. Idem*, 1675. 4°. pp. 613. It. *Colon. Agripp., Balth. ab Egmont & socii*, 1679. 4°. pp. 606.

3. *Theologia moralis Christiana de tribus Virtutibus Theologicis, fide, spe, & charitate, ad mentem SS. Augustini & Thomæ.... Colon., Balth. ab Egmont & socii*, 1678. 4°. pp. 352.

4. *Theologia moralis Christiana de Sacramentis ad mentem SS. Aug. & Thomæ, continens securiores & tutiores regulas ea administrandi & suscipiendi....* 1676. 4°. It. *ed.* 2ª *auctior & emendatior. Colon., Corn. ab Egmont & socii*, 1682. 4°. pp. 891. Il a paru après la mort de l'Auteur :

Tractatus tres de Justitiâ & Jure, ad supplementum Theologiæ moralis Christianæ R.

adm. D. Laur. Neesen.... per P. B. T. C. M. T. L. (Philippum Bertrand, Theologalem Canonicum Mechliniensem, Theologiæ Lectorem.) *Leod., Gerard. Grison,* 1684. 4°. pp. 684. Tous ces Traités ont été réünis sous le titre de :

Universa Theologia in duos tomos divisa, ad mentem SS. Augustini & Thomæ exposita. Tomus I. partim Deum Unum, Trinum, & Incarnatum; partim Actus humanos, Leges, Christique Gratiam complectens..... Hæc editio correcta est à pluribus erroribus.... Insulæ, Franciscus Fievet, 1693. *fol.* pp. 130. & 243. *Tomus II. partim Virtutes Theologicas, Jus & Justitiam : partim Sacramenta complectens. Ibid., Idem,* 1693. *in-fol.* pp. 130. 223. & 330. It. *Antverp., J. B. Verdussen,* 1707. *fol.* pp. 128. 243. 120. 208. & 313. Cette Théologie a été plus estimée, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quoi qu'elle porte le titre d'*Universelle*, les matières de dogme n'y sont qu'effleurées : l'Auteur en passe même plusieurs, sans en dire mot. Aussi n'avoit-il pas une idée nette de la Théologie Positive. (*c*) Il se borne à la

(*c*) Il la définit : *Theologia, quæ sensum Scripturæ sacræ ex sermonis contextu, vocum proprietate, SS. Patrum, sacrorum Conciliorum, aliorumque Interpretum authoritate investigat ; quo invento, ipsa principia Theologica, quatenus in Scripturâ continentur, vel ex illâ eruuntur, explicat, ponit, ac statuit.* N'appartient-il donc pas à la Théologie dogmatique, de prouver les vérités connues par la Tradition, quoi qu'elles ne se trouvent point dans l'Ecriture ?

Scholastique, & à la Morale, & traite l'une & l'autre par démandes & par réponses. Plusieurs le trouvent trop sévère sur quelques points. (*d*) En parlant de l'infaillibilité du Pape, *III.* 23. (*édit. de 1693.*) il soutient que l'autorité qu'il a de prononcer décisivement sur les points de foi, dépend d'une condition nécessaire, qui est d'avoir auparavant assemblé & consulté des hommes savans & pieux, qui ayent examiné soigneusement les matières, & discuté les raisons de part & d'autre. C'est en bon François nier l'infaillibilité, dont il s'agit. Sur la question de la mort de J. C. pour tous les hom-

(*d*) De Sacram. p. 122. *Palla.... quoad partem interiorem, quâ calicem respicit, debet esse linea, &.... benedicta; quia sic præscribit Missale; cujus proinde omissio est ex genere suo peccatum mortale.*

Ibid. p. 124. *Petes, quale peccatum sit prætermittere orationes, quas Missale præscribit, dum Sacerdos sacris vestibus induitur? Resp. Mortale; partim quia, &c.*

Ibid. p. 291. *Delectatio carnalis, sine quâ actus ille* (matrimonialis) *nunquam exercetur,.... non est.... culpabilis, quando non est voluntaria; neque enim conjuges coguntur in illam consentire. Sed sicuti Respub., dum quandoque ob justas causas permittit lupanaria, minimè censetur illis consentire, sed permissivè sese tantùm ad illa habere: ita quoque dicendum est conjuges non peccare, qui ejusmodi libidinem in actu matrimoniali admittunt, dum in eam non consentiunt: sed eam potiùs ex justâ causâ pati, aut permittere, &c.*

Ibid. *Petes an ergo senes, aut steriles, aut quorum alter talis est, non possint petere debitum à suâ conjuge sine peccato? Resp. Negative; eò quòd cesset in illis finis matrimonii, qui est spes prolis propagandæ; adeòque Ecclesia non approbat positivè matrimonia senum, aut sterilium, tamquam licita, sed permittit tamquam minora mala, ad evitanda majora.*

mes, il ne reconnoit nulle part une volonté sincère de sauver les reprouvés. Voyez *I. 60*. Après s'étre déclaré contre la possibilité de l'état de pure nature, *I. 102.*, il s'objecte la condamnation de la cinquante-troisième proposition de *Baïus*, & répond qu'on peut encore aujourd'hui soûtenir en quelque manière cette proposition, même en la prénant *en rigueur, & dans le sens propre des termes.* Par raport à la Grace suffisante, il dit *II. 209.*, que les Thomistes en admettent une qui donne le pouvoir de faire le bien, mais de manière qu'il en faut encore une autre pour le vouloir, & pour agir en effet. Il nomme cette grace *Gratia remotè sufficiens*, & ajoute qu'il ne la rejette pas. Mais ensuite il élude les passages de l'Ecriture, dont ces Théologiens se servent, aussi bien que les autres, pour prouver la Grace suffisante. *Qu'ai-je dû faire pour ma vigne, au-delà de ce que j'ai fait? Et pourquoi au lieu des bons raisins, que j'en attendois, n'en a-t'elle produit que de sauvages?* Isaïe, V. 4. *Combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins sous ses aîles, & tu ne l'a pas voulu?* Matth. XXIII. 37. *Méprisez-vous les richesses de la bonté, de la patience, & de la longue tolèrance de Dieu? Ignorez-vous que sa bonté vous appelle à la pénitence?* Rom. II. 4. *Vous résistez toujours au S. Esprit.* Act. VII. 51.

des Justes : ils s'arrêtent uniquement aux Pasteurs, parce qu'ils n'ont égard qu'au ministère des Pasteurs, exercé par l'autorité qu'ils ont reçue [NON DU PEUPLE FIDELE; mais] *de Dieu. M. Bossuet* va plus loin. Il reproche aux Reformés d'enseigner *que le pouvoir de lier & de délier est dans le peuple : que les Pasteurs n'ont de pouvoir, que comme ses représentans, &c.* Et après avoir réfuté très-solidement cette doctrine, il ne balance point de dire qu'elle met *en pieces le Christianisme, & prépare les voyes à l'Antechrist.* (e)

3. *Six Mémoires pour servir de Défense aux Curés, Chanoines, & Docteurs de Rheims contre M. de Mailly, Archevêque de la même ville.* 1717. & 1718. 4°. Ces Mémoires sont beaucoup vantés dans l'*Histoire du Livre des Reflexions Morales, &c.* écrite par un Appellant (*T. I. p. 2. & II.* [illegible])

4. *Mémoire sur les Droits du second Ordre du Clergé ; avec sa Traduction, qui en prouve les droits.* 1718. 4°. L'Auteur prétend ici que les Evêques sont indispensablement obligés de prendre l'avis des Prêtres dans les matieres de foi. *La reclamation du second Ordre, ajoute-t-il, forme un témoignage décisif, après lequel la décision du premier Ordre ne peut plus être ni juste, ni légitime : en sorte que le peuple doit demeurer en suspens, & prêt* [illegible]

(e) Hist. des Variat., L. XV. n. 10[illegible].

une pension de quatre-cent livres, & l'emmena à *Paris*, pour lui faire prendre des degrés en Sorbonne. Cet Abbé étant mort peu après, & la pension, qu'il avoit laissée à son client, n'étant pas payée, *le Gros* fut obligé de révenir à *Reims* en 1694. On l'y fit Régent de basses-classes au Collège de l'Université. Pendant quatre ans qu'il exerça cette fonction, il prit le grade de Bachelier en Théologie. En 1698. il entra au *Grand-Séminaire*, fut élevé au Sous-Diaconat, & soutint sous l'Abbé *de Louvois*, en présence de M. *le Tellier*, & de quelques autres Prélats, une prémière thèse de Théologie, qui lui attira beaucoup d'applaudissemens. Dès qu'il eut reçu le Diaconat, l'Archévêque lui confia la direction de son *Petit-Séminaire*, pour lequel il avoit une prédilection particulière. Cet emploi n'empêcha pas *le Gros* d'être élu Recteur de l'Université, & de faire sa Licence, dont il fut *Prieur*. Il fut ordonné Prêtre en septembre 1700., créé Docteur en 1702., & fait successivement Chapelain de Notre-Dame, Chanoine de la Collègiale de S. Symphorien, & enfin Chanoine de la Métropole en 1704. Il continuoit cependant de veiller sur les jeunes gens qu'on lui avoit confiés. Ils étoient environ trente, instruits & élevés gratuitement. On leur apprènoit les Humanités, la Philosophie,

& la Théologie. A tous ces soins M. *le Gros* joignit celui de prêcher de tems en tems; ce qu'il faisoit avec tant de facilité, qu'il se préparoit rarement pendant plus d'une demie heure avant de monter en chaire. M. *le Tellier* étant venu à mourir en 1710., (*a*) le diocèse de *Reims* ne tarda pas de changer de face. M. *de Mailly*, monté sur ce siège, (*b*) ôta à M. *le Gros* la direction du Séminaire dont j'ai parlé, & les pouvoirs de prêcher & de confesser,

(*a*) *Charles-Maurice le Tellier*, fils de *Michel le Tellier*, Chancelier de France, naquit le 4. juillet 1642., & mourut assez subitement à *Paris* le 23. février 1710. Il avoit pris possession de l'Archévêché de *Reims* le 13. avril 1669. Il fut aussi Abbé de *Lagny*, de *Bréteuil*, de *S. Bénigne de Dijon*, de *S. Etienne de Caen*, de *S. Rémi de Reims*, & de *Bonne-Fontaine* en Tierasche, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Maitre de la Chapelle du Roi, &c. Lorsque l'Archévêché de *Cambrai* vaqua en 1694., il fit bien des efforts pour enlever à cette Eglise la qualité de Métropolitaine. Il avoit intenté un procès à ce sujet dès 1678. Mais le Roi Louïs XIV. l'ayant engagé à désister, il obtint en dédommagement que l'Abbaye de *S. Thierri* près de *Reims* seroit unie pour toûjours à sa mense Archiépiscopale; ce qui fut exècuté en 1695.

(b) *François de Mailly*, auparavant Archévêque d'*Arles*, prit lui-même possession du siège de *Reims* le 25. mars 1711. Clément XI. le nomma Cardinal *motu proprio* le 3. décembre 1719. Le Roi T. C. lui mit sur la tête les marques de cette dignité le 19. mars 1720. Il y avoit alors deux ans, qu'à pareil jour le Parlement de *Paris* avoit fait brûler une Lettre de ce Prélat au Duc-Régent contre le silence enjoint au sujet de la Constitution. M. *de Mailly* a fondé dans la Chapelle de son Palais une Messe perpétuelle pour conserver la mémoire de cet opprobre. Il mourut dans l'Abbaye de *S. Thierri* le 13. septembre 1721. Les Bénèdictins Auteurs du *Gallia Christiana* ont merveilleusement étranglé l'Article de M. *de Mailly* dans leur Catalogue des Archévêques de *Reims*.

& ensuite il le frappa d'excommunication. Alors *le Gros* crut devoir se retirer ailleurs. Il vendit sa bibliothèque, passa à *Paris*, puis se réfugia en Hollande, où il démeura environ un an avec le P. *Quesnel*, & MM. *Petitpied* & *Fouïllou*. Les procèdures faites à *Reims* contre les Ennemis de la Bulle n'ayant pas été soutenues après la mort de Louïs XIV., (c) M. *le Gros* y retourna vers la fin de 1716. Député dépuis à *Paris* par ceux de son Chapitre, qui pensoient comme lui sur les contestations du tems, il composa plusieurs Mémoires rélatifs à cet objet, & obtint un nouvel Arrêt contre M. *de Mailly*. Comme son séjour dans la Capitale du Royaume fut plus long qu'il ne s'y étoit attendu, il s'occupa à faire des Prônes dans la paroisse de S. Etienne du Mont. Lorsqu'il fut de retour à *Reims*, il se donna beaucoup de mouvemens en faveur de l'Appel au Concile futur, & fut comme l'ame de la Faculté de Théologie, qui s'étoit déclarée pour la même cause. Il étoit à *Troyes* en 1721. pour y prêcher l'Octave du S. Sacrement dans la Cathèdrale, lorsqu'il apprit qu'on devoit lui signifier une lettre de cachet qui le relèguoit à *S. Jean de Luz* près des Pyrènées. Averti à tems de cet ordre, il eut soin

(c) Le Parlement de *Paris* porta des Arrêts en cassation de ces procèdures le 10. 16. & 30. décembre 1715.

d'en éviter la signification, & passa environ quatre ou cinq ans, gardant l'*incognito* tant à *Paris*, que dans la province. Au printems de 1725. il se rendit en Italie pour épier ce qui se passeroit à *Rome* dans le Concile indiqué par *Bénoit XIII.* Au bout d'environ un an employé à ce voyage, il revint par la Provence, vit à *Montpellier* l'Evêque *Charles-Joachim Colbert*, fut contraint de s'arrêter à *Lyon* pour sa santé, en partit sur la fin de septembre 1726., & se retira en Hollande, où, à l'exception d'un tour qu'il fit quelque tems après en Angleterre avec un ami, il a passé sans interruption les vingt-cinq dernières années de sa vie. Durant cette longue retraite, il fut le soutien du prétendu Chapitre métropolitain d'*Utrecht*, & des Archévêques que cette Compagnie se donna: il enseigna durant plusieurs années la Théologie au Collège nouvellement établi par ces MM. à *Amersfort*, & il employa la meilleure partie de son tems à écrire contre la Constitution *Unigenitus.* M. *le Gros* mourut à *Rhynwyk*, près d'*Utrecht*, le 4. décembre 1751., agé de 76. ans presque accomplis. Il a publié:

1. *Réponse à diverses Questions touchant la Constitution Unigenitus, qui ont été proposées pour sujet des Conférences Ecclésiastiques du diocèse de Luçon.* 1715. 12°. Ces Conférences se tenoient sous l'Evêque *Jean-*

Vulgate. Gen. XLIX. 10. *Jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & à qui les peuples obéiront.* La Vulgate porte : *Jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui sera l'attente des nations.* Job XVII. 11. *Les pensées qui soutenoient mon cœur sont renversées.* *Torquere cor* ne signifie certainement pas *soutenir le cœur.* Le verset suivant n'est pas mieux rendu ; on y fait dire à Job : *La lumière qui étoit prête à paroitre, a cédé aux ténèbres.* Et il dit selon la Vulgate : *J'espère de revoir la lumière après les ténèbres.* On tourne Ps. LXI. 2. *Oui le silence même de mon ame crie vers Dieu*, sans avertir que le Grec & le Latin portent : *Mon ame ne sera-t'elle pas soumise à Dieu?* Ps. CIX. 3. on traduit d'après les Hébraïsans modernes : *Votre peuple vous servira d'une pleine volonté*, tandis que le texte original, dégagé des points Rabbiniques, peut très-bien se rendre par : *L'Empire vous appartient*, comme il a été rendu par les Grecs, & par l'Auteur de la Vulgate. *Cant. I. 4.* l'Epouse dit dans la Bible de M. *le Gros* que l'Epoux l'a *fait entrer dans ses appartemens secrets.* Elle dit dans la Vulgate, qu'il l'a conduite *dans ses celliers :* & c'est ce qui amène la comparaison du *vin* avec les mammelles de l'Epoux. La *Tourterelle*, dont il est parlé six versets plus bas dans notre version, disparoit entièrement dans

que sur la Contrition. Dans le prémier Tome des *Mémoires de M. Lancelot sur la vie de M. de S. Cyran :* 1738. 12°.

22. *La sainte Bible traduite sur les Textes originaux, avec les differences de la Vulgate. A Cologne* (Hollande,) *aux dépens de la Compagnie*, 1739. 12°. pp. 880. d'un caractère très-petit & très-serré. Id. réimprimée en plusieurs volumes in-12. l'an 1756. *Le Gros* dit dans sa Préface (prémière édition,) qu'il « a cru faire » une chose utile au public.... en donnant » une Bible, que les pauvres mêmes puissent acheter, & que les personnes qui » ont beaucoup de charité pussent à peu » de frais donner à ceux, qui ne seroient » pas en état de faire cette petite dépense. » C'est donc ici une Bible à l'usage du simple peuple : mais convenoit-il de livrer aux simples une Bible Françoise différente de la Version, dont l'Eglise de France, & les autres Eglises Latines font usage dans leur Office ? Cet inconvénient est-il bien réparé par l'addition des différences de la Vulgate, que l'on promet dans le titre ? Je ne le crois pas, & je remarque d'ailleurs qu'on n'exècute pas ce qu'on a promis. Gen. IV. 8. *Or Caïn dit à son frère Abel,* [*sortons*] [g. *dans les champs.*] Marquer ainsi ces derniers mots, comme se trouvant dans le Grec seulement, c'est faire entendre qu'ils ne sont pas dans la

Ex-Oratorien, grand Défenseur des fameuses Convulsions. (*i*)

27. *Défense de la vérité & de l'innocence outragée dans la Lettre Pastorale de M. de Charancy, Evêque de Montpellier. Utrecht*, 1745. 4°. M. *Colbert*, Evêque de *Montpellier* étant mort à 71. ans le 8. avril 1738., on lui donna pour successeur *Gérard-Lazare Bergier de Charancy*, qui s'appliqua à faire recevoir dans tout son diocèse la Constitution *Unigenitus*, dont son prédécesseur avoit été l'un des plus ardens adversaires. *Benoit XIV.* félicita M. *de Charancy* du succès de ses travaux, par un bref très-honorable, qu'il lui adressa le 13. septembre 1742. (*k*)

(*i*) Ce Père, né à *Vitré*, ou *Vitrai*, en Brétagne le 16. juin 1687., enseigna quelque tems la Théologie à *Saumur*, erra ensuite en divers endroits, fut chassé de l'Oratoire en 1729., conduit à la Bastille quelques années après, puis enfermé dans un monastère pendant onze mois. Il mourut le 18. juin 1748. après avoir publié des écrits fort véhémens contre la Constitution, en faveur de *Jean Soanen*, Evêque de *Senez*, &c.

(*k*) Ce grand Pape y dit: *Egregiè sustinet Fraternitas tua commotam de se expectationem, cùm Episcopatum ingressa, plurimam de suâ virtute, pietate, religione spem nobis injecit. Nam illico uberes exhibuisti fructus tuâ villicatione susceptos: & modò eorum maximum refers: pulsos nimirum perversos gregis custodes, qui se in lupos rapaces verterunt, novosque Parochos inductos veræ fidei sectatores.... De prospero illo successu.... nobis non minùs, quàm tibi, vehementer gratulamur: communisque lætitiæ vadem potissimùm accepimus, quòd Synodalis conventus nuper habitus neminem Parochorum habuerit, qui sanctissimæ Constitutioni Unigenitus non adhæsisset, istâque tesserâ non sit usus ad probandum tibi castitatem doctrinæ suæ, præter unum, omnium voce dejectum atque execratum. Meritò igitur in Domino gloriaris contigisse tibi, ut commissæ solertiæ tuæ diœcesis, postremi Decessoris improbi-*

III. *Article*, qui devoit traiter *des effets de l'Appel*, n'a pas été composé.

7. *Maximes sur les devoirs des Ecclésiastiques, & particulièrement de MM. les Curés, par rapport à la Constitution Unigenitus.* 1722. 4°. *Le Gros* fit cet écrit pour les Appellans du diocèse de *Tours.*

8. *Entretiens du Prêtre Eusèbe & de l'Avocat Théophile sur la part, que les Laïcs doivent prendre à l'affaire de la Constitution Unigenitus, & de l'Appel qui en a été interjetté.* In-12., réimprimé plusieurs fois, & en dernier lieu dans le *Recueil* indiqué au *n.* 20., pp. 77--189. (*f*)

9. *Lettres à Monseigneur l'Evesque de Soissons sur les promesses faites à l'Eglise.* 1723--1724. In-4°. It. *Seconde édition* (augmentée.) *Amst.*, *Compagnie*, 1738. 12°. pp. 465. Ce sont quatre Lettres datées du 31. juillet & du 1. septembre

(*f*) Les autres pièces contenues dans ce Recueil, sont 1°. *La Constitution Unigenitus comparée avec l'Ecriture & la Tradition*, pp. LXIV. 2°. *Catéchisme sur l'Eglise pour les tems de trouble, suivant les principes expliqués dans l'Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Senez. Nouvelle édition, revûe, corrigée, & augmentée.* pp. 191--322. 3°. *Mémoire dressé par M. Duguet, contenant des Maximes abrègées sur les décisions de l'Eglise, & plusieurs Préjugés légitimes contre la Constitution Unigenitus, & son acceptation prétendue.* pp. 323--332. 4°. *Jésus-Christ sous l'anathème, & sous l'excommunication; ou Réflèxions sur le Mystère de Jésus-Christ, rejetté, condamné, & excommunié par le Grand-Prêtre, & par le Corps des Pasteurs du Peuple de Dieu; pour l'instruction & la consolation de ceux, qui dans le sein de l'Eglise éprouvent un pareil traitement.* Nouveau chiffre, pp. 1--130.

1723., & du 22. juin & 4. novembre 1724. *Le Gros* y attaque les Opuscules de M. *Languet de Gergy*, Evêque de *Soissons*, & dépuis Archévêque de *Sens*, qui ont pour titres : *Prémière Instruction Pastorale, contenant le prémier Avertissement de Monseigneur l'Evêque de Soissons à ceux qui dans son diocèse se sont déclarés Appellans de la Constitution Unigenitus*, datée de *Soissons* le 1. janvier 1718.——*Seconde Instr. Past., contenant le second Avertissement*..... 15. juin 1718.——*Instr. Pastorale.... contenant un troisième Avertissement*..... 2. février 1719., &c. *Le Gros* avoit dessein de publier dix-huit Lettres en tout contre M. de *Soissons*, sous le nom des Docteurs de *Reims*. Mais la prémière ayant été communiquée aux Théologiens du Cardinal *de Noailles*, ceux-ci l'adoptèrent toute entière pour en former la seconde partie de l'Instruction Pastorale, dont ce Prélat publia la prémière partie en 1719. M. *Caylus*, Evêque d'*Auxerre*, adopta aussi deux *Lettres* de M. *le Gros sur le Schisme*; ce qui ayant dérangé le plan du Docteur, il se contenta de faire paroitre les quatre Lettres, dont il s'agit ici.

10. *Dogma Ecclesiæ circa Usuram expositum & vindicatum. Insulis, Petrus Mathon*, (Utrecht,) 1730. 4°. pp. 474. M. *Barckman*, soi-disant Archévêque d'*Utrecht*, & M. *Petitpied* ont eu part à cet ouvrage.

On y attaque le Traité *de la Pratique des Billets :* (g) celui *des Rentes rachetables de part & d'autre*, dont je parlerai à l'Article *Antoine Cinck*, la *Discussion de la Réponse à quelques difficultés proposées en matière d'Usure*, & l'*Examen pacifique composé par un Théologien de Brabant.* On prouve contre le Système de ces Traités, que l'Eglise a toûjours condamné l'Usure, & qu'elle a entendu par ce terme le profit que le Prêteur tire du Prêt, quel qu'il puisse être. On employe contre les Apologistes de l'Usure la voye de Prescription, en amenant les décisions des Conciles génèraux de Nicée & de Vienne, l'accord parfait des Théologiens & des Casuistes, tant du moyen age, que des derniers siècles, les Catèchismes, les Ordonnances des Evêques, les Conciles Provinciaux, les Censures de diverses Facultés de Théologie, du Clergé de France, & de trois Papes. Après cela on entre dans la voye de Discussion, & l'on insiste particulièrement sur la condamnation, que Moyse & J. C. ont faite de l'Usure, Deut. XXIII. 19. 20., & Luc. VI. 35. On soutient que la restriction

(g) *Où les sentimens de l'Ecriture, des Pères, des souverains Pontifes, & des saints Docteurs, sont fidèlement exposez pour servir d'Adresse aux personnes, qui veulent faire valoir l'argent par des voyes légitimes, & aux Pasteurs & Confesseurs zélez pour le bien des ames.* Tel est le titre entier de ce Traité, imprimé à *Bruxelles*, 1689. in-12.

Sed alieno dans le prémier paſſage ne s'entend que des Cananéens, que Dieu avoit ordonné de traiter en ennemis, ce qui emportoit la permiſſion de leur enlever leur bien de vive force. On fait voir que le ſecond paſſage eſt génèral, que tous les Pères l'ont expliqué ainſi, & n'ont jamais diſtingué deux eſpèces d'Uſure, dont une fût licite. Les Conciles, tant de l'Orient, que de l'Occident, ont parlé de la même manière. Cette chaîne de Tradition eſt fermée par les Bulles de vingt diffèrens Papes contre les Uſuriers, & par le ſentiment unanime des Théologiens de l'Ecole, qui ont conſervé le dogme dans ſa pureté ſur cette matière, juſqu'à ce que quelques Caſuiſtes vinſſent l'altèrer, pour être foudroyés par les décrets de l'Egliſe. Par raport aux Loix civiles, on prétend que celles de quelques Empereurs Chrêtiens, qui ont tolèré ce qui eſt condamné par le Droit divin, n'exemptent point de péché ceux qui contreviennent à cette Loi ſupèrieure. Baſile le Macèdonien avoit proſcrit toute Uſure: mais Léon le Philoſophe fut obligé de remettre les choſes ſur le pied, ſur lequel elles étoient avant la Loi de Baſile. Toute Uſure a été expreſſément défendue par les Capitulaires des Rois de France de la ſeconde race, & enſuite par les Ordonnances de S. Louïs, de Philippe le Bel, &c. Le Parlement

Parlement de Paris se conforma à ces Ordonnances dans son Arrêt de Réglement du 7. mai 1714. contre l'Intérêt pour le simple prêt des déniers pupillaires. Vers la fin du livre, nos Auteurs soutiennent que l'Usure est défendue par le Droit Naturel, & n'approuvent point le relâchement de MM. *Arnauld* & *Nicole*, qui croyoient avoir des raisons vraisemblables pour exempter l'Usure de péché, quand elle ne leur paroissoit pas blesser la charité.

11. *Le Gros* a composé d'autres Ouvrages peu considèrables, imprimés en 1728. 1729. & 1730., qui roulent tous sur l'Usure, & sur les Rentes rachetables des deux côtés. Ils sont en Latin.

12. *Courtes Observations sur une Lettre, attribuée à feu M. de Launoy.* 1730. in-4°. pp. 6. Encore sur l'Usure.

13. *Motifs invincibles d'attachement à l'Eglise Romaine pour les Catholiques, ou de Réunion pour les Prétendus Réformés. Tours*, 12°.

14. *Méditations sur la Concorde des Evangiles. Paris*, 1730. 3. vol. 12°.

15. *Discours sur les Miracles de M. Paris Diacre.* Ces Discours sont au nombre de trois, imprimés in-4°. & in-12°. à la tête du *Recueil des Miracles opérés au tombeau de M. l'Abbé de Paris*, 1733. Tout le monde sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les prétendus Miracles de ce Dia-

cre. Il eſt étrange de les voir encore prônés dans le *Moreri* de 1759. Que penſeront nos deſcendans des Ecrivains, qui ſe jouent ainſi de la foi du Public? (*h*)

16. *Lettre de M. le Gros, Docteur en Théologie, à un de ſes amis, du 8. janvier 1734, au ſujet de l'Œuvre des Convulſions.* In-4°. Il avoit paru deux autres Lettres ſur le même ſujet, & par le même Auteur, en 1733. *in-4°.*

17. *Diſcours ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques.* 1735. in-4°. & in-12. ſans nom de ville, &c. Daté du 7. avril 1735. Ce petit Ouvrage eſt écrit avec beaucoup de feu, d'élégance, & d'emportement. L'Auteur y traite la Conſtitution (*p.* 2.) de *monſtrueux Décret*, qui *va inſulter le Tout-Puiſſant juſques dans ſa redoutable ſainteté. Conſidérée par le fonds*, dit-il, *elle ſe décrie d'elle-même. L'autorité d'une prétendue acceptation dont on la pare, les interprétations & les commentaires dont on la*

(h) *Ne hoc quidem ſilentio prætermittendum cenſeo ſupremum Senatum Pariſienſem Decreto vetaſſe* (vetuiſſe,) *nequis vel diſtrahere, vel apud ſe retinere auderet conſtitutionem, quam Clemens* (XII.) *ediderat, quum is in ſuperos retuliſſet.... Vincentium à Paulo; eo prætextu, quòd Gallicanæ Eccleſiæ libertati adverſaretur: re verâ, quòd hoc in ejus laude ponebatur, ipſum octoginta quinque Galliarum Epiſcopis, ſuâ ſponte incitatis, ſtimulos addidiſſe, ut damnationem quinque propoſitionum Janſenii à Pontifice poſtularent; quòdque in eâdem conſtitutione Diaconi Paris falſa miracula rejiciebantur. Hujuſmodi Decretum Clemens damnavit, & Cardinalis Fleurius pro ſuo ſtudio in Romanum Pontificem abrogandum curavit.* Angelus Fabronius, Commentario de vitâ & rebus geſtis Clementis XII., P. M. Romæ, 1760. in-4. pp. 120. 121.

couvre, ne font qu'augmenter sa difformité & sa laideur naturelle.... Le nom du Pape ne fait que lui imprimer une efficace d'erreur, qu'elle n'auroit point sans cela. Il débite (*pag. 5.*) que *Clément XI. avoit aspiré à l'honneur d'être membre de la Société :* qu'*il y étoit admis, &* qu'*il y seroit entré, si son père, qui fondoit de grandes espèrances sur un tel fils, n'eût engagé le Cardinal Barberin à défendre aux Jésuites de le recevoir.* A la page 46. il recommande la charité & la libèralité envers ceux de son parti. Je crois que ce *Discours* regarde les *Nouvelles Ecclésiastiques depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'en 1728.* Ouvrage imprimé de même in-4°. sans nom de ville, ni d'Imprimeur.

18. *Méditations sur l'Epître de S. Paul aux Romains. Paris*, 1735. 2. vol. 12°.

19. *Calendrier Ecclésiastique pour l'année 1735. Avec le Nécrologe des personnes, qui depuis un siècle se sont le plus distinguées par leur piété, leur attachement à Port-Royal, & leur amour pour les vérités combatues. Et un Abrègé chronologique des principaux évènemens qui ont précèdé la Constitution Unigenitus. A Utrecht, aux dépens de la Compagnie*, 1735., & années suivantes, *in*-16°. C'est une courte histoire du Jansènisme dépuis 1641. jusqu'en 1735. L'Auteur y peint les derniers Papes, les Rois Louis XIV. & Louis XV., & les Evêques Ac-

ceptans avec les couleurs les plus affreuses. Selon lui, la Constitution *Unigenitus* est un Ouvrage de tenèbres, qui a fait une playe mortelle à l'Eglise. Il gémit sur la destruction de Port-Royal, & de la Communauté de S^te^ Barbe, sur le renversement de la Communauté des Trente-trois, & de celle du Mont-Valèrien, sur l'anéantissement de la Communauté de S. Hilaire, où l'on élevoit plus de cinquante jeunes gens dans la doctrine de Quesnel. A l'entrée du livre on voit un double Calendrier, dont l'un contient les Saints que l'Eglise honore : dans l'autre paroissent Dom *Bénoit Thomé*, Chartreux réfugié en Hollande, M. *de Silvecanne*, Prêtre du diocèse d'*Aix*, le P. *Céloron*, Oratorien mort à *Lyon* en 1729., le fameux Syndic *Ravechet*, M. *de Lorraine*, Evêque de *Bayeux*, *le bienheureux François de Paris*, Diacre, plusieurs domestiques de *Port-Royal*, &c.

20. *Entretien d'un Ecclésiastique & d'un Laïc au sujet de la Constitution Unigenitus. Utrecht*, 1737. 12°. It., pour la 3^e^ fois, avec le *n. 8.* dans le *Recueil de divers Ouvrages au sujet de la Constitution Unigenitus, faits pour l'instruction & pour la consolation des fidèles, qui sont touchés des maux de l'Eglise. A Utrecht, aux dépens de la Compagnie*, 1740. 12°. pp. 1--76.

21. *Eclaircissement historique & dogmati-*

que sur la Contrition. Dans le prémier Tome des *Mémoires de M. Lancelot sur la vie de M. de S. Cyran :* 1738. 12°.

22. *La sainte Bible traduite sur les Textes originaux, avec les différences de la Vulgate. A Cologne* (Hollande,) *aux dépens de la Compagnie*, 1739. 12°. pp. 880. d'un caractère très-petit & très-serré. It. réimprimée en plusieurs volumes in-12. l'an 1756. *Le Gros* dit dans sa Préface (prémière édition,) qu'il « a cru faire » une chose utile au public.... en donnant » une Bible, que les pauvres mêmes pussent acheter, & que les personnes qui » ont beaucoup de charité pussent à peu » de frais donner à ceux, qui ne seroient » pas en état de faire cette petite dépense.» C'est donc ici une Bible à l'usage du simple peuple : mais convenoit-il de livrer aux simples une Bible Françoise différente de la Version, dont l'Eglise de France, & les autres Eglises Latines font usage dans leur Office ? Cet inconvénient est-il bien réparé par l'addition des différences de la Vulgate, que l'on promet dans le titre ? Je ne le crois pas, & je remarque d'ailleurs qu'on n'exècute pas ce qu'on a promis. Gen. IV. 8. *Or Caïn dit à son frère Abel,* [*sortons*] [g. *dans les champs.*] Marquer ainsi ces derniers mots, comme se trouvant dans le Grec seulement, c'est faire entendre qu'ils ne sont pas dans la

Vulgate. Gen. XLIX. 10. *Jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & à qui les peuples obéiront.* La Vulgate porte : *Jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui sera l'attente des nations.* Job XVII. 11. *Les pensées qui soutenoient mon cœur sont renversées. Torquere cor* ne signifie certainement pas *soutenir le cœur.* Le verset suivant n'est pas mieux rendu ; on y fait dire à Job : *La lumière qui étoit prête à paroître, a cédé aux tenèbres.* Et il dit selon la Vulgate : *J'espère de revoir la lumière après les tenèbres.* On tourne Ps. LXI. 2. *Oui le silence même de mon ame crie vers Dieu,* sans avertir que le Grec & le Latin portent : *Mon ame ne sera-t'elle pas soumise à Dieu?* Ps. CIX. 3. on traduit d'après les Hébraïsans modernes : *Votre peuple vous servira d'une pleine volonté,* tandis que le texte original, dégagé des points Rabbiniques, peut très-bien se rendre par : *L'Empire vous appartient,* comme il a été rendu par les Grecs, & par l'Auteur de la Vulgate. *Cant. I. 4.* L'Epouse dit dans la Bible de M. *le Gros* que l'Epoux l'a *fait entrer dans ses appartemens secrets.* Elle dit dans la Vulgate, qu'il l'a conduite *dans ses celliers :* & c'est ce qui amène la comparaison du *vin* avec les mammelles de l'Epoux. La *Tourterelle,* dont il est parlé six versets plus bas dans notre version, disparoit entièrement dans

celle de *le Gros*. Je pourrois allèguer cent autres passages, où il a négligé de rapporter *les différences de la Vulgate*. Ajoutons que ce nouveau Traducteur s'exprime quelquefois d'une manière forcée, comme quand il tourne *Rom. I. 4. Qui a été déclaré fils de Dieu dans une* [*souveraine*] *puissance*. Ne seroit-il pas mieux de dire que J. C. *a été reconnu Fils de Dieu par la puissance* [*miraculeuse*] qu'il a exercée?

23. *Lettres Théologiques contre le Traité des Prêts de commerce, & en général contre toute Usure*. Il y a dix-sept Lettres, avec un Supplément, qui est un *Recueil* de différentes Lettres pour servir de Réponse à la Lettre d'un Négociant d'*Amsterdam*, &c. 1739., & 1740. 4°.

24. *Manuel du Chrétien, contenant l'Ordinaire de la Messe, les Pseaumes, le Nouveau Testament, & l'Imitation de Jésus-Christ; traduits par M. le Gros*. 1740. in-18. & in-12., réimprimé plusieurs fois.

25. *Très-humbles & très-respectueuses Rémontrances des Fidèles*, ou *Apologie de l'Appel*. 1741. 12°.

26. *Réponse à l'Ecrit intitulé : Réclamation des Défenseurs légitimes des Convulsions* (la prémière partie seulement) 1742. 4°. Cette *Réclamation* étoit un Ouvrage du P. *Julien-René-Benjamin de Gennes*,

Ex-Oratorien, grand Défenseur des fameuses Convulsions. (*i*)

27. *Défense de la vérité & de l'innocence outragée dans la Lettre Pastorale de M. de Charancy, Evêque de Montpellier. Utrecht*, 1745. 4°. M. *Colbert*, Evêque de *Montpellier* étant mort à 71. ans le 8. avril 1738., on lui donna pour successeur *Gérard-Lazare Bergier de Charancy*, qui s'appliqua à faire recevoir dans tout son diocèse la Constitution *Unigenitus*, dont son prédécesseur avoit été l'un des plus ardens adversaires. *Bénoit XIV.* félicita M. *de Charancy* du succès de ses travaux, par un bref très-honorable, qu'il lui adressa le 13. septembre 1742. (*k*)

(*i*) Ce Père, né à *Vitré*, ou *Vitrai*, en Brétagne le 16. juin 1687., enseigna quelque tems la Théologie à *Saumur*, erra ensuite en divers endroits, fut chassé de l'Oratoire en 1729., conduit à la Bastille quelques années après, puis enfermé dans un monastère pendant onze mois. Il mourut le 18. juin 1748. après avoir publié des écrits fort véhémens contre la Constitution, en faveur de *Jean Soanen*, Evêque de *Senez*, &c.

(*k*) Ce grand Pape y dit: *Egregiè sustinet Fraternitas tua commotam de se expectationem, cùm Episcopatum ingressa, plurimam de suâ virtute, pietate, religione spem nobis injecit. Nam illicò uberes exhibuisti fructus tuâ villicatione susceptos: & modò eorum maximum refers: pulsos nimirum perversos gregis custodes, qui se in lupos rapaces verterunt, novosque Parochos inductos veræ fidei sectatores.... De prospero illo successu.... nobis non minùs, quàm tibi, vehementer gratulatur: communisque lætitiæ vadem potissimùm accepimus, quòd Synodalis conventus nuper habitus neminem Parochorum habuerit, qui sanctissimæ Constitutioni Unigenitus non adhæsisset, istâque tesserâ non sit usus ad probandum tibi castitatem doctrinæ suæ, præter unum, omnium voce dejectum atque execratum. Meritò igitur in Domino gloriaris contigisse tibi, ut commissæ solertiæ tuæ diœcesis, postremi Decessoris improbi-*

28. *Méditations sur les Epîtres Canoniques. Paris*, 1756. 2. vol. 12°. Ces *Méditations*, & celles que j'ai marquées *nn. 14. & 18.*, sont le résultat des Conférences, que M. *le Gros* fit au Séminaire d'*Amersfort*.

29. Il a eu part à diverses éditions d'Ouvrages favorables à son parti, faites en Hollande. Enfin il a laissé

30. *Tractatus de Ecclesiâ.*

31. Et d'autres Mss., qu'on ne spécifie point.

« On lui attribue encore un volume in-» 12. [ou plûtôt grand *in-8°.*] intitulé : » *Eclaircissement sur les Conciles généraux.* » C'est ce qu'on lit dans le *Dictionaire Historique-portatif* de M. *Ladvocat*, édit. de 1760. I. 641. D'autres donnent cet Eclaircissement au fameux *Arnauld*; j'en parlerai à l'article *Schelstraete*.

☞ *Lafiteau, Hist. de la Constit. Unigenitus, édition de Liège* 1741., *Tome III.* 41--44. & 99--102. *Ladvocat, Dictionaire Historique-portatif, édit. de* 1760., *I.* 639--641. *Le Moreri de* 1759., *T. V.* 396. 397., où l'on cite uniquement : Mém. Mſ. de M. l'Abbé Goujet.

tate non inculta solùm, sed errorum vepribus obsita, jam tandem squallore deposito, enitere inceperit..... Quantùm.... dolebamus antea oves illas deceptas, Pastoris ignorantiâ, an perversitate? ad interitum ruere, æque nunc alacres intelligimus, te præeunte, viam salutis insistere.

Bernard Gheerbrants Furmer, ou *Bernardus Gerbrandi Furmerius* (a)

Étoit natif de *Leuvarde*, capitale de la Frise, & fils de *Gerbrand Furmer*, comme son nom le fait entendre. Il doit être né au plus tard en 1542., puisqu'on marque dans son épitaphe qu'il mourut fort agé en 1616.: & qu'il témoigne lui-même avoir fait une partie de ses basses-classes sous la conduite de *Suffridus Petri*, qui n'enseigna à *Leuvarde*, que depuis 1553. jusqu'en 1555. ou 1556. *Furmerius* continua vraisemblablement ses études en Allemagne, & s'étant appliqué à la Jurisprudence, il prit quelque part le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. On ne voit pourtant pas qu'il ait fait usage des connoissances qu'il avoit acquises en ce genre. Les Belles-Lettres, & l'Histoire de sa patrie eurent plus d'attrait pour lui. Aussi la place d'Historiographe des Etats de Frise étant venue à vaquer le 23. janvier 1597. par la mort de *Suffridus Petri*, *Furmerius* l'obtint, & se mit aussitôt en devoir de poursuivre les Ouvrages de cet Ecrivain, & de le défendre contre ses

(*a*) C'est ainsi que lui-même signe la dédicace du *n*. 1. Ainsi *Valère André* a tort de le nommer *Bernardus Gerbrandus Furmerius*.

Adverſaires. Il s'en acquitta avec tout le zèle d'un diſciple enthouſiaſmé du mérite de ſon maitre & de ſon prédèceſſeur : & il mourut au milieu de ces travaux le 6. août 1616. Ses cendres repoſent à *Leuvarde* dans l'égliſe, dite *de la Galilée*, (b) où on lui dreſſa une courte épitaphe Flamande, (c) terminée par ces vers :

Res geſtas Patriæ, quas longa oblivio rerum
Presserat, &, Veri ſacra noverca, Dies :
Obſcuri Vindex, & Libertatis avitæ,
Dum vetat annoſâ nocte latêre Duces :
Immoritur curis, livore infractus, & annis :
Quoque animo...(d)*..., hôc tulit Invidiam ;*
Quaſque viro laudes ætas ingrata negavit,
Judice Poſteritas nunc meliore probat.

Furmerius comptoit parmi ſes alliés *Théodoret*, ou *Thierri*, *Tiara*, Docteur en Droit, & Avocat au Conſeil ſuprème de Friſe. C'eſt *Furmerius*, qui a publié

1. L'*Apologie* de *Suffridus Petri* contre *Ubbo Emmius*. J'ai parlé de cette Apologie T. VII. pp. 285. 286. *Furmerius* la dédia aux neuf Députés des Etats de Friſe par une lettre datée de *Leuvarde* le dernier décembre 1602. Il a mis au devant de la pièce un Catalogue des Ouvrages imprimés & Mſs.

(b) *De Galeiſterkerck.*
(c) *An. 1616. den 6. augusti is den ernſt. welgeleerte M. Bernhardus Furmerius, Hiſtorie-Schryver deſer landſchap in den Heere gerust.*
(d) Peut-être *Morbos*.

de *Suffridus :* & au bout, p. 110. : *Peroratio Bernardi Gerbrandi Furmerii Leoverdiensis, J. C., & ampl. Ordinum Frisiæ Historici, ad eosdem Frisiæ Ordines.* Ensuite pp. 145-158. *Judicia doctorum virorum* (e) *super tribus libris Suffridi Petri, Leovardiensis, U. J. C., de origine & antiquitate Frisiorum.* Notre Auteur se rend l'Avocat d'une mauvaise cause, en voulant soutenir les visions de *Suffridus Petri* sur l'origine de la Frise. Il ne laisse pourtant pas de porter de bons coups à son Adversaire *Ubbo Emmius.* Par ex. celui-ci ayant avancé que *S. Adelbert* (f) étoit natif du Danemarc, (g) *Furmerius* lui fait voir qu'il n'a pas entendu l'Auteur, dont il tiroit ce fait : (h) & que ce saint Diacre étoit fils d'un Roi des *Déïres*, peuples qui habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le Comté d'Yorc, l'Evêché de Durham, le Duché de Lancastre, celui de Cumberland, & le Westmorlands'hire.

2. *Annalium Phrisicorum libri tres, quorum primus de Principibus, alter de Ducibus, tertius de Regibus tractat. Ad Amplis., nobiliss., ornatissimosque Ordinum Frisiæ Novem-*

(e) *Wilh. Cripii, Greg. Hopperi, Henr. Rantzovii, Davidis Chytræi, Greg. Tegnagelii, Renati van der Duyn, Jac. Bouritii, Hieron. Verrucii.*

(f) L'un de ces hommes Apostoliques, que *S. Egbert*, Archévêque d'*Yorc*, envoya pour convertir les Frisons.

(g) *Adelbertus, Rege patre, Danorum gente natus.*

(h) *Sanctissimus Adelbertus, Levita, filius Regis Deirorum.*

Viros, Reip. gubernandæ præpositos. Auctore Bern. Furmerio, Leovardiensi, Phrisio. Franecaræ, Ægid. Radæus, 1609. 4°. pp. 244.——*Annalium Phrisicorum Trias altera, continens eorum lib. quartum, quintum, & sextum. Ad illustres & præclaros origine, antiquitate, libertate, & virtute, universæ Phrisiæ Ordines, eorumque Proceres Reipublicæ gerendæ Deputatos. Ibid., Abrah. Radæus*, 1612. 4°. pp. 255. La dédicace du prémier tome est datée de *Leuvarde* le 23. février 1609. L'auteur y dit qu'il a tiré le fond de son Histoire des écrits d'*Occon de Scarle*, & de son Interprète *André Corneille*. (i) Il ajoute dans sa Préface, qu'il a voulu écrire d'une manière intelligible, & mise à la portée de tous ses Lecteurs. (*k*) Je ne le trouve nullement blâmable en ce point : mais il devoit du moins éviter les barbarismes, qu'on rencontre quelquefois dans son livre. Le prémier volume contient la vie des *Prin-*

(i) *Equidem libens fateor me statumina hujus meæ historicæ cymbæ ab Occone Scarlensi; aut ejus interprete Andreâ* (Andreâ) *Cornelio, Organistâ, ut vocant, mutuatum: tabulas verò atque ferramenta, quibus compacta est, aliunde comportasse à Naupegis bonæ fidei atque notæ.* J'ai parlé d'*Occon de Scarle*, T. IV. p. 291. Je parlerai ailleurs d'*André Corneille*.

(k) *Stilo autem in his utimur ita modificato,* (temperato) *ut ab omnibus possit intelligi, nè, si aliter fiat, ipsi interpretes alio interprete egeamus. Neque enim probamus quorundam Antiquariorum morem, qui, dum acutè conantur dicere, Lectori tenebras offundunt, & quem allicère elegantiâ sermonis debebant, obscuritate quæsitâ abigunt ac deterrent.*

ces, des *Ducs*, & des *Rois* de Frise jusqu'à *Charlemagne*. Voici les noms de ces Souverains :

PRINCES.

An 313. av. J. C. I. *Phréson*, Perse de nation, gouverna la Frise 68. ans.
245. II. *Adel*, fils ainé de *Phréson*, la gouverna 94. ans.
151. III. *Ubbon*, 80. ans.
71. IV. *Asinga Ascon*, 82. ans.
An 11. de J. C. V. *Diagorus Ségon*, 35. ans.
46. VI. *Dibbald Ségon*, 39.
85. VII. *Tabbon*, 45.

DUCS.

130. I. *Asconius*, fils de *Tabbon*, gouverna la Frise 43. ans.
173. II. *Aldebolde*, 14.
187. III. *Titus Bojocalus*, 50.
237. IV. *Ubbon*, 59.
296. V. *Haron*, 36.
332. VI. *Odilbalde*, 25.
357. VII. *Udolphe*, 75.

ROIS.

432. I. *Richolde Uffon*, Duc de Frise en 432. Roi en 436., régna 60. ans.
496. II. *Odilbalde* régna 31. ans.
527. III. *Richolde*, 43.
570. IV. *Eéroalde*, 60.
630. V. *Adgillus I.*, 49.
679. VI. *Radbode I.*, 40.
719. VII. *Adgillus II.*, 18.
737. VIII. *Gundobalde*, 12.
749. IX. *Radbode II.* régna 26. ans. au bout desquels *Charlemagne* le chassa de ses Etats. Il se retira en Dannemarc l'an 775.

La dédicace du second volume est datée du 5. octobre 1612. Il renferme trois livres, dont le prémier contient les exploits de *Charlemagne* : le second, la vie de *Louïs le débonnaire* : & le 3e, celles des Empereurs *Lothaire*, *Louïs de Bavière*, *Charles le Chauve*, & *Charles le Gros*. Ce der-

nier mourut le 12. ou le 13. janvier 888. La liste des Princes, Ducs, & Rois de Frise, que j'ai rapportée plus haut, pourroit suffire pour juger du peu de Critique de *Furmerius*. On en sera encore mieux convaincu en lisant ce qu'il dit T. I. *pp. 7--23.* du prémier *Prince* de ce pays. Il se nommoit *Phriso*, *Phreso*, ou *Phresa*, c. d. la *terreur*, le tout pour *Persa;* car il étoit né en Perse, mais d'une tribu Germanique, qui s'étoit avisée de s'établir en ces quartiers-là. Les peuples nommés *Sacæ*, tige des Saxons, & [je ne sais combien] d'autres s'étant joints à lui, pour chercher avanture, ils montèrent sur cinquante vaisseaux [dont chacun étoit sans doute de 6000. tonneaux,] & s'embarquèrent sur les côtes de Cilicie, 313. ans avant l'Ere vulgaire. Dix-huit de ces vaisseaux abordèrent en Prusse, douze relâchèrent dans l'Isle de Rugen, & vingt-quatre [car 18. 12. & 24. font exactement 50.] pénètrèrent dans la Frise par un bras du Rhin. Comme les derniers débarqués étoient extrèmement chevaleureux, il ne leur fallut qu'un an pour donner la chasse aux Suèves, qui habitoient cette contrée depuis qu'ils en avoient délogé les Alains. Ils eurent plus de complaisance pour les Saxons, [aussi a-t'on vû qu'ils étoient à peu près leurs compatriotes.] Ceux-ci démeurèrent donc quelque tems avec les Phrésons aux environs de *Staveren :* mais enfin ils trou-

vèrent à propos de se séparer, & de se retirer sur les bords de l'Elbe. *Phréson*, ou *Frison*, en bon Législateur, fit un Code de Loix civiles, & Religieuses, pour la Frise; [malheureusement l'original en est perdu:] & mit son cher fils *Haïon* à la tête des Druides, qui étoient tout à la fois les Pontifes & les Sénateurs de la nation. Ensuite il fortifia ses Etats, il opposa des digues à l'impétuosité des rivières, & à la fureur de l'Océan, qui ménaçoit d'engloutir ses terres. Ayant gouverné son peuple, sans être jamais inquiété par ses voisins durant 68. ans, il mourut le plus tranquillement du monde à *Staveren*, où il fut enterré par les soins des enfans qu'il laissa après lui. Ce n'est pas tout; il laissa encore des livres, qu'il composa à la vérité en langue Persane, mais qu'il eut soin d'écrire en caractères Grecs, & dont ses successeurs ne peuvent avoir manqué de profiter pour le gouvernement de la Frise. *Pierius Winsemius*, dont j'ai parlé ailleurs, a mis au jour le dernier volume de cette Histoire, sous le titre suivant: *Annalium Phrisicorum Trias tertia, libri tres, in quibus res inter Frisios & Hollandos controversæ hactenus, historicè demonstrantur. Leovardiæ*, 1617. 4°. Et il y a joint une Préface, où il donne de grandes louanges à *Furmerius*, comme a fait aussi *Sibrand Siccama*. La mort empêcha notre Auteur de pousser ses

Annales

Annales jusqu'en 1566., comme il en avoit eu le dessein.

3. C'est à *Furmerius* qu'on doit la première édition des Chroniques de *Jean de Beka*, & de *Guillaume Heda*. Il l'a accompagnée de quelques remarques de sa façon. Voyez ci-devant T. I. pp. 179. 180., & T. VII. 286. 287.

4. *Antoine Matthæus* a mis dans sa Préface sur la *Chronique d'Egmond* une Lettre de *Furmerius* à *Hugues Ruissius*, Conseiller au Conseil provincial d'*Utrecht*, datée de *Leuvarde* le 19. août 1609. Elle nous apprend que *Furmerius* avoit dessein de publier la Chronique, dont je viens de parler.

☞ *Voyez ses Ouvrages*, & *Sweertius*, 158. *Valère André*, 112. *Benthems Hollandischer Kirch und Schulen staat*, *II.* 497.

Nicolas van Buren, ou *Nicol. Burenus*,

ETOIT d'*Arnhem*, ville de la Gueldre où il naquit en 1570. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1588. agé de dix-huit ans, & il y prit dépuis rang parmi les *Coadjuteurs spirituels formés.* Ayant reçu la Prêtrise, il se consacra tout entier aux exercices de charité envers le Prochain. Parvenu à l'age de

41. ans, il lui survint au côté droit une pleurèsie, qui lui ôta le repos & l'appètit le reste de ses jours. Il continua dans cet état d'entendre assidûment les Confessions, & d'assister les malades & les moribonds, quelquefois en passant les nuits entières à leur service. Enfin la violence du mal ne lui permettant plus de prêcher, ni de catèchiser, il employa les heures, que le Confessional & les autres devoirs de sa profession lui laissoient libres, à traduire en sa langue de petits Traités de piété, dont la liste va suivre. Le P. *Van Buren* mourut (apparemment à *Anvers*) en 1619. agé de 53. ans. Il a publié :

1. *Traité de la Confession, & de la Communion traduit de l'Espagnol du P. François Arias* (a) *de la Compagnie de Jésus. Anvers, Joachim Trognæsius*, 1603. 16°.

2. *Elevation de l'esprit vers Dieu par l'échelle des Créatures ; composée en Latin par l'illustre Cardinal Robert Bellarmin de la Compagnie de Jésus, & mise en Flamand par le R. P. Nicolas Burenus, Prêtre de la même Compagnie.* (b) *Anvers, Guil-*

(a) Natif de *Séville*, & mort à 71. ans le 23. mai 1605.

(b) *Opclimminghe des Gheests door de leeder der Creaturen ; beschreven in't Latyn door den doorluchtigsten Cardinael Robertus Bellarminus, van de Societeyt Jesu ; overgeset door den Eerw. P. Nicolaus Burenus der selver Societeyt.*

laume Lesteens, 1617. 16°. pp. 479.

3. *Traité de la Fréquente Communion; traduit de l'Italien du P. Fulvius Androtius, de la Comp. de Jésus.* (c) *Anvers*, 1618. 16°.

4. *Les Titres des Calvinistes; traduits du Latin du P. Martin Bécan, de la C. de Jésus. Anvers*, 1618. 16°. Voyez ci-devant T. VIII. p. 359.

5. *Traité de la Présence de Dieu, traduit de l'Espagnol du P. François Arias, de la C. de Jésus. Anvers, Guill. Lesteens*, 1619. 16°.

6. *Traité du mystère du S. Sacrifice de la Messe, traduit de l'Italien du P. Luc Pinelli*, (d) *de la C. de Jésus. Anvers, Guill. Lesteens*, 1620. 16°.

☞ *Alegambe*, 351. *Sotuellus*, 626.

(c) Mort à *Ferrare* le 27. août 1575.

(d) Ce Père étoit de *Melfi* dans le Royaume de Naples. Il enseigna la Théologie à *Ingolstad* & à *Pont-à-Mousson*; & mourut à *Naples* le 25. août 1607.

Le Roman des quatre Fils Aymon.

TOUT FUT inondé de Romans depuis les exploits de Charlemagne, dont on sait que le séjour principal étoit à *Aix-la-Chapelle*. Les actions de ce grand

Prince ne furent pas l'unique ſujet de ces Ouvrages; on en fit ſur les Capitaines qui l'avoient ſervi, ſur les Comtes qu'il avoit établis pour le gouvernement de ſes Etats, ſur les Princes ſes ſucceſſeurs, & ſur bien d'autres héros réels, ou imaginaires. Les Grecs avoient composé autrefois des Romans pour le plaiſir: mais les peuples du Nord ayant porté leur ignorance & leur barbarie dans les contrées les plus polies de l'Europe, on y fit des Hiſtoires fabuleuſes, parce qu'on n'en pouvoit faire de véritables, faute de ſavoir la vérité. On ne s'amuſoit guères dans le IX. ſiècle à chercher de bons Mémoires, & des pièces juſtificatives. On trouvoit la matière de l'Hiſtoire, partie dans les contes populaires, partie dans ſa tête, & dans ſon invention. Preſque toutes les Provinces de France eurent leurs Romanciers: la Provence paroit avoir produit les prémiers de ces Ecrivains: la Picardie en fut bien pourvue, & nous avons de bonnes preuves que l'Artois & le Hainaut n'en manquèrent pas, pour ne rien dire ici des autres Provinces Wallones. Cela ne doit pas ſurprendre; les Belges avoient été les plus vaillans des Celtes: ils conſervèrent leur bravoure dans le moyen age, & eurent plus à chanter qu'aucune autre nation. Or dans un ſiècle ignorant, ce ſont les Héros, qui ſont

les Romanciers, comme dans un siècle éclairé ils font les Historiens. Il nous reste un grand nombre de Romans, qui ont été composés avant le XII. siècle sur les prouesses des Chevaliers du VIII. & du IX., ce qui a fait nommer ces livres *les Romans de Chevalerie. Nicolas Antonio* (a) prétend qu'on peut les mettre au rang des Apologues, & les lire comme des fictions utiles, aussi bien que l'Odyssée, l'Enéide, & la Cyropédie. « Ces livres, » dit-il, nous donnent les portraits de » Princes équitables, & remplis d'une » justice vengeresse, également ennemie » de la tyrannie & de l'oppression. On » ne voit en eux que des actions louables, » mais éclatantes. Hé! par quelle fatalité » toutes ces merveilles, permises en vers, » seront-elles condamnables en prose? » On ne sauroit disconvenir que tous ces » prodiges de valeur, quoique feints & » imaginaires, n'élèvent l'ame, & ne la » saisissent : qu'ils ne lui donnent ces dé- » sirs & cette noble émulation, que l'on » conçoit à la vûe des entreprises péril- » leuses : qu'ils ne nous fortifient même » contre les dangers & la crainte de la » mort. On sait, continue *Antonio*, que » ce fut dans ces sortes de lectures, que » le célèbre *Ferdinand d'Avalos*, Marquis

(a) *Prologo in Biblioth. Hispanam.*

» de *Pescaire*, prit ces sentimens héroïques, » dont il a donné tant de preuves dans » les guerres où il s'est trouvé. » Je laisse à d'autres le soin d'approfondir le fait de *Pescaire*, & de péser les raisons de *Dom Antonio*. Je remarquerai seulement qu'il ne montre la chose que du beau côté, & que sans compter les opèrations magiques, & les amours folâtres, mais heureusement grotesques, insipides, & ridicules, qui servent d'épisodes aux Romans de Chevalerie, les exploits des Héros qui en sont la matière principale, sont beaucoup moins propres à instruire la jeunesse, qu'à amuser des enfans, & à former de vrais braves, qu'à faire renaitre des Dom-Quichottes. Que renferme en effet cette espèce de Romans ?

Les beaux gestes, les faits, & l'histoire éclatante
De Charlemagne, & de ses douze Pairs,
Des quatre fils Aymon, & d'autres Preux divers,
Gens d'honneur, mais un peu larrons, que je ne mente....
Vous y voyez partout des Huons, des Rolands,
Chevaliers toujours prêts à pousser l'estocade,
Hacher des Fiérabras, détrancher des Géants,
Et les mettre en capilotade.
(Le P. du Cerceau.)

C'est ce que présente à chaque page le Roman, que j'ai marqué à la tête de cet

Article. *Boileau* en parle dans l'épitre à son Jardinier :

Ne soupçonnes-tu point qu'agité du Démon,
Ainsi que ce Cousin des quatre Fils-Aimon,
Dont tu lis quelquefois la merveilleuse histoire,
Je rumine en marchant quelque endroit du Grimoire ?

L'Auteur des Notes sur ce Poëte, jointes à l'édition de 1745., remarque d'abord que ce Cousin est *Maugis*, *surnommé l'Enchanteur*, *vaillant & preux Chevalier*, *lequel au monde n'avoit son pareil en l'art de Négromancie.* Il ajoute que « l'Histoire que » nous avons des quatre fils-Aimon, est » fort ancienne : & que ces sortes de Ro- » mans sont fort aimés du peuple grossier, » parce qu'ils contiennent des avantures » merveilleuses, & des prodiges inouis. »

Je ne doute point toutefois que ce Roman ne contienne aussi quelques traces de vérité. *Aymon*, ou *Haimon* n'est pas un personnage en l'air, non plus que ses Fils, que leur Cousin, & que le Cheval *Bayard.*

Le P. *Foullon* dans son Abrègé de l'Histoire de Liège place les Avantures d'*Aymon d'Ardenne*, & de ses fils, vers le milieu du VI. siècle : (*b*) *Ad hæc tempora*, dit-il sous l'an 538., *spectat Aimonis Arduennatis Fabella, & quatuor liberorum, ex*

(b) *Hist. Leodiensis Compendium*, *pag.* [illegible]

Tongrensi conjuge susceptorum. Ce Père s'est fié à certains Chroniqueurs du moyen age, qui nous ont transmis une magnifique liste des prémiers Ducs de Brabant, du nombre desquels fut *Austrasius Brabo*, qui gouvernoit le pays en l'an 500. C'est, disent-ils, à sa sollicitation, que le Roi *Clovis* embrassa le Christianisme. *Austrasius Brabo* eut pour fils *Charles Naso Brabo*, qui lui succèda en 524. Ce dernier, ajoute-t'on, maria sa fille à *Haimon d'Ardenne*, père des *quatre fils Aimon.* (c)

Il n'est pas possible de concilier cette date avec ce que *Cantimpré* dit du Cheval *Bayard.* Cet historien, qui écrivoit en 1258., invective contre les Tournois, & demande aux Joûteurs de son tems, s'ils peuvent se promettre de leurs exercices plus de réputation que n'en acquit ce fameux Cheval, *qui mourut*, dit-il, *il y a déja plus de cinq cens ans, & dont la mémoire dure encore?* (d) La mémoire du Cheval *Bayard* s'est conservée jusqu'à nos jours, dit *Col-*

(c) *Carolus Naso Brabo, 524.; cujus filiam scribunt ex Haimone de Ardennâ peperisse quatuor filios Haimonis, dictos Teutonicè* de vier Heemss kinderen. (Petrus Louwius, ad Molani Hist. sacræ Ducum Brabantiæ Militiæ, sub init.) Je dois ajouter que cet Auteur n'adopte pas la liste, dont j'ai fait mention.

(d) *Quid habet in tali laude probus Miles equo Bayardo magis?.... Beyardus verò equus tempore Caroli viguit; quingentis, & eo ampliùs, jam elapsis annis mortuus est: & adhuc fama ejus superest.* Thom. Cantimpratanus, lib. II. Apum, cap. XLIX. §. 3., edit. 1605. pp. 443. 444.

venerius, & nous avons un Roman François & Flamand ſur ſes exploits fabuleux (car un enfant même les jugeroit tels.) Mais, ajoute judicieuſement ce Scholiaſte, puiſque *Cantimpré* en parle comme d'un Cheval, qui a véritablement exiſté, il y a de l'apparence qu'un fait réel a donné naiſſance aux contes que l'on en fait; ce qui eſt auſſi arrivé par raport à la plûpart des fables adoptées par les Poëtes. (*e*)

On voit à *Duy*, dans le Comté de Namur, un vieux Château, dit *Bayard*, dont un côté aboutit à un parc baigné par la Méhagne: & l'on aſſûre qu'il ſervit de retraite aux fils d'*Aymon*, obligés de s'enfuir de l'Ardenne; ce qui fait, dit *Gramaye*, (f) que ce chateau eſt encore un fief rélevant du Duché de Brabant.

Il y a d'autres preuves de l'exiſtence d'*Aimon*, & de ſes fils. On compte parmi eux *S. Reinold*, *Rainard*, ou *Rénaud*,

(e) *Hic eſt Equus, vulgò dictus quatuor filiorum Haimonis, tempore Caroli Magni, Belgicè* Rosbeyaert, *Gallicè* Rouge Bayart. (*) *Et non tantùm uſque ad tempora Auctoris, ſed etiam noſtra, de hoc Equo, tam Gallicè quàm Teutonicè, extant Fabulæ; fabulas enim eſſe puer queat intelligere. Tamen, quoniam hic Author meminit ejus, tanquam revera extitiſſet, veriſimile eſt aliquid de eo extitiſſe, unde fabula ſumpſerit originem; quod etiam in pleriſque fabulis Poëticis veritatem obtinet.* Colvener. in Notis ad Cantimpr., edit. 1605. pag. 59.

(*) *Colvenerius* ſe trompe ici; *den Ros Beyaert*, ſignifie *le Cheval* (& non pas *le Rouge*) *Bayard.*

(f) *Antiquitates Comitatûs Namurcenſis, primæ edit. folio* 11.

& il en étoit véritablement, au dire d'*Arnold Wion*, (g) qui a répondu aux objections qu'on fait contre la réalité de ce Saint. Sa Vie a été imprimée en 1485. *Wion* l'a vûe aussi en vers Italiens & François. *Reinold* vivoit du tems de Charlemagne. *Boyardo*, *Arioste* dans son *Roland*, & les Auteurs des Romans de *Maugis* & de son frère *Vivien*, font *Haymon* son père seigneur de *Montauban*, ce qui est certainement faux, puisque le Chateau de *Montauban* ne fut construit que longtems après. *Jean Molanus* (h) convient avec *Wion* que *S. Reinold* étoit de haute naissance. Ces deux Ecrivains disent qu'après s'être distingué à la guerre, il alla prendre l'habit monastique

(g) *Tremoniæ in Diœcesi Aggrippinensi Passio & Translatio S. Reinaldi, Monachi & Martyris : qui nobili genere ortus (fuit enim Haimonis, viri & Equitis nobilissimi, filius) militiâ sæculari, in quâ sibi summum gradum acquisierat, relictâ, Coloniæ S. Pantaleonis Monachus factus, vitæ sanctitate, & miraculorum multitudine clarus, à nefariis lapicidis, quibus præfectus erat, occisus, in puteum projectus est. Unde pòst, Dei admonitu, eductus, Tremoniensibus ab Annone, Archiepiscopo Coloniensi, alicujus Sancti Corpus sibi dari postulantibus, datus est.... cujus in honorem insignem construxerunt Ecclesiam.* Arn. Wion, Ligni vitæ Parte II. pagg. 10. 11. 12.

(h) *Tremoniæ.... Translatio S. Reinoldi, Monachi & Martyris, qui clarissimis ortus natalibus, & in armis strenuus, Coloniæ S. Pantaleonis monachus factus, vitâ & miraculis clarus, à cæmentariis, quibus à suo Abbate præfectus fuerat, occisus, in lacum projectus est, unde, Domino revelante, extractus, Tremoniensibus datus fuit, qui ab Archiepiscopo Coloniensi sibi alicujus Sancti corpus dari devotissimè postulabant.* Molanus in Usuardi Martyrol., edit. Lovan. 1568. folio D iiij. verso.

à *S. Pantaléon* de *Cologne*, où il ne se distingua pas moins par sa sainte vie & par ses miracles. Son Abbé lui ayant donné l'inspection des Ouvriers, qui travailloient aux batimens du monastère, ces scélérats le tuèrent, & le jettèrent dans un puits, d'où on le tira pour l'enterrer décemment. Vers l'an 1060, *S. Annon*, Archévêque de *Cologne*, (i) donna ses reliques à ceux de *Dormond*, qui construisirent une église en l'honneur du saint Martyr. Consultez *Trithème*, *de viris illustr. Ordinis S. Benedicti*, *lib. III. c.* 249. *Bollandus* n'ose décider que *S. Reinold* ait été l'un des fils d'*Aymon*. (k)

La chose est encore plus douteuse de *S. Adalhard*, *Adalard*, ou *Alard*, Abbé de *Corbie* en Picardie. Cependant on l'a cru pendant plus de 600. ans à *Berthem*, qui est un village voisin de *Louvain*, & appartènant aux seigneurs de *Heverle* (Ducs de Croy & d'Arschot) comme Avoués

(*i*) Qui monta sur ce siège le 3. mars 1055., & mourut le 4. décembre 1075.

(k) *Fueritne Haymo aliquis Caroli Magni affinis, qui quatuor habuerit filios, fabulosis pridem libris cantatissimos, non est laboris pretium hìc disputare : neque an ex eo numero noster hic Reinoldus extiterit. Unum sanè doleo vehementer, malè feriatorum hominum ineptissimis commentis nobilissimorum virorum Caroli Magni, Oliverii, Rolandi, Adelardi, Reinaldi quoque (fortassis hujus) res gestas fœdè obscuratas ; mirorque toleratos hactenus eos libros, qui Madelgisi, Viviani, filiorumque Haymonis fictitia bella commemorant ita ad oblectationem legentium ingeniosè, ut interim superstitiones varias, ac Magiæ studium animis instillent.* Bollandi Acta SS., Januarii Tomo I. pp. 385. 386.

du monaſtère de *Corbie. Gramaye* dit que *Berthem* ſignifie *la demeure du Cheval*, & que ce nom vient du cheval Bayard monté par les quatre fils d'Haimon. En effet le village a pour armoiries le Cheval dont il s'agit, & l'on montroit autrefois ſa crêche dans la forêt voiſine, dite *Meerdael*, c. d. *la vallée du Cheval.* On ſait qu'anciennement cette forêt faiſoit partie de celle d'*Ardenne*, & nous avons déja vû qu'*Haimon* fut ſeigneur ou Comte d'Ardenne. *Adalard* ou *Alard*, l'ainé de ſes fils, donna la ſeigneurie de *Berthem*, qui lui étoit échue, à l'Abbaye de *Corbie*, où il ſe fit religieux : & ce monaſtère ne ſe défit de ladite ſeigneurie qu'en 1562. (*l*) J'ai lû dans un régitre Mſ., qu'avant les troubles du XVI. ſiècle on voyoit les quatre fils Aimon, repréſentés à genoux devant un crucifix ſur le maitre-autel de *Berthem*. *Molanus* en parle dans ſes *Natales SS. Belgii.* (m) Ceux de *Berthem*, dit-il, ont dans leur égliſe un tableau, où *S. Adalard* eſt dépeint, auſſi bien que le

(l) *J. B. Gramaye Lovanium, ult. edit.* 59. 60.

(*m*) Edit. 1595. fol. 2. verſo. *Liquet etiam aberrare quoſdam Berthemi incolas, qui S. Adalardum deſcribunt Haymonis filium minorem natu, in ſuo pago nutritum, cum giganteo equo, quem in templo depictum habent : cùm ex citatâ hiſtoriâ conſtet eum fuiſſe majorem natu, ex patre.... Bernardo, fratre Pipini Regis. Conſtat tamen ex authenticis inſtrumentis, etiam ipſius ſancti viri manu ſubſcriptis, multa in Berthem, ex donatione ejus à Corbeiâ, quædam etiam ab incolis poſſideri.*

Cheval gigantesque, qu'ils disent avoir été nourri chez eux avec lui. Il font ce saint Abbé fils cadet de *Haymon :* mais ils se trompent, ajoute *Molanus ;* car *S. Adalard* étoit fils de *Bernard*, neveu du Roi *Pépin*, & cousin germain de *Charlemagne*, avec qui il fut élevé. Il quitta la Cour à vingt ans, prit l'habit monastique à *Corbie* sur la Somme, & passa dépuis au *Mont-Cassin*, où *Charlemagne* le fit rédemander. Peu de tems après son retour, il dévint Abbé de *Corbie :* ensuite il fut envoyé en Italie, pour aider de ses conseils le jeune *Pépin*, qui fut couronné Roi des Lombards en 781. *Adalard* fut chassé de *Corbie* en 814. par les pratiques de quelques courtisans envieux de son crédit, & relègué dans l'Isle Héri, au monastère de S. Philbert, aujourd'hui de *Noirmoûtier*, où il démeura sept ans. Au bout de ce terme il reprit le gouvernement de son Abbaye, & y mourut le 2. janvier 826. (*n*) *Jacques Meyer* (o) le fait natif de *Huyse*, ou *Huysche*, à une lieue d'*Audenarde ;* ce village étoit, dit-on, du patrimoine de *S. Adalard*, aussi bien que *Berthem.* Son culte y a été célèbre, & l'on y montre encore une fontaine, qui porte son nom.

Il est tems de révenir à notre Roman. J'ai crû pouvoir en parler, parce qu'il

(n) *Molanus, Ibid. fol. 1. & 2., & Mabillonii Acta SS. Ord. S. Bened., T. V. p. 306. & seqq.*

(o) *Annal. Flandriæ, edit. 1561. folio 10. verso.*

mans de Chevalerie, publié à *Lyon 1597*. 4°., contenant : *La Conqueste du grand Charlemagne, avec les faits & gestes des douze Pairs de France, & du grand Fiérabras : Histoire de Maugis d'Aigremont, & de Vivian son frère : Les quatre Fils Aymon*. Enfin il donne une petite liste de Romans, imprimés à *Troyes* & ailleurs, qui reparoissent encore assez souvent, & qui entrent pour beaucoup dans la Bibliothèque Bleue : & il commence cette liste par *Huon de Bordeaux*, après lequel marchent (ou *chévauchent*,) *les quatre Fils Aymon*. Je trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque du Roi de France, les éditions qui suivent : *Le Livre des quatre filz Aymon, Duc de Dordonne, avec leur cousin Maugis. Paris, Alain Lotrian*, vieille édition Gothique *in*-4°., sans date. *L'Histoire singulière & fort récréative, contenant les faictz & gestes des quatre filz Aymon, & de leur cousin Maugis, lequel fut Pape de Rome. Semblablement la Chronicque du Chevalier Mabrian, Roy de Jérusalem. Paris, Denys Janot*. In-4°. Gothique, sans date. *Hystoire de Maugist d'Aigremont, & de Vivian son frère, en laquelle est contenu comment le dict Maugist alla en l'Isle de Boucault, où il s'abilla en Dyable, & comment il conquist le bon cheval Bayard, & conquesta le géant Sorgalant. Paris, Jehan Trepperel*, 1527. 4°. *Histoire des nobles &*

vaillans Chevaliers, les quatre filz Aymon; revëue & remise en bon langage. Lyon, François Arnoullet, 1573. 4°. Je trouve ailleurs *La belle & plaisante Histoire des quatre Fils Aymon, Duc de Dordone; traitant des gestes, & hauts faitz d'armes de Renaut de Montauban, & ses trois frères, Alard, Guichard & Richard, avec leur cousin Maugis. Anvers*, 1561. 4°. *fig.* Enfin l'*Histoire fort plaisante & récréative, contenant le reste des faicts & gestes des quatre Fils Aymon, à sçavoir Rénard, Alard, Guichard, & le petit Richard, & de leur cousin le subtil Maugis, lequel fut Pape de Rome. Lyon*, 1591. 8°.

Il seroit d'autant plus inutile de marquer d'autres éditions de ce Roman, que nos provinces ne sont nullement ménacées de manquer d'exemplaires d'un si merveilleux Ouvrage. Il nous en vient tous les ans, & à plus d'une reprise, par la voye des petits Colporteurs, que nous envoyent ces régions montagnardes, d'où nous viennent aussi les *Refondeurs* de cuillers, les Ramoneurs de cheminées, les Joueurs de vièle, les *Montreurs* de lanternes magiques, & de Marmottes en vie, les Marchands de Mort-aux-Rats, &c.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

TABLE DES AUTEURS

Contenus dans ce Volume.

A

AIX-LA-CHAPELLE (Sébastien d') Pag. 202
AKKERLAECKEN (Berthold van) 69
ARNOLDI (Adrien) *ou* ARNOUTS, *ou* de ARNOLDIS. 203
AVÈNES (Bauduin d') 347
AYMON (le Roman des quatre Fils) 435

B

BÉER (Jean) *ou* de PALUDE. 388
BEVERUS (Jean) *ou* SERJACOBS, *ou* SIRJACOBS. 147
BOISLEDUC (Jean l'Evangéliste de) 124
BORCH (Henri van Huldenberghe, dit van der) 114
BORDING (Jacques) *ou* BORDINGUS. 70

BUREN (Nic. van) *ou* BURENUS. 433
BUYENS VAN MOL (Jacques) 304

C

CALABRE (Francon) 58
CAUCHIUS (Antoine) CAUCIUS, CUYCKIUS, *ou* VAN CUYCK. 248
------ (Jean) *ou* van CUYCK. 245
CAVELLUS (Hugues) *ou* MAC-CAGHWEL. 298
COLONIA (Godefcalc *de*) *ou* de COLOGNE. 173
CRUCE (Adrien *à*) *ou* de la CROIX. 287
CUYCK (Antoine, & Jean) *Voyez* CAUCHIUS.

D

DELWARDE (Michel) 191
DOUSA (François) 237
-------- (George) 233
-------- (Janus) DOUZA, DUZA, *ou* van der DOES, le Père. 205
-------- (Janus) le Fils. 227
-------- (Théodore) 239
DRUSIUS (Jean) *ou* DRUYS. 256

E

EYCK (Jacob van der) 251

F

FENACOLIUS (Jean) *ou* van de VENNECOOL. 334

FLAMENG (Jean) 250
FORTIUS (Martin) *ou* le FORT. 254
---------- (Michel) 252
FOULCARD, FULCARDUS, *ou* FOLCARDUS, Abbé de Lobbes. 243
FURMERIUS (Bernard Gheerbrants) 426

G

GÆRINGIUS (Philippe) *Voyez* GHERINX
GERTMAN (Matthias) 291
GHERINX (Philippe) *ou* GÆRINGIUS. 78
GIPHANIUS (Hubert) *ou* van GIFFEN. 87
GLINS (Tacon van) 144
GOBELINO (Jean-Henri) 173
GOETHALS (Livin) *Voyez* PANAGATHUS.
GROS (Nicolas le) 405
GRUTER (Jacques) *ou* GRUTERUS. 47
-------- (Janus) *ou* de GRUUTERE, *ou* de la GRUYTERE. 1
-------- (Jean) *ou* GRUTERUS. 48
-------- (Lambert) *ou* GRUTERUS. 42
-------- (Pierre) *ou* GRUTERUS. 45
-------- (Regner) *ou* GRUTERUS. 47
-------- (Thomas) *ou* GRUTERUS. 44
GRUTERUS (Jacques) 50
------------ (Isaac) 50

GRUTHERE (Philippe de) *ou* GRUTERUS. 48

H

HAM (Jacques van) *ou* HAMMIUS. 137
HEER (Henri van *ou* ab) 81
HULDENBERGHE (Henri van) *Voyez* van der BORCH.

I

JOSEPH (Berthold de S.) 113

K

KNIPPINGA (Jean-Aurèle) 331

L

LATTRE (Philippe de) *ou* de LATRE. 86
LINDERSHAUSEN (Jean) 329
LONCIN (Albert de) 287
LOUVAIN (Arnoul de) *ou* de LOVANIO. 52
LOYAERTS (Samuël) 288
LOYS (Jacques) 360
------ (Jean) 355
------ (Nicolas-Philippe) 359

M

MAIGRET (George) 129
MARCK (Louïs-Pierre-Engilbert de la) 159

MARSELAER (Fréderic de) 174
MUNNIKS (Jean) 152

N

NEESEN (Laurent) 399
NIRSANUS (Matthias) *ou* van NIERS. 315
NOYENS (Jean) *ou* NOUTS , *ou* de TURNHOUT. 187
NUENARIUS (Herman) *ou* HERMAN, Comte de NEWENAAR , *ou* à NOVA AQUILA. 317

O

OPRODE Joachim van *ou* ab) 171
OVERDATZ (Louïs) 135
OZANNE (Hilaire) 122

P

PALUDE (Jean *de*) *Voyez* BEER.
PANAGATHUS (Livin) *ou* GOETHALS. 295
POELMAN (Théodore) *Voyez* PULMANNUS.
PRATEL (Antoine-François de) 139
PRICHESIUS (Jean) *ou* de PRISCHES. 66
PULMANNUS (Théodore) *ou* POELMAN. 339

R

RÆVARDUS (Jacques) *ou* RAEWAERD. 108

RAVESTEYN (Josse) *ou* TILETANUS. 306
RYE (Thomas de) *ou* RYETIUS. 80

S

SANDERUS (Antoine) *ou* SANDERS. 364
----------- (Livin) 393
SARRAZIN (Jean) 194
SARTORIUS (Jacques-Théodard) *ou* CLEERMAECKERS. 77
SCHELLENS (Hyacinthe) 286
SCHENCK DE TAUTENBURCH (Fréderic) *ou* SCHENCKIUS. 156
SCHREVELIUS (Corneille) *ou* SCHREVEL. 271
----------- (Théodore) 267
SCHUTTELAERE (Jean-Bapt.-Victor de) 296
SERJACOBS *ou* SIRJACOBS (Jean) *Voyez* BEVERUS.

T

TACK (Jean) 63
TERENTIUS (Jean Gerritsz) *ou* van TEERNS. 394
TILETANUS (Jodocus) *Voyez* RAVESTEYN.
TONGRIA (Jean *de*) *ou* de TONGRIE, TUNGRENSIS, *ou* TUNGRIUS. 65

TURNHOUT (Jean de) *Voyez* NOYENS.

V

UBALDE (Paul de St.) 316
VENNECOOL (Jean van de) *Voyez* FENACOLIUS.
VIVARIUS (Jaçques) *ou* van den VYVER. 75